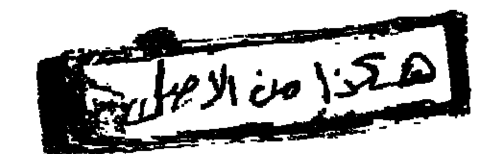


es abysses

Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15447 – 7 F

DIMANCHE 25 - LUNDI 26 SEPTEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La Serbie confortée

LA décision des Nations unies *d'alléger les sanctions* qui pèsent sur la Serbie et le Montenegro est un ballon d'oxygène pour Slobodan Milosevic. Deux ans et demi après le massacre de la boulangerie du centre de Sarajevo, qui avait provoqué l'embargo contre Belgrade, alors considéré comme principal responsable de la guerre en Bosnie, l'économie de la *Fédération yougoslave* est exsangue et la population au bord de la misère. *L'isolement international* a paralysé la production, mis au chômage plus de la moitié de la population active, tandis que Belgrade consacrait 20 % du PNB du pays (plus de 5 milliards de dollars en trois ans) à l'effort de guerre.

Cette décision devrait conforter les Serbes dans l'idée qu'ils avaient raison depuis le début et que la *communauté* internationale commence tout juste à s'en rendre compte. Slobodan *Milosevic* apparaîtra comme le « sauveur » du peuple serbe ; il est d'autant plus renforcé par ce changement de stratégie des grandes puissances qu'il en a été l'artisan.

EN *quelques semaines*, il a réussi à renverser une situation qui risquait de lui être fatale. Il est en effet parvenu à transformer un projet de résolution prévoyant l'isolement total de la Fédération yougoslave en une suspension de certaines sanctions qui frappent son pays. Pour y parvenir, il lui aura suffi de rompre avec ses alliés *de Bosnie et de convaincre* l'Occident du « découplage » entre les Serbes de Serbie et *ceux de Bosnie*.

Le blocus imposé depuis le début du mois d'août par Belgrade aux *Serbes de Pale est* le seul gage donné par Slobodan Milosevic aux Occidentaux. Tandis que le président serbe est ainsi dégagé de toute responsabilité dans la poursuite de la guerre, *rien* ne change cependant en Bosnie. Une fois de plus, l'étau se resserre autour de Sarajevo, les acquis de l'ultimatum lancé par les *Occidentaux en février* aux Serbes de Sarajevo se sont envolés, la campagne de « purification » ethnique reprend de plus belle, avec près de 10 000 personnes expulsées par les forces serbes en soixante jours, et l'enclave de Bihac risque de subir le même sort que la poche musulmane de Gorazde.

ALORS *que le statu quo* – notamment la présence de milliers de « casques bleus » impuissants à stopper *les* combats – ne peut plus se prolonger très longtemps en Bosnie, les grandes puissances avaient le choix entre deux politiques. Soit miser sur M. Milosevic en espérant qu'à terme il les débarrassera d'une manière ou d'une autre des dirigeants de Pale hostiles à tout plan de paix. Soit retirer les « casques bleus » et armer les musulmans bosniaques, avec le risque de déclencher une guerre à outrance.

C'est la première voie qui a été choisie, en dépit des *réserves américaines*. Rien ne garantit pour l'instant qu'elle réussira, ni, si elle réussit, que *Slobodan Milosevic* ne parviendra pas à ses fins, un peu plus tard et par d'autres moyens.

Lire nos informations page 3

Tandis qu'une information judiciaire met en cause des élus RPR

Mme Veil s'attaque à la corruption dans le secteur du médicament

Le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a pris récemment, dans la plus grande discrétion, des mesures destinées à lutter contre la corruption dans le secteur du médicament. Dorénavant insérées dans le Code de la santé publique et arrêtées avec le Service central de prévention de la corruption, ces mesures veulent mettre un terme à des pratiques qui auraient parfois servi au financement occulte des partis politiques. Elles interviennent alors qu'une information judiciaire visant les activités de la société Médiconseil, présidée par l'ancien délégué national à la santé du RPR, ancien membre de la commission d'autorisation de mise sur le marché des médicaments, met en cause plusieurs élus de ce parti.

Le secteur de la santé, *via* les médicaments et les matériels d'imagerie médicale (scanner, appareil à résonnance magnétique *nucléaire*) a-t-il contribué – contribue-t-il encore ? – à garnir les caisses des principaux partis *politiques*, tout en enrichissant des experts médicaux ? L'affaire Médiconseil n'est-elle que la partie révélée de pratiques courantes, mais demeurées clandestines ? S'il est prématuré de répondre à ces questions, les mesures arrêtées récemment et dans la plus grande discrétion par le ministre des affaires sociales et de la santé, Simone Veil, et le directeur général de l'Agence du médicament, Didier Tabuteau – dont nous révélons le contenu – témoignent, « en creux », des curieuses mœurs jusqu'à présent en vigueur dans ce secteur.

Si le gouvernement prend aujourd'hui la peine de rappeler que la définition et le respect des règles déontologiques sont une condition essentielle de la sécurité sanitaire, que doit assurer l'Agence du médicament, c'est, indique-t-on dans l'entourage du ministre des affaires sociales, parce que le secteur pharmaceutique est *« particulièrement exposé aux risques de collusion, de connivence, voire de corruption compte tenu des enjeux financiers et industriels liés aux décisions comme à l'absence de décisions des autorités sanitaires »*.

Il en va, ajoute-t-on, de la « *crédibilité scientifique et internationale* » de l'Agence, créée en mars 1993. Dès cette époque, une politique visant à imposer le respect de ces principes déontologiques avait été mise en œuvre par le directeur général de l'Agence, M. Tabuteau, en accord avec Mme Veil. Des contacts avaient été pris, dès l'été 1993, par M. Tabuteau avec Bernard Challe, le directeur du Service central de prévention de la corruption créé par la loi du 29 janvier 1993. Depuis, confie-t-on de bonne source, *« le secteur du médicament fait l'objet d'une attention particulière de ce service »*.

Une attention qui concerne tout à la fois les procédures d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments et les négociations destinées à fixer leur prix. Jusqu'à ces dernières années, le système en vigueur des AMM et de fixation des prix des médicaments *permettait* et *facilitait* certaines pratiques plus ou moins opaques. Pour l'essentiel, il s'agissait soit d'accélérer l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, soit d'obtenir les prix le plus élevés possibles pour les médicaments pris en charge par la Sécurité sociale.

« Si les personnes n'avaient pas l'honnêteté de le dire, on ne pouvait pas, à cette époque, savoir si tel ou tel était ou non rémunéré par la firme productrice du médicament étudié en commission, confie un spécialiste. *Or il faut savoir que le système français a pour caractéristique de faire très fréquemment appel, pour les autorisations de mise sur le marché, la transparence ou la publicité, à des experts externes. Ceci permet d'avoir des avis éclairés et actualisés. Avant la création de l'Agence du médicament, l'expertise interne administrative était fréquemment débordée et les experts externes avaient souvent le dernier mot. »*

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

Lire la suite et nos informations page 8

Le réquisitoire des jeunes

Les résultats inédits de la consultation nationale révèlent les inquiétudes et les aspirations de 1,5 million de 15-25 ans



En deux traits de stylo, les jeunes ont transformé la consultation lancée le 21 avril par le premier ministre en un vaste cahier de doléances précis et mordant. Destiné à rétablir le dialogue entre les 15-25 ans et le gouvernement, ce questionnaire a déjoué tous les pronostics. Les jeunes ont répondu en masse et s'en sont servis pour faire connaître leurs revendications. Edouard Balladur, qui leur avait écrit : *« Le gouvernement, à partir de vos demandes et de vos avis, agira »*, a été pris au mot.

Le comité chargé de la consultation a reçu, entre le 15 juin et le 1er septembre, 1 539 000 questionnaires et plus de 6 000 courriers. Un véritable raz-de-marée, complètement inattendu. L'annonce de la consultation, fin mars, lors du retrait du contrat d'insertion professionnelle (CIP), n'avait pourtant pas déclenché l'enthousiasme. Tandis que le gouvernement n'attendait alors guère plus de 500 000 réponses, les manifestants faisaient part de leur *scepticisme, des organisations* de jeunesse se plaignaient de n'avoir pas été entendues.

MICHÈLE AULAGNON

Lire la suite et nos informations page 9

Le parti gaulliste au cœur de la bataille

L'affrontement entre M. Chirac et M. Balladur porte sur l'avenir du RPR, mouvement présidentiel ou composante d'une future formation libérale

Jacques Chirac et Edouard Balladur sont-ils bien persuadés que leur débat interne intéresse l'opinion publique ? L'objet de la joute qui a opposé le maire de Paris et le premier ministre, à l'occasion des journées parlementaires du RPR, jeudi 22 et vendredi 23 septembre, à Colmar, est-il vraiment au cœur des préoccupations des Français ? En clair, les deux hommes ne vont-ils pas finir par lasser leurs électeurs potentiels à force de se battre pour la conquête des élus, des cadres et des militants du parti néogaulliste ?

Le moment est peut-être venu pour M. Chirac de *« montrer le chemin »*, en s'engageant, concrètement et tranquillement, *dans une* campagne d'explication dont M. Balladur tente, avec succès jusqu'ici, de retarder l'ouverture. L'action en reconnaissance de paternité du gaullisme engagée, en Alsace, par le président du RPR était extrêmement ciblée, puisque le fondateur du RPR s'adressait à des parlementaires qui se réclament de cette famille de pensée. M. Chirac voulait, sans doute, prononcer un discours de la méthode destiné à ses « compagnons » pour les rassurer, mais, en forçant un peu la dose, il risquait, vis-à-vis de l'opinion publique, de paraître lancer un nouvel appel de Cochin (*le Monde* du 24 septembre). Occasion rêvée pour M. Balladur de mettre les parlementaires en *garde contre un repliement du* RPR sur lui-même.

Sans forcer son talent, le premier ministre a méchamment fait remarquer au président du RPR, que, grâce à son action, les enfants putatifs du général ont perdu le pouvoir depuis vingt ans. La réplique amoindrit sérieusement la plaidoirie de M. Chirac, accusé, à mots à peine voilés, d'avoir remis les clés du pouvoir une première fois aux libéraux, en soutenant Valéry Giscard d'Estaing en 1974, une deuxième fois aux socialistes, en se présentant contre le président sortant en 1981, et une troisième fois en se montrant incapable de battre François Mitterrand en 1988.

OLIVIER BIFFAUD

Lire la suite et nos informations page 6

Madeleine Renaud, la servante

Morte vendredi à l'âge de 94 ans, la comédienne avait mis sa vie au service du théâtre

Madeleine Renaud s'en est allée comme elle s'approchait sur la scène : dans un souffle. Elle était là, les doigts croisés, juste devant nous mais, tant elle remuait peu, personne ne l'avait vue venir.

De cette autre terre et de cette autre vie *qu'a été toujours, qu'à* jamais sera, le théâtre, Madeleine Renaud fut la souveraine, parce qu'*elle* sut n'en être, divinement, que la servante.

Elle a distribué du bonheur par une grâce déjà toute simple : si menue qu'elle fût, tous avaient de bons yeux, et si douce fût sa voix, tous savaient l'entendre.

De ses jeunesses à ses hivers, et *de rôle en rôle*, elle aura *été* la même et une autre, tendre comme la rose, mais dure comme le fer. Une autre, parce que de Claudel comme de Beckett, de Duras comme de Marivaux, et de toutes les grandes voix, elle était chaque fois la messagère, sûre, l'émissaire, fidèle, en toute abnégation, sans plus, sans la moindre interférence. Et la même, parce que du *Soulier de satin* à *Oh ! les beaux jours*, elle était la même eau de source, le même bleu de ciel, le même délice de flûte enchantée, et *cela sans un geste ni un écart* de voix, et plutôt obstinée qu'absente, comme une nomade, en *toute misère*, qui *« porterait* beau ».

MICHEL COURNOT

Lire la suite page 12

Milices haïtiennes sur la sellette

Le succès ou l'échec de l'intervention américaine en Haïti dépendra en bonne partie du désarmement des « attachés », ces auxiliaires des forces haïtiennes qui terrorisent la population depuis trois ans. A cette fin, *le président Bill Clinton a annoncé un* programme de rachat des armes des milices.

page 20

Les nouvelles frontières de l'Ile-de-France

La configuration de la région parisienne, où vit un Français sur cinq, évolue. La récente signature d'un contrat de plan interrégional *prend acte de l'extension de la zone d'attraction de la capitale hors* des limites administratives de l'Ile-de-France.

Lire notre cahier « Heures locales », pages I à VIII

M. Giscard d'Estaing au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 25 septembre à partir de 18 h 30. « Le Grand Jury RTL-*le Monde* » est aussi diffusé en direct sur RTL-TV.

M 0146 - 0925 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,60 $ (N.Y. 2 $).

Il y a cent quatre-vingts ans

Le congrès de Vienne

par Jean Tulard, membre de l'Institut

LE 6 avril 1814, Napoléon abdique sans condition. Le Grand Empire a vécu. Il avait englobé, à son apogée, outre la France proprement dite, la Belgique, la Hollande, les villes de la Hanse, la rive gauche du Rhin, Genève, le Piémont, la Toscane, les Etats romains et Barcelone. S'y ajoutaient les provinces illyriennes dont Dubrovnik. Napoléon était médiateur de la Confédération helvétique, roi d'Italie (un royaume formé du Milanais et de la Vénétie), et protecteur de la Confédération du Rhin réunissant toute l'Allemagne, avec en son cœur la Westphalie confiée à Jérôme, et, rattaché à la Confédération par l'intermédiaire du roi de Saxe, le duché de Varsovie.

Joseph, frère aîné de Napoléon, régnait à Madrid, Murat, beau-frère de l'empereur, à Naples. La Suède avait choisi comme prince héritier un maréchal français, Bernadotte, et le roi du Danemark se comportait en vassal de Napoléon. Celui-ci avait épousé la fille de l'empereur d'Autriche dont l'empire s'étendait à la Hongrie et à la Bohême, et, depuis Tilsit, et jusqu'en 1811, le tsar avait été l'allié de Napoléon. N'échappaient en Europe à l'influence française que les îles, Sicile, Sardaigne, et surtout Angleterre.

Napoléon vaincu et envoyé à l'île d'Elbe, la paix conclue le 30 mai 1814 avec la France par le traité de Paris, qui ramenait le royaume de Louis XVIII aux frontières du 1er novembre 1792, lui permettant de conserver Avignon, Montbéliard, Nice et la Savoie, que faire de cet empire, le plus grand qu'ait connu l'Europe ? Ses vainqueurs n'avaient pas de vues générales, seulement des intérêts. Satisfaite d'avoir obtenu Tabago, Sainte-Lucie et l'île de France, à la faveur du traité de Paris, l'Angleterre ne se préoccupait plus que de la Belgique. Le projet présenté, le 29 avril, par Hardenberg, attribuant toute la Saxe et la rive gauche du Rhin à une Prusse (qui retrouvait par ailleurs les territoires que lui avait enlevés Napoléon), moyennant des compensations italiennes pour l'Autriche et un morceau du duché de Varsovie pour le tsar, avait suscité l'irritation de Metternich. Les vainqueurs décidèrent de se réunir en congrès pour en parler. On choisit Vienne, la capitale du grand-père du roi de Rome.

A ce congrès furent convoqués les représentants de tous les pays de l'Europe, à l'exception de la Turquie. En réalité, il n'y eut aucune réunion plénière ; tout se discuta entre les quatre grandes puissances qui avaient constitué l'ossature des coalitions contre la France. Leurs représentants invitèrent à l'occasion ceux de l'Espagne ou de la Suède, les autres ne participant qu'aux très nombreuses festivités dont la postérité a surtout retenu le souvenir et d'où naquit la légende du « Congrès s'amuse » popularisée par l'opérette ou le film.



J.-L. CHARMET (Musée Carnavalet.)

Le congrès de Vienne dans une caricature de 1815 : au centre, les trois empereurs de la Sainte-Alliance qui « balancent » : à l'extrême gauche, Talleyrand qui « observe ».

« Que fait ici le droit public ? »

Face à Metternich, véritable maître des cérémonies, le tsar était présent, assisté de Nesselrode ; la Prusse avait Hardenberg pour représentant, l'Angleterre Castlereagh et Wellington.

Et la France ? Bien que vaincue, on ne pouvait pas se dispenser de l'inviter sans affaiblir le prestige de Louis XVIII que les vainqueurs de Napoléon venaient de restaurer. Et n'avait-on pas proclamé que l'on ne faisait la guerre qu'à Napoléon et non au peuple français ? Louis XVIII envoya son ministre des affaires étrangères, Talleyrand, avec, on l'oublie, des instructions précises : défendre le principe de légitimité, donc enlever Naples à Murat et maintenir sur son trône le souverain de Saxe.

Le rôle de Talleyrand a été très discuté. Dans une belle étude intitulée *le Pondérateur de l'équilibre*, Maurice Schumann l'a défendu ; son dernier biographe, Georges-Albert Morlot, l'accable *(lire la bibliographie ci-après)*. Sa position fut incontestablement habile. Il se présenta en diplomate désintéressé. « *Il fallait*, lit-on dans ses *Mémoires*, *que le plénipotentiaire français fît comprendre que la France ne voulait que ce qu'elle avait ; qu'elle se trouvait assez forte dans ses anciennes limites ; qu'elle n'avait pas la pensée de les étendre ; qu'enfin elle plaçait aujourd'hui sa gloire dans sa modération.* » Ce qui lui permit de se poser en défenseur du droit : « *Le droit d'abord, les conventions après.* » Lors de la rédaction de la déclaration d'ouverture du congrès, il demanda l'introduction d'une phrase : « *Il sera fait conformément aux principes du droit public.* » « *Que fait ici le droit public ?* », demandèrent, non sans brutalité, les plénipotentiaires prussiens. « *Il fait que vous y êtes* », répliqua Talleyrand dont le mot fit le tour du congrès. Il rallia ainsi à lui les petits Etats inquiets de leur avenir, et, fort de ce droit, s'introduisit d'autorité dans les délibérations des alliés.

Il s'y trouva rapidement en position d'arbitre. Les vainqueurs de Napoléon n'étaient, en effet, d'accord sur rien. La mésentente avait été sensible dès la signature du traité de Paris, elle s'aggrava à Vienne lorsque Russes et Prussiens envisagèrent un coup de force en Saxe et en Pologne. Chaque camp fit alors des offres à la France. Le tsar proposa à Talleyrand son concours pour le rétablissement des Bourbon à Naples ; il lui aurait aussi offert quelques modifications sur la frontière française du Nord, mais il se serait alors trouvé en désaccord avec le traité de Paris. Talleyrand, de toute façon, ne pouvait accepter ; les instructions de Louis XVIII étaient formelles : défendre le roi de Saxe, souverain légitime et, de surcroît, parent du monarque français, fils d'une princesse saxonne.

Le retour de l'île d'Elbe et Waterloo

Le 3 janvier 1815, Metternich, Castlereagh et Talleyrand signaient un traité dont Talleyrand s'attribue abusivement tout le mérite dans ses mémoires. Ce qui est certain, c'est que la France retrouvait sa place dans un concert européen où s'opposaient désormais ses anciens vainqueurs. Le congrès débouchait sur la guerre. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe refit malencontreusement l'unité de ses vainqueurs, affaiblit la position de la France et hâta la conclusion des accords.

Le travail accompli dans des commissions particulières et qui avait abouti à la signature de traités séparés entre la Prusse et la Russie, entre la Prusse et la Saxe, entre le roi des Pays-Bas et la Prusse, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, entre la Prusse et le Hanovre, etc., fut repris dans l'acte final du congrès de Vienne, signé le 9 juin 1815.

La carte de l'Europe en sortait modifiée. La Russie gardait la Finlande (prise à la Suède en 1809), la Bessarabie (enlevée à la Turquie), et plaçait sous son contrôle le duché de Varsovie. L'Angleterre conservait ses bastions maritimes occupés pendant les guerres contre Napoléon : Malte, Ceylan, Le Cap. De Posen à la rive gauche du Rhin, la Prusse accroissait considérablement son ancien territoire. L'Autriche recouvrait les provinces illyriennes, le Tyrol et le royaume lombard-vénitien, qui assurait son influence sur la péninsule italienne.

Derrière les Grands, chaque souverain s'est plus ou moins bien servi. Hanovre, Bavière, Wurtemberg, Bade s'agrandissent. La Suède, en récompense de la trahison de Bernadotte, reçoit la Norvège enlevée au Danemark. Mais c'est surtout la Hollande qui fut la grande gagnante des décisions du congrès, puisque, par la volonté de l'Angleterre, elle annexait la Belgique pour constituer un royaume des Pays-Bas. *La « neutralité perpétuelle »* de la Suisse était proclamée. Au total, 121 articles et 17 pièces annexes (traités, protocoles, arrangements...). Retenons l'article 120 : « *La langue française ayant été exclusivement employée dans toutes les copies du présent traité, il est reconnu par les puissances qui ont concouru à cet acte que l'emploi de cette langue ne tirera point à conséquence pour l'avenir ; de sorte que chaque puissance se réserve d'adopter, dans les négociations et conventions futures, la langue dont elle s'est servie jusqu'ici dans ses relations diplomatiques, sans que le traité actuel puisse être cité comme exemple contraire aux usages établis.* » Ce n'en était pas moins une belle revanche pour la France.

La défaite de Napoléon à Waterloo, neuf jours plus tard, parut consolider l'avenir des décisions du congrès de Vienne. Pour assurer le *statu quo* et la paix internationale, était fondée, le 26 septembre 1815, la Sainte Alliance entre les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie auxquels le monarque de « *la France chrétienne* » était invité à se joindre.

Pourtant, rarement décisions prises dans une conférence internationale n'avaient été aussi contraires aux aspirations des peuples. L'unité de la péninsule italienne soumise à l'influence de l'Autriche, exécrée par les libéraux, restait en suspens, de même que celle de l'Allemagne. La Pologne demeurait morcelée entre un royaume soumis à la Russie et une République de Cracovie sous contrôle autrichien. Et comment la Belgique catholique et protectionniste pouvait-elle s'entendre avec une Hollande protestante, libre-échangiste et parlant une autre langue ?

Les conquêtes de Napoléon, souvent imposées par les exigences du Blocus continental, avaient réveillé en Europe des aspirations nationales que les adversaires de la France avaient imprudemment encouragées pour ne plus en tenir compte la victoire assurée. En 1815, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est partout bafoué. Les accords de Vienne contenaient en germe les révolutions de 1830 et de 1848 en Belgique, en Pologne, en Italie et en Allemagne, sans parler de la guerre des duchés en 1864, née de l'attribution du Schleswig, en majorité allemand, au Danemark. Ces accords préparaient aussi, en laissant la Prusse s'installer sur la rive gauche du Rhin – et c'est le grand reproche adressé à Talleyrand, prisonnier il est vrai des instructions de Louis XVIII –, les guerres franco-allemandes de 1870, 1914 et 1940.

► **BIBLIOGRAPHIE : Maurice Schumann, « Le pondérateur de l'équilibre » dans *Talleyrand* (Génies et Réalités, 1964) ; Charles-Otto Zieseniss, *le Congrès de Vienne et l'Europe des princes* (1985) ; Bertier de Sauvigny, « Le congrès de Vienne » dans *Dictionnaire Napoléon* de Jean Tulard (Fayard, 1988) ; Georges-Albert Morlot, *Talleyrand Veyrier, une mystification historique* (Veyrier, 1991).**

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE PACIFISME EN FRANCE
par Jean Defrasne.
PUF, 262 pages, 148 F.

Le combat pour la paix

LA formation de la France est, aussi, une longue suite de conflits, souvent magnifiés dans nos livres d'histoire. La nation célèbre ses victoires, et ses plus fameux régiments communient dans la commémoration de défaites glorieuses. « *On ne saurait donc s'étonner,* écrit Jean Defrasne, *que, dans un pays comme le nôtre, à ce point imprégné de nationalisme, le pacifisme ait en réalité mauvaise presse. En niant la vertu de la guerre et en défiant le pouvoir, il est aisément assimilé au défaitisme, à la lâcheté, à la trahison. Il est une perversion.* » Pourtant, cette perversion a été une donnée souvent présente, parfois très forte, dans l'histoire nationale et a marqué plusieurs courants politiques. Jean Defrasne en rappelle les origines, le contenu et les évolutions dans un essai consacré au pacifisme.

Celui-ci s'ébauche, sur le plan national, dans la philosophie des Lumières avec Voltaire et les Encyclopédistes. C'est un courant de pensée structurellement fragile – on le vérifiera à plusieurs reprises – et, dès le départ, il révèle cette faiblesse : la Révolution proclame par décret, en 1790, son refus de la guerre avant de verser dans un « *nationalisme agressif* », sous le couvert d'une « *croisade pour la liberté* ». La France est partie, jusqu'à Waterloo, pour vingt ans de guerre, ce qui était de nature à remettre à terme le désir de paix à l'honneur. Les libéraux s'y emploient, non sans mal car il leur faut affronter la légende napoléonienne. L'auteur rappelle que les pays protestants ont été précurseurs dans ce domaine : il y aura, toutefois, des délégués français aux congrès pacifistes internationaux de 1843 et 1848.

L'aspiration à la paix trouve de nouveaux adeptes chez les fondateurs du socialisme et du positivisme, avec bien des nuances, Proudhon restant « *fasciné par le rôle de la guerre dans l'Histoire* ». Les républicains les relaient sous un Second Empire en quête de gloire militaire, mais ils faiblissent lorsque surgit le spectre de la guerre de 1870. La défaite et le désir de revanche exaltent le sentiment patriotique, mais, par ses excès, celui-ci ravive l'antimilitarisme : éternel recommencement. D'un côté le boulangisme, de l'autre l'anarchisme, et entre les deux les retombées de l'affaire Dreyfus. Les intellectuels pacifistes font leur apparition dans le paysage, et le syndicalisme montant s'inspire de certains thèmes anarchistes. On en arrive à Jaurès, pacifiste convaincu et soucieux de concilier ses idées avec la nécessité d'assurer la défense de la nation. Sa réflexion aboutit aux conceptions purement défensives exposées dans *l'Armée nouvelle*, mais son action échoue, à la veille de la première guerre mondiale, face au flot nationaliste qui arma le bras de son meurtrier.

Le travail de Jean Defrasne trouve tout son intérêt dans la description et l'analyse de cette période essentielle, non seulement pour le pacifisme qui n'a pas résisté à l'Union sacrée, mais aussi pour l'avenir du socialisme.

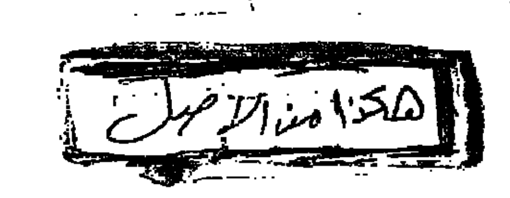
Les pacifistes et Vichy

L'entre-deux-guerres opposera, une nouvelle fois, les sentiments patriotiques et les aspirations ou illusions pacifistes, ces dernières nourrissant plus nettement, toutefois, les cours de la politique intérieure et de la diplomatie française.

Avec le régime de Vichy, les nationaux reviennent en force, mais bien des pacifistes de gauche se prêtent à la collaboration, derrière Déat, jusqu'à ce qu'il dérive vers le fascisme, sans oublier le concours d'écrivains hostiles à la guerre comme Jean Giono et Marcel Aymé, ou l'influence du philosophe Alain.

Le pacifisme se manifeste naturellement par rapport à la guerre : on le verra donc renaître à propos des conflits qui ont marqué, jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, l'agonie de l'empire colonial. Il prend un tour plus marqué idéologiquement et stratégiquement dans les initiatives soutenues par le mouvement communiste aux heures chaudes, si l'on peut dire, de la guerre froide.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La menace nucléaire lui a donné une actualité, un contenu et une dimension renouvelés. Jean Defrasne rappelle combien l'adhésion nuancée, en 1983, de l'Eglise catholique de France à la politique de dissuasion avait surpris. Les pacifistes sont restés sur leurs positions et ont puisé dans la succession soixante-huitarde et dans l'émergence de l'écologie des forces nouvelles. Non seulement contre l'atome en Polynésie, mais aussi contre la militarisation du Larzac. Sans doute ces élans sont-ils quelque peu retombés sous le double effet d'une situation internationale moins marquée par la menace guerrière mais beaucoup plus touchée par la crise économique ; cependant, l'idée que l'humanité n'est plus à l'abri d'une démarche suicidaire reste ancrée dans les esprits.



Récompensant le régime serbe pour son soutien au plan de paix international

L'ONU décide d'alléger les sanctions contre Belgrade

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, vendredi 23 septembre, trois résolutions relatives à la Bosnie, qui ont pour objectif de récompenser Belgrade, de punir Pale (le fief des Serbes bosniaques qui rejettent le plan de paix international) et de pacifier Sarajevo.

Le premier de ces textes (résolution 943), qui allège les sanctions économiques imposées à Belgrade depuis plus de deux ans, adopté au Conseil par onze voix sur quinze, a été amèrement critiqué par plus de vingt délégations aux Nations unies, en majorité musulmanes, ainsi que par les représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie. L'ambassadeur de Bosnie, Mohamed Sacirbey, a trouvé *« ironique »* que *« seule la politique intérieure du groupe de contact* [les cinq pays qui tentent d'imposer un règlement de paix : Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne] *semble dicter la politique internationale sur la Bosnie, alors que Sarajevo est de nouveau étranglée et qu'il n'y a ni pain ni électricité... »*. Exprimant de *« sérieuses réserves »* sur cette résolution récompensant le régime de Belgrade pour son soutien au plan de paix international, l'ambassadeur croate, Mario Nobilo, a noté que *« l'occupation de la Croatie par la Serbie n'a même pas été prise en compte »*.

Le vote sur cette résolution controversée a failli être reporté à la semaine prochaine. A l'étonnement de ses partenaires du « groupe de contact », Washington avait en effet décidé jeudi soir de ne pas procéder au vote, prévu pour vendredi, avant la rencontre entre le président Bill Clinton et le président bosniaque Alija Izetbegovic, qui devrait avoir lieu dimanche après-midi à New-York. Le groupe des pays non alignés avait été incité à réclamer au Conseil un report du vote. Selon des diplomates, les *« manœuvres »* de Washington se sont heurtées à une *« ferme résistance »* des autres pays membres du « groupe de contact », qui ont *« exigé »* l'adoption de la résolution avant le débat général de l'Assemblée générale qui commencera lundi. Ce n'est que quelques heures à peine avant le vote que la délégation américaine a accepté de voter.

Des armes pour les Bosniaques ?

La résolution suspendant certaines des sanctions imposées à Belgrade, il y deux ans et demi, pour sa responsabilité dans la guerre en Bosnie prévoit la reprise de *« tous les vols du trafic aérien civil passager à destination ou en provenance de l'aéroport de Belgrade »* ne transportant que des passagers. Elle rétablit aussi les liaisons maritimes, pour les passagers seulement, entre la Serbie et le Monténégro, d'une part, et le port de Bari en Italie. Elle rétablit enfin la possibilité pour la Serbie et le Monténégro de participer à des manifestations sportives et à des échanges culturels internationaux.

La suspension de ces sanctions entrera en vigueur pour une période initiale de cent jours, à compter du lendemain du jour où le secrétaire général aura informé le Conseil que les autorités yougoslaves appliquent *« effectivement »* leur décision de fermer leur frontière avec la Bosnie. Le rapport de M. Boutros-Ghali est attendu la semaine prochaine. Le Conseil demande au secrétaire général de lui faire, tous les trente jours, un rapport certifiant la fermeture de la frontière. Les sanctions contre le régime de Belgrade seraient rétablies dans les cinq jours si le rapport de l'ONU indiquait que Belgrade n'applique pas l'embargo contre les Serbes de Bosnie.

Pour l'ambassadeur français, Jean Bernard Mérimée, la résolution 943 contient le message suivant pour le gouvernement de Belgrade : « La coopération avec le Conseil de sécurité est payante. Elle pourrait l'être plus encore si la ligne nouvelle est poursuivie. » Selon l'ambassadeur américain, Madeleine Albright, la résolution *« démontre la détermination du Conseil d'utiliser le bâton mais aussi la carotte. » « Pourtant, les intentions à long terme de Belgrade ne nous paraissent pas très claires, c'est pour cela que nous ne baserons pas notre politique sur la confiance »*, a-t-elle ajouté, avertissant enfin que les violations du statut de Sarajevo, en tant que zone de sécurité, *« ne seraient pas impunies »*.

« Il est évident pour tout le monde, explique un diplomate, *que ces résolutions, en elles-mêmes n'auront aucun impact sur les Serbes de Bosnie en ce qui concerne leur refus du plan de paix. » « Mais*, ajoute-t-il, *une fois de plus nous ne voyons pas d'autre solution que de compter sur Milosevic, en espérant qu'il profitera de la force politique que l'allégement des sanctions lui donnera, dans son pays, pour monter un coup d'Etat contre Pale. »* D'autres diplomates estiment que la décision des Européens et des Russes d'alléger les sanctions est destinée à *« empêcher ou du moins retarder »* la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie, que réclame le Congrès américain. Le représentant français a rappelé que ce serait *« la solution du désespoir »*. Le nouvel ambassadeur russe, Sergueï Lavrov, estime, lui, que des livraisons d'armes aux Bosniaques plongeraient la Bosnie dans une *« confusion pareille à une jungle »*. Quant à Mme Albright, elle a déclaré : *« Les Etats-Unis ne peuvent pas attendre indéfiniment. Si les Serbes de Bosnie n'acceptent pas le plan de paix d'ici au 15 octobre, Washington présentera une résolution sur la levée de l'embargo sur les armes. »*

La deuxième résolution votée vendredi vise à isoler les Serbes de Bosnie sur le plan politique, économique et financier. Elle interdit à tous les Etats d'avoir *« des entretiens politiques »* ainsi qu'aucune relation économique, commerciale et industrielle avec les dirigeants de Pale. Elle gèle toute transaction concernant *« des avoirs ou des intérêts dans des avoirs »* des autorités serbes de Bosnie. L'entrée sur les territoires de tous les Etats membres de l'ONU sera désormais interdite aux autorités politiques, aux officiers et paramilitaires serbes ainsi qu'aux personnes *« dont il est avéré qu'elles ont fourni un soutien financier, logistique ou militaire aux forces serbes »*, sauf dans le cadre des négociations de paix.

La dernière résolution, présentée par les pays non alignés, a été adoptée à l'unanimité, après avoir été considérablement amendée. L'original demandait la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine par Belgrade. Le texte adopté se borne à condamner le « nettoyage ethnique » menée à Banja-Luka et Bijeljina et *« exige »* l'accès de la FORPRONU, du HCR et du CICR à ces villes. Il *« prie »* enfin le secrétaire général d'organiser, *« lorsque la situation le permettra »*, le déploiement des forces de l'ONU à Banja-Luka et à Bijeljina.

AFSANÉ BASSIR POUR

Le général Mladic, bien vivant menace les « casques bleus » et l'OTAN

On le disait grièvement blessé, peut-être mort. Le général Mladic, commandant en chef des forces serbes de Bosnie, est pourtant bien vivant et il l'a prouvé, vendredi 23 septembre, en prenant la parole devant les caméras de la télévision de Pale pour menacer l'OTAN et les « casques bleus » de représailles, au lendemain du raid aérien de l'alliance contre un char serbe près de Sarajevo.

Cette apparition met donc fin aux rumeurs persistantes qui couraient jusque dans les milieux diplomatiques, et selon lesquelles le général serbe avait été blessé à la nuque alors qu'il se trouvait sur le théâtre des opérations près de l'enclave musulmane de Bihac, où son armée, appuyée par les forces serbes de Krajina, a récemment lancé une offensive.

ESPAGNE

Malgré l'exemple irlandais, les mouvements basques radicaux n'entendent pas renoncer à la lutte armée

Trois dirigeants de l'organisation Herri Batasuna, considérée comme le bras politique de l'ETA, se sont rendus la semaine dernière en Irlande du Nord afin de tirer les leçons, pour les Basques, du processus engagé par le cessez-le-feu de l'IRA. Karmelo Landa, ancien député européen, Floren Aoiz et Jasone Manterola nous ont fait part de leurs observations.

BILBAO

de notre envoyé spécial

La première conclusion que Karmelo Landa tire du déblocage du conflit irlandais est que la solution au Pays basque passe par la négociation. Son mouvement réclame des pourparlers avec l'Etat espagnol, mais il faut, estime-t-il, les engager d'abord avec les autres forces nationalistes, et en tout premier lieu avec le PNV (Parti nationaliste basque), première force politique dans les trois provinces qui constituent le Pays basque espagnol. Karmelo Landa estime en effet que les conversations entamées à partir du mois d'avril 1993 entre John Hume, chef du Parti social-démocrate et travailliste (SDLP), et Gerry Adams, président du Sinn Fein, qui ont abouti le 27 septembre 1993 à un accord de principe, ont constitué *« les bases nécessaires »* à l'enclenchement du processus de paix. Le mouvement nationaliste basque radical se dit donc disposé à emprunter la même voie et, pour commencer, à tendre la main au PNV afin d'élaborer une forme *« d'unité nationaliste »*. Ce sera fait immédiatement après les élections locales du 23 octobre, assure Karmelo Landa.

« Où est le Gerry Adams basque ? »

Pourtant il n'est de toute évidence pas question, pour Herri Batasuna, que le mouvement basque dépose les armes pour le moment. Un cessez-le-feu préalable à toute négociation est impensable actuellement dans la stratégie de la gauche radicale basque. Aux yeux de Karmelo Landa, les perspectives d'un accord en Irlande du Nord sont en effet pour l'essentiel le fruit de la lutte armée.

La violence reste, pour le secteur radical basque, un moyen de pression légitime, même si, au sein de Herri Batasuna, on est bien en peine de dire à quoi elle a permis d'aboutir concrètement, sinon à accentuer la crise du franquisme. Le PNV, à l'inverse, estime que la voie démocratique a fait beaucoup plus que les voitures piégées et les assassinats pour promouvoir au profit des Basques une forme d'autonomie sans égale dans les autres communautés du pays.

Le PNV et le gouvernement espagnol ont fait du renoncement à la lutte armée un préalable sur lequel il n'est pas question de transiger. *« On ne peut négocier sous la pression d'un chantage. Herri Batasuna n'est pas le Sinn Fein. Il ne représente que 15 % de la population et se trouve de plus en plus isolé »*, souligne José Maria Ardanza, président du gouvernement basque. Et il ajoute : *« Négocier avec quel responsable, quel leader ? Où est le Gerry Adams basque ? »* Le rapprochement ne paraît donc pas facile.

Une police basque

L'exemple irlandais pourra-t-il malgré tout faire école au Pays basque ? Peu nombreux sont ceux qui le croient. Le 31 août, jour même de l'entrée en vigueur du *cessez-le-feu en Irlande du Nord*, Juan Alberto Belloch, ministre de la justice et de l'intérieur, s'est empressé d'affirmer : *« Tant que je serai ministre, il n'y aura pas de rapprochement ni de contact avec les terroristes. Jamais, il n'y aura de négociations avec les criminels de l'ETA. »* Le pouvoir s'est attaché à souligner les différences fondamentales entre les deux situations. D'autre part, tout le monde avait encore en mémoire les paroles de Floren Aoiz (Herri Batasuna), qui avait décrit l'attentat du 29 juillet, dans lequel un général, haut fonctionnaire du ministère de la défense, son chauffeur et un passant étaient morts, comme étant *« le plus important depuis celui contre Carrero Blanco »*. Comme si, depuis la mort du dauphin de Franco, le 20 décembre 1973, les choses n'avaient pas changé dans le royaume d'Espagne. Comme en Irlande du Nord, il y a vingt-cinq ans que la lutte armée a commencé à faire couler le sang en Espagne ; depuis 1968, l'ETA est responsable de la mort de près de huit-cents personnes.

« Nous ne renonçons pas au droit à l'autodétermination. Le Parlement basque l'a d'ailleurs reconnu. Toutes les idéologies ont le droit de s'exprimer, mais en utilisant les voies démocratiques », déclare Juan Maria Atuxta, ministre de l'intérieur du Pays basque – et de ce fait dans le collimateur des indépendantistes. Pour celui qui est l'artisan de la mise en place de la Ertzaintza, la police autonome basque aujourd'hui composée de 6 500 hommes, la violence n'a depuis longtemps plus de raison d'être. Pourquoi tirer sur un uniforme puisqu'il est désormais sur les épaules d'un Basque ? Pourquoi assimiler *Euskadi* (le Pays basque espagnol) à un pays occupé, alors qu'il n'y a aucun soldat dans la rue, contrairement à Belfast, et que la Guardia civil – symbole aux yeux de Herri Batasuna de l'oppression et de l'*occupation* – réduit de plus en plus sa présence ? Pourquoi continuer à exiger l'impôt révolutionnaire pour une cause qui n'est plus l'obsession que d'une minorité ?

La majorité est plus préoccupée à chercher du travail dans cette région en crise industrielle, et les jeunes, comme partout ailleurs, sont de moins en moins politisés et votent peu, comme l'indique Ander Gurrutxaga, professeur de sociologie à l'université basque de Bilbao. La solution peut-elle venir de ce mécontentement grandissant d'une population fatiguée de la violence qui ferait pression pour le dialogue ?

Il est de plus en plus évident que la question basque doit d'abord être réglée par les Basques eux-mêmes, car elle est devenue une question interne. C'est ce qu'affirme Mario Onaindia, vice-président du Parti socialiste basque, qui se déclare *« optimiste »* et pense que la solution passe essentiellement par une accélération du processus d'autonomie. En ne voulant pas renoncer à la lutte armée, les nationalistes radicaux de Herri Batasuna, de KAS (Coordination basque socialiste) et de l'ETA paraissent chercher avant tout leur propre survie.

MICHEL BOLE-RICHARD

NORVÈGE

Les syndicats disent « non » à l'Union européenne

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Par 156 voix contre 149, la puissante Confédération générale du travail norvégienne (LO) a décidé, jeudi soir 22 septembre à Oslo, de recommander le « non » lors du référendum sur l'adhésion à l'Union européenne, qui se déroulera les 27 et 28 novembre. Ce résultat constitue une surprise. On savait les syndicalistes divisés mais le président de la centrale, Yngve Haagensen, pensait avoir trouvé une formule de compromis : *« La Norvège doit dire « oui » à l'UE si la Finlande et la Suède votent en faveur de l'adhésion. »* Les deux pays nordiques voisins doivent se prononcer, respectivement, le 16 octobre et le 13 novembre.

Le taux de syndicalisation des salariés est, en Norvège, supérieur à 80 %. LO compte 800 000 membres ; ses liens avec le Parti travailliste au pouvoir sont étroits. C'est principalement parmi les employés du secteur public que la méfiance à l'égard de l'Union européenne est le plus marquée. Beaucoup craignent que l'harmonisation des politiques économiques ne se traduise en Norvège par une réduction des dépenses de l'Etat en faveur des régions et des services sociaux collectifs, donc par une augmentation du chômage.

Alors qu'en Finlande et en Suède les récents sondages laissent penser que le « oui » l'emportera, les Norvégiens restent extrêmement sceptiques. A la mi-septembre, 50 % des électeurs étaient hostiles à l'appartenance de leur royaume à l'Union ; 28 % seulement en étaient partisans, tandis que 22 % se déclaraient indécis. De l'avis général, seul un vote positif massif des Finlandais, puis des Suédois, pourrait inverser les tendances actuelles. La Norvège avait déjà dit « non » au Marché commun, par référendum, en 1972. A l'époque LO prônait le « oui ».

ALAIN DEBOVE

CROATIE : ultimatum du Parlement croate à l'ONU. – Le Parlement de Croatie a adopté, vendredi 23 septembre, une résolution recommandant une prorogation de cent jours du mandat de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) venant à expiration le 30 septembre. Toutefois si l'ONU ne parvient pas à rétablir l'autorité de Zagreb sur les territoires occupés par les Serbes sécessionnistes d'ici au 10 janvier prochain, la Croatie demandera le départ des « casques bleus ». – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD : des pourparlers pourraient s'ouvrir « vers Noël » avec le Sinn Fein. – Le premier ministre britannique, John Major, a estimé vendredi 23 septembre que le Sinn Fein pourrait participer à des pourparlers politiques *« vers Noël »* car son aile militaire, l'IRA, était *« très près »* d'affirmer son renoncement définitif à la violence. M. Major a souligné qu'une telle perspective impliquait que l'IRA annonce *« immédiatement »* ses intentions. Des sources gouvernementales ont indiqué que ces déclarations ne devaient pas être interprétées comme un changement de la position de Londres. – *(AFP.)*

Le président russe en Grande-Bretagne, aux Nations unies et à Washington. – Le président russe effectue, samedi 24 et dimanche 25 septembre, une visite de travail en Grande-Bretagne, avant de se rendre lundi à New-York pour prononcer un discours devant l'Assemblée générale de l'ONU sur les grandes questions internationales puis, mardi et mercredi, à Washington pour un sommet avec Bill Clinton. Boris Eltsine doit rencontrer John Major au cours de plusieurs heures d'entretiens informels sur les affaires internationales « sensibles ». Troisième partenaire commercial de la Russie, Londres a un point de vue proche de Moscou sur le dossier bosniaque mais diverge sur la conception du « partenariat pour la paix » de l'OTAN.

LITUANIE : le premier ministre « s'excuse » pour la persécution des juifs pendant la seconde guerre mondiale. – Le premier ministre lituanien Adolfas Slezevicius a présenté, jeudi 22 septembre, les excuses de la Lituanie au peuple juif pour les persécutions subies dans cet Etat balte sous l'occupation nazie. *« Bien que le meurtre des juifs ait été la réalisation de la politique nazie* (...), *le fait que plusieurs centaines de Lituaniens aient directement participé à ce génocide exige de nous des paroles de repentir et des excuses au peuple juif pour les souffrances de la déportation et les meurtres de nos compatriotes innocents »*, a-t-il déclaré. Plus de 200 000 juifs, soit 95 % de la population juive, ont été tués dans ce pays sous l'occupation nazie. – *(AFP.)*

MOLDAVIE : « suspension » d'un parti pro-roumain. – Le ministère de la justice moldave a suspendu, vendredi 23 septembre, pour trois mois, à la veille d'élections locales, le Parti national-chrétien (qui milite pour une réunification de la Moldavie avec la Roumanie). Le ministère a aussi demandé à plusieurs mouvements pro-roumains d'accorder leurs statuts avec la nouvelle Constitution. Selon cette nouvelle Loi fondamentale, les partis et mouvements qui s'opposent à l'indépendance de la Moldavie sont anticonstitutionnels. – *(Itar-Tass.)*

OUZBÉKISTAN : élections législatives anticipées le 25 décembre. – Des élections législatives anticipées auront lieu le 25 décembre en Ouzbékistan, a décidé vendredi 23 septembre le Parlement ouzbek. Une nouvelle « Assemblée du peuple » de 150 députés remplacera l'actuel Soviet suprême hérité de l'URSS. Le président ouzbek Islam Karimov avait dans un discours promis que les élections auraient lieu *« sur une base multipartite »*, tout en ajoutant : *« Le slogan officiel national aura un impact positif sur le programme de tous les partis. »* – *(AFP.)*

TURQUIE : l'armée se lance à l'assaut du bastion kurde. – Les forces armées turques ont lancé vendredi 23 septembre une vaste opération pour prendre le dernier réduit montagneux défendu par quelque trois mille maquisards séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dans la province orientale de Tunceli. Des hélicoptères ont attaqué les flancs de la chaîne du Munzur ainsi que la vallée de Kutuderesi. L'état-major a déployé dans la région cinq mille soldats des commandos de montagne. – *(Reuter.)*

RUSSIE

M. Eltsine augmente la retraite de M. Gorbatchev

Le président russe Boris Eltsine, jadis « enfant terrible de la perestroïka », a mulplié par 40 le montant de la retraite de Mikhaïl Gorbatchev, dernier président de l'Union soviétique, ont annoncé vendredi 23 septembre les médias de Moscou. La pension de l'ex-numéro un soviétique (et ennemi du nouveau maître du Kremlin) passe de 19 000 roubles (40 FF) à 760 000 roubles (1 600 FF). Après une nouvelle forte chute du rouble jeudi 22 septembre, les experts espèrent que la monnaie russe va se stabiliser. – *(Reuter.)*

KIRGHIZSTAN : référendum en octobre sur le nouveau Parlement. – Le président kirghize, Askar Akaïev, a fixé au 22 octobre la date du référendum sur la modification du système législatif, après « l'autodissolution » de l'actuel Parlement, dont une majorité de députés ont refusé de siéger, a rapporté vendredi 23 septembre l'agence Tass. Les électeurs devront se prononcer sur le remplacement de l'actuelle assemblée de 105 députés par un Parlement bicaméral composé d'une « assemblée législative » et d'une chambre des « représentants du peuple » élus au niveau régional. – *(AFP, Itar-Tass.)*

AFRIQUE

Fragile répit au Nigéria

Le régime militaire semble avoir jugulé la dernière vague de contestation, mais ce succès obtenu au prix fort est des plus précaires

LAGOS

de notre correspondante

Vitrine du Nigéria, Lagos a retrouvé son visage habituel : *go-slows* géants (1), petits trafics, banquiers impeccables et mendiants dépenaillés, affluence sur les marchés où des parents en quête de fournitures pour la prochaine rentrée des classes se récrient, effarés par la valse des étiquettes. C'est le retour à l'ordre, ou plutôt au chaos débonnaire, qui constitue ici la norme. En apparence, chacun reprend son souffle et s'efforce d'oublier ces trois mois de turbulences durant lesquels, dans les villes du Sud, il n'y avait souvent ni transports, ni eau, ni électricité, ni argent liquide, ni école, ni médecins.

Retranché dans la villa présidentielle d'Aso Rock, 700 kilomètres plus au nord, le général Sani Abacha peut se réjouir d'avoir fait plier une partie de la classe politique et des syndicats. Il n'a pas été contraint de céder le pouvoir à la principale figure de l'opposition, le milliardaire yorouba Moshood Abiola, vainqueur présumé du scrutin présidentiel du 12 juin 1993. Il n'a pas non plus été renversé par un quarteron de jeunes officiers en colère. Il a résisté aux pressions américaines, muselé la presse, gardé le contrôle de l'armée – véritable « parti unique » d'un pays miné par les rivalités ethnico-religieuses – et maintenu à flot la galère de la *« conférence constitutionnelle »* que ses adversaires avaient juré de saborder.

Cette « victoire » semble bien fragile. Depuis la fin de la grève, la naira a fait un nouveau plongeon, franchissant allégrement la barre psychologique de 100 nairas pour une livre sterling, ou de 70 nairas pour un dollar (2) –, alors qu'en juillet le billet vert ne coûtait encore qu'un peu plus de 50 nairas au marché noir. Les huit semaines d'arrêt de travail des ouvriers et des cadres de l'industrie pétrolière – la plus longue grève de l'histoire du Nigéria dans un secteur aussi vital pour son économie – ont laissé des traces profondes.

Tactique de survie

Pour la première fois depuis l'indépendance, la « forteresse pétrolière », qui avait réussi à se préserver jusque-là des vicissitudes politiques, a été ébranlée. Le Nigéria a perdu, cet été, au moins 400 000 barils de pétrole par jour, soit 20 % de sa production. Perte de revenus en partie compensée par la hausse du prix du baril, mais aggravée en retour par les achats de produits raffinés, que le gouvernement a dû importer pour éviter une paralysie totale.

Un grand nombre d'entreprises ont souffert du manque de carburant. Certaines ont fermé leurs portes. Privée du gaz qui alimente ses usines, la société française Michelin a mis cet été en congés forcés quelque cinq mille employés : du jamais vu, même durant la guerre civile du Biafra.

Démoralisés par l'arrestation de leur dirigeant Frank Kokori – chef de file de l'aile dure du mouvement syndical –, menacés d'un recours à la main-d'œuvre étrangère, ulcérés de voir les militaires vendre au grand jour le carburant cent fois plus cher que son prix de revient, les travailleurs ont fini par baisser les bras. Mais leur grève a été soutenue par les habitants des régions pétrolières, et cette alliance entre « aristocratie » ouvrière et « indigènes » déshérités du Sud a de quoi inquiéter le pouvoir central.

Le régime peut continuer sur sa lancée et employer la manière forte pour « casser » l'opposition, comme il le fait depuis trois mois dans la région de Port-Harcourt à l'encontre de la trop remuante minorité ogonie. Nombre de partenaires du Nigéria seraient sans doute prêts à fermer les yeux sur ces méthodes musclées si elles pouvaient déboucher, comme jadis dans le Chili du général Pinochet, sur une réelle prospérité.

« Le pire ennemi d'Abacha, c'est l'économie », affirme cet opposant proche de la Coalition nationale démocratique. *« Si cette équipe ne parvient pas à relancer le dialogue, et surtout à produire, lors du prochain budget, un programme économique cohérent, elle ne tiendra pas au-delà de quelques mois »*, renchérit un diplomate occidental. Mais peut-on attendre des miracles d'un pouvoir dont l'imagination s'épuise à élaborer des tactiques de survie ?

Le poids du Nord

Alors que le général Abacha, au lendemain de sa « révolution de palais » du 17 novembre 1993, avait réussi un coup d'éclat en intégrant à son cabinet des personnalités démocrates ou libérales, originaires du Sud-Ouest yorouba et de l'Est pétrolier, il semble de plus en plus prisonnier aujourd'hui de l'appui sans faille que lui a apporté, durant ces semaines mouvementées, l'oligarchie conservatrice du Nord musulman. Cette coterie très fermée – qu'on appelle le *« califat »* – conduite par le sultan de Sokoto, Ibrahim Dasuki, portait déjà une lourde responsabilité dans l'annulation par les militaires de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, à l'origine de la crise actuelle. Les récents événements ont encore accru sa peur – qui frise *« la paranoïa »*, selon un homme d'affaires occidental très introduit dans le Nord – de voir la puissance politique, source inépuisable de juteux contrats, *« glisser vers le Sud »*.

Le cercle du pouvoir se resserre et s'ancre toujours plus au Nord. C'est ainsi du moins qu'a été interprété le limogeage du chef d'état-major de l'armée, le général Chris Alli, et de celui de la marine, l'amiral Madueke, seul Ibo à ce niveau de la hiérarchie. Chargé de sonder les casernes au sujet de l'élection annulée du 12 juin, le général Alli avait rapporté sans détour à ses supérieurs le sentiment dominant parmi les hommes de troupe et les officiels, trop favorable à Abiola. Son successeur, le général Alwali Kazir, est un loyaliste sans état d'âme.

L'opinion s'inquiète de ces fréquents chambardements – le troisième en un an – au sommet de l'armée, des Etats de la fédération et des grandes sociétés nationales, où l'on récompense de plus en plus souvent la fidélité à un groupe, au détriment de la compétence. Les lignes de fractures « ethniques » risquent de s'accentuer dangereusement avec la création imminente d'une bonne dizaine de partis politiques, qui seront alimentés par les fortunes accumulées par les Nigérians sur des comptes à l'étranger : entre 30 et 40 milliards de dollars, au moins l'équivalent de la dette extérieure.

Dans un de ses récents numéros, la lettre d'information spécialisée *Africa Confidential* (3) relevait des parallèles troublants entre la situation d'aujourd'hui et celle qui prévalait entre 1962 et 1966, avant la guerre civile. Certes, au Nigéria comme ailleurs, le pire n'est pas toujours sûr. Mais en l'espace de quelques mois, bien des signaux d'alarme viennent de passer au rouge.

MICHÈLE MARINGUES

(1) Terme local pour « embouteillage ».
(2) Le taux officiel est toujours de 22 nairas pour un dollar.
(3) Du 9 septembre.

Wole Soyinka privé de son passeport. – La police a saisi jeudi soir 22 septembre le passeport de Wole Soyinka, prix Nobel de littérature en 1986, a affirmé vendredi son secrétaire particulier. M. Soyinka devait se rendre au Portugal pour participer à la première session du Parlement international des écrivains, fin septembre. Très engagé politiquement, le professeur Soyinka a intenté un procès contre le régime militaire et demandé à la Haute cour fédérale de déclarer *« illégal »* le gouvernement du général Sani Abacha. – *(AFP.)*

CLÉS/*Trois mois de crise*

■ **16 mai 1994** : naissance de la Coalition nationale démocratique (NADECO). Elle somme le général Abacha de remettre le pouvoir à Moshood Abiola, vainqueur présumé de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, annulée par les militaires. Représailles contre la minorité Ogoni, symbole de la révolte des régions pétrolières.
■ **2 juin** : arrestation du président du Sénat qui voulait réunir le Parlement dissous lors du coup d'Etat du 17 novembre 1993. La semaine de « désobéissance civile » lancée par l'opposition est peu suivie.
■ **11 juin** : M. Abiola se proclame président du Nigéria à Lagos.
■ **22 juin** : arrestation de M. Abiola, inculpé de « trahison ». Il est emprisonné à Abuja, la capitale fédérale.
■ **27 juin** : ouverture à Abuja de la « Conférence constitutionnelle » organisée par les militaires pour tenter de ressouder l'unité du pays.
■ **4 juillet** : début de la grève des ouvriers de l'industrie pétrolière, rejoints par les cadres, les employés de banque, les enseignants. Ils exigent la libération de M. Abiola, dont le procès commence le 6 juillet.
■ **3 août** : la centrale syndicale (NLC) lance un mot d'ordre de grève générale pour vingt-quatre heures.
■ **5 août** : la Haute Cour préconise la libération conditionnelle de M. Abiola.
■ **Du 15 au 17 août** : net durcissement du régime encouragé par la faction la plus conservatrice du Nord musulman. Les syndicats sont décapités, nouvelle vague d'arrestations.
■ **22 août** : limogeage du chef d'état-major de l'armée, le général Chris Alli, et de l'amiral Allison Madueke.
■ **5 septembre** : fin de la grève.
■ **6 septembre** : publication de décrets qui interdisent pour six mois plusieurs journaux, allongent le délai de détention préventive et empêchent le recours aux tribunaux pour contester toute décision de la junte militaire. Le ministre de la justice, opposé aux décrets, est limogé.
■ **16 septembre** : la conférence des évêques catholiques incite les fidèles à *« résister à la dictature »*.
■ **21 septembre** : le procès de M. Abiola, dont la santé s'est détériorée en prison, reprend à Abuja. Il est suspendu, la cour d'appel de Kaduna (Nord) devant statuer sur la compétence de la Haute Cour fédérale à instruire ce procès.

ALGÉRIE

Le parti d'Aït Ahmed dénonce « l'opacité » des négociations avec le FIS

« Le pouvoir vient de reconnaître, encore une fois, l'impasse du dialogue qu'il a initié », a constaté, jeudi 22 septembre, le conseil national du Front des forces socialistes, réuni sous la présidence de Saïd Khelil, secrétaire général par interim en l'absence d'Hocine Aït Ahmed, qui vit, depuis plus de deux ans, en Suisse. Tout en critiquant *« l'opacité qui a entouré les négociations avec le FIS »*, cette formation se dit prête à *« une relance du dialogue sur de nouvelles bases »* et *« disposée à continuer les rencontres bilatérales avec toutes les parties »*.

La décision de la *« junte de libérer les chefs du FIS a été prise sous la pression des armes »*, a affirmé, vendredi 23 septembre, l'Armée islamique du salut (AIS), branche armée de l'ex-FIS, dans son bulletin clandestin *el Fath el Moubine (la Victoire éclatante)*. L'AIS, qui n'évoque pas l'éventualité d'une trêve, souligne, au contraire, que *« la victoire des moudjahidines est proche »* et que *« l'Etat islamique sera érigé, malgré les impies »*.

L'Egypte va entreprendre une médiation entre l'Algérie et le Maroc. – L'Egypte compte entreprendre une médiation entre l'Algérie et le Maroc en vue de réduire la tension entre les deux pays, a annoncé, samedi 24 septembre, le chef de la diplomatie égyptienne au quotidien officieux *el Ahram*. Amr Moussa a déclaré qu'il aura *« dans les prochains jours, à New-York, des entretiens avec les ministres algérien et marocain des affaires étrangères dans le but de contenir la crise »* entre les deux pays. Ces rencontres auront lieu en marge de la 49e session de l'Assemblée générale de l'ONU. – *(AFP.)*

RWANDA

Le HCR « n'encourage » plus les réfugiés à rentrer

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) *« n'encourage pas, actuellement »* les réfugiés rwandais à regagner leur pays *« en raison de rapports sur des violences qui y sont perpétrées »*, a déclaré vendredi 23 septembre un porte-parole du HCR à Genève. *« Depuis une dizaine de jours nous sommes inquiets et nous avons décidé de stopper toute assistance au rapatriement volontaire de réfugiés depuis les pays voisins »*, a-t-il ajouté.

Un responsable du HCR à Goma (Zaïre) avait indiqué jeudi qu'un nombre croissant de réfugiés hutus rentrés au Rwanda revenaient pour fuir des actes de vengeance, attribués à des soldats du Front patriotique rwandais (FPR). Le HCR estime à 2,3 millions les réfugiés rwandais dans les pays limitrophes.

A Kigali, le porte-parole du gouvernement a annoncé vendredi une prochaine *« grande offensive »* contre les extrémistes hutus qui commettent toujours des *« atrocités »* dans le sud-est du pays (l'ancienne zone contrôlée par les Français). L'armée du FPR *« tuera tous les criminels qu'elle rencontrera »*, a-t-il affirmé. De son côté, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a décidé le déploiement samedi d'une compagnie de cent « casques bleus » dans cette région où elle n'avait que des observateurs. Cette décision est motivée par *« les rapports qui nous sont parvenus sur des atrocités et des actions de représailles »* commis dans cette zone, a précisé un porte-parole de la MINUAR.

Selon l'organisation non gouvernementale Reporters sans frontières (RSF), trente-sept journalistes ont été tués dans les massacres qui ont suivi l'assassinat du président Juvénal Habyarimana le 6 avril. *« Un tiers de la profession a été victime du génocide »*, a indiqué vendredi Robert Ménard, le président de RSF, précisant que son organisation aiderait les journalistes rwandais à lancer des journaux indépendants. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE

Pékin présente à l'Iran son « profond regret » à la suite de la mort d'un diplomate, tué par un tireur fou

PÉKIN

de notre correspondant

Pékin a présenté ses condoléances à Téhéran pour la mort, dans la tuerie du 20 septembre, d'un diplomate iranien et de l'un de ses enfants. Le chef de la diplomatie chinoise, Qian Qichen, a fait part, jeudi 22 septembre, de son *« profond regret et* [de sa] *douleur »* à son homologue iranien. Ce geste était attendu par de nombreux Pékinois, choqués par la réaction initiale des autorités s'efforçant de dissimuler le fait qu'un diplomate avait été tué dans la fusillade, dont le bilan officiel s'élève à dix morts et quarante blessés. L'affaire a fait l'objet d'un *blackout* dans la presse nationale et seuls les Pékinois ont eu droit à quelques bribes d'informations.

La seule rumeur que les autorités aient confirmée au sujet de ce drame, d'une nature complètement nouvelle pour la Chine, est que le forcené était bien un militaire, et un gradé de surcroît : lieutenant cantonné dans la banlieue de Pékin, il a perdu la tête à la suite d'un différend inexpliqué avec ses supérieurs. La version officielle confirme que l'incident a commencé dans sa caserne plus d'une demi-heure avant la fusillade, lorsque l'homme s'est battu avec d'autres militaires.

« Rambo » chinois

La rumeur veut qu'il ait tué un officier et plusieurs autres soldats, peut-être pour une affaire de cœur, et qu'à partir de ce moment il était décidé à emmener avec lui dans la mort le plus grand nombre possible de personnes. Cette version semble confirmée par le comportement froidement résolu que lui ont trouvé les témoins durant les quinze minutes de la fusillade sous les fenêtres des résidents étrangers.

Le régime n'a fourni aucun détail sur le nombre de policiers tués dans l'échange de rafales de fusils d'assaut et n'a pas fait de commentaire sur le bruit de la rue voulant que certaines victimes aient été atteintes par des policiers. Ce drame révèle des failles dans le dispositif policier pourtant dense qui veille, à l'approche de la fête nationale du 1er octobre, au calme d'une capitale décorée de cinq millions de pots de fleurs.

Une intervention plus rapide aurait peut-être permis d'empêcher le tueur de se livrer à son action au vu et au su d'étrangers. Cette dernière circonstance est motif à colère pour la population, qui en profite pour blâmer les autorités, tel ce Pékinois représentatif de l'homme de la rue qui demandait : *« Comment voulez-vous que les investisseurs et touristes viennent si le gouvernement n'est pas capable d'empêcher de telles choses de se produire au milieu de la capitale ? »*

En ce sens, la manière dont est vécue ce fait divers est révélatrice des tensions entre le pouvoir, la population et une armée mal à l'aise dans une période de mutation où elle sait être le seul soutien du régime en cas de troubles. Il a réveillé à Pékin le traumatisme de la répression de Tiananmen en 1989. Dans un pays qui, pendant quatre décennies, a été inondé de propagande à la gloire du soldat Lei Feng, modèle mythique du saint révolutionnaire *« au service du peuple »*, la vision jadis impensable d'un officier fou se transformant en « Rambo chinois » pour ouvrir le feu sur ce même peuple marque une évolution à laquelle peu de gens sont préparés. Même si de tels incidents se sont déjà produits en province.

FRANCIS DERON

INDE

Une épidémie de peste pulmonaire a déjà causé plus de cent morts

Les autorités sanitaires de Bombay et de l'ouest de l'Inde étaient en état d'alerte, samedi 24 septembre, pour essayer de prévenir toute extension d'une épidémie de peste pulmonaire qui, selon des médecins cités par l'agence Reuter, a déjà tué plus de cent personnes dans la ville de Surat, à 270 kilomètres au nord de Bombay. Des mesures préventives comme l'épandage de pesticides ont commencé à être prises à Bombay et dans les districts avoisinant la ville de Surat (dans l'Etat du Gujerat). Les autorités du Gujerat ont lancé un appel à l'aide au gouvernement de New-Delhi pour obtenir des millions de doses de tétracycline. Plus de 250 000 personnes ont déja quitté Surat, une ville industrielle de deux millions d'habitants, dans la panique provoquée par la maladie et des rumeurs selon lesquelles l'alimentation en eau de la ville était empoisonnée.

Samedi matin, les pharmacies de Bombay étaient prises d'assaut et les antibiotiques commençaient à manquer. Des files de clients armés de liasses de billets et de coupures de journaux donnant des conseils pratiques pour se prémunir contre le fléau se formaient devant de nombreuses officines. Les journaux de Bombay publiaient des conseils à leurs lecteurs. *« Si vous craignez d'être atteint, prenez de la tetracycline toutes les six heures pendant cinq jours »*, indiquait ainsi le quotidien *Indian Express* à la « une ».

Rappelons que la peste est une maladie infectieuse épidémique des rongeurs, due à un bacille Gram négatif, *Yersinia pestis*, et transmise à l'homme par l'intermédiaire de la puce. La maladie peut se manifester sous trois formes : la peste bubonique, caractérisée par l'importance des suppurations ganglionnaires ; la peste pulmonaire, très contagieuse et d'évolution sévère ; la peste septicémique, d'une très grande gravité. Le taux de mortalité de la peste pulmonaire non traitée est de 40 %. Le traitement est essentiellement à base d'antibiotiques (streptomycine, tétracycline, chloramphénicol).

Mis à part le vaccin (qui doit être renouvelé tous les six mois en raison d'une immunité de courte durée), qui peut être administré aux sujets travaillant dans des postes à hauts risques au sein des zones d'endémie, la tétracycline peut également être prescrite à titre prophylactique. Lorsque l'on suspecte le diagnostic de peste pulmonaire, il faut isoler les patients. Du fait de la possibilité de transmission de la peste des rongeurs sauvages aux rats domestiques, la prévention repose sur le contrôle de ces derniers et leur élimination des zones d'habitation.

DIPLOMATIE

La réforme de l'ONU

La délicate question de l'élargissement du Conseil de sécurité ne sera pas réglée en 1995

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Pour une fois ils sont unanimes : les cent *quatre-vingt-quatre* pays membres de l'ONU ont décidé que le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa forme actuelle est un anachronisme. Cet organisme – le moteur des Nations unies – ne reflète plus les réalités internationales à l'aube du XXIe siècle. Mais l'unanimité s'arrête là. Le quand, le comment et le pourquoi de la réforme du Conseil divisent désespérément la communauté internationale.

Chargé, en septembre dernier, par l'Assemblée générale d'examiner *« la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité »*, un groupe de travail a remis la semaine dernière un rapport qui ne tire *« aucune conclusion »*. Il se fonde sur près de cent réponses écrites et tient compte des idées exprimées par plus de soixante pays participant au débat. *« Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de marquer définitivement la fin de l'après-guerre, et donc de réexaminer l'avenir du Conseil, actuellement dominé par les vainqueurs de cette guerre*, explique l'ambassadeur de Malaisie, Ismail Razali, *mais nous ne sommes d'accord sur rien d'autre. »*

Le Conseil de sécurité compte actuellement quinze membres dont cinq permanents disposant du droit de veto (Etats-Unis, Chine, Russie, France et Grande-Bretagne) et dix non-permanents représentant des groupes régionaux, qui y siègent pendant deux ans. Bien que des chuchotements sur la nécessaire réforme du Conseil courent les couloirs de l'ONU depuis des années, ce sujet, tabou, n'a été publiquement abordé que pendant l'Assemblée générale de 1992, lorsque le Japon a fait publiquement connaître son désir de devenir membre permanent. Le souhait exprimé par les Japonais a très vite reçu l'appui de Bill Clinton. Malgré les réticences des autres membres permanents du Conseil, le débat était lancé, et l'Allemagne, faisant valoir qu'avec la réunification une page de son histoire était tournée, osait à son tour exprimer publiquement son désir d'intégrer le « club des Grands ».

A l'inverse de Tokyo, Bonn ne mène toutefois pas une campagne publique « agressive » pour son intégration. Sage politique, estiment des diplomates, car une campagne ouverte de l'Allemagne risquerait d'attirer davantage l'attention sur le fait que l'Europe est déjà largement *surreprésentée au Conseil de sécurité*. En plus de ses deux membres permanents, la France et la Grande-Bretagne, l'Europe dispose constamment au Conseil d'un siège pour un Etat ouest-européen et d'un siège pour un pays de l'Europe de l'Est.

Paris et Londres ont été, jusqu'à une date récente, très hostiles à l'idée d'un élargissement du Conseil. Mais ils ont dû assouplir leur position devant le soutien public de Washington à cette idée et pour parer à une autre suggestion avancée ici et là, selon laquelle l'Union européenne, *qui prétend* à une politique étrangère commune, pourrait disposer à l'ONU d'une représentation commune, c'est-à-dire d'un seul siège. Devant se résoudre à l'inévitable, Paris et Londres ont donc souscrit à l'idée de sièges permanents pour le Japon et l'Allemagne, à certaines conditions toutefois en ce qui concerne la France.

Quels critères ?

Les pays aspirant à un siège permanent devraient, *« au moins, avoir la possibilité de participer aux opérations militaires »*, a déclaré de nombreuses fois le ministre des affaires étrangères français, Alain Juppé. Or la Constitution japonaise ne permet pas l'intervention militaire à l'étranger. L'Allemagne,

quant à elle, ne commence que très timidement à donner une interprétation nouvelle de sa loi fondamentale, qu'elle présentait jusqu'ici comme un obstacle constitutionnel à des opérations militaires hors de la zone de l'OTAN.

La Grande-Bretagne ne partage pas l'avis de Paris sur ce point. Citant la Chine, membre permanent, elle aussi, qui ne participe jamais aux opérations de maintien de la paix, les diplomates britanniques expliquent que pour leur pays la participation économique, politique ainsi qu'humanitaire du Japon justifierait amplement son siège permanent (1). Le Japon et l'Allemagne ont aussi trouvé un allié puissant en la personne du secrétaire général. Lors de son voyage au Japon la semaine dernière, M. Boutros-Ghali a irrité le gouvernement français en *« assurant »* au premier ministre japonais que *« nulle part dans la charte »* il n'est écrit que la participation militaire soit nécessaire pour accéder au Conseil de sécurité.

La puissance économique, disent de nombreux pays, ne justifie pas un siège permanent au sein du Conseil de sécurité. Pourtant les autres critères avancés ne sont guère convaincants et, selon des diplomates, *« ne servent qu'à retarder une décision définitive »*. L'Inde, qui est citée par beaucoup comme un des pays responsables du retard du groupe de travail, propose que la population et l'étendue du territoire soient considérées comme critères. Pour l'Italie, un autre pays marri de ne pas en être, la *« contribution culturelle »* serait un critère important. Quant à l'argument selon lequel la puissance nucléaire justifie l'appartenance au « club » des permanents, il est considéré à la fois comme inexact puisque *« l'arme nucléaire n'existait pas au moment de la rédaction de la Charte »* et dangereux pour le message qu'il véhiculerait envers des *pays tentés par l'arme nucléaire*, comme la Corée du Nord, l'Iran et l'Irak. Il a d'ailleurs été discrètement abandonné depuis deux ans.

La seule idée promue par le groupe de travail et qui semble faire du chemin est celle de créer des membres dits *« semi-permanents »*, c'est-à-dire, en modifiant la Charte, de donner la possibilité à certaines puissances d'audience régionale, tels le Nigéria, l'Inde, le Brésil, voire l'Egypte, de se succéder à la fin de leur mandat de deux ans. Cette idée ne fait pourtant pas l'unanimité.

Le droit de veto en question

Autre sujet de débats : le droit de veto. Le rapport du groupe de travail relève *« l'opinion très répandue que le droit de veto est antidémocratique et que soit il devrait être limité à des sujets particuliers comme les résolutions relevant du chapitre 7* [autorisant le recours à la force], *soit que deux voix négatives soient nécessaires pour constituer un veto »*. Washington n'a pas pris parti sur cette question. L'Allemagne, pour sa part, a déjà annoncé qu'un siège permanent sans droit de veto ne l'intéresserait pas. Cuba semble être le seul pays qui milite pour l'abolition du droit de veto *« dans toutes ses formes »*.

Pour élargir le Conseil de sécurité, *il faut amender la Charte*. Selon l'article 108, les amendements entreront en vigueur quand ils auront été adoptés à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale et ratifiés par le Conseil de sécurité, y compris tous les membres permanents du Conseil. En annonçant sa candidature, le Japon avait mentionné la date-cible de 1995, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire des Nations unies, mais, étant donné les divergences persistantes parmi les groupes régionaux et la réticence, certes inavouée, de la plupart des membres permanents à chercher une solution rapide à cette question, les diplomates estiment qu'il serait irréaliste de penser que l'élargissement du Conseil puisse se faire *« avant quelques années »*.

AFSANÉ BASSIR POUR

(1) Les contributions au budget général : Etats-Unis 25 % ; Japon 12,45 % ; Allemagne 8,93 % ; Russie 6,71 % ; France 6 % ; Grande-Bretagne 5,2 % ; Chine 0,77 %.

REPÈRES

ALLEMAGNE

Scrutin-test en Bavière à trois semaines des élections générales

Huit millions sept cent mille électeurs bavarois sont appelés à désigner, dimanche 25 septembre, leurs représentants au Parlement régional (Landtag), où la CSU, branche bavaroise de l'Union chrétienne-démocrate, dispose depuis 1962 de la majorité absolue. L'issue de ce vote est importante, à trois semaines des élections générales au Bundestag.

Si le gouvernement régional, *dirigé par le ministre-président* Edmund Stoiber (CSU), parvient à conserver la majorité absolue *au Landtag de Munich, l'Union* chrétienne-démocrate du chancelier Kohl abordera avec confiance *la dernière ligne droite de la campagne électorale fédérale*. Le SPD, donné perdant dans les sondages, espère néanmoins obtenir 30 % ou plus des voix. En dessous de ce score, le vote serait interprété comme un désaveu pour Rudolf Scharping, candidat du SPD à la chancellerie fédérale. Quant au Parti libéral démocrate (FDP), sur lequel tous les regards se portent, il pourrait disparaître du Parlement régional faute d'atteindre la barre des 5 %. Un tel revers en Bavière ferait peser de graves incertitudes sur le maintien de l'actuelle coalition au pouvoir à Bonn (CDU/CSU et FDP). – *(Corresp.)*

CORÉE DU NORD

Pyongyang refuse toujours une inspection de ses réacteurs suspects

Alors que les pourparlers américano-nord-coréens sur le différend nucléaire entre les deux pays ont repris, vendredi 23 septembre, à Genève, Pyongyang a vivement réagi à l'exhortation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à ouvrir toutes ses installations nucléaires aux inspections internationales. Les Nord-Coréens ont averti que, si l'AIEA maintenait ses exigences, ils *« ne ressentiront pas le besoin »* de remplacer leurs réacteurs graphite par un système à eau légère, moins proliférant, comme convenu avec Washington. Le ministère des affaires étrangères de Pyongyang a dénoncé dans un communiqué *« l'insistance obstinée des forces malsaines sur l'inspection spéciale »*. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

LIBYE : arrestation d'un officier supérieur. – Les autorités ont arrêté, la semaine dernière, à Tripoli, le commandant Omar El Hariri, ancien responsable militaire de la place de Tobrouk, dans le nord-est du pays, a rapporté, vendredi 23 septembre, le quotidien saoudien *El Hayat*, citant des sources arabes. Membre des « officiers unionistes libres » qui avaient renversé la monarchie en 1969, ce militaire avait fait l'objet d'une première disgrâce et été détenu entre 1975 et 1988. Le journal établit un lien entre son arrestation et le conflit qui oppose le colonel Kadhafi au numéro deux du régime, le commandant Jalloud *(le Monde* du 23 septembre). – *(AFP.)*

L'Agence internationale de l'énergie atomique rétablit l'aide à Israël. – L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a décidé, vendredi 23 septembre, de rétablir l'assistance technique à Israël. Au lieu de voter sur un projet de résolution israélien, le président de la conférence générale, le Suisse Alec Jean Baer, a lu une déclaration disant qu'à son avis *« la conférence est prête aujourd'hui à rétablir l'assistance technique à Israël. Cette déclaration semble acceptable pour tous. Elle est donc décidée »*, a-t-il conclu, malgré l'opposition de plusieurs délégations arabes. Le rétablissement de cette assistance est de portée essentiellement politique puisque l'Etat juif, considéré comme pays développé, ne recevra aucune assistance technique. – *(AFP.)*

Parution, à Gaza, du premier journal palestinien. – La première revue palestinienne à voir le jour dans la bande de Gaza autonome a été mise en vente, vendredi 23 septembre, dans les kiosques. Cet hebdomadaire de seize pages – Filistin (*« Palestine » en arabe) – devrait être distribué, au-delà de Gaza, à Jéricho et dans la partie de la Cisjordanie encore sous occupation israélienne.* – *(Reuter.)*

PANAMA : le président libère les responsables pro-Noriega. –Le nouveau président panaméen, *Ernesto Perez Balladares*, a décidé de gracier, vendredi 23 septembre, 217 personnes ayant exercé des responsabilités sous le gouvernement de l'ancien dictateur Manuel Noriega. Le chef de l'Etat, dont le parti politique a soutenu Manuel Noriega jusqu'à l'intervention américaine en 1989, souhaite par ce geste *« favoriser la réconciliation nationale »*. L'ancien dictateur est emprisonné en Floride, où il a été condamné en 1992 à quarante ans de prison pour trafic de drogue. – *(Reuter.)*

LOIN DES CAPITALES

Les filles d'Agami

AGAMI (Alexandrie)
de notre envoyé spécial

Le 13 messidor an VI (1er juillet 1798), la division Menou débarquait dans l'anse du marabout Agami, à l'ouest d'Alexandrie. L'expédition française en Egypte venait de commencer. Depuis le 1er juillet 1994, comme chaque année, Agami connaît une autre invasion, celle des estivants pour une longue saison qui ne s'achève qu'à la fin de septembre.

Le Saint-Tropez d'Egypte, situé à une douzaine de kilomètres d'Alexandrie, accueille tout ce qui compte ou veut compter dans une société égyptienne en pleine métamorphose. Ministres et millionnaires, hommes d'affaires et hauts fonctionnaires, simples bourgeois et étoiles du cinéma. Certaines rues ont été surnommées *« Beverly Hills »* ou *« les Champs-Elysées »*. Des haies y dissimulent des villas cossues dotées de piscines et entourées de jardins à la française ombragés par des araucarias géants.

La plage a gardé ce côté cosmopolite qui faisait la gloire d'Alexandrie. Parler français est une condition *sine qua non* pour être *branché*. Sur le sable fin, une femme voilée discute chiffons avec une blonde en bikini. Elles regardent défiler sur la plage les dernières créations en matière de cache-maillots, du vêtement islamique « sexy » à l'ample tenue de plongée, style Bibendum : *« Beaucoup plus décent que toutes ces robes qui collent au corps quand on sort de l'eau . »*

Des jeunes filles, l'une en maillot brésilien, l'autre en cuissard de cycliste, déambulent en ondulant savamment des *hanches pour « allumer » les deux adeptes* de la gonflette, muscles bien huilés et casquette de base-ball à l'envers, qui les *suivent patiemment depuis plus d'une* heure. Des enfants se battent à coups de pistolet à eau et de boules de sable. Une *mère leur ordonne mollement d'arrêter*, avant de se replonger dans le dernier livre de Robert Solé (1).

Les pères massacrent une balle de tennis à grandes volées de raquettes en bois. Des gourmets dégustent des oursins à 5 francs *la douzaine, tandis que des fanatiques du* scooter des mers se livrent à de dangereuses acrobaties pour épater le passant. A l'entrée de la plage ratissée et nettoyée chaque matin, un gardien en uniforme contrôle les admissions. N'entre pas qui veut à Agami.

Les anciens ne reconnaissent plus l'Agami de leur enfance dans cette ville qui, *d'hiver en été, passe de vingt mille à* soixante mille habitants. Ils se souviennent de l'Agami *« d'il y a cinquante ans »*, qui *n'était qu'un bout de désert où poussaient* quelques figuiers au milieu des dunes et où erraient quelques bédouins de la tribu des Awlad Ali avec leurs troupeaux de chèvres. Les seules constructions de l'époque étaient les chalets de quelques étrangers comme le Suisse Rodolphe Bless et le Maltais Philippe Bianchi.

Ce sont eux qui ont fondé Agami au lendemain *de la deuxième guerre mondiale*. Leurs lotissements et locations ont été une manne pour les bédouins qui ont, eux aussi, vendu *à tour de bras des terrains appartenant théoriquement à l'Etat*. Les deux grands quartiers de la station balnéaire portent *toujours les noms de leurs fondateurs*. Seule différence : les lotissements du signor Bianchi valent aujourd'hui de l'or alors que ceux de Herr Bless portent le nom de *« bas Agami »* depuis que des immeubles y ont poussé comme des cactus pour abriter les envahisseurs cairotes.

« Le repaire du démon »

Si l'Agami de Bianchi a échappé au sort de celui de Bless – *et d'Alexandrie en général* –, c'est grâce à l'initiative de quelques Alexandrins qui ont créé, il y a une quin*zaine d'années*, l'Association des habitants de la plage d'Al Fardos (le paradis). Ras-



semblant aujourd'hui trois mille membres, cette association avait, à l'origine, pour but officiel *« la protection de la famille »*. En fait, *sa mission a surtout consisté à protéger la* plage en ne la rendant accessible qu'aux riverains.

Contrairement aux autres plages d'Alexandrie, de la populaire Aboukir aux anciens jardins royaux de Maamoura, *Agami est le seul endroit où une femme* peut se mettre en maillot de bain sans provoquer une émeute. Une plage qui a *échappé à « la pudibonderie envahissante »* des coutumes villageoises, phénomène dû à l'exode rural beaucoup plus qu'à l'islamisme. Depuis le boom pétrolier de 1973, pour des millions d'Egyptiens expatriés dans le Golfe, quelle que soit leur place sur l'échelle sociale, une des priorités est de *« passer quelques jours à Alexandrie »*. Un bouleversement dans la société égyptienne comparable à celui provoqué en France par les premiers congés payés en 1936.

« Bianchi » a une réputation telle qu'il attire des gens venant de milieux très différents. Il n'est donc pas étonnant d'y trouver une femme voilée en grande conversation avec sa voisine en bikini. Mieux, c'est sur la plage d'Agami qu'a été lancée la mode des maillots de bain islamiques. Agami est *aussi un endroit où l'on vit la nuit et, sans* parler de la concurrence des soirées privées où se mélange la crème du pays, ses *« boîtes » et ses restaurants font sa réputation*. Tout Agamiste qui se respecte ne va au lit qu'à 4 ou 5 heures du matin.

La permanence du modèle occidental a provoqué de vives réactions des islamistes. Pour eux, cette plage est *« le repaire du démon »* à cause de la simple présence de femmes *« habillées de déshabillés »*. Bien que préfigurant les houris du paradis, elles sont, en ce bas monde, considérées comme des *« pécheresses pavant la route vers l'enfer »*.

Chaque année des milliers d'affiches invitant *« les sœurs croyantes »* à se voiler sont placardées dans les rues d'Agami. Des procès ont été intentés par des édiles locaux pour rouvrir la plage au grand public et tenter de mettre fin à ce havre cosmopolite. Procès gagnés : « Bianchi » était condamnée en 1993 à ouvrir ses portes. C'était sans compter avec la puissance politique et économique que représente Agami. Ministres et hauts responsables ont volé à la rescousse *« de la seule plage comme il faut »*. Le gouverneur d'Alexandrie, un francophone, a donc trouvé un *modus vivendi* avec l'Association d'Al Fardos pour réserver la plage à ses quelque vingt mille privilégiés.

Signe des temps, l'écrivain Anis Mansour s'est durement fait taper sur les doigts pour avoir écrit dans le très officieux *Al Ahram* qu'il *«* [souhaitait] *flageller toutes ces chairs dénudées sur la plage d'Agami »*. De bonnes sources, on dit que le raïs est lui même intervenu pour réprimander cet écrivain jusque-là catalogué comme *« journaliste du pouvoir »*. Agami est presque devenu un symbole de la nouvelle volonté du gouvernement de combattre l'islamisme sur tous les fronts.

L'été dernier, une série d'articles, dans l'hebdomadaire – lui aussi officieux – *Rose El Youssef*, intitulées « Les filles d'Agami » et où ces dernières étaient décrites comme des nymphomanes, n'avait pratiquement pas provoqué de réactions.

Cette année, la grande nouvelle à Agami est que *« Petro revend de la bière »*. Au printemps de 1993, cet épicier qui avait pris un sumom grec s'était associé avec Enzo da Verona, un Italien converti à l'islam et portant la barbe intégriste, pour ouvrir une boutique de *« pasta »* fraîche.

L'affaire n'a pas marché, les Agamistes boudant Enzo et sa femme Graziella, voilée de la tête aux pieds. Reste maintenant à savoir si la « réalcoolisation » de Petro est permanente ou ne durera que le temps d'un été. Quoi qu'il en soit, Agami est toujours *un lieu de dolce vita*. Si Lawrence Durrell était encore en vie, c'est peut-être là qu'il aurait écrit la suite de son fameux *Quatuor d'Alexandrie*.

ALEXANDRE BUCCIANTI

(1) *Le Sémaphore d'Alexandrie*, Le Seuil, 1994.

L'affrontement entre Edouard Balladur et Jacques Chirac s'est durci, au terme des journées parlementaires du RPR à Colmar, jeudi 22 et vendredi 23 septembre. Le premier ministre a répondu point par point, vendredi, aux attaques contre sa méthode de gouvernement lancées la veille par M. Chirac.

■ EXCLUSION. Thème officiel des journées de Colmar, « l'exclusion » a fait apparaître des nuances entre les analyses des dirigeants du RPR. Le président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin met la lutte contre l'exclusion au centre de son discours, tandis que M. Balladur préfère évoquer *« les exclusions »*. Quant à M. Chirac, il pense que l'exclusion *« n'épuise pas »* les *« préoccupations sociales »* des Français.

« L'exigence sociale »

COLMAR

de nos envoyés spéciaux

Même si la « guerre des chefs » a fait oublier ce fil conducteur, les journées de Colmar, qui se réclamaient d'un *« nouvel élan social »*, ont confirmé le retour du mouvement de M. Chirac aux préoccupations sociales du gaullisme des origines. Les députés et les sénateurs ont dressé de la réalité sociale de leurs terroirs respectifs un tableau angoissant, qu'auraient pu reprendre à leur compte, dans bien des cas, leurs collègues de gauche.

M. Séguin a été, dès jeudi matin, le premier à donner le « la », en tonnant contre la *« sous-imposition du capital »* et en faisant porter à Michel Rocard la responsabilité *« historique »* de ne pas s'être attaqué aux racines du chômage structurel, quand la conjoncture économique lui en donnait la possibilité. Pour le président de l'Assemblée nationale, *« la lutte contre le chômage de longue durée doit être LA priorité absolue de la nation »*, puisque la solution de ce problème *« conditionne probablement, largement, celle de tous les autres »* : c'est bien sur ce terrain que s'imposera, à ses yeux, la différence entre les candidats à l'Elysée.

Pourtant – même si quelques parlementaires, issus du monde de l'entreprise, admettaient en confidence, dans les couloirs que ces accès de *« sensiblerie sociale »*, comme dit Raymond Barre, leur avaient semblé un peu excessifs –, les journées de Colmar n'auront sans doute apaisé ni les impatiences, ni les inquiétudes de M. Séguin. M. Chirac l'a bien suivi sur ce terrain, en plaçant *« l'exigence sociale »* au cœur des choix du RPR, mais il ne veut pas, pour l'heure, aller plus loin. *« L'exclusion*, a-t-il précisé, *n'épuise pas, loin de là, les préoccupations sociales des Français. »*

M. Balladur, non plus, n'a pas été en reste. Il a consacré une large partie de son intervention, vendredi, à l'exclusion, *« qui menace tout le pacte social français »*, mais il a introduit une nuance de taille, en précisant que *« lutter contre l'exclusion, c'est lutter contre les exclusions »*. Si le premier ministre a annoncé, pour l'automne, le début de l'élaboration d'un *« plan global »* de lutte contre l'exclusion, il s'est empressé de préciser qu'il songe d'abord à mieux coordonner et à regrouper les moyens mobilisés pour améliorer la sécurité, le logement, la formation, la lutte contre la drogue...

Fidèle à sa méthode, en somme, M. Balladur entend traiter les problèmes point par point plutôt que de s'engager à découvert dans un débat propice aux promesses inconsidérées ou aux emballements idéologiques. Il est vrai qu'un « chantier » d'une telle ampleur serait sans doute mieux adapté à un nouveau président de la République en plein état de grâce qu'à un candidat, soucieux de convaincre, mais aussi de heurter le moins possible. Consensus oblige.

J.-L. A. et G. C.

La réunion des groupes parlementaires du RPR à Colmar

Les termes de l'affrontement entre M. Chirac et M. Balladur se précisent

COLMAR

de nos envoyés spéciaux

« Tout le monde s'est bien conduit... » Cette appréciation sobre et réaliste d'Eric Raoult, député de Seine-Saint-Denis et secrétaire général adjoint du RPR, proche de Jacques Chirac, résume l'ambiance de la seconde journée d'étude des parlementaires du RPR à Colmar, vendredi 23 septembre. Seuls les plus naïfs auront été surpris de constater qu'après la « sortie » du président du RPR, la veille, contre la méthode du premier ministre (*le Monde* du 24 septembre), l'affrontement entre les deux hommes – devant un parterre de députés et de sénateurs hésitants, partagés pour beaucoup entre le cœur, qui les pousse vers M. Chirac, et la raison, qui pourrait les faire pencher en faveur de M. Balladur – est resté feutré.

Si M. Chirac avait voulu *« sortir de l'hypocrisie »*, selon les termes de M. Raoult, M. Balladur a fait retomber sur l'assemblée la chape de plomb, délicatement polie, de la bonne éducation. Le ton du premier ministre, posé comme à l'accoutumée, contrastait avec celui, solennel, adopté la veille par M. Chirac. Le premier ministre n'a pas réussi à détendre son rival, resté les traits figés, le visage fermé, même lorsque M. Balladur a rendu hommage à la *« grande part »* prise par le maire de Paris dans le succès de la majorité en mars 1993.

Parfois, il est vrai, la courtoisie apparemment détachée de M. Balladur se transformait en franche ironie : quand, par exemple, se tournant vers M. Chirac – pour qui l'élection présidentielle se gagnera sur un *« projet »* et non un *« bilan »* –, M. Balladur a lancé, l'air sincèrement consterné, qu'il n'arrive vraiment pas à comprendre comment l'un peut aller sans l'autre... .

Elus pour cinq ans

En réalité, M. Balladur s'est employé à répondre, point par point et quelquefois sans ménagement, à l'argumentation du maire de Paris : sur sa méthode – il *« n'envisage en rien »* de se départir du principe qui veut que ses réformes s'appuient sur l'adhésion de l'opinion – ou sur la portée de ces réformes, puisque *« la récession est derrière nous »*.

En direction, cette fois, des parlementaires, M. Balladur a de nouveau insisté pour situer son action dans le cadre de la législature, dont il a tenu à rappeler qu'elle « dure cinq ans ». Même si la manière était un peu allusive, il s'agissait bien de rassurer les élus sur la pérennité de la « Chambre introuvable » issue des élections législatives de 1993. Enfin, le chef du gouvernement s'est employé à répondre aux attaques de M. Chirac sur les risques de *« dilution »* du RPR dans un mouvement plus vaste, aux contours flous. Mais, toujours soucieux de ne pas paraître se mêler aux querelles des partis – *« N'étant pas moi-même responsable d'un parti politique »*, a-t-il lâché au passage –, M. Balladur s'est borné à affirmer que le gaullisme *« est durablement installé dans la vie publique »*, tout en rappelant que la véritable légitimité émane des Français eux-mêmes.

Au bout du compte, au terme de l'intervention de M. Balladur, il n'avait échappé à personne que la tension avait monté d'un cran, ce qui explique, sans doute, la tonalité guerrière des déclarations de couloirs. Ainsi Pierre Lellouche, député du Val-d'Oise, pouvait-il s'exclamer : *« On ne va tout de même pas s'avouer battus sans avoir livré bataille ! Mais l'heure de tirer n'est pas encore venue, et il faudra le faire sur le terrain et au moment que nous aurons choisi. »* Et M. Raoult, en coulisses, ne lésinait pas, non plus, sur les formules à l'emporte-pièce : *« Nous, les gaullistes, nous avons gagné contre les Allemands il y a cinquante ans ; nous avons lutté contre les socialo-communistes pendant des années ; nous n'allons quand même pas perdre, demain, contre les sondages ! »*

Tel autre encore, élu du Nord, exprimait l'opinion de beaucoup en affirmant : *« Le piège de Balladur est grossier : si Chirac attend janvier pour se déclarer, il est mort. Il faut, au contraire, obliger Balladur à sortir du bois. »* Un dernier n'hésitait pas à dénoncer nommément deux ministres proches de M. Balladur – Nicolas Sarkozy et François Léotard –, soupçonnés de préparer le terrain pour la création du sulfureux nouveau mouvement politique qui naîtrait, selon eux, sur les décombres du RPR, après l'élection de M. Balladur à la présidence de la République.

Narquois, un baladurien notoire du premier ministre répliquait que si le maire de Paris se déclarait trop tôt, cela apparaîtrait *« inévitablement comme une division de la majorité et une condamnation de l'action engagée »*, alors même que les Français plébiscitent M. Balladur dans les sondages. Patrick Devedjian, député des Hauts-de-Seine, lui aussi partisan du premier ministre, ajoutait, suave : *« C'était un peu voyou, de la part de Balladur, de donner comme il l'a fait un coup de chapeau à Chirac pour sa contribution à la victoire de mars 1993, mais c'est bien l'attitude d'un vainqueur qui se paye le luxe de faire applaudir son adversaire battu. »*

« Prenons garde de semer la division »

Quant à Jacques Baumel, député du même département, que dirige Charles Pasqua, il n'hésite plus à dire qu'en s'en prenant au gouvernement, *« Jacques Chirac fait fausse route »*, car les Français préfèrent *« le langage de la vérité, du bon sens et de la volonté calme »*.

Ces aménités, cependant, ont été couvertes par le chœur de l'union, plus insistant à mesure que se durcissait le bras de fer entre les deux héros. Alain Juppé l'avait entonné, jeudi ; les deux présidents de groupes parlementaires l'ont repris vendredi. Josselin de Rohan, président du groupe du Sénat, l'a fait sans ménagement. « Certains, a affirmé le sénateur du Morbihan, *rêvent de ce qu'ils appellent une recomposition du paysage politique* [...], *tandis que seraient parqués dans une sorte d'archéoscope les nostalgiques du gaullisme.* [...] *Ne permettons pas que se développent des polémiques subalternes et stériles, qui laissent toujours des traces et des blessures qui ne cicatrisent pas ! »*

Bernard Pons, président du groupe de l'Assemblée nationale, a repris ce credo de plus belle. *« Prenons garde de semer la division dans nos rangs, de provoquer la fracture dans notre famille !* a-t-il lancé. *Penser qu'il pourrait y avoir place, dans notre rassemblement, pour l'expression de conceptions politiques globales, mais qui seraient en opposition et susceptibles de nous diviser, serait une erreur tragique. »*

Il était difficile à M. Balladur, dans ces conditions, de ne pas entonner, à son tour, l'air de l'union. Même si les chiraquiens ne devaient applaudir son interprétation que du bout des doigts. Dans cette ambiance, curieusement, une note finale, empreinte malgré tout d'optimisme, a été donnée par M. Raoult, qui s'attend à un « happy end » entre les deux hommes et, en tout état de cause, à la présence d'un seul candidat RPR à l'élection présidentielle.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI et GÉRARD COURTOIS

Le parti gaulliste au cœur de la bataille

Suite de la première page

La suite implicite du raisonnement – réponse destinée aux parlementaires et à l'opinion – était facile à deviner : « Avec M. Chirac, vous disserterez, certes, sur le gaullisme, mais vous perdrez une quatrième fois l'élection présidentielle ; avec moi, vous gagnerez la France, en entrant à l'Elysée.»

Face à cette stratégie balladurienne, que d'aucuns qualifient d'endormissement ou d'anesthésie, M. Chirac n'a guère le choix. Quitte à mourir, disent les chiraquiens, il est encore préférable de périr debout, au combat. Les images utilisées par les amis du maire de Paris – *« il est à nouveau en selle... »* – montrent que le président du RPR est prêt à conduire, sabre au clair, la charge de la brigade légère. Avec un espoir minime de gagner. Pouvait-il vraiment faire autrement ? *« Maintenant, ça passe ou ça casse »*, confie un de ses plus fidèles supporteurs au sein du gouvernement. Qu'il le veuille ou non, l'évolution des sondages, en l'absence de « primaires » présidentielles, sera un facteur non négligeable du soutien et des conseils que lui prodigueront, d'ici à la fin de l'année, ses proches et ceux dont l'opinion compte pour lui au sein de la famille gaulliste.

Alain Juppé, secrétaire général du RPR, et François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, tous deux ministres, ayant fait savoir à Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, que ces primaires pourront avoir lieu... dès que les candidats se seront dévoilés, les chances de les voir organisées s'amenuisent de jour en jour. A moins que M. Chirac, dépassant le discours de la méthode, ne se lance ouvertement dans la bataille. Il pourrait entraîner ainsi, dans son sillage, Valéry Giscard d'Estaing, qui s'est rappelé au bon souvenir de son ancien premier ministre et de tous les autres protagonistes, en déclarant, samedi, dans *la Montagne*, qu'un *« grand parti sans candidat présidentiel n'a pas de raison d'être »*. On ne peut pas exclure qu'il n'ait parlé de l'UDF qu'en pensant à lui...

En jouant son va-tout – une manière de mettre en musique la formule de Laurent Fabius parlant de M. Mitterrand, *« lui, c'est lui, moi, c'est moi »*, qu'il vient de faire sienne, samedi, sur France 3-Alsace –, M. Chirac contraindrait-il M. Balladur à se lancer, lui aussi, dans la course, sans respecter l'obligation de silence qu'il s'est imposée jusqu'au début de l'année prochaine, pour pousser les autres, justement, à enfreindre cette règle ? Rien n'est moins sûr ! Une telle démarche, pourtant, aurait l'avantage de redonner la main au président du RPR. Celui-ci pourrait à bon droit faire remarquer que le premier ministre ne joue pas le jeu d'un accord sur les « primaires » paraphé par lui en 1991, et qu'il a des arrière-pensées de recomposition politique.

C'est là que la boucle est bouclée. Revient l'intérêt du discours prononcé par M. Chirac à Colmar, qui pose la question de l'actualité du gaullisme et de sa pérennité. Les amis du maire de Paris soupçonnent, en effet, Nicolas Sarkozy et François Léotard d'ourdir un complot contre le RPR, en tentant de jeter les bases d'une grande formation libérale et centriste avec des morceaux des deux formations actuelles de la majorité. M. Balladur n'avait-il pas déjà lancé cette idée, il y a quelques années ?

Ceux qui se réclament du gaullisme derrière M. Chirac seraient ainsi réduits à appartenir à un parti de la droite dure. C'est l'avis des balladuriens. Inversement, M. Balladur pourrait difficilement se réclamer du gaullisme et du RPR. C'est déjà ce que pensent les chiraquiens.

OLIVIER BIFFAUD

Devant la presse et à propos de la drogue

Débat ouvert chez les parlementaires communistes

LILLE

de notre envoyé spécial

Les parlementaires communistes ont préparé leur rentrée, deux jours durant, à Lille, les 22 et 23 septembre, lors d'une réunion ouverte, pour la première fois, à la presse. Les communistes débattent, mais, dès lors qu'ils entrouvrent les portes de leur cénacle à des observateurs extérieurs, cela, comme on dit au PCF, *« pose question »*. Des divergences d'appréciation sont apparues, par exemple, sur l'éducation, lorsque Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône et désormais chef de file des refondateurs au sein de la direction du PCF, a affirmé qu'*« on ne peut défendre le service public* [de l'éducation nationale] *tel qu'il est »*.

C'est surtout lors d'un débat sur un problème dit de société, la drogue, que les parlementaires communistes ont révélé leurs différences. *« Il y a quelques années, on en serait venu aux mains »*, a confié l'un d'eux. Très sensibilisée aux trafics de drogue en provenance des Pays-Bas, la fédération du Nord du PCF se propose d'organiser, le 15 octobre, une manifestation dans les rues de Rotterdam. *« Alors, on va organiser un boycottage de la Hollande ? Qu'est-ce que ça veut dire ? On glisse vers le populisme ! »*, a sursauté Aline Pailler, député européen, non membre du PCF. *« Il faut faire la différence entre l'usage et le trafic. Ce tract me fait penser à certains autres, sur l'immigration »*, a enchaîné Patrick Braouzec, député de Seine-Saint-Denis.

Georges Marchais, qui conserve une grande autorité auprès de ses camarades, a tenté de recentrer le débat entre les tenants de la répression et ceux qui s'interrogent plus volontiers sur toutes les dimensions du phénomène de la drogue.

JEAN-LOUIS SAUX

« Rien n'est jamais gagné, mais tout peut être gagné »

déclare le premier ministre

Voici les principaux extraits de la conclusion du discours prononcé par Edouard Balladur, vendredi 23 septembre à Colmar, lors des journées parlementaires du RPR. Après avoir dressé le bilan de l'action du gouvernement depuis avril 1993 et souligné la nécessité d'« inventer une autre société » *qui permette notamment de combattre l'exclusion, le premier ministre a conclu par plusieurs observations sur la préparation de l'élection présidentielle.*

« Tout d'abord, *a-t-il dit*, à mes yeux – mais cela ne vaut que pour lui –, le gouvernement doit se tenir hors du débat des candidatures présidentielles jusqu'au mois de janvier. (...) Faisons en sorte que le sentiment qu'ont les Français que la majorité et le gouvernement sont unis (...), qu'il est indispensable que le gouvernement se consacre prioritairement au redressement de la France (...), faisons en sorte que ce sentiment ne soit pas déçu. (...) Je le répète, cela ne vaut que pour *[le gouvernement]* et (...) que jusqu'au mois de janvier, cela va de soi : je ne suis ni totalement naïf ni totalement irénique ! (...)

» Deuxième réflexion : il faut nous souvenir des leçons du passé. La dernière fois qu'un gaulliste a été élu président de la République, c'était Georges Pompidou *(...)* en 1969 *(...)*, il y a un quart de siècle *(...)*. Depuis, pour des raisons diverses, cela n'a pas été possible. Alors, notre problème est très simple : comment pouvons-nous assumer l'union ? Les uns et les autres ont fait des propositions. Je pense qu'il faut les mettre à l'étude. *(...)* Je suis ouvert à toutes les solutions, dans la mesure où ça concerne le gouvernement, bien entendu.

Le projet et le bilan

» Troisième réflexion : le bilan. Tout a été commencé dans toutes les directions. Nous ne devons pas être dépossédés du fruit de notre action collective. Nous ne devons pas gâcher la chance politique que constitue un bon bilan si, comme je l'espère, il s'améliore dans les six mois qui viennent. Autrement dit, nous avons une fierté collective que nous devons partager. (...) Eh bien ! je pense que les Français seront sensibles à cette revendication collective et générale du résultat de notre action (...).

» Je n'arrive pas à comprendre comment on pourrait faire une campagne soit sur un projet tout seul, soit sur un bilan tout seul, du moins quand on gouverne ! (...) Il est temps que le débat des idées s'ouvre. D'ailleurs je n'ai pas qualité pour décider de la date d'ouverture du débat d'idées ! (...) J'aime bien ce genre de débat. Dès 1988, je m'y suis consacré (...).

» La vie ne s'arrêtera pas en 1995. La société continuera à évoluer, il se passera des événements que nous n'avons jamais imaginés (...) Ce que nos concitoyens sont en droit de réclamer de nous, c'est que nous soyons ouverts aux discussions, ouverts à la nouveauté et résolus à nous adapter, mais ils n'attendent pas de nous que, tous les sept ans, nous ayons présents à l'esprit tous les événements possibles, avec toutes les réponses possibles, dans toutes les hypothèses possibles (...).

» J'ai adopté une méthode pour réformer la société française. Mon tort a été de la théoriser : j'aurais mieux fait de le faire sans trop le dire. Elle consiste à écouter, à modifier quand il le faut, avant de décider. Ecouter, ce n'est ni ne pas décider ni rester immobile, cela va de soi. (...)

» Nous ne devons pas nous laisser gagner par l'euphorie, comme si nous étions seuls au monde et comme s'il n'y avait de débat qu'entre nous. Rien n'est jamais gagné, mais tout peut être gagné. Cela dépend de nous (...). Ne nous replions pas sur nous – d'ailleurs, nous ne le faisons pas. (...) Nous devons (...) être ceux qui expriment les aspirations de la France tout entière, ceux qui réalisent un projet pour la France tout entière (...). C'est ainsi que nous serons fidèles à la leçon du général de Gaulle, notre inspirateur. Si notre mouvement (...) n'a pas été, contrairement aux souhaits de certains, une sorte de parenthèse dans notre vie publique (...) refermée après le départ du général, c'est bien parce que nous sommes restés fidèles à son exemple et que nous sommes donc durablement installés – nous n'avons aucune inquiétude à nourrir là-dessus – (...) dans la vie publique de notre pays. »

POLITIQUE

Un entretien avec le porte-parole des Verts

Dominique Voynet : « Je ne renvoie pas dos à dos la gauche et la droite »

Selon les règles définies par la « convention de l'écologie politique et sociale », réunie les 17 et 18 septembre à Paris, le dépôt des candidatures écologistes à l'élection présidentielle est ouvert pendant une semaine à compter du vendredi 23 septembre. Dans un entretien au « Monde », la « candidate naturelle » des Verts, Dominique Voynet, confirme ses intentions et prend le risque de définir dès à présent ce que serait son choix au second tour en envisageant un « travail en commun » avec le candidat de la gauche.

« Est-ce pour faire comme les « grands » – MM. Balladur, Chirac ou Delors – que, depuis pas mal de temps déjà, vous faites mystère de votre candidature à l'élection présidentielle ?

– Les gens dont vous parlez ont des conseillers en communication, qui leur ont demandé de ne pas s'engager trop rapidement dans un débat présidentiel. Ma démarche est bien différente. La convention de l'écologie politique et sociale, réunie le week-end dernier, a affirmé sa volonté de présenter une candidature écologiste à l'élection présidentielle, une candidature porteuse d'un projet collectif.

» Parce que je pense pouvoir incarner ce projet d'une écologie sociale, citoyenne, solidaire et paritaire, d'une écologie généreuse, qui respire, qui s'ouvre sur la réalité, je suis, aujourd'hui, candidate à la candidature. La décision revient évidemment aux militants écologistes, qui choisiront le ou la candidate, au cours de « primaires » ouvertes.

De la méfiance à la confiance

– A quoi sert, dans le contexte politique actuel, de porter une candidature de témoignage ?

– Bien sûr, nous ne nourrissons pas d'illusions sur nos chances d'entrer à l'Elysée, et nous restons hostiles à l'élection du président de la République au suffrage universel direct, mais cette candidature n'est pas, pour autant, une candidature de témoignage, comme cela a été le cas par le passé. Elle a deux ambitions. La première est d'inaugurer de nouvelles pratiques, dans le cadre bien imparfait des institutions de la V[e] République. Nous voulons amener les autres forces politiques à prendre position sur les thèmes que nous porterons au débat : le partage équitable des ressources et du travail, la démocratie participative, la sortie du nucléaire, la solidarité territoriale. Nous voulons obtenir à ce propos des engagements précis. Aucun candidat du second tour ne pourra mépriser les voix écologistes.

» La seconde ambition est de faire de cette campagne un temps fort de la recomposition politique autour des écologistes.

– Quand vous parlez d'engagements de la part des candidats du second tour, vous comptez vous adresser indifféremment au représentant de la droite et à celui de la gauche ?

– Je n'ai pas oublié les promesses non tenues. Je n'ai pas pardonné l'engagement de la France dans la guerre du Golfe, ni le coup porté par le traité de Maastricht à nos espoirs d'une Europe sociale et environnementale ; mais je ne fais pas partie de ceux qui renvoient dos à dos la droite et la gauche. Le candidat du camp conservateur a fait preuve, depuis dix-huit mois, d'une complète cécité vis-à-vis de nos préoccupations. Le vote des lois Pasqua, la signature des accords du GATT, la peine incompressible de trente ans, le redémarrage de Superphénix, l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite, la remise en cause des droits des associations en matière d'urbanisme, tout cela constitue un lourd bilan.

» Quelles que soient nos réticences envers un candidat de gauche, je pense nécessaire de proposer à ce candidat, le moment venu, de s'engager fermement, publiquement, sur trois ou quatre points qui nous paraissent essentiels et qui pourraient constituer les premiers pas d'un travail en commun.

– Lesquels ?

– Il est trop tôt pour les arrêter définitivement, et ce sont des choix que nous ferons collectivement. Je pense, par exemple, à l'abandon de la filière de la surgénération nucléaire, à l'abandon définitif des essais nucléaires, à la mise en place d'un processus de réduction massive du temps de travail. Je pense, aussi, à la mise en place d'un fonds mutualiste garantissant le droit au logement des personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Sans oublier un engagement précis de poursuivre la régionalisation, démocratiser le fonctionnement des collectivités locales et introduire une bonne dose de proportionnelle dans les modes de scrutin.

M. Delors, « représentant du consensus »

– Le choix que vous exprimez signifie-t-il que les écologistes sont désormais ancrés à gauche ?

– Non. Considérer comme possibles des partenariats avec les candidats ou listes de gauche ne signifie pas que nous nous positionnons sur un axe droite-gauche. La plupart des forces politiques n'ont pas rompu avec un productivisme destructeur. Il existe un espace autonome pour l'écologie politique, j'en suis convaincue. Les écologistes sont porteurs d'un projet de développement durable, fondé sur la prise de conscience des limites de la planète, comme des besoins et des droits de ses habitants. C'est un projet en devenir, à construire avec les gens, à confronter à la réalité et qui resterait incomplet s'il ne s'enrichissait pas de l'apport d'autres traditions, du mouvement ouvrier, des luttes des femmes, des mouvements de citoyenneté.

» Ce qui est en train de changer dans la culture des écologistes, c'est que nous passons progressivement d'une méfiance instinctive à une confiance constructive. Cela nous conduit à penser qu'on peut avancer de façon décisive grâce à des contrats de partenariat, mais sans diluer notre identité propre dans un ensemble plus vaste.

– Vous avez renoncé à sensibiliser, de l'intérieur, la gauche socialiste à l'écologie. Alors, pourquoi vous embarrasser avec les petits groupes de la gauche dite alternative ?

– Nous n'avons pas de l'écologie une conception étriquée, réduite à la seule protection de l'environnement. Bien des militants de la gauche alternative sont devenus, avec le temps, des partenaires au moins aussi crédibles que le Parti socialiste. Ils ont fait, les premiers, une bonne part du chemin, en prenant en compte la nécessité d'un développement soutenable. Ils ont pris conscience que les mécanismes qui broient les êtres humains sont les mêmes que ceux qui détruisent l'environnement. C'est pourquoi nous n'excluons pas qu'il soit possible, par des échanges avec eux et sans souci d'hégémonie de qui que ce soit, de réconcilier des traditions politiques différentes, mais il n'est pas question de rapprochements structurels entre les Verts et ces organisations.

– Lorsque vous étiez au Parlement européen, vous avez pu approcher Jacques Delors. Qu'en pensez-vous ?

– Je l'ai perçu comme un démocrate, capable d'écouter, mais c'est aussi le représentant le plus adapté du consensus qui lie les forces sociales-démocrates et chrétiennes-démocrates autour d'un modèle économique libéral, productiviste et inégalitaire. On a pu le constater lors du débat sur le traité de Maastricht ou lors de la présentation du Livre blanc pour la relance européenne.

– Le fait que vous êtes une femme jouera-t-il dans votre campagne ?

– Je l'espère, mais je ne suis encore que candidate à la candidature. Je ne suis pas Mère Teresa, mais, comme médecin, j'ai déjà ressenti le poids de la vie : il m'est arrivé de pleurer de rage en observant certaines situations douloureuses. J'ai envie que l'on mesure bien deux choses : le caractère collectif de la campagne et le passage de témoin entre les générations que constituerait une telle candidature.

» Le premier candidat écologiste à une élection présidentielle, René Dumont, en 1974, n'était pas un « écolo ni-ni ». Il était porteur de la question de l'environnement, mais aussi de celle de la cohésion sociale, de la solidarité avec le tiers-monde, de la non-violence, des droits des femmes. Je suis bien décidée à assumer l'héritage qu'il nous laisse. »

Propos recueillis par JEAN-LOUIS SAUX

CLÉS/ *La nébuleuse écologiste*

■ **Primaires.** Les Verts, l'Alternative rouge et verte (AREV), des groupes locaux et des militants inorganisés ont ratifié une procédure selon laquelle le (la) candidat(e) des écologistes à l'élection présidentielle sera élu(e) le 23 octobre 1994, lors d'assemblées générales décentralisées dans les régions. Principal porte-parole des Verts, M[me] Voynet part favorite dans ces primaires. De semblables élections avaient eu lieu en 1980 dans la mouvance écologiste, alors moins structurée. Elles avaient abouti au choix de Brice Lalonde. En 1988, en revanche, le candidat des écologistes, Antoine Waechter, avait été choisi par les seuls militants des Verts.

■ **Neuf mouvements.** Il y a actuellement neuf mouvements écologistes qui prétendent avoir une représentation nationale, sans compter des groupes locaux, tel Anjou Ecologie Aautogestion, souvent plus influents. Les Verts revendiquent cinq mille adhérents, l'AREV sept cents. On ne connaît pas encore les effectifs du Mouvement écologiste indépendant (MEI), créé par M. Waechter, les 3 et 4 septembre 1994 à Châtelguyon (Puy-de-Dôme), ni ceux de Génération Ecologie, le mouvement de M. Lalonde, constitué en décembre 1990, à Paris. Selon un constat d'huissier établi au début *de cette année*, GE *compterait* environ mille huit cents adhérents. Quoi qu'il en soit, ces mouvements neufs sur la scène politique n'ont pas su attirer de nombreux adhérents. Mais dans la période la plus faste pour eux, ils en ont tout de même séduit quelque trois millions et demi aux élections régionales de 1992.

■ ***Silence.*** *Les deux principaux* porte-parole de l'écologie politique française, MM. Lalonde et Waechter, ont jusqu'ici observé un silence prudent par rapport à l'élection présidentielle de 1995. Le premier n'est pas déterminé à se présenter cette fois-ci. Le second fera vraisemblablement connaître sa candidature au mois de janvier 1995.

PRÉCISION. – Dans l'article sur les sondages relatifs aux révélations sur le passé de M. Mitterrand, publié dans *le Monde* du 24 septembre, nous avons omis de préciser que l'enquête dont il était rendu compte au second paragraphe était celle de la SOFRES pour *le Figaro-Magazine (daté 24 septembre)*, faite les 16 et 17 septembre auprès de mille personnes.

En dépit d'un communiqué du ministre des transports

Les associations et élus du Val-d'Oise manifestent contre l'extension de l'aéroport de Roissy

Un communiqué diffusé, vendredi 23 septembre, en fin d'après-midi, par Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, n'aura pas suffi à désamorcer le mouvement de protestation des associations et des élus du Val-d'Oise contre le projet d'extension de l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy. *Une manifestation était* organisée, dimanche 25 septembre, autour de la gare RER et des infrastructures de l'aéroport.

Toutes les associations de défense de l'environnement et de nombreux habitants d'une vingtaine de communes de la vallée de Montmorency, les plus touchées par les nuisances sonores de l'aéroport, devaient participer à une manifestation, dimanche 25 septembre, à partir de 10 heures, contre le projet d'extension de l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy. L'ensemble des députés du département, qui appartiennent tous à la majorité, ainsi que Jean-Philippe Lachenaud, président (UDF) du conseil général du Val-d'Oise et vice-président du conseil régional, avaient annoncé, le 7 septembre, qu'ils étaient prêts à prendre la tête de cette manifestation (*le Monde* du 9 septembre).

M. Bosson, ministre de l'équipement, a confirmé pourtant, vendredi, qu'une étude va être confiée à *« trois personnalités indépendantes* [pour trouver] *les solutions les plus pertinentes au développement des infrastructures aériennes de la région »*. Il s'agira, indique encore le ministre, d'une *« réflexion globale »* sur les possibilités de desserte aéroportuaire du bassin parisien, notamment d'extension de l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Une solution de rechange dans la Somme

Cet engagement avait été pris, mardi 6 septembre, devant Michel Giraud, le président (RPR) du conseil régional, et devant les principaux élus du Val-d'Oise, lorsque leur avaient été présentés les résultats d'une mission d'expertise. Celle-ci concluait, malgré l'avis défavorable de nombreuses *communes*, à la *possibilité* de poursuivre l'extension de l'aéroport de Roissy et, particulièrement, à la construction, dans un délai rapproché, d'une troisième piste, mais les précautions proposées par Michel Fève, l'auteur de cette étude, avaient été jugées insuffisantes par les élus.

Dans son communiqué, M. Bosson indique, cette fois, que *« le gouvernement écarte définitivement l'hypothèse conduisant, pour le long terme, à un niveau de trafic de 80 millions de passagers à Roissy-Charles-de-Gaulle »*. Cette hypothèse était celle retenue jusqu'à maintenant par la direction d'Aéroports de Paris. En 1993, le trafic à Roissy a atteint 310 000 mouvements d'appareils et 26 millions de passagers. Le rapport de M. Fève envisageait un trafic de 450 000 mouvements et de 60 millions de passagers dès 2010.

Le conseil général du Val-d'Oise a affirmé, vendredi, *« son opposition absolue à un développement démesuré de la plate-forme et du trafic aérien de Roissy »*. Les élus du département demandent au gouvernement de *« stopper officiellement la procédure d'enquête sur l'aménagement de l'aéroport lancée sans aucune concertation »*. Yannick Paternotte, vice-président (UDF-PR) du conseil général, suggère que soit créé, à proximité de la gare TGV d'Emblincourt-Pressoire, dans la Somme, un *« Roissy 4-Picardie »*, où seraient construites les deux pistes supplémentaires *souhaitées* par Aéroports de Paris. Cette solution de rechange est soutenue par la majorité (UDF, RPR et non-inscrits) du conseil général.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Un incident technique a empêché la publication, de la page « Ile-de-France » dans nos éditions datées samedi 24 septembre. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

COMMUNICATION

Afin de contrer l'emprise des compagnies américaines

Bertelsmann plaide pour une libéralisation du marché des médias en Europe

Mark Wössner, PDG de Bertelsmann, a souhaité, mardi 20 septembre, à l'occasion de la présentation du bilan de la firme, une libéralisation du marché de la communication. La mise en place *de structures dans* le domaine *de* la télévision, a-t-il dit, est *« inévitable »* face à la concurrence mondiale et ne s'oppose pas au *« pluralisme des opinions »*.

GUTERSLOH (Allemagne)

de notre envoyé spécial

« Les médias et la communication ont remplacé l'automobile comme moteur du développement économique dans les pays industrialisés » : au nom de cet argument, Mark Wössner, PDG de Bertelsmann, numéro deux mondial de la communication (après l'américain Time-Warner) a appelé, lors la présentation annuelle du bilan, mardi 20 septembre, à Gütersloh, où siège l'entreprise, les gouvernements allemand et européens à ne pas freiner le développement des grands groupes de communication.

Mark Wössner a également dénoncé un climat d'*« hystérie anti-concentration »* particulièrement vif en Allemagne. Le groupe, qui cherche à renforcer ses positions sur le marché de la télévision payante et interactive, est accusé, notamment par les responsables des chaînes de télévision publiques allemandes, de vouloir créer un monopole dans la distribution d'images numériques. Bertelsmann attend que la Commission de Bruxelles entérine l'alliance stratégique qu'il a passée avec le groupe Leo Kirch – *l'un des plus importants* propriétaires de droits de diffusion de films en Europe – et la Deutsche Telekom, qui possède le monopole du câble en Allemagne. Cette union devrait aboutir à la création d'une puissante société de services spécialisée dans la télévision payante (Media Services GmbH). *« Si Bruxelles oppose son veto, nous devons nous attendre à l'arrivée, sur ce marché, de concurrents étrangers : une grande compagnie téléphonique américaine, par exemple »*, indiquent les responsables de Bertelsmann.

Une opacité critiquée

Selon eux, les *activités* de Media Service seront ouvertes à tous les opérateurs *« sans discrimination et avec notre entière neutralité vis-à-vis des programmes »*. Eventuellement, le capital de Media Services sera ouvert à la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), à Canal Plus (sans doute à hauteur de 10 %), voire à France Télécom. Bertelsmann et Canal Plus, qui gèrent déjà ensemble une chaîne payante en Allemagne avec Leo Kirch (Première), se sont associés pour développer la télévision à péage en Europe.

Avocat d'un renforcement de la concentration à tous les niveaux, Mark Wössner propose de réformer un système audiovisuel qui *interdit par exemple toute prise de* participation majoritaire dans une chaîne de télévision. Un opérateur déjà présent dans un canal possédant un caractère d'information n'a le droit de s'associer qu'à deux autres chaînes, à hauteur maximale de 24,9 %. Cette situation a conduit les grands groupes de communication (Bertelsmann, Leo Kirch, CLT) à multiplier les participations indirectes et surtout à se dissimuler derrière des sociétés écrans. Bertelsmann souhaite que l'influence des grands groupes soit désormais mesurée selon les parts de marché effectives détenues par les uns ou les autres, et non plus selon la hauteur des participations capitalistiques.

Ce système garantirait non seulement la *« transparence »*, mais aussi la *« responsabilité »* des opérateurs quant au contenu des programmes, assurent les responsables du groupe de Gütersloh. Les propositions de Bertelsmann s'inscrivent dans le débat très actuel sur la réforme du droit des médias allemands, caractérisé jusqu'ici par son opacité et la multiplicité des autorités de décision. Actuellement, selon les calculs de Bertelsmann, *« Kirch est la plus forte et la plus influente des compagnies de télévision en Allemagne »*, avec une part de marché totale de 20,8 % (à travers Sat 1, le Deutsches Sport Fernsehen, le Kabelkanal et Pro 7) devant la CLT (9,73 % de parts de marché avec RTL et RTL2) et Bertelsmann, (7,4 % *via* RTL, RTL2, Première et Vox). Le groupe de Gütersloh estime que la part de marché autorisée ne devrait pas être inférieure à 30 %, ce qui lui laisserait les coudées franches pour élargir son influence en Allemagne.

Une option de rachat sur Vox

Une telle libéralisation lui permettrait d'augmenter sa participation dans Vox, la chaîne allemande sauvée de la faillite cet été par l'entrée de Rupert Murdoch à hauteur de 49,9 % du capital (contre les 24,9 % réglementaires de Bertelsmann). Des négociations sont en cours avec la banque américaine Goldman Sachs, qui reprendrait 25,2 % de Vox, mais Bertelsmann entend se réserver une option de rachat, à moins que de nouveaux partenaires, comme la CLT, participent à cette aventure, où Bertelsmann a déjà perdu plus de 100 millions de deutschemarks (soit 340 millions de francs).

Le résultat net de Bertelsmann a atteint, pour l'exercice 1993-1994, 759 millions de deutschemarks (2,5 milliards de francs, en progression de presque 15 % par rapport à l'année précédente), pour un chiffre d'affaires de 18,4 milliards de marks (62,5 milliards de francs), dont les deux tiers sont réalisés hors d'Allemagne.

LUCAS DELATTRE

RADIO : Sud-Radio rachète Latina Grand Sud. – Le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a donné, la semaine dernière, son aval à la demande formulée par Sud-Radio, la station généraliste du Sud-Ouest basée à Toulouse, de prendre 75 % du capital de la SEDC, la société qui diffuse la radio « afro-tropicale » Latina Grand Sud (*le Monde* du 28 juillet). Cette dernière a en outre conclu un accord avec Sud-Radio, qui diffusera ses émissions tous les jours de 6 h 30 à 18 h 30 sur le mini-réseau, rebaptisé Sud FM. L'ex-périphérique gagne ainsi sept nouvelles fréquences (Montpellier, Mazamet, Arles, Nîmes, Castres, Revel et Avignon) et étend sa zone de diffusion sur un « axe autoroutier » d'où elle était absente.

L'ouverture d'une information judiciaire visant une société de « conseil auprès des professionnels de la santé »

L'enquête sur les activités de la société Médiconseil met en cause plusieurs élus du RPR

Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a pris, ces dernières semaines, dans la plus grande discrétion, un certain nombre de mesures destinées à lutter contre les pratiques de corruption dans le secteur du médicament. Ces mesures, dont nous révélons l'essentiel, sont destinées à mettre un terme à des pratiques qui auraient parfois servi au financement des partis politiques. Progressivement insérées dans le code de la santé publique, ces décisions ont été arrêtées en collaboration avec le service central de prévention de la corruption.

■ INFORMATION JUDICIAIRE. Une information judiciaire contre X... pour « abus de biens sociaux » est ouverte depuis le 12 juillet au tribunal de grande instance de Nanterre, visant les activités de la société Médiconseil, *fondée et présidée* par le docteur Philippe Most, maire de Royan, exclu du RPR en 1989. Cette société de « conseil auprès des professionnels de la santé » est soupçonnée d'avoir, entre 1988 et 1990, perçu près de *2,5 millions de francs de quatre* laboratoires pharmaceutiques pour des prestations fictives. M. Most, qui fut délégué national à la santé du RPR en 1986 et 1987, siégeait au moment des faits à la commission d'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

■ RPR. L'enquête démontre par ailleurs que plusieurs élus – Jacques Godfrain, député (RPR) de l'Aveyron, Henri Cuq, député (RPR) des Yvelines, Yvan Blot, *ancien député (RPR)* du Pas-de-Calais, aujourd'hui membre du bureau politique du Front national – et l'actuel ministre (RPR) de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, ont perçu, à la même époque, des rémunérations de Médiconseil.

A en croire Philippe Most, le dossier Médiconseil n'est rien d'autre qu'une *« vieille affaire »*, qui ressurgit périodiquement à la veille des élections, simplement révélatrice d'une *« volonté de* [lui] *nuire politiquement »*. Rien de plus. Psychiatre de formation, il fut conseiller de Bernard Pons, puis délégué national à la santé du RPR, enfin candidat dissident – et victorieux – à la mairie de Royan, en 1989, contre l'ancien ministre gaulliste Jean de Lipkowski, ce qui motiva son exclusion du parti. *« C'est à ce moment-là*, rappelle M. Most, *qu'on avait parlé pour la première fois de Médiconseil... »* Quatre ans plus tard, nul ne sait d'où sont venues les premières informations du service central de prévention de la corruption (SCPC), qui a remis au goût du jour cette affaire de médicaments, d'études intrigantes et de factures imposantes.

Dans un rapport de synthèse de ses activités, communiqué au cabinet du garde des sceaux le 18 janvier 1994, le SCPC, alerté *« par un particulier »*, signalait ainsi, parmi d'autres cas, celui du docteur Most. Après vérifications, le chef du SCPC, l'ancien procureur général Bernard Challe, transmettait le 8 avril au parquet de Nanterre, comme la loi de 1993 le prévoit, les éléments recueillis par son service et mettant clairement en cause la société Médiconseil. Le procureur de Nanterre ordonnait quelques jours plus tard une enquête préliminaire, menée par le quatrième cabinet de délégation judiciaire de la police judiciaire parisienne. C'est sur le résultat de ces investigations policières qu'une information judiciaire contre X... pour *« abus de biens sociaux »* a été ouverte le 12 juillet, et confiée au juge d'instruction Gérard Poirotte, ainsi que le révélait *le Parisien* du 22 septembre.

« Présomptions de trafic d'influence »

Fondée en février 1985 à Royan, la société Médiconseil, dont le siège est situé au domicile même de M. Most, a pour objet *« le conseil sous toutes ses formes auprès de professionnels de la santé (...), toutes opérations de publicité, financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières »*. De 1988 à 1989, l'enquête démontre que Médiconseil a perçu, en rémunération d'*« études »* et de *« programmes de conseils »*, environ 2,5 millions de francs de quatre grands laboratoires pharmaceutiques, Squibb, Cilag, ICI Pharma et Lederlé. Ainsi la société a-t-elle facturé deux séries d'*« assistances et de conseils techniques sur la promotion de dossiers concernant le médicament »* aux Laboratoires Squibb, pour un montant total de 1 067 400 francs. *« Notre société*, leur écrivait M. Most le 21 juillet 1989, *est disposée à vous consacrer le temps nécessaire afin de conseiller et d'assiter vos services (...), en fonction de leurs demandes, sur les sujets qu'ils ont mis à l'étude. »*

Les enquêteurs ne s'interrogent pas seulement sur la réalité des prestations effectuées. La concomitance de ces facturations avec la présence de M. Most au sein de la commission d'autorisation des médicaments suscite également le doute. Dépendant, à l'époque, avant la création de l'Agence du médicament, de la direction de la pharmacie et du médicament du ministère de la santé, cette commission délivre les autorisations de mise sur le marché (AMM) des nouveaux médicaments. Or, l'activité essentielle de Médiconseil, que M. Most présidait et animait seul, consistait justement à aider les candidats à l'AMM à présenter leurs dossiers. Dans son rapport du 8 avril transmis au procureur de Nanterre, le SCPC y voyait des *« présomptions de trafic d'influence »*. Le juge d'instruction devra donc vérifier si cette confusion des genres fut ou non génératrice de corruption.

L'enquête montre, par exemple, qu'une semaine après l'émission par Squibb, le 14 juin 1990, d'un chèque de 177 900 francs, la commission d'autorisation des médicaments s'est réunie, le 22 juin, afin d'examiner les dossiers de deux nouveaux produits pharmaceutiques fabriqués par les mêmes Laboratoires Squibb. *« Quatre-vingt-treize autres sociétés travaillent comme la mienne*, nous a indiqué M. Most, *et beaucoup de membres de la commission travaillent comme moi pour des laboratoires pharmaceutiques. »* Trois autres médecins, eux aussi membres de la commission, semblent d'ailleurs avoir été rémunérés par M. Most, payés tantôt par Médiconseil, tantôt par l'Association pour la lutte contre le vieillissement, que préside le maire de Royan.

Un ministre et trois personnalités

Egalement rémunéré par Médiconseil, l'actuel ministre de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, a perçu 130 175 francs entre juillet 1988 et décembre 1989, pour avoir, dit-elle, *« effectué des études, recherches et consultations juridiques »*. Bizarrement, Mme Alliot-Marie assurait, jeudi 22 septembre, dans un communiqué, qu'elle n'avait *« à cette date aucun mandat électif au titre du RPR »*, alors qu'elle était bien, depuis mars 1986, député (RPR) des Pyrénées-Atlantiques, réélue en 1988. A son cabinet, on nous a indiqué qu'elle conservait les originaux des études effectivement fournies à la société de M. Most. Mais, en revanche, on ne semble pas y être en mesure d'expliquer pourquoi, du 1er août 1989 au 31 mars 1990, l'une des secrétaires de Mme Alliot-Marie fut elle aussi rémunérée par la société de M. Most.

Trois autres personnalités politiques comptent parmi les bénéficiaires des versements de Médiconseil : le député (RPR) de l'Aveyron Jacques Godfrain a perçu, en douze fois, 280 320 francs ; le député (RPR) des Yvelines, Henri Cuq, 376 840 francs en seize versements ; l'ancien député (RPR) du Pas-de-Calais Yvan Blot, aujourd'hui membre du bureau politique du Front national, 184 910 francs en six versements. Interrogé par *le Monde*, M. Blot s'est souvenu avoir effectué pour Médiconseil des études sur *« l'économie de la santé »*, ou *« la sociologie de l'environnement médical »*. *« J'ai cessé ce type d'activités*, ajoute-t-il, *lorsque j'ai réintégré mon corps d'origine* [l'inspection générale de l'administration], *en 1988. »*

Pour sa part, Philippe Most assure que les études commandées à ces trois personnalités ont bien été rendues et que *« leurs connaissances de l'administration, des règlements en vigueur, de telle ou telle spécialité ont été très utiles »* à sa société, même si aucun d'entre eux n'a de compétence particulière dans le domaine médical. *« Je n'ai jamais financé aucun parti politique »*, ajoute le maire de Royan, cependant qu'à la chancellerie l'éventualité d'une *« amnistie »* semble déjà envisagée. Le juge d'instruction Gérard Poirotte ne l'entend pas forcément de cette oreille : il a délivré en début de semaine sa première commission rogatoire.

HERVÉ GATTEGNO

Mme Veil attaque la corruption

Suite de la première page

En pratique, il semble que les anomalies constatées se situaient beaucoup plus au niveau de la fixation des prix qu'au niveau de l'attribution des AMM. *« Sauf, il est vrai, à imaginer qu'une firme ait pu totalement acheter un rapporteur, que ce dernier se montre très persuasif devant ses collègues et que le médicament soit très performant... »*, ajoute ce même spécialiste. L'ensemble des professions concernées savaient que la fixation du prix des médicaments par le cabinet du ministre des affaires sociales faisait l'objet d'*« influences »* ou de *« considérations »* politiques, en d'autres termes de financements occultes des partis au pouvoir.

De nombreuses interrogations étaient régulièrement formulées concernant tel ou tel médicament ainsi que sur le niveau et la nature des contreparties financières ou industrielles émanant des firmes pharmaceutiques concernées. C'est notamment la question aujourd'hui posée par l'information judiciaire sur Médiconseil dont le personnage central, Philippe Most, cumulait les fonctions d'expert médical, de délégué national à la santé du RPR, d'élu local et, surtout, de membre de la Commission d'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Le système actuel _ où un « Comité économique du médicament », présidé par Jean Marmot, propose, pour chaque médicament remboursable vendu en officine, un prix au ministre de la santé _ fournit, en théorie, plus de garanties et de transparence. Ce comité avait été créé en 1987 par une lettre ministérielle signée par Jacques Chirac alors premier ministre. Il était ensuite tombé en désuétude avant d'être réactivé en 1993 par Mme Veil. Dans l'intervalle, les négociations se faisaient à l'amiable entre les cabinets ministériels et les industriels, dans un flou règlementaire qui laissait la place à des tractations occultes.

Même si elles ne concernent pas directement les procédures de détermination des prix des médicaments, les mesures arrêtées par Mme Veil constituent une véritable révolution. Elles devraient contribuer à mettre un peu de transparence dans un secteur qui, jusqu'à présent, brillait plutôt par son opacité. Elles sont d'autant plus pertinentes qu'elles interviennent juste avant que n'entre en fonction, le 1er janvier prochain, l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments dont le siège est à Londres.

Les décisions du ministre des affaires sociales mettent en place un dispositif de prévention de la corruption d'autant plus bienvenu que l'instruction judiciaire sur Médiconseil pourrait révéler des pratiques auxquelles il était temps de mettre fin. L'enquête ne fait que commencer, mais, dans les milieux informés, on laisse parfois entendre que le scandale pourrait être d'une plus grande ampleur. En effet, accusé de corruption active, l'ancien directeur de la pharmacie du ministère de la santé italien, Duilio Poggiolini, est l'une des cibles des juges ant-corruption de la péninsule. Or, il fut également président du Comité des spécialités pharmaceutiques de la Commission européenne de Bruxelles qui avait pour fonction de délivrer les autorisations de mise sur le marché au niveau européen. A ce titre, il ne fut pas sans entretenir des relations actives avec le secteur administratif français du médicament.

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

Vingt-sept trafiquants écroués

Trois nouvelles filières d'importation de drogue ont été démantelées dans la région lyonnaise

Après une longue enquête, la justice lyonnaise vient d'écrouer vingt-sept trafiquants de drogue. Il n'a été fait état des premières interpellations, effectuées depuis près d'un mois, qu'à la fin des investigations, vendredi 23 septembre. Après un flagrant délit constaté le 29 août, près de la gare de Perrache, le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lyon a d'abord procédé à une vingtaine d'interpellations de personnes impliquées dans un trafic d'héroïne en provenance de Belgique et des Pays-Bas. 400 grammes d'héroïne, d'une valeur de 1 million de francs à la revente, ont alors été saisis. Sept personnes ont été écrouées. Puis, les policiers ont intercepté des faux touristes italiens qui, à bord d'un camping-car, effectuaient des voyages réguliers jusqu'à Lyon, acheminant du haschisch importé du Maroc. 150 kilos de stupéfiants ont été saisis lors de leur arrestation, le 1 septembre. Cinq trafiquants ont été écroués. Enfin, quinze jours plus tard, le SRPJ a démantelé un vaste réseau de trafic d'héroïne à Bourgoin-Jallieu et La Verpillière (Isère). Trente trafiquants, vendeurs, usagers ont été interpellés et quinze d'entre eux placés sous mandat de dépôt. Depuis le début de l'année, six filières d'importation de drogue ont été démantelées dans l'agglomération lyonnaise. _ *(Bur. rég.)*

CORSE : mise en examen du commanditaire présumé de *l'assassinat de Charles Grossetti.* – Jean-Noël Fattaccioli, ancien premier adjoint (divers-droite) de la mairie de Grosseto-Prugna (Corse-du-Sud), a été mis en examen jeudi 8 septembre pour *« complicité d'assassinat et faux en écriture publique par une personne chargée du service public »* et écroué à la maison d'arrêt d'Ajaccio. M. Fattaccioli serait le commanditaire de l'assassinat de Charles Grossetti, maire (UDF) de Grosseto-Prugna, abattu le 26 septembre 1990, par deux tueurs à moto alors qu'il s'arrêtait à une station-service de Porticcio. Une transformation du plan d'occupation des sols à laquelle M. Fattaccioli aurait procédé, *en sa qualité de premier* adjoint mais à l'insu du maire, serait à l'origine de cet assassinat.

POLICE : trois commissaires mis en examen dans une affaire de *travail clandestin.* – Deux des dirigeants actuels et un ancien dirigeant du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) ont été récemment mis en examen par le juge d'instruction parisien David Peyron pour *« recours au travail clandestin, faux et usage »*. Le juge leur reproche d'avoir fait appel, pour la revue du syndicat, *la Tribune du commissaire de police*, à un courtier en publicité qui n'était pas inscrit au registre du commerce et déjà mis en examen par le juge. Les trois policiers ont reçu le soutien de leur syndicat. Les membres de la commission exécutive du SCHFPN, majoritaire dans ce corps, ont tous demandé par écrit, jeudi 22 septembre, à *« être mis en examen à leur tour »*.

SPORTS

FOOTBALL : championnat de France de première division

Nantes consolide sa place de leader

A l'issue de la dixième journée du championnat de France de première division de football, vendredi 23 septembre, le FC Nantes consolide sa première place au classement grâce à sa victoire à Nice (3-1). Les Canaris précèdent Lyon, qui a obtenu le nul à Saint-Etienne (1-1), et Cannes, vainqueur à Lens (2-0).

Montpellier-Monaco (jeudi)	2-2
Saint-Etienne-Lyon	1-1
Bordeaux-Strasbourg	2-0
Le Havre-Sochaux	2-0
Lens-Cannes	0-2
Lille-Caen	1-1
Paris SG-Auxerre	1-1
Nice-Nantes	1-3
Rennes-Metz	1-2
Martigues-Bastia	5-2

Classement : 1. Nantes, 24 pts ; 2. Lyon, 21 ; 3. Cannes 19 ; 4. Martigues, 18 ; 5. Bordeaux, 17 ; 6. Saint-Etienne, Lens, 16 ; 8. Strasbourg, Paris SG, 15 ; 10. Auxerre, 14 ; 11. Rennes, 13 ; 12. Nice, 12 ; 13. Le Havre, Bastia, 11 ; 15. Sochaux, 10 ; 16. Monaco, Metz, Lille, 9 ; 19. Montpellier, 7 ; 20. Caen, 4.

Passage à l'heure d'hiver

La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne – à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui le feront dans un mois _, revient ce week-end à l'heure d'hiver. Dans la nuit du samedi 24 au *dimanche 25 septembre*, à 3 heures, il sera 2 heures.

Les mesures du ministre des affaires sociales

Les mesures prises récemment par Mme Veil et destinées à garantir la déontologie des experts travaillant pour l'Agence du médicament visent à garantir une totale transparence. Sans avoir de liens salarial ou hiérarchique avec l'Agence, ces *experts sont pour la plupart des* universitaires et médecins hospitaliers, collaborant occasionnellement ou régulièrement avec l'industrie pharmaceutique pour des recherches ou des conseils. Il serait bien entendu impossible, confie-t-on à l'Agence du médicament, de se priver du concours des meilleurs experts au motif qu'ils ont des liens avec l'industrie pharmaceutique, *« sauf à tarir le vivier de l'expertise »*, ce qu'*« aucun pays ne se hasarde à faire »*.

Cependant, afin de s'assurer du respect de règles de déontologie strictes, il a été demandé aux experts de déclarer ces liens à l'administration. Cette décision, qui concerne l'ensemble des commissions placées auprès de l'Agence du médicament, stipule que chaque *membre de ces commissions* doit adresser *« une déclaration d'intérêts »*, gardée ensuite confidentiellement à la direction *générale de l'Agence*. Cette déclaration doit mentionner les liens éventuels avec l'industrie pharmaceutique et comporter *l'engagement de signaler* toute modification de ceux-ci. Cette procédure a été mise en place au fur et à mesure de l'installation des nouvelles commissions d'autorisation de mise sur le marché (AMM), de transparence et de contrôle de la publicité. Dans la quasi-totalité des cas, les déclarations d'intérêts ont été d'ores et déjà adressées au directeur général de l'Agence. A ce jour, toutes les commissions (sauf celle de la pharmacopée, qui le sera dans les prochaines semaines) ont été soumises au régime de la déclaration d'intérêts.

Nouvelles règles dans le code de la santé

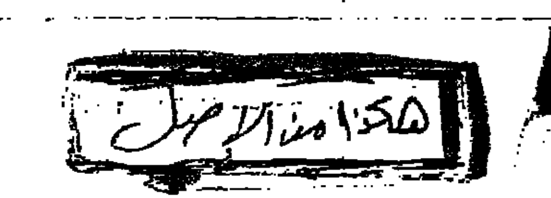
Compte tenu de l'importance de des mesures, Mme Veil a décidé d'introduire des règles déontologiques dans les décrets fixant le fonctionnement des commissions siégeant auprès de l'Agence. Ces règles figureront donc dorénavant dans le code de la santé publique. Elles sont ainsi libellées : *« Les membres de la commission, autres que les membres de droit, doivent, lors de leur nomination, adresser au directeur général de l'Agence du médicament une déclaration mentionnant les liens directs ou indirects qu'ils peuvent avoir avec les entreprises dont les produits sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation par la commission. Il s'engage à signaler toute modification concernant ces liens. Les membres de la commission ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote s'ils ont un intérêt direct ou indirect pour le dossier examiné. »*

Mme Veil devrait décider dans les prochaines semaines s'il est utile d'ajouter à cet arsenal de mesures la publication de la liste des liens directs ou indirects qu'ont les experts avec les industries concernées. On fait remarquer à l'Agence que cette pratique de publicité est communément admise dans les pays anglo-saxons. L'Agence britannique du médicament (MCA) publie chaque année une telle liste, dont il est fait largement écho dans les revues spécialisées.

En ce qui concerne les personnels de l'Agence du médicament *qui sont parfois sollicités pour* participer à des études, expertises ou enseignements, un principe de transparence a été également institué : les propositions de participation sont dorénavant portées à la connaissance de la direction générale et doivent recueillir son accord. Il a en particulier été rappelé qu'*« aucune confusion »* ne doit exister entre les missions de l'Agence et celles d'associations loi de 1901 auxquelles des agents apporteraient un concours professionnel. Plus encore, les travaux ayant des liens avec les missions de l'Agence doivent faire dorénavant l'objet d'un contrat entre l'Agence et ses partenaires.

Pour ce qui est de la participation des agents de l'Agence à des colloques ou à des conférences, il a été décidé de mettre fin aux usages en cours auparavant (dans la plupart des cas, les personnels de l'administration étaient reçus et voyageaient aux frais des organisateurs et des laboratoires à l'origine de la manifestation). Dorénavant, ce type de prise en charge n'est admis que lorsque l'intervention d'un membre de l'Agence est indispensable, eu égard à l'objet et à l'importance de la manifestation. En revanche, *si la présence de l'Agence n'est pas « indispensable »*, l'invitation ne peut être acceptée qu'après accord de la direction générale.

F. N.



Les résultats de la consultation nationale auprès des 15-25 ans

Le réquisitoire des jeunes

Suite de la première page

De leur côté, des sociologues éminents, dont Christian Baudelot, Pierre Bourdieu et Catherine Lévy, dénonçaient le caractère non scientifique d'une consultation où *« la pseudo-démocratie directe n'est qu'une forme de démagogie rationnelle »*.

Le nombre des réponses reçues aujourd'hui (1,5 million sur les 9 millions de jeunes visés par la consultation) relativise ces critiques, estime-t-on au comité chargé de l'analyse des résultats et de l'élaboration de propositions au gouvernement. *« D'autant qu'il ne s'agit pas d'une démarche scientifique*, indique Michel Fize, sociologue et membre du comité. *Nous n'avons pas voulu faire une enquête sociologique, mais comprendre les demandes des jeunes par le biais du questionnaire, de rencontres locales et d'auditions d'associations et d'organismes représentatifs de la jeunesse. »*

Les onze membres du comité (1) remettront dans les premiers jours du mois d'octobre leurs propositions au gouvernement. Pour les rédiger, ils s'appuient sur l'analyse de 800 000 questionnaires, choisis de manière aléatoire parmi le 1,3 million de réponses reçues au 31 juillet. Le gouvernement devrait ensuite annoncer, dans le courant du mois d'octobre, des mesures destinées à répondre aux demandes formulées. Les 750 000 autres questionnaires sont actuellement traités par la société Sysmark, qui prendra en compte cette fois une répartition par départements. Les résultats en seront connus fin octobre.

Sept sur dix n'ont pas confiance en l'avenir

Le Monde a pu se procurer le rapport sur les 800 000 questionnaires, jusque-là confidentiel. Trois éléments dominent : l'inquiétude des jeunes face à leur avenir personnel autant que professionnel ; leur satisfaction relative à l'égard de leur entourage le plus proche, c'est-à-dire la famille ; et, en ce qui concerne un troisième cercle de préoccupations englobant plus largement la société, l'expression d'un désir d'engagement. Enfin, l'analyse des questions ouvertes montre que leur priorité demeure l'insertion dans le monde du travail. Ils réclament aussi davantage de dialogue avec les adultes mais demeurent relativement méfiants vis-à-vis des responsables politiques et économiques.

Ces questions ouvertes ont largement inspiré les 15-25 ans. Ils ont transformé ces trois pages du questionnaire en tribune libre. Certaines sont révélatrices d'un véritable malaise : *« La lutte contre le chômage est plus qu'insuffisante. L'accès au monde du travail est très difficile. Les loisirs proposés sont insuffisants. La solidarité dans la société est nulle »*, écrit ainsi l'un d'eux. D'autres définissent leurs priorités non sans talent : *« Comme tous, avoir un travail. Comme certains, fonder une famille. Comme peu, changer le monde. Et, comme personne, m'élever non dans la société en priorité, mais à la vérité. »*

Les filles sont plus nombreuses à avoir répondu que les garçons (61 % des réponses alors qu'elles ne représentent que 50 % de la population étudiée). Les plus jeunes ont renvoyé en masse le questionnaire : 33,5 % des « répondants » ont entre 15 et 17 ans alors qu'ils ne représentent que 24,5 % de cette classe d'âge. A l'inverse, les 22-25 ans se sont sentis moins concernés par la consultation, leur situation les rapprochant davantage du monde des adultes. Ainsi, ils ne sont que 28 % parmi les « répondants », alors qu'ils représentent 38,4 % de la population réelle. Le même phénomène se retrouve concernant les actifs. En revanche, les étudiants sont sur-représentés, tout comme l'ensemble des jeunes scolarisés. En ce qui concerne les parents de ceux qui ont répondu, l'ensemble du paysage socioprofessionnel est représenté. Quant à l'origine géographique des réponses, elles proviennent de toutes les régions, indique un document de travail du comité.

Un îlot de bonheur parmi toutes ces réponses : la famille. Cette institution est largement plébiscitée par les 15-25 ans. Neuf jeunes sur dix s'y sentent à l'aise, huit sur dix estiment que leurs parents leur font confiance et rares sont ceux qui valident le discours traditionnel sur la quête d'autorité des nouvelles générations. La famille est d'ailleurs la valeur qui arrive en tête des questions ouvertes et constitue la première des valeurs et une priorité, après l'emploi. Ils sont pourtant nombreux à souhaiter un logement indépendant, même si la cohabitation se déroule plutôt bien. Ce sentiment positif par rapport à la famille diminue toutefois avec l'âge.

Aux côtés des membres de la famille, on trouve les amis, auxquels les jeunes consacrent *« beaucoup de temps »*. Mais 40 % d'entre eux ne disposent pas de suffisamment de lieux de rencontre, un manque fréquemment relevé par ceux vivant en zone rurale. La mise à disposition des locaux et équipements scolaires en dehors des heures de classe est donc un dispositif particulièrement prisé, à 78 %. Mais, en dehors de la famille, point de salut, ou presque. L'environnement est vécu comme angoissant. L'inquiétude des jeunes se traduit par leur difficulté à se projeter dans le monde des adultes : 50 % ne trouvent pas leur place dans la société, 62 % ne sont pas satisfaits par le dialogue avec les adultes, et, surtout, 70 % n'ont pas confiance dans l'avenir. Chiffre encore plus révélateur, ils ne sont que 6 % à faire part de leur optimisme. Les filles, notamment, sont plus inquiètes sur les années à venir que les garçons et les chômeurs, ceux qui se sentent le moins bien insérés socialement.

Cette vision pessimiste de l'avenir s'accompagne d'une critique sévère du système éducatif : trois jeunes sur quatre estiment que les études ne préparent pas bien au monde du travail. Cette inadéquation est fréquemment abordée dans les questions au gouvernement : *« Pourquoi un cycle d'études sanctionné par un diplôme ne permet-il pas l'accès à la vie professionnelle ? Il s'agit seulement d'une clé permettant d'accéder au cycle suivant. Et après sept années d'études pour les plus patients ? S'ils se présentent à l'ANPE, on n'a généralement rien de mieux à leur proposer que d'être serveur chez McDo ! »* Parmi les propositions, le rapprochement entre l'école et l'entreprise est le troisième thème le plus souvent cité.

L'école critiquée, l'emploi en priorité

Autre attaque contre l'enseignement, les jeunes reprochent massivement à l'école de laisser de côté les moins doués : trois sur quatre considèrent que l'on n'aide pas correctement les élèves en difficulté. Les enseignants ne sont pas épargnés : la moitié avouent que leurs professeurs ne leur donnent pas envie d'apprendre. Pourtant, si l'école et l'université ne remplissent pas, à leurs yeux, leurs objectifs, les 15-25 ans s'y sentent relativement bien. 68 % ont le sentiment d'avoir pu choisir leur orientation scolaire ou universitaire. Ces résultats sont à nuancer fortement selon la situation de chacun : ainsi, seuls 15 % des jeunes actuellement à la recherche d'un emploi estiment avoir eu les moyens de faire les études de leur choix.

Les critiques les plus violentes sont dirigées contre le monde du travail. L'emploi est d'ailleurs la principale préoccupation des jeunes. A la lumière de cette enquête, les relations entre les 15-25 ans et les « patrons » paraissent tendues à se rompre. Ainsi, la quasi-totalité des jeunes, plus de huit sur dix, déplorent que les chefs d'entreprise ne leur fassent pas confiance. La réciproque semble aussi vraie. Nombre de remarques les concernent directement : *« A quoi servent nos stages, demande une fille de vingt et un ans à la recherche d'un emploi, sinon à donner aux employeurs une main-d'œuvre gratuite et ne débouchant sur aucun emploi malgré les bonnes impressions que vous faites chez ces derniers. Ne pourrait-on pas les obliger à nous rémunérer ? »*

La crise économique les ayant frappés de plein fouet, ils sont conscients que la recherche d'un emploi demande une certaine souplesse : 85 % d'entre eux sont prêts à travailler dans une autre région, 59 % à s'expatrier et 69 % à changer de métier au cours de leur vie professionnelle. Ceux qui travaillent, en revanche, ne sont que 31 % à estimer que leur salaire leur permet de vivre correctement. Les idées pour résoudre le chômage se bousculent : des petits boulots à l'interdiction de cumuler deux emplois, de la retraite obligatoire à cinquante-cinq ans à la diminution des charges des entreprises, du partage du temps de travail avec obligation d'embauche à l'augmentation du pouvoir d'achat, ils sont nombreux à apporter leurs lumières au gouvernement. Au total, plus de 80 % souhaitent participer à la vie de l'entreprise.

Une méfiance à l'égard du pouvoir

Cette volonté d'engagement se retrouve dans de nombreux domaines. Les deux tiers d'entre eux sont prêts à prendre leurs responsabilités dans leur commune, sans que l'on sache ce que recouvre exactement cette notion. Les plus « partants » sont les garçons, les 22-25 ans et ceux qui sont à la recherche d'un emploi. La même proportion plébiscite l'idée d'une consultation régulière. Ils sont prêts à s'engager dans de nombreuses directions, comme la lutte contre le sida, la pauvreté, la toxicomanie, la protection de l'environnement. Enfin, *le développement des formes civiles du service national fait l'objet d'un plébiscite.*

En revanche, l'action politique ou syndicale les tente peu. Ils manifestent même une certaine méfiance à l'égard du pouvoir. De nombreuses fiches critiquent la permanence du personnel politique. D'autres s'interrogent sur les motivations réelles de ceux qui y font carrière : *« Les politiciens ne devraient-ils pas d'abord penser à la nation plutôt qu'à leur carrière politique ? »* D'autres enfin n'hésitent pas à contester l'intérêt de cette consultation : *« Est-ce que les hommes politiques s'adressent aux jeunes ou aux électeurs ? »* Mais, malgré leurs réserves, beaucoup demandent une réponse.

MICHÈLE AULAGNON

(1) Le comité chargé de l'élaboration de la consultation, de l'analyse des réponses et des propositions et du suivi des actions décidées par les pouvoirs publics est composé par Rachel Brayer, Mireille Dumas, Domitille Duval-Arnould, Marie-Danielle Pierrelée, Gérard d'Andréa, Claude Bébéar, Roger Burnel, Khalid El Quandili, Michel Fize, Alain Michel et Christian Spitz.

QUESTIONS

"J'ai confiance en l'avenir"	6%	22%	39%	33%
"Le dialogue jeunes-adultes me satisfait"	7%	30%	41%	22%
"Je souhaiterais plus d'autorité dans ma famille"	4%	9%	30%	57%
"Je me sens bien à l'école ou à l'université"	27%	46%	18%	9%
"Mes professeurs me donnent envie d'apprendre"	11%	37%	34%	18%
"On aide correctement les élèves en difficulté"	5%	18%	42%	35%
"L'école prépare bien au monde du travail"	5%	17%	40%	38%
"Les employeurs font confiance aux jeunes"	2%	11%	44%	43%

CEUX QUI ONT RETOURNÉ LE QUESTIONNAIRE

Situation

Lieu d'habitation

Extraits des résultats du questionnaire jeunes.

L'œuf, l'oursin, la boîte de conserve...

Pour éviter de dresser un portrait-robot d'un « jeune virtuel » qui aurait toutes les caractéristiques de la moyenne, le comité a regroupé des personnes proches par leurs réponses. Ces ensembles sont au nombre de six, et chacun d'eux a été représenté par un symbole.

• **Œuf.** Le premier groupe, 19 % de la population étudiée, a pour symbole l'œuf, cocon protecteur mais fragile, qui manque de stabilité. Ce groupe est le plus jeune, scolarisé, issu de catégories socio-professionnelles moyennes ou supérieures, moins urbain que la moyenne. Modérés, ceux qui le composent sont plutôt satisfaits de leur situation actuelle et leurs angoisses se focalisent sur le passage dans le monde du travail.

• **Balle.** Le deuxième groupe, 17 % de la population étudiée, a pour symbole la balle, cocon capable de rebondir, grâce à l'existence de stratégies de rechange. Cette classe, jeune elle aussi, donne le sentiment de savoir où elle va. Elle affirme fortement ses opinions, est plus optimiste que la moyenne, et ses membres sont issus de milieux favorisés. Certains adoptent une attitude contestaire.

• ***Oursin.*** *Le troisième* groupe, 24 % de la population étudiée, a pour symbole l'oursin, cocon qui a subi des agressions mais peut se retourner contre son environnement. Cet ensemble exprime son angoisse, son manque de repères et a un sentiment d'être dans une impasse. Plus âgé, composé de lycéens, c'est le groupe de loin le plus féminin. Les questions ouvertes ont été un moyen de s'exprimer, en général pour interpeller le gouvernement et le monde politique.

• **Boîte de conserve écrasée.** Le quatrième groupe, 17 % de la population étudiée, a pour symbole la boîte de conserve écrasée. Assez féminin, relativement jeune, ce groupe comprend de nombreux lycéens d'établissements techniques et des demandeurs d'emploi. Leurs positions sont radicales et expriment un sentiment d'exclusion et de manque touchant presque tous les domaines.

• **Carré.** Le cinquième groupe, 17 % de la population étudiée, a pour symbole le carré, qui correspond à la manière dont ils ont rempli le questionnaire. Plus masculin, urbain, il regroupe des jeunes entre l'univers scolaire et le monde du travail. Il marque un fort attachement à la défense des acquis sociaux.

• **Ellipse.** Le sixième groupe, 6 % de la population étudiée, a pour symbole l'ellipse. Plus âgée, cette classe a coupé les ponts avec l'univers scolaire et est très ancrée dans le monde du travail.

M. A.

Dans une circulaire sur les expulsions mêlant prévention et répression

Trois ministres reconnaissent que la loi Besson sur le droit au logement est « mal appliquée »

Une circulaire conjointe des ministres de l'intérieur, de la justice et du logement, adressée aux préfets et non encore rendue publique, resitue les dispositions relatives, d'une part, à la « prévention des expulsions » des locaux d'habitation et, d'autre part, à l'« exécution des décisions de justice prononçant une expulsion ».

La montée du chômage et la baisse des ressources ont engendré, ces dernières années, un flot accru de loyers impayés et, partant, de procédures d'expulsion engagées par des bailleurs. Dans le même temps, face à la multiplication de situations délicates touchant des personnes de bonne foi, face surtout à l'opposition de mieux en mieux organisée d'associations de défense des locataires et de la plus active d'entre elles, Droit au logement (DAL), les autorités préfectorales ont de moins en moins accordé *« le concours de la force publique »* pour faire exécuter les décisions judiciaires.

Les propriétaires concernés se sont alors retournés, de plus en plus nombreux, contre l'Etat, comme ils sont en droit de le faire en cas de non-application de la loi. L'Etat étant généralement condamné à payer, il en est résulté une véritable inflation dans le montant des indemnités versées : multipliée par huit de 1982 à 1992 – dernière année statistique connue –, la somme a doublé de 1989 à 1992, passant de 110 à 217 millions de francs. *« Totalement inacceptable »*, a grondé le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le budget duquel les indemnisations sont prélevées.

Dans ce domaine aussi, le gouvernement entend réaliser des économies et c'est pourquoi des instructions viennent d'être données à l'ensemble des préfets et au préfet de police de Paris, dans une circulaire datée du 26 août – qui n'a pas encore été rendue publique – édictée par les ministres de l'intérieur, de la justice et du logement. Il y est indiqué : *« Dans les préfectures qui ont versé en 1992 un montant d'indemnisations supérieur à 1 million de francs ou dont la charge financière a progressé de plus de 25 % entre 1989 et 1992, il importe de fixer l'objectif de réduire de moitié, sur cinq ans, les dépenses d'indemnisation. »*

La crainte d'interventions musclées

Pour ce faire, des dispositions préventives, exposées dans la première partie du document, sont rappelées, mais des mesures coercitives sont également préconisées. En particulier, le droit de subrogation de l'Etat, très peu utilisé jusqu'ici, qui consiste à *« recouvrer auprès de la personne expulsée revenue à meilleure fortune les sommes versées par l'Etat »* pour indemniser les propriétaires.

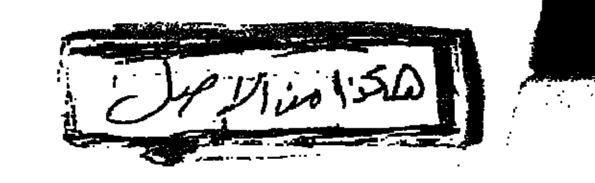
Dans le même ordre d'idée, s'agissant cette fois de la procédure d'expulsion après décision de justice et avant le recours éventuel à la force publique, il est fortement rappelé que l'huissier peut *« tenter de pénétrer dans les lieux (...) : ouverture des portes en l'absence de l'occupant du local ou, en cas de refus de ce dernier de laisser l'accès, pénétration en présence (...) d'un fonctionnaire municipal (...), d'une autorité de police ou de gendarmerie, ou, à défaut de deux témoins majeurs (...).* Pour Me François Breteau, l'un des avocats de DAL, *« c'est la voie ouverte à tous les dérapages »* et la crainte de voir « des gros bras » agir par la force et en toute impunité.

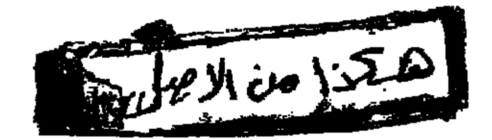
Ces « recommandations » cadrent mal, en tout cas, avec l'esprit général de cette circulaire de trente-cinq pages, qui était par ailleurs attendue dans la mesure où la précédente directive datait de 1983 et où de nombreux textes législatifs et réglementaires (dont la loi Besson sur le droit au logement) ont été adoptés depuis. Ce document fait longuement mention, en effet, des diverses procédures *« qui permettent de prévenir et de traiter les situations d'impayés de loyers ou de surendettement »*, en particulier par le biais des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et des fonds de solidarité pour le logement (FSL).

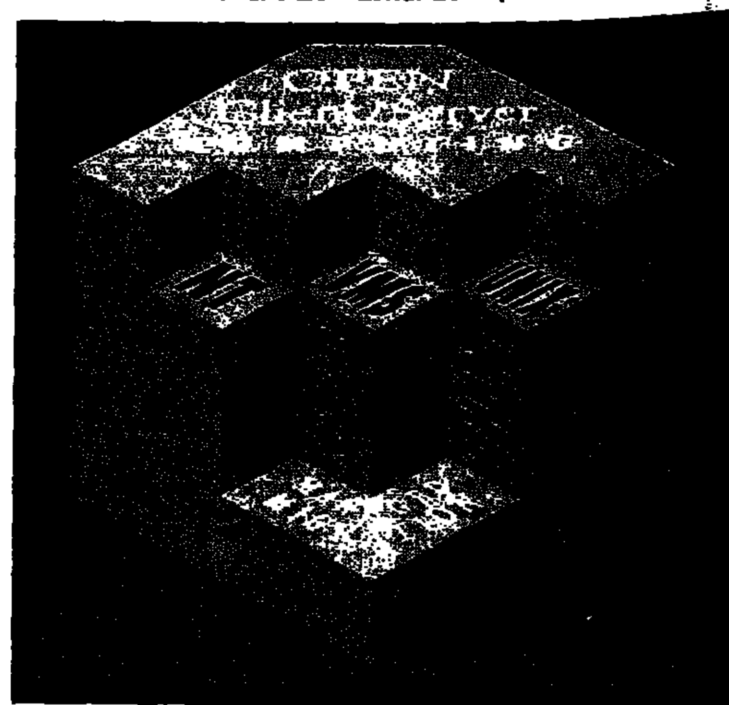
Réaffirmant à plusieurs reprises qu'aucune opération répressive (y compris les poursuites contre l'Etat) ne peut être entreprise durant la période hivernale (1 novembre-15 mars) et pendant les deux mois qui suivent la notification d'expulsion – sauf en cas de violation de domicile ou d'insalubrité dangereuse –, cette circulaire incite les préfets à *« gérer activement »* leur contingent (30 %) de logements sociaux et à faciliter au maximum les relogements.

Les trois ministres conviennent également que les bailleurs engagent *« fréquemment »* des procédures d'expulsion sans aucune consultation préalable. Surtout, ils reconnaissent que la loi Besson du 31 mai 1990 en faveur du logement des plus démunis *« est mal appliquée pour 50 % à 70 % des expulsions locatives en Ile-de-France (...) et dans plusieurs autres régions »*. Le texte du 26 août enfonce ce clou : *« Une infime partie de ces personnes a bénéficié, préalablement à son expulsion, du dispositif d'aide prévu. »* Fortes de ce constat officiel, les associations de défense des locataires comprennent mal, dès lors, l'offensive déclenchée parallèlement contre les mauvais payeurs malgré eux.

MICHEL CASTAING


هكذا في الأصل





rapport performance/prix.

Aux côtés de DEC OSF/1, OpenVMS est un environnement unique pour des situations nécessitant un très haut niveau de performances et de sécurité. C'est pourquoi, nous somme fermement décidés à continuer d'investir dans son développement et sa promotion.

Enfin, dernier volet de notre stratégie en matière d'environnements système: l'accord stratégique de partenariat signé avec Microsoft. Un accord qui nous permet de proposer l'environnement Windows NT serveur et station de travail, appelé à prolonger le formidable succès de l'interface Windows.

LOGICIELS: L'OUVERTURE SANS CONCESSION.

Bien entendu, cette volonté d'ouverture s'étend aussi aux logiciels. Le meilleur exemple est PathWorks qui permet de se connecter de manière universelle quels que soient le réseau, le système d'exploitation ou le type de matériel. Autre exemple, le logiciel LinkWorks permet de partager des tâches ou des informations de manière transparente au travers de la plupart des gestionnaires de réseau du marché.

NOTRE STRATÉGIE: VOUS DÉCIDEZ, NOUS FERONS LE RESTE.

Pourquoi pensons-nous que cette stratégie multi plates-formes et multi-environnements est la meilleure? Parce qu'elle signifie que vous ne serez jamais obligé d'engager de coûteuses opérations de migration. C'est vous qui prenez les décisions, qui choisissez vos solutions de migration. A nous de faire le reste. Simple.

UNE AVANCE TECHNOLOGIQUE INDISCUTABLE.

Beaucoup d'experts considèrent que notre avance technologique avec notre architecture Alpha AXP RISC 64 bits est importante. Notre gamme de serveurs et stations de travail basés sur Alpha AXP offre - et de loin - les performances les plus époustouflantes et le meilleur rapport prix/performance du marché. Nos ventes pour plus de 6 milliards de Francs de systèmes Alpha AXP sont là pour le prouver.

AU SERVICE DE VOTRE MÉTIER.

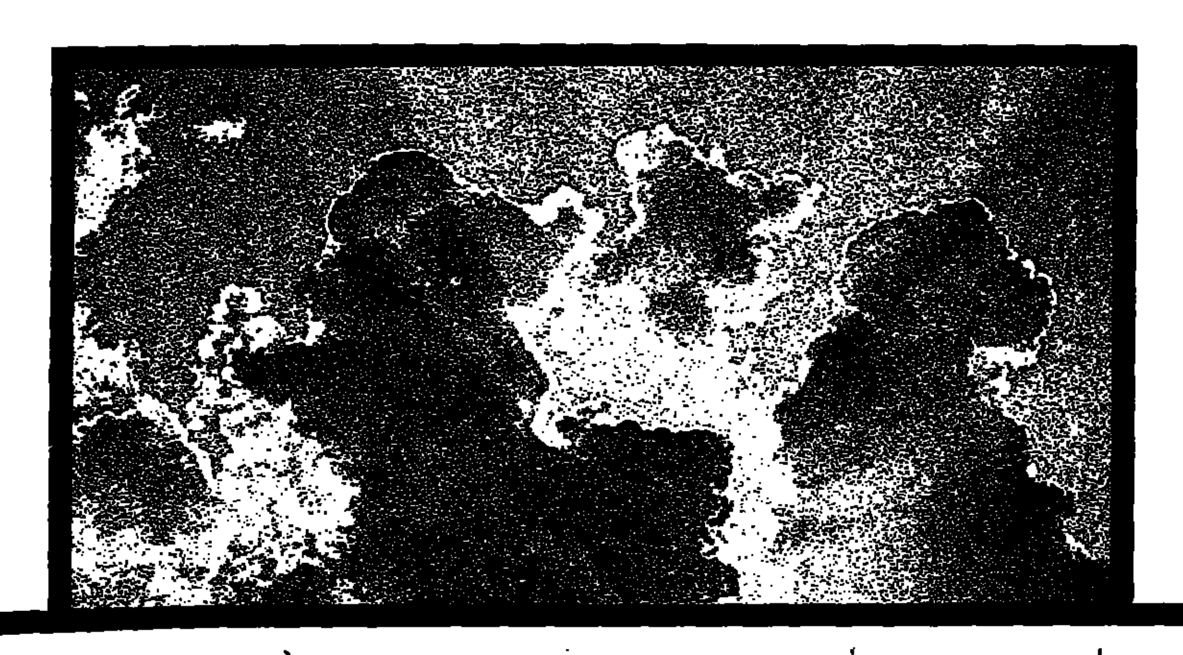
S'il est une chose que nous avons décidé de ne pas changer, c'est bien la qualité du service et du support que nous vous offrons. Aussi, nous continuons à améliorer notre proximité en renforçant considérablement notre présence commerciale par le développement d'un vaste réseau de partenaires indirects, distributeurs, VAR ou intégrateurs.

Notre objectif et notre souci primordial sont de devenir l'entreprise, avec l'aide de nos partenaires, qui soit le plus parfaitement au service de vos idées et de votre métier.

Grâce à nos produits, à notre avance technologique, à l'étendue de notre offre, à notre très haut degré d'ouverture, à notre proximité et à notre qualité de service, vous serez toujours en mesure de maintenir votre compétitivité et d'entrer de plain-pied dans le XXIème siècle.

Exactement comme nous.

Faites-*nous* confiance, ce n'est qu'*un* début.



L'IMAGINATION VOUS RÉUSSIT.



La mort de Madeleine Renaud

Elle a traversé le siècle

L'actrice Madeleine Renaud est morte le 23 septembre à l'hôpital américain de Neuilly-sur-Seine (*le Monde* du 24 septembre). Elle avait quatre-vingt quatorze ans. Compagne de Jean-Louis Barrault, mort en janvier, elle avait fondé avec lui dans l'immédiat après-guerre la Compagnie Renaud-Barrault, de réputation mondiale.

Madeleine Renaud naît avec le siècle, le 21 février 1900 à Paris. Quand son père meurt, elle est tout enfant et grandit dans une atmosphère de gynécée, parmi des femmes sans fortune qui s'efforcent dignement de gagner leur vie. De cette période dénuée de fastes, lui restera le sens de l'économie, la peur de manquer. Et, aussi, une certaine habitude d'insécurité, qui lui permet d'accepter l'aventure sans cesse renouvelée du théâtre. Ce qu'elle apprendra encore de cette période, c'est à prendre sa vie en mains, très naturellement. Jamais il ne lui vient à l'idée de ne pas travailler.

Collégienne, elle se fait quelque argent en fabriquant des chapeaux pour ses camarades de classe. Ce type d'activités, pourtant créatrices, ne lui convient pas. Elle veut un métier intelligent. Sa curiosité la pousse vers le journalisme. Elle signe des petits articles dans un journal normand. Mais sa nature de comédienne ne peut rester longtemps ignorée.

L'extravagante aventure

Encouragée par des amis, elle entre au Conservatoire national d'art dramatique grâce au rôle d'Agnès dans *l'Ecole des femmes* et en sort trois ans plus tard, en 1921, avec un premier prix de comédie. Elle est engagée à la Comédie-Française. Sa carrière semble devoir suivre un chemin tout tracé. Elle tient les emplois de jeunes premières classique et moderne. Elle trouve dans ses rôles la femme qu'elle veut être : *« Une femme exigeante, qui veut bien plus que des béguins. »* Charles Granval – sociétaire – a guidé ses premiers pas. Il l'épouse, elle lui donne un fils, Jean-Pierre. Il est son aîné de vingt ans, ils se séparent, elle lui garde son affection. Elle est à ses côtés quand il meurt. *« C'est moi qui étais là »*, dira-t-elle plus tard avec une terrible avidité, comme s'il s'agissait d'un rituel pour marquer qu'il lui devait son bonheur jusque dans la mort. Il ne s'était jamais remarié, elle avait rencontré Jean-Louis Barrault.

Jean-Louis Barrault entre au Français en 1940 comme pensionnaire. Il y met en scène *Antoine et Cléopâtre* et, en 1946, *le Soulier de satin*. Puis il s'en va en claquant la porte et l'entraîne, elle, la sage, elle, l'amoureuse. Il entraîne également Marie Bell, Aimé Clariond, Jean Debucourt, Pierre Bertin, Pierre Dux... Une belle hémorragie de talents. En 1947 commence, au Théâtre Marigny, l'extravagante aventure de la Compagnie Renaud-Barrault. Madeleine s'arrache à la tranquillité d'une carrière brillante pour suivre le destin mouvementé de Jean-Louis, ils ne se quitteront plus. Une autre existence s'engage, faite d'espoirs incontrôlés, d'angoisses incontrôlables, de gloire, de coups durs.

Le pari est fou de maintenir une troupe permanente à Paris, de pratiquer l'alternance, de créer, de foncer, de poursuivre les ambitions du Cartel qui ont ruiné Pitoëff et Dullin, ont obligé Jouvet à devenir une star de cinéma pour financer son théâtre.

La Compagnie monte Kafka, Claudel, Feydeau, Shakespeare. Certains spectacles sont audacieux, d'autres apparaissent comme des valeurs sûres. Sûres ? Au théâtre, on ne peut rien prévoir. Madeleine Renaud achète des tableaux quand les recettes sont bonnes, les met au « clou » quand les caisses sont vides. Elle veille à tout, en maîtresse de maison, en mère de famille nombreuse, autoritaire et indulgente. Rien, semble-t-il, n'est plus éloigné de sa nature que cette instabilité de saltimbanque, que ces tournées perpétuelles. Et pourtant elle fait ce qu'elle a choisi de faire, pareille à ces femmes d'officier, habituées à défaire les bagages de garnison en garnison, à réorganiser l'intendance, à compter les paquets sur les quais, à accumuler les provisions.

Madeleine Renaud joue sans répit ni repos des personnages qui s'adaptent à son évolution. A trente ans, elle est la coquette Jacqueline, l'innocente garce du *Chandelier*, comédie amère de l'amour meurtri. A quarante ans, elle aborde son premier rôle de mère, émouvante, toujours séduisante, la fragile tchékhovienne Liouba de *la Cerisaie*. Puis c'est Winnie que Beckett enlise et qui parle, sourit, vit, clame : *« Oh ! les beaux jours... » « Un rôle*, dit-elle, *pour le temps où je serai immobilisée par l'arthrite. »* Un rôle inoubliable qui ne l'a jamais quittée – elle l'a repris encore dans la grande salle du Rond-Point –, un rôle qui a bouleversé des générations, dans le monde entier.


NICHOLAS TREATT

L'Amante anglaise, ***de Marguerite Duras (1970)***

L'âge n'a pas de prise sur la vitalité de Madeleine Renaud, sur son charme. Personne mieux qu'elle ne saurait être Maude, l'adorable nonagénaire qui enseigne l'amour à l'adolescent dépressif nommé Harold et qui éclaire pour lui l'amour de la vie. Maude, personnage fétiche, qui cohabite avec Winnie dans les bagages de Madeleine au cours de ses tournées mondiales, de son errance parisienne.

En 1959, Madeleine Renaud suit Jean-Louis Barrault, nommé directeur du Théâtre national de l'Odéon. 1968 : toute petite, fragile, elle ne comprend pas ; face à une jeunesse rebelle, qui prêche la contestation et cherche à respirer un air nouveau, elle lance : *« Nous ne sommes pas des bourgeois, nous avons monté Ionesco, Beckett... »* Elle participe à l'exaltation maladroite de Jean-Louis quand il déclare : *« Barrault est mort... »* Elle est à ses côtés quand il se heurte à la porte fermée du ministre André Malraux. Elle part avec lui en tournée dans les Amériques ; ce n'est pas la première fois. Lui et elle sont les seuls acteurs français de théâtre dont la notoriété dépasse l'Europe.

Défi à l'adversité

Quand ils reviennent, ils n'ont pas de salle. Madeleine met les derniers tableaux au clou. La Compagnie continue et loue l'Elysée-Montmartre. Au catch à quatre succède le défi jovial de Jean-Louis Barrault à l'adversité, un hymne à la joie : *Rabelais*. Le public arrive en foule. La presse et les professionnels –par mauvaise conscience– font au spectacle un triomphe démesuré, dont le suivant subit l'effet boomerang.

Broutilles. C'est le quotidien du théâtre, un mauvais souvenir, rien de plus, comme l'est devenue « l'histoire de l'Odéon ». Le ministre a changé, le ministère a pardonné. La Compagnie reçoit une subvention et s'installe au Récamier. C'est là que Madeleine sera Maude – mais la pièce a dû être créée à Bordeaux. Madeleine, comédienne avant tout, est aussi à l'aise dans ce genre de comédie mi-boulevardière mi-onirique que dans les tentatives avant-gardistes de Claude Régy montant *la Mère* de Witkiewicz ; elle est aussi sincèrement elle-même dans Beckett, Claudel, Genet, Feydeau, Tchekhov, Duras, La Fontaine...

L'œil vif, jamais blasé, elle trace vaillamment le chemin de la troupe. Elle est la colonne vertébrale des programmations. Une fois encore, elle déménage, elle suit Jean-Louis dans l'ancienne gare d'Orsay. Le Théâtre d'Orsay est le nouveau foyer de la Compagnie. Cette fois, il y a de la place pour aménager une petite salle où Madeleine retrouve Winnie, comme pour se porter chance. Un restaurant aussi où se glisse sa fine silhouette de housekeeper attentive et chaleureuse. Aucune errance ne détourne la Compagnie de sa ligne qui alterne l'accueil, les créations, la recherche, la gaieté simple, le lyrisme... Madeleine Renaud règne sur le public dont l'amour, chaque soir, la fait renaître. Elle est l'âme du Théâtre d'Orsay comme elle est l'âme du Rond-Point. Car le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, reprend sa gare pour en faire un musée. On propose aux Renaud-Barrault une retraite dorée, comme si on voulait les enterrer vivants. Ils luttent. On leur offre l'ancienne patinoire du Rond-Point. Ils avaient d'ailleurs, l'expérience aidant, prévu l'éventualité d'un ultime déménagement et construit Orsay en éléments démontables.

En 1981, ils s'installent en face du Théâtre Marigny. Il leur a fallu trente ans et 800 000 kilomètres à travers le monde pour traverser l'avenue. La devise de Madeleine Renaud pourrait être celle de Sarah Bernhardt : *« Quand même. »* Tout aussi combative, mais pas du tout arrogante, elle préfère cette prière : *« Mon Dieu, j'aime la vie, pourvu que ça dure parce que c'est bon. »*

La vie lui a été bonne, lui a offert les élans du cœur, les passions vivaces, le courage, le refus de l'amertume contre « l'enveloppe qui se détériore ». On l'appelait « Petite Madeleine ».

COLETTE GODARD

L'aventure avec Jean-Louis Barrault

« Nous ne sommes pas simplement liés l'un à l'autre, nous formons un amalgame, nos mains ne sont jamais séparées », disait Madeleine Renaud à la fin de sa vie en évoquant sa vie aux côtés de Jean-Louis Barrault. Ils se sont rencontrés en 1936, sous le Front populaire. Elle, *« la bourgeoise »*, selon Louis Jouvet, mariée avec Charles Granval, et maîtresse d'un autre acteur, Pierre Bertin, est devenue, au contact de Jean-Louis Barrault, *« la saltimbanque »*.

Barrault vivait à l'époque une vie de bohème. Elle est une comédienne du Théâtre Français et a entamé une carrière prometteuse au cinéma. Leur rencontre a lieu chez elle, dans un hôtel particulier de Passy. Elle a tenu à le voir car il doit être son partenaire dans *Hélène*. Charles Granval et Pierre Bertin sont présents. Dans son livre *Madeleine Renaud* (Presses de la Renaissance, 1993), Noëlle Loriot raconte : *« Il entre. Il est douché mais ne porte pas de cravate. On lui offre un café. Il parle, beaucoup. Bien. Madeleine ne le quitte pas des yeux. Quand Barrault se tait, Granval se trourne vers Bertin :* – Eh bien, mon vieux, c'est foutu pour toi, ton règne est terminé. » *Alors commence pour les Renaud-Barrault une histoire d'amour foudroyante et gaie. Jean-Louis a dix ans de moins que Madeleine, mais comme Charles Granval en a vingt de plus et Pierre Bertin dix, Madeleine annule le tout et repart à zéro. »*

La légende du couple est née par et avec le théâtre. C'est en 1946, dix ans après leur rencontre, six après leur mariage, que Madeleine Renaud prend le risque de quitter la Comédie-Française pour fonder ce qui restera la compagnie Renaud-Barrault. Le couple est alors indissociable. Dans un livre dialogué, *Saisir le présent*, que le couple a publié en 1984, elle déclare : *« Si j'avais été un homme, j'aurais voulu être comme Jean-Louis. Sa droiture se réfléchit dans la compagnie. C'est elle qui éclaire et lie les membres de la troupe. »*

L'actrice fétiche de Jean Grémillon

Madeleine Renaud, peu sollicitée par le cinéma français pendant les années 20, devint une vedette dès le début du parlant. On tournait alors, dans les studios, beaucoup de pièces de théâtre, et cette comédienne allait s'imposer avec *Jean de la Lune* (1931), film de Jean Choux tiré de la pièce de Marcel Achard, dans le rôle de la coquette Marceline. Pièces filmées, encore : en 1931-1932, *la Couturière de Lunéville*, *Mistigri* et *la Belle Marinière* (celle-ci avec des extérieurs), où Madeleine Renaud rencontra Jean Gabin, qu'elle allait retrouver en 1933 dans *le Tunnel*, de Kurt Bernhardt, et en 1934 dans *Maria Chapdelaine*, de Julien Duvivier.

C'est en 1938 que Madeleine Renaud trouva le cinéaste qui allait lui donner ses plus beaux rôles : Jean Grémillon. Dans *l'Etrange Monsieur Victor*, épouse de Raimu commerçant de Toulon à la double vie, elle interpréta un personnage de petite-bourgeoise toute en demi-teinte, prélude à ses grandes créations de *Remorques* (1939, avec Gabin), *Lumière d'été* (1942) et *Le ciel est à vous* (1943). Avec une simplicité, une humanité bouleversante, elle fut successivement Yvonne Laurent, femme de marin sacrifiée à un amour venu de la mer (Michèle Morgan), Cri-Cri, aubergiste de Haute-Provence liée par la passion et le secret d'un crime à un aristocrate corrompu (Paul Bernard), et Thérèse Gauthier, femme d'un garagiste (Charles Vanel), mère de famille, Française ordinaire qui se dépassait, sans héroïsme ostentatoire, en s'envolant dans un vieil avion pour battre le record féminin de distance en ligne droite. Quatre *visages qui marquèrent définitive*ment sa carrière cinématographique.

Jean Grémillon consacra cette actrice célèbre en l'utilisant selon toutes les facettes de son talent. En 1943, elle tourna encore *l'Escalier sans fin* sous la direction de Georges Lacombe, puis, désormais prise par le théâtre et la Compagnie Renaud-Barrault, resta huit ans éloignée du cinéma. Elle y revint en 1951 pour la savoureuse composition de Mme Tellier, patronne d'une « maison » normande, dans *le Plaisir*, de Max Ophuls, d'après Maupassant.

J. S.

Ses grands rôles

A la Comédie-Française, elle interprète les jeunes filles de Molière : Henriette des *Femmes savantes*, Angélique du *Malade imaginaire*, Mariane de *l'Avare*. Parmi les modernes, elle interprète Mauriac *(les Mal-Aimés)*, Montherlant *(la Reine morte, 1942)*, Salacrou *(les Fiancés du Havre)*, Claudel (*le Soulier de satin*, 1943).

Elle trouve ses plus grands rôles à partir de 1947 dans la Compagnie Renaud-Barrault : *les Fausses Confidences*, *Amphitryon*, *Occupe-toi d'Amélie*, *la Répétition ou l'Amour puni*, de Jean Anouilh, *Christophe Colomb*, de Claudel, *Madame Sans-Gêne*, de Victorien Sardou, *Un otage*, de Brendan Brehan, *La nuit aussi a sa clarté*, *Judith*, de Giraudoux. Elle joue *la Cerisaie*, de Tchekhov, en 1954, le personnage qui marque cette époque de sa vie.

Elle change d'emploi. Elle crée Winnie, de *Oh ! les beaux jours* (1963) de Beckett, et s'impose dans *les Paravents* (1966), de Genet. Son activité est débordante. On la voit dans *Il faut passer par les nuages* (1964), de Billetdoux, *Des journées entières dans les arbres* (1965) et *l'Amante anglaise* (1968), de Marguerite Duras, *la Mère*, de Witkiewicz, *Sous le vent des îles Baléares* (1973), de Claudel, *Où boivent les vaches* (1973), de Dubillard. Et puis il y a *Harold et Maude* (1973), de Colin Higgins.

Sa dernière apparition sur une scène remonte au printemps de 1989, moment où elle a repris son rôle dans *Savannah Bay*, de Marguerite Duras, créé triomphalement en 1983.

La servante

Suite de la première page

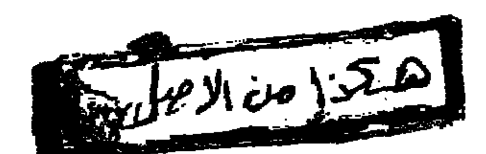
« Le mystère en pleine lumière, un talent à ce point généreux qu'il s'est efforcé de ne rien vous imposer de lui-même pendant tout le temps où, justement, il vous comblait », a dit Albert Camus de Madeleine Renaud. *« Elle étale toutes ses cartes sans avoir l'air d'y toucher, et l'on s'aperçoit tout d'un coup qu'il s'agit du grand jeu et du destin des reines. Je la voyais, un soir, dans* les Fausses Confidences. *Droite, menue, elle s'effaçait comme d'habitude derrière Marivaux, et si doucement qu'elle y parvenait à l'insu de la salle. Et je me disais qu'une telle maîtrise ne peut s'imaginer qu'au bout d'une longue tradition, de plusieurs longues traditions, qui sont seules à justifier une civilisation. »*

Emotion exquise

Il existe, à Florence, une *Annonciation* de Piero della Francesca : l'ange a des ailes de toute beauté, de toutes couleurs, mais il s'incline d'une jambe peu sûre, il se bat comme il peut contre une timidité, un acteur dirait qu'il a le trac ; la Vierge, elle, a été distraite dans sa lecture, c'est clair parce que, de son petit index, elle « garde » sa page dans le livre entrouvert, mais elle écoute sans trouble, elle assume son rôle de « Marie entre toutes les femmes » dans la lumière douce d'une paix adorable. Il n'est peut-être pas une photographie de Madeleine Renaud qui lui ressemble plus que cette image, toute de modestie, d'élévation, d'imperceptible gaieté, d'émotion exquise.

Elle entrait. Tous les cœurs étaient plus légers, sinon plus heureux. Toutes les consciences plus alertées, sinon plus fraternelles. A beaucoup, elle a fait du bien, comme seule peut le faire une actrice, de loin, à des inconnus. Le théâtre, servi par Madeleine Renaud, c'est tout de même très beau.

MICHEL COURNOT



CULTURE

MUSIQUES

LE COLLIER DES RUSES, d'Ahmed Essyad au Festival Musica de Strasbourg

Malheur aux naïfs

STRASBOURG
de notre envoyée spéciale

La rouerie est un art. Et si de pauvres diables s'y laissent prendre, c'est qu'ils sont sensibles à ses artifices, et tant pis pour eux. C'est sur ce fond de cynisme que luisent, comme quatre grosses perles aux reflets menaçants, les quatre mouvements du *Collier des ruses*. Dialectique non pas du maître et de l'esclave, mais du naïf et du roué. L'œuvre, même si elle s'appuie sur quatre récits – quatre *maquamats* – du poète arabe du Xᵉ siècle El Hamadhânî, se veut une leçon de société d'une universelle actualité. D'autant que le personnage du « puissant », qui est également le narrateur des contes, est suivi comme son ombre par celui du poète apparaissant sous différentes identités. Il faut aux maîtres du monde des scribes et des médiateurs pour exploiter à plein rendement la crédulité des déshérités.

Le Collier des ruses fut monté une première fois à Avignon en 1977. Le Festival en avait passé commande à Ahmed Essyad, compositeur marocain installé en France. Ni opéra classique ni théâtre musical au sens propre, cette suite d'apologues est très caractéristique du lieu et de l'époque. A Avignon, à la fin des années 70, on entendait qu'une œuvre chantée eût une portée idéologique.

Humour et désenchantement

Mais c'est sans nostalgie que Musica remonte aujourd'hui *le Collier* pour trois représentations. Le Festival des musiques d'aujourd'hui strasbourgeois a fait résolument d'Ahmed Essyad, champion de la réconciliation Nord-Sud, un peu dans l'ombre ces dernières années, l'une de ses têtes d'affiche. La production, qui s'est doublée d'un accueil du compositeur pour une résidence au Conservatoire, a bénéficié de l'infrastructure du Théâtre national de Strasbourg. Malgré un petit côté improvisé dans la première partie, la plus obscure et la plus longue, le spectacle trouve son rythme et révèle son propos avec humour et désenchantement dès le second épisode, celui des singes mendiants. Qu'importe alors qu'un surtitrage erratique nous laisse face à un livret déclamé ou chanté dans un arabe aux vocalisations parfois si brutales. On se croirait à l'Opéra de Pékin ? Le charme du *Collier* est d'abord celui du dépaysement.

Et du mélange évidemment. Les métaux, les bois et les peaux de nos percussions savantes répondent à un tambour de nouba, à des clochettes ; l'écriture scintillante et irisée du piano, très postsérialiste années 70, les vocalises debussystes de quatre chanteuses françaises, nympheuses alanguies très Puvis de Chavannes, s'insinuent dans des allusions rituelles, air de muezzin, ou dans des résurgences de musiques populaires, rythmes martelés sur le sol, scandés avec des galets, scènes de transe, danses de fête, hululements et lamentations de deuil, solo de la mélancolie au violoncelle. Elève d'un élève de Schoenberg, Ahmed Essyad est, dit-il, pour la moitié de lui-même, un paysan du haut Atlas.

Mélange des genres encore plus saisissant, les textes d'El Hamadhânî, alternant narration et scènes sur le vif, se prêtent à la division récitatifs-airs que l'on trouve chez Mozart. Mais Essyad y adapte des procédés venus du théâtre musical, ceux que l'on trouve chez Aperghis et, plus tard, chez Battistelli. Tout geste est source de musique. Toute grimace est cri. Ainsi dans la très jolie scène où des cuisiniers s'échangent des rythmes compliqués en tapant sur un tronc d'arbre avec des hachoirs à viande ; ou pendant la toilette du mort, quand les doux gémissements des femmes se frangent presque imperceptiblement du bruit de l'eau s'écoulant dans un broc, quand la veuve essore son torchon.

Mais on sort surtout du *Collier* avec, dans l'oreille, la beauté de la prosodie arabe, langue d'opéra formidable comme le prouvent, qu'ils la parlent ou qu'ils la chantent, Sid Ahmed Agoumi (le notable), Idriss Roukhe (le poète), Housine Dgiti et Mohamed El Ouaradi dans des rôles-bouffes, et la fière Sonia Mekkiou, actrice algérienne qui, sur scène, fait le vide autour d'elle.

La mise en scène d'Anne Torrès progresse en tension avec le resserrement du livret et de la partition. Belles lumières. Costumes un peu fous. Tous les instrumentistes viennent de Strasbourg ou ont été formés au Conservatoire de Région. Ils ont travaillé avec le chef Philippe Nahon qu'on ne s'étonne pas de retrouver une fois de plus embarqué dans une aventure. Il y avait foule au Théâtre national de Strabourg, jeudi 22 septembre, et *le Collier* fut un succès.

ANNE REY

▶ Théâtre national de Strasbourg. Prochaines représentations : samedi 24 septembre, 22 h 30 et dimanche 25, 17 heures. Rens. : (16) 88-21-02-02.

POLÉMIQUE : le ministère de la culture refuse de s'associer à l'inauguration du « Zénith Marseille ». – Le ministère de la culture a indiqué, le 23 septembre, qu'il ne s'associait *« d'aucune manière »* à l'ouverture de la salle Saint-Just, qui devait être inaugurée le 24 septembre à Marseille, et qui aurait dû bénéficier de l'appellation Zénith. Selon le ministère, *« le maire de Marseille n'a pas respecté deux des engagements lui permettant d'obtenir 17 millions de francs de subventions : une gestion distincte de la régie municipale et la nomination d'un directeur agréé par le ministère et les professionnels du spectacle »*. Le maire de Marseille, Robert Vigouroux (Maj. prés.), a répondu que *« le cadre des accords a été respecté »*. La salle Saint-Just a coûté 129 millions de francs, dont 69 % payés par la ville. Elle peut accueillir huit mille personnes.

SCIENCES

PHYSIQUE

L'inauguration du Vivitron et du multidétecteur Eurogam à Strasbourg

Un canon pour « stresser » les atomes

Accélérateur électrostatique d'ions lourds le plus puissant de sa catégorie, le Vivitron a été inauguré, vendredi 23 septembre à Cronenbourg, dans la banlieue de Strasbourg. Cet instrument de 88 millions de francs permettra d'étudier la structure des atomes.

CRONENBOURG
de notre envoyé spécial

Le Vivitron ressemble à un cigare long d'une cinquantaine de mètres, renflé en son milieu. C'est un « canon » capable de propulser un faisceau d'ions lourds à une vitesse proche du dixième de celle de la lumière. Le moteur ? Une tension électrique continue qui devrait atteindre, à terme, 35 mégavolts (35 millions de volts) et en faire l'accélérateur électrostatique le plus puissant de sa catégorie.

La cible de ce faisceau foudroyant, c'est le cœur de l'atome, son noyau, qu'il fait tournoyer sur lui-même à des vitesses de l'ordre de 10 puissance 21 (mille milliards de milliards) révolutions en une seconde, soit plus de tours que la Terre n'en a fait depuis sa création. Ainsi excité, l'atome émet un rayonnement gamma qui, décrypté par un détecteur, « signe » son état de déformation. *« Le Vivitron,* résume un des physiciens du Centre de recherche nucléaire de Cronenbourg où il a *été construit,* dans la banlieue de Strasbourg, *n'est rien d'autre qu'une machine à stresser les atomes. »*

Mais l'accélérateur alsacien n'a pas « stressé » que des noyaux atomiques. Il a aussi causé bien des soucis aux physiciens de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) chargés de le réaliser. Au point qu'au matin de son inauguration, vendredi 23 septembre, il fallait encore remplacer quelques résistances défaillantes. Un incident sans commune mesure cependant avec les décharges intempestives qui, ces trois dernières années, ont émaillé son ultime mise au point.

Une mise au point difficile

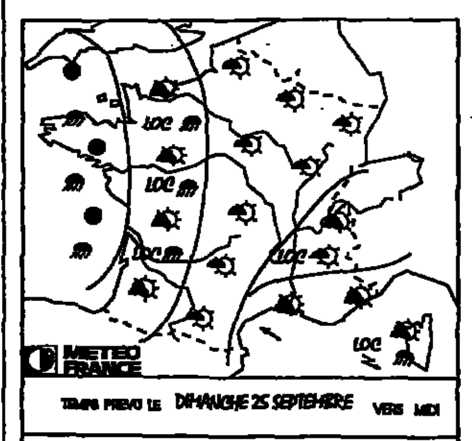
Décidée en 1984 à la suite d'une décision politique qui visait à compenser l'installation à Grenoble du Synchrotron (le Monde du 24 janvier 1986), un accélérateur électromagnétique qui doit être inauguré le 30 septembre, le Vivitron a en effet longtemps été considéré comme un prototype utopique. *« Il n'y a pas eu de débat, d'étude préalable. On ne procéderait plus comme cela actuellement »*, reconnaît Claude Détraz, directeur de l'IN2P3, qui *n'est pourtant pas mécontent du* résultat. Sans projet scientifique solide, hormis le défi consistant à réaliser l'accélérateur électrostatique le plus puissant au monde, les chercheurs strasbourgeois ont dû développer leur propre technologie, souvent en liaison avec l'industrie locale.

Mais, dix ans après son lancement et 88 millions de francs d'investissement (soit 15 % de plus que prévu), le scepticisme, parfois entretenu par les concurrents américains, n'est plus de mise. Depuis le mois de juillet, le Vivitron émet en effet un faisceau d'une grande stabilité, sous une tension d'une vingtaine de mégavolts, ce qui le situe déjà parmi les meilleurs accélérateurs mondiaux. Le record, 25,8 MV, reste détenu par celui d'Oak Ridge, aux Etats-Unis mais, une fois résolu le problème d'isolants sujets à des « claquages », l'accélérateur français devrait poursuivre une montée en puissance qui le mettra hors de portée.

En attendant, couplé au détecteur de rayonnement gamma Eurogam – qui sera relayé ultérieurement par les multidétecteurs Demon, Icare et Charissa – le Vivitron engrange les observations. Véritable « microscope » doté de 126 détecteurs, Eurogam permet notamment d'observer les « noyaux super-déformés » qui, sous l'effet de la rotation, présentent l'aspect d'un ballon de rugby, forme ultime avant l'éclatement en particules élémentaires. Ces noyaux ellipsoïdaux sont utiles pour l'étude de la cohésion nucléaire, clé de la compétition entre la fission et de la fusion.

HERVÉ MORIN

MÉTÉOROLOGIE



Dimanche : très nuageux à l'Ouest, plus de soleil à l'Est. – Le matin, le ciel sera couvert sur la Bretagne avec de la pluie et un risque d'orage près des côtes. De la Basse-Normandie aux Pays de Loire jusqu'à l'Aquitaine, les nuages et les éclaircies alterneront. Sur le Languedoc-Roussillon le vent marin apportera des nuages bas. Des Alpes au Sud-Est jusqu'au pourtour méditerranéen, les nuages laisseront place à quelques éclaircies. Les nuages seront nombreux en Alsace, ainsi qu'en Corse avec quelques orages. Sur le reste du pays, soit des régions nord au Massif Central jusqu'à Midi-Pyrénées, le temps sera bien ensoleillé. L'après-midi, les pluies et les orages gagneront de la Bretagne à la Normandie jusqu'au Poitou. Il y aura plus de nuages de l'Ouest et du Centre jusqu'à l'Aquitaine avec un risque d'averses. Du Nord au Nord-Est jusqu'à la Bourgogne, l'est du Centre, Auvergne et Midi-Pyrénées, le soleil sera prédominant. Des Alpes à la Corse, le ciel sera très nuageux avec un risque d'ondées isolées.

Les températures minimales iront de 8 à 11 degrés au nord et de 10 à 13 degrés au sud.

L'après-midi, le thermomètre marquera 19 à 21 degrés au nord et 20 à 24 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



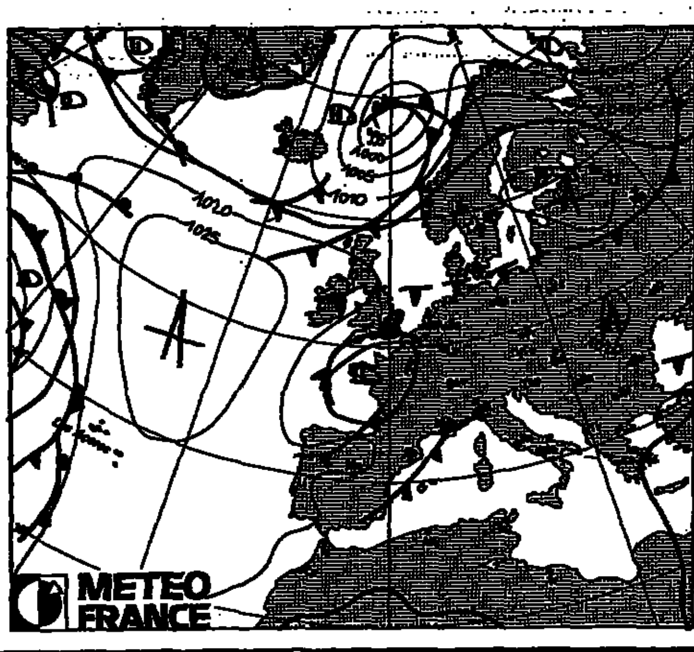
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	33/20
BIARRITZ	14/13
BORDEAUX	19/13
BOURGES	20/14
BREST	18/15
CAEN	18/16
CHERBOURG	18/16
CLERMONT-FER.	18/13
DIJON	23/14
GRENOBLE	17/14
LILLE	20/13
LIMOGES	18/11
LYON, BRON	19/15
MARSEILLE	25/18
NANCY	24/11
NANTES	18/15
NICE	25/19
PARIS	22/16
PAU	14/9
PERPIGNAN	20/16
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	18/15
ST-ETIENNE	19/13
STRASBOURG	24/13
TOULOUSE	15/10
TOURS	20/15
ÉTRANGER	
ALGER	24/20
AMSTERDAM	19/11
ATHÈNES	31/18
BANGKOK	36/25
BARCELONE	22/15
BELGRADE	28/14
BERLIN	19/9
BRUXELLES	21/12
COPENHAGUE	19/6
DAKAR	29/25
DUBLIN	15/8
GENÈVE	20/13
ISTANBUL	28/21
JERUSALEM	33/20
LE CAIRE	31/21
LISBONNE	21/15
LONDRES	19/14
LOS ANGELES	23/18
LUXEMBOURG	23/12
MADRID	14/7
MARRAKECH	24/13
MEXICO	26/11
MILAN	22/18
MONTRÉAL	16/14
MOSCOU	18/10
NAIROBI	26/13
NEW-DELHI	34/24
NEW-YORK	21/17
PALMA-DE-MAJ.	22/14
PÉKIN	27/11
RIO-DE-JANEIRO	28/22
ROME	29/21
HONGKONG	29/24
SEVILLE	26/12
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	18/10
SYDNEY	27/19
TOKYO	25/21
TUNIS	31/22
VARSOVIE	16/5
VENISE	24/15
VIENNE	22/14

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-9-1994 à 6 heures TUC et le 24-9-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 26 SEPTEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6395

HORIZONTALEMENT

I. Couche dans la boue. Se lèvent aussitôt qu'assis. – II. N'est jamais condamnée par ses docteurs. Figure mythologique. Préfixe. – III. Symbole. L'avant est meilleur que l'arrière. Prêt à se jeter sur n'importe quoi. – IV. A payé pour avoir son bac. Département. Abréviation. – V. Invite à prendre connaissance. A pris de bonnes couleurs. Se confondent dans l'œil. – VI. Cocos. Coule en France. Dans le nom d'une dynastie. – VII. Mot clef. Menace en mer. – VIII. Nid de taupes. Chardons. Ecorche le sein d'une vieille nourrice. – IX. Ancien sigle. Bien qu'épris de liberté, on les voit souvent au violon. Partie de pêche. – X. Garçon manqué. Des hommes à qui les femmes disent rarement non. Pronom. – XI. Bourse. A l'étranger. – XII. Terme musical. N'assure ses fonctions que lorsqu'elle est suspendue. – XIII. Les rois du stade. Manière de rouler. Se mire dans la Scarpe. – XIV. Bois de la bière. Ce que l'on cherche à connaître en toisant. Demi-mal. – XV. Sont parfois rapides. Voyage organisé.

VERTICALEMENT

1. *Il bourre. L'Histoire a retenu* son nom. – 2. Cela vaut de l'argent. Volets. Une des horreurs de la guerre. – 3. Réunions de familles. Voiles. Un peu de pitié. – 4. Conviennent aux chapons. Cela suffit-il ? *(épelé)*. Où l'on doit s'attendre à bien des engagements. – 5. *Visé au cœur*. Fin de participe. Il faut le faire avant de placer sa fortune. Sigle d'un parti. – 6. Des dés y sont parfois jetés *(pluriel)*. Le datif, par exemple. – 7. Dialogue pour un bûcheur. *Ne se lève plus depuis* longtemps. Conjonction. – 8. Fait partie d'un ensemble choisi. Loin d'être permise. Il reste assez longtemps au même endroit. – 9. Met à plat. Barres parallèles. Préfixe. – 10. Idée en tête. Lui. Sortes. Haut *(épelé)*. – 11. Qui possède une propriété aux pôles. Chef de famille *(inversé)*. – 12. Point de côté. Orientation. Lettres de noblesse. – 13. Succéda à la SDN. Finalement impolies. Roi. – 14. Un anneau. Globe placé sur orbite. En Finlande. – 15. Magasin de charbonnier. Elle fait des embarras.

Solution du problème nº 6393

Horizontalement

I. Obscénité. – II. Ultérieur. – III. Réale. Nis. – IV. Lune. Pâle. – V. Esdras. – VI. Ta. Ibis. – VII. Ta. Tir. – VIII. Clientèle. – IX. Il. Dures. – X. Eeklo. Est. – XI. Oints.

Verticalement

1. Ourlet. Ciel. – 2. Bleusaille. – 3. Stand. KO. – 4. Célérité. Li. – 5. Ere. Abandon. – 6. Ni. Psi. Tu. – 7. Iéna. Stères. – 8. Tuile. Iles. – 9. Erse. presto.

GUY BROUTY

Profitant de la contraction du déficit budgétaire

Bill Clinton souhaiterait baisser les impôts des classes moyennes

Grâce à la croissance, le déficit budgétaire américain pour l'année fiscale 1994 (s'achevant le 30 septembre) pourrait être inférieur de 20 % aux prévisions. A la Maison Blanche, certains suggèrent à Bill Clinton de tirer profit de cette aubaine et d'annoncer, au plus vite, une réduction d'impôts en faveur des classes moyennes. Laura Tyson, chef des conseillers économiques du président, a mis en garde, jeudi 22 septembre, M. Clinton contre une telle tentation.

NEW-YORK

de notre correspondant

Le déficit budgétaire étant bien inférieur aux prévisions les plus optimistes, grâce à la croissance, le président américain Bill Clinton, en difficulté politique, est incité par certains membres de son entourage à accorder à son électorat, les classes moyennes, la baisse des impôts qu'il avait promise. A un mois de l'échéance, les chiffres sur la réalisation du budget 1993-1994 (l'exercice s'achève le 30 septembre) sont excellents. Le Trésor américain a indiqué, jeudi 22 septembre, que le déficit pour le mois d'août s'élevait à 24,17 milliards de dollars. Il avait été en juillet de 33,2 milliards. Sur les onze premiers mois de l'année fiscale, le déficit n'est que de 207,27 milliards de dollars, soit 21 % de moins que le déficit des onze premiers mois de l'exercice précédent. Le mois de septembre se traduisant généralement par un surplus, l'impasse budgétaire pour l'ensemble de l'année devrait être inférieure aux prévisions les plus optimistes. Les hypothèses de l'administration conduisaient à un déficit de 220 milliards, celle de l'Office budgétaire du Congrès à un trou de 202 milliards.

Dans ces conditions, Bill Clinton pourrait être tenté de tenir la promesse faite en 1992 d'une baisse de la fiscalité en faveur des classes moyennes. Il y avait renoncé en 1993, lorsque la priorité avait été donnée à la réduction du déficit budgétaire. La tentation est d'autant plus grande que le président américain se trouve dans une situation politique difficile. En baissant les impôts des ménages, il pourrait ensuite compenser le coup de frein donné à la croissance par la Réserve fédérale (Fed). Il pourrait aussi répondre au « Contrat avec l'Amérique » que les républicains s'apprêtent à publier. Dans cette plate-forme électorale, les libéraux préconisent une fois de plus des réductions de la fiscalité.

Tension sur les taux à long terme

Cette perspective d'une baisse d'impôts inquiète en fait les marchés financiers, qui craignent qu'elle ne conduise à un abandon de la politique de réduction du déficit budgétaire. La rumeur sur les hésitations de Bill Clinton en ce domaine aurait contribué aux tensions récentes sur les taux d'intérêt à long terme. Jeudi 22 septembre, Laura Tyson, chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, a reconnu qu'il y avait bien un débat dans l'entourage du président. M[me] Tyson souhaite que M. Clinton ne se laisse pas séduire par ce projet et qu'il *« poursuive sur la voie engagée »*. Elle condamne *« des propositions cyniques et fiscalement dangereuses »* et plaide pour que toute baisse d'impôts soit *« financée par des réductions équivalentes de dépenses »*, de manière à maintenir la politique de réduction progressive du déficit budgétaire. M[me] Tyson juge qu'il est préférable de *« revenir sur la réforme du système de santé »*. Toutes les projections indiquent en effet que, faute d'une réforme, le déficit budgétaire recommencera à se gonfler à partir de 1999, du fait des coûts supportés par les programmes Medicare et Medicaid.

ERIK IZRAELEWICZ

Grèves sporadiques à la Caisse nationale de prévoyance

La privatisation partielle de la CNP est vivement contestée par les syndicats

La Caisse nationale de prévoyance (CNP) sera-t-elle la première « privatisation » socialement difficile pour le gouvernement ? L'Etat n'envisage pour l'instant qu'une cession partielle du capital en Bourse et restera majoritaire. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une privatisation. Mais cette opération provoque une agitation sociale dans cette entreprise publique qui tranche avec les autres opérations de cession, qu'il s'agisse d'Elf, de Rhône-Poulenc, de la BNP ou de l'UAP.

Dans chaque cas, le personnel de ces entreprises ne s'est pas mobilisé contre la dénationalisation, même s'il ne l'a pas non plus accueilli avec enthousiasme. Le passage au privé n'a pas été considéré comme un événement susceptible de modifier les règles du jeu social de l'entreprise. Le 20 septembre, le faible écho qu'a rencontré la journée d'action organisée chez Renault par les syndicats a confirmé que l'ouverture du capital du contructeur automobile n'était pas, pour les salariés, un *casus belli*.

Tel n'est pas l'avis du personnel de la CNP, qui s'est engagé depuis le 6 septembre dans des grèves sporadiques. Jeudi 22 septembre, plusieurs centaines de personnes ont occupé la salle des marchés de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), coactionnaire, avec l'Etat et La Poste, de la Caisse nationale de prévoyance. A la CNP, on affirme que la prochaine introduction en Bourse ne changera rien au dispositif initial puisque les agents de l'Etat (sur 2 000 salariés, on compte 1 200 fonctionnaires) disposent jusqu'à la fin 1998 pour opter en faveur d'un statut de fonctionnaire détaché. Pourtant, les syndicats savent que, dans l'éventualité où le capital privé deviendrait majoritaire – ce qui est envisageable dans un horizon assez rapproché car la CNP intéresse beaucoup les investisseurs privés –, ils devront quitter la fonction publique. Et, par conséquent, la garantie de l'emploi qui y est attachée.

Les négociations entamées entre la Caisse des dépôts et les syndicats n'ont, pour l'instant, pas abouti. Elles reprendront le 27 septembre sans qu'une issue paraisse encore se dessiner.

Un tel conflit est exemplaire. Il confirme que ce n'est pas tant le principe du passage au privé qui provoque les remous sociaux que la remise en cause d'un statut spécifiquement protecteur en matière d'emploi : ce statut existe à la CNP, il n'existe pas chez Renault. En fait, le gouvernement Balladur a déjà vécu cette expérience. A l'automne 1993, devant les réactions du personnel, il a dû renoncer à la transformation de France Télécom en société anonyme.

Au lendemain des élections présidentielles, une nouvelle vague de privatisation ne pourra pas éviter de s'étendre à certains services publics comme France-Télécom ou... la CNP. Autant d'entreprises à statut pour lesquelles, on l'observe aujourd'hui, il faudra convaincre le personnel de conclure un nouveau contrat social.

JEAN-MICHEL NORMAND

Méconnue et très rentable

La Caisse nationale de prévoyance (CNP) n'a pas une notoriété très forte. Il s'agit pourtant du premier assureur-vie en France qui, à l'ombre de la Caisse des dépôts et *via* les réseaux de La Poste, des caisses d'épargne et du Trésor public, s'est développé à marches forcées au cours des dernières années. La CNP a bénéficié avant tout de l'engouement croissant des Français pour l'assurance-vie, qui est devenue, de loin, leur placement préféré. La Caisse a reçu depuis deux ans plus de la moitié de l'épargne investie de cette manière par les ménages.

Le chiffre d'affaires de la CNP est passé de 23,4 milliards de francs en 1989 à 64,3 milliards en 1993. Les bénéfices ont suivi, en passant dans le même temps de 700 millions de francs à plus de 1,2 milliard. La croissance s'est poursuivie au premier semestre 1994 et le chiffre d'affaires de la CNP atteint 39,6 milliards de francs. La compagnie détient aujourd'hui environ 17 % du marché français de l'assurance-vie.

Son capital est réparti entre 42,5 % pour l'Etat, 30 % pour la Caisse des dépôts, 17,5 % pour La Poste et 10 % pour les caisses d'épargne. A l'issue de la privatisation partielle, l'Etat pourrait ramener sa participation à 5 %. Les caisses d'épargne, au contraire, accroîtraient leur part dans le capital de la CNP jusqu'à 12,5 % et La Poste jusqu'à 22,5 %. La Caisse des dépôts conserverait ses 30 %. Quant aux 30 % restants, ils seraient cédés au grand public et aux salariés de la compagnie.

En novembre 1992, la CNP avait été évaluée entre 7,5 milliards et 8,5 milliards de francs par la commission d'évaluation des entreprises publiques.

Avec un déficit néanmoins réduit

Le projet de budget espagnol vise à renforcer la reprise économique

Le conseil des ministres espagnol a adopté, vendredi 23 septembre, le projet de budget pour l'année 1995. Présenté comme un budget de « sortie de crise », il a été qualifié d'« austère et rigoureux » par Pedro Solbes, le ministre de l'économie et des finances.

MADRID

de notre correspondant

Entériné la veille par la coalition catalane de Convergence et Union (CIU), alliée des socialistes, le budget 1995 a pour objectif *« de renforcer la reprise économique et de créer des emplois »*. Un but recherché à travers deux moyens : *« une réduction substantielle du déficit budgétaire »* facilitée par une relative baisse des taux d'intérêts et, d'autre part, l'adoption de mesures pour relancer la demande interne. Parmi les décisions prises, figure notamment une baisse des cotisations à la Sécurité sociale de 1 % (0,8 % pour les entreprises et 0,2 % pour les employés). Le manque à gagner sera compensé par une augmentation de 1 point des taux de la TVA. Le gouvernement a également adopté un cocktail de mesures fiscales, d'aide à la famille et d'allégement de charges sur les sociétes afin d'aider au redémarrage de l'économie.

Modération syndicale

Le gouvernement a prévu de relever de 3,5 % en 1995 les salaires de la fonction publique et de revaloriser d'autant les retraites. Le chiffre est identique à l'inflation attendue l'année prochaine. Depuis le début de l'année, la hausse des prix a déjà atteint 3,2 % après une poussée de 0,6 % en août, alors que l'objectif pour 1994 était de 3,5 %.

Le ministre de l'économie et des finances espère aussi, en raison du retournement de la conjoncture (1,6 % de croissance au deuxième trimestre), pouvoir créer 200 000 emplois, une prévision jugée par lui *« conservatrice »*, et table sur une croissance de 2,8 % en 1995, considérée elle aussi comme prudente.

Si la crise est *« déjà derrière nous »* à en croire Pedro Solbes, l'optimisme du ministre se veut prudent car rien ne dit que l'inflation pourra être contenue, ni que le déficit budgétaire restera dans les limites prévues de 5,9 % du produit intérieur brut (PIB), alors que la charge de la dette publique constitue le principal poste de dépenses de l'Etat après celui de la santé.

Ce budget en progression de 3,7 % par rapport à l'année précédente n'a pas suscité pour le moment de critiques trop acerbes. L'opposition de droite comme de gauche trouve que les concessions faites aux communautés autonomes, notamment dans le domaine de la santé et des travaux publics, sont trop importantes et sont le résultat de la pression des Catalans sur le gouvernement. Les syndicats, pour leur part ont réagi avec modération, estimant surtout que les faveurs accordées aux entreprises ne feront qu'augmenter les profits sans obtenir l'assurance de nouveaux investissements. Le patronat attend de connaître les détails. Les socialistes sont quant à eux satisfaits. En plus, le soutien parlementaire des Catalans est pratiquement assuré jusqu'à l'automne prochain, même si Jordi Pujol, président de CIU, a affirmé qu'il ne s'agissait pas pour autant d'*« un chèque en blanc pour toute la législature »*.

MICHEL BOLE-RICHARD

L'Espagne achète cinq Mirage F1 à la France. – L'Espagne va acheter cinq avions de combat Mirage F1 d'occasion à la France pour l'équivalent de 185 millions de francs, a-t-on appris, vendredi 23 septembre, à Madrid, à l'issue du conseil des ministres. En contrepartie, la France achètera à l'Espagne deux avions de transport léger CN-235, de la firme espagnole Casa (Construcciones Aeronauticas S.A). Les Mirage F1 étaient en service dans l'armée de l'air française. L'achat de ces cinq avions de défense aérienne – quatre monoplaces et un biplace – s'ajoute à l'acquisition de quatorze Mirage F1, également d'occasion, qui ont été achetés en août à l'émirat de Qatar. C'est cet échange (*le Monde* du 21 juillet) qui a permis à Qatar d'acheter au groupe Dassault un escadron de douze Mirage 2000-5 polyvalents. – *(AFP.)*

Restructurations dans les industries de l'armement

Le constructeur aéronautique américain Northrop-Grumman va supprimer 9 000 emplois

NEW-YORK

de notre correspondant

Le groupe américain Northrop-Grumman (47 500 salariés), issu de la fusion, au début de l'année, de deux constructeurs aéronautiques, a annoncé, jeudi 22 septembre, à Los Angeles (Californie), la suppression, sur les quinze prochains mois, de 9 000 emplois et la constitution d'une provision de quelque 300 millions de dollars (1,5 milliard de francs). C'est une nouvelle étape dans les restructurations des industries américaines de l'armement. La semaine dernière, le constructeur aéronautique Raytheon avait annoncé que le mariage de ses deux unités de production de jets civils (Beech Aircraft Corp. et Raytheon Corporate Jets) allait se traduire par la suppression de 940 emplois.

« Les actions que nous prenons aujourd'hui vont nous permettre de commencer la nouvelle année [1995] *avec les bonnes ressources humaines, techniques et physiques pour faire face à la concurrence sur les nouveaux marchés de l'armement »*, a expliqué Kent Kresa, président de Northrop-Grumman. Le fabricant d'avions et d'équipements militaires doit faire face, comme ses concurrents, à une contraction de la demande et cherche à réduire ses coûts.

Les suppressions d'emplois vont concerner essentiellement les unités de production situées en Californie (4 500 emplois affectés), à Long-Island (dans l'Etat de New-York, 3 500 emplois) et au Texas. Elles sont liées, en partie, aux économies rendues possibles par l'absorption de Grumman par Northrop. Le siège de Grumman va être fermé, la division aérospatiale et électronique de Grumman dissoute. Le reste des fermetures et réductions d'effectifs est la conséquence de l'état, déprimé, des marchés du Pentagone. Selon la direction, ces 9 000 suppressions d'emplois résulteront, pour près de 5 000, d'un programme d'incitation au départ anticipé à la retraite. Elle n'exclut pas de devoir procéder à des licenciements secs. *« C'est une étape douloureuse mais nécessaire pour positionner Northrop-Grumman comme une compagnie efficace »*, a commenté M. Kresa.

E. I.

Standard and Poor's abaisse la note de Daimler-Benz et d'Airbus Industrie. – Standard and Poor's a abaissé la note long terme de Daimler-Benz, et par conséquent celle attribuée aux émissions de premier rang d'Airbus Industrie (de AA à AA-), avec une perspective stable sur cette note, a indiqué, vendredi 23 septembre à Paris, l'agence de notation financière américaine. La dégradation conjointe s'explique par la mauvaise conjoncture dans le marché de l'aéronautique et la révision à la baisse des plans de production d'Airbus. Daimler-Benz bénéficiait jusqu'à présent de l'appréciation la plus élevée parmi les membres du consortium.

Après une enquête concluant à des prix de dumping

La Commission européenne décide de taxer les importations de téléviseurs asiatiques

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correpondant

Après une enquête qui a duré deux ans et sur plaintes des producteurs communautaires, au premier rang desquels Thomson et Philips, la Commission européenne va appliquer des droits anti-dumping sur les importations de téléviseurs en couleur en provenance de cinq pays d'Asie : la Chine, la Corée du Sud, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.

Les importations ainsi touchées se situaient, en 1992, aux alentours de 720 millions d'écus (4,75 milliards de francs) et avaient doublé en volume depuis 1989, passant de 2 millions à 4 millions d'unités. Du fait des bas prix pratiqués par les exportateurs asiatiques, l'industrie communautaire a perdu 8 000 emplois au cours de cette même période.

L'application de droits anti-dumping a pour objet de freiner ces importations à bas prix, mais aussi le mouvement de délocalisation des industriels de l'Union européenne vers des pays à bas salaire. Philips et Thomson possèdent déjà des unités d'assemblage à Singapour et en Thaïlande et, souligne-t-on à Bruxelles, risquent de complètement transférer leur production en Asie s'ils ne sont pas aidés pour lutter contre cette concurrence sauvage.

Une vingtaine d'entreprises seront frappées, parmi lesquelles les trois grands groupes coréens (Daewo, Goldstar, Samsung), le japonais Hitachi ainsi que... les européens Thomson et Philips pour leur production de Singapour. Plusieurs exportateurs, dont il est apparu qu'il ne pratiquait pas le dumping, seront exemptés de toute sanction. Les droits appliqués se situent entre 30 % (sur les importations en provenance de Chine) et 0 %.

L'enquête a été longue en raison du grand nombre d'exportateurs concernés, mais aussi d'un problème complexe d'origine : les téléviseurs en couleur sont souvent assemblés à partir de composants de différentes provenances et il n'est pas évident d'identifier, sur les différents types d'appareils qui arrivent en Europe, le producteur effectivement responsable du dumping.

Conformément à la réglementation communautaire, la Commission s'apprête à instaurer des droits « provisoires » que les Douze ont six mois pour confirmer ou, au contraire, supprimer. Les Etats membres ont été consultés en juillet et seul le Royaume-Uni s'est déclaré hostile à l'opération.

D'autre part, les services de la Commission examinent actuellement une plainte déposée par les producteurs européens de chaussures visant les importations en provenance de Chine, d'Indonésie et de Thaïlande. La décision d'ouvrir une enquête pourrait être prise dans les prochaines semaines.

PHILIPPE LEMAITRE

Après la présentation du projet de budget pour 1995

Le gouvernement cherche à apaiser les professionnels du logement

Hervé de Charette, ministre du logement, a fait preuve d'une singulière solidarité gouvernementale, vendredi 23 septembre, en défendant son budget 1995 devant 2 500 industriels du bâtiment plongés depuis quatre ans dans la crise. Un budget dont il est notoirement insatisfait – *« C'est la dèche »*, avait-il déclaré lors de sa préparation – mais qu'il a soutenu une fois les arbitrages rendus. *« Le budget du logement ne peut pas être en perpétuelle croissance »*, a-t-il plaidé en marge de la première convention nationale du bâtiment, réunie à Montpellier, avant de qualifier le cru 1995 *« d'approprié »*.

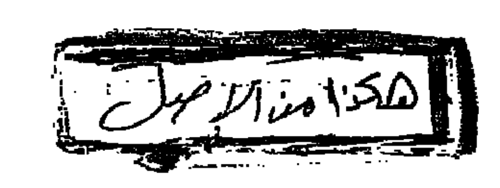
Le ministre n'est pourtant pas arrivé les mains totalement vides puisqu'il a confirmé que la totalité des 55 000 PAP (prêts aidés à l'accession sociale à la propriété) promis en 1994 sera effectivement distribué grâce au prochain déblocage d'une nouvelle tranche de 10 000 prêts et la mise en route des 6 500 derniers. Auparavant, le garde des sceaux avait annoncé la publication, avant le 15 octobre, d'un décret fixant à 100 000 francs le plafond au-delà duquel un maître d'ouvrage devra apporter une garantie de paiement.

Malgré leur déception sur le projet de budget 1995, les professionnels du bâtiment ont fait bon accueil à un ministre qui, il l'a avoué lui-même, s'est *« décarcassé »* pour le logement depuis dix-huit mois. Pourtant, les témoignages émanant des industriels ne sont guère réjouissants. Car, au-delà des traditionnelles critiques sur les excès de toutes sortes – de charges, de réglementations juridiques ou sociales... –, ils sont perturbés, voire désabusés, devant les effets d'une crise qui, assurent-ils, dure encore.

Dans le bâtiment, comme dans beaucoup d'autres activités, le ralentissement de la construction a, en particulier, entraîné une inversion du rapport clients-fournisseurs : les premiers n'hésitent pas à exacerber la concurrence entre les industriels et recherchent systématiquement des prix bas. Généralisée, cette pratique provoque une série de dysfonctionnements et risque, à terme, d'aboutir à ce que les congressistes ont appellé *« l'entreprise téléphone »* qui, après avoir licencié ses salariés, est obligée de faire appel à la sous-traitance dès qu'il y a un travail à réaliser.

F. V.

RECTIFICATIF. – C'est par erreur que nous avons écrit dans *le Monde* du vendredi 23 septembre en page 22 que l'avantage maximal que pourra procurer le plafonnement de la taxe professionnelle aux entreprises sera limité à 500 000 francs, contre 1 million actuellement. Il fallait lire 500 millions contre 1 milliard actuellement.



ÉCONOMIE

Alors que le groupe améliore ses résultats maritimes

Bernard Esambert remplace Jean-Paul Parayre à la présidence de Bolloré Technologies

Le conseil d'administration de Bolloré Technologies se réunira, lundi 26 septembre dans la soirée, afin d'examiner les comptes prévisionnels du groupe pour le premier semestre 1994. Ces comptes font apparaître un spectaculaire redressement du secteur maritime (qui entre pour plus de 20 % dans le chiffre d'affaires total) puisque, après des pertes d'exploitation de quelque 50 millions de francs par mois depuis plus de deux ans, les dirigeants constatent au contraire des profits de 10 millions depuis trois mois. L'ensemble des activités du groupe (qui est impliqué aussi dans la fourniture de produits énergétiques, le papier, le transport terrestre international, les films plastiques, le tabac et la distribution de tubes en plastique) fera apparaître, selon Vincent Bolloré, *« un résultat courant bénéficiaire de plus de 170 millions contre une perte au premier semestre 1993. »* Un rétablissement accompli plus vite que prévu.

Jean-Paul Parayre, président de Bolloré Technologies depuis neuf mois, devrait cependant céder sa place. Il sera remplacé par Bernard Esambert (ancien collaborateur de Georges Pompidou et ancien président de la Compagnie financière Edmond de Rothschild), qui au sein du groupe préside déjà la Compagnie des Glénans coiffant l'ensemble des activités financières et dont le rôle à l'avenir ne devrait que croître.

Homme réputé autoritaire, voire cassant, Jean-Paul Parayre (qui avait quitté la Lyonnaise des eaux en mauvais termes, avant de rejoindre Vincent Bolloré) devrait rejoindre Albatros Investissement – le holding central du groupe – aux côtés du jeune patron finistérien qui le préside, vraisemblablement comme vice-président. Il sera notamment chargé des relations avec les Etats africains. Vincent Bolloré ne cache pas qu'il ait pu y avoir, ces derniers mois, des différences d'appréciation entre Jean-Paul Parayre et les principaux actionnaires, mais il a démenti que ces différences aient pu concerner les choix stratégiques portant sur le programme de *« désinvestissements »*. Vincent Bolloré a confirmé que ces choix ne seront pas remis en cause, ne serait-ce que pour améliorer rapidement le désendettement du groupe. Ils concerneront le secteur du papier, des produits pétroliers et certains actifs financiers.

Le complexe organigramme du groupe Bolloré place en tête la Financière de l'Odet qui regroupe les capitaux familiaux, le groupe Rivaud et d'autres actionnaires comme la BNP. Ce holding détient lui-même la majorité d'Albatros Investissement, dont le directeur général est un fidèle de Vincent Bolloré, Jean Guy Le Floch. Filiale opérationnelle et industrielle d'Albatros, Bolloré Technologies (dont 12 % des droits de vote sont détenus par Marceau Investissement de Georges Pébereau et 5,7 % par la Caisse des dépôts) était encore obéré, au début de l'été, par un endettement trois fois supérieur à ses capitaux propres, qui s'est cependant allégé depuis deux ans (8,3 milliards en août 1993, 5,8 aujourd'hui).

FRANÇOIS GROSRICHARD

EN BREF

UKRAINE : un plan de réformes *économiques a été mis au point* avec le FMI. – Une équipe du Fonds monétaire international (FMI) et des responsables gouvernementaux ont mis au point un programme de réformes économiques dont l'entrée en vigueur conditionnera un important soutien financier du FMI à Kiev, a annoncé le Fonds vendredi 23 septembre. Dès la fin d'octobre, l'Ukraine pourrait recevoir un crédit dit de *« facilité de transformation structurelle »* d'un montant de 700 millions de dollars. L'accord obtenu cette semaine ouvre également la voie à des *« discussions en fin d'année sur un crédit stand-by qui serait débloqué en 1995 »*, a indiqué le FMI. – *(AFP.)*

CHINE : le yuan sera totalement *convertible en l'an 2000.* – *La* Banque populaire de Chine (banque centrale) a fixé à l'an 2000 la convertibilité pleine et entière du yuan. Elle estime que les conditions ne seront pas remplies avant cette date. La Chine a commencé à réformer son système de changes cette année, en abolissant le système de la double parité et en instaurant un taux unique calculé à partir d'un flottement contrôlé ainsi qu'un système interbancaire unifié pour l'ensemble du pays. La convertibilité totale du yuan est l'une des conditions majeures du retour de la Chine dans le GATT. – *(AFP.)*

CARNET

Décès

– Mme Monique Boy,
son épouse,
Catherine Evrard, Patrick Boy, Mariabelle Headlan, Laurence Boy, Stéphanie Boy,
ses enfants,
Mme Denise Fauvette,
sa sœur,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves BOY,
chevalier de la Légion d'honneur,
administrateur en chef
de la France d'outre-mer,
conseiller culturel
de la coopération technique
près de l'ambassade de France,

survenu à Lorient, le 23 septembre 1994, dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie sera célébrée le mercredi 28 septembre, à 14 heures, en la chapelle du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Clohars-Carnoët,
29360 La Croix-de-la-Grange,
Doëlan.
Pompes funèbres municipales, Lorient, 97-02-22-49.

– Avignon. Barbentane. Nimes. Paris.

M. et Mme Pierre Daire,
M. et Mme René Daire,
M. et Mme Maurice Gavanon,
ses enfants,
Mme Michèle Jeanne Daire,
M. et Mme Jean-Patrice Daire,
M. et Mme Pierre Jean Daire,
M. et Mme Jean-Gil Fabry,
M. et Mme Renaud Horvilleur,
M. et Mme Gérard Grosdidier,
M. et Mme Jean-François Gavanon,
M. et Mme Laurent Gavanon,
Mlle Sophie Gavanon,
ses petits-enfants,
Fanny, Maxime, Florian,
Valérie, Jean-Pierre,
Coralie, Olivier,
Astrid, Clarence,
Camille, Romain, Vincent,
Caroline, Pauline,
Maxime, Lucie,
ses arrière-petits-enfants,
Mme Léone Chauvet
et sa famille,
Mme Laure Chopin,
sa fidèle gouvernante,
Les familles Chaix, Chauvet, Gabriel, Sérignan,
parents, amis et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph CHAIX,
fondateur et président d'honneur
de la Banque Chaix,
fondateur et président d'honneur
de la Compagnie Chaix,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

pieusement décédé dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le lundi 26 septembre 1994, à 10 h 30, en l'église de Barbentane (Bouches-du-Rhône), suivies de l'inhumation au cimetière de Barbentane.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille ne reçoit pas.

– Rémy Galland,
son compagnon,
Jacques et Reine-Marie Aillot,
ses parents,
Philippe Aillot,
son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Michèle AILLOT,

survenu le 22 septembre 1994.

Un dernier hommage lui sera rendu mardi 27 septembre, à 8 heures précises, à la chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, 75017 Paris. Métro Porte-de-Clichy, bus n° 66, Opéra-Clichy (arrêt Floréal).

Les obsèques auront lieu l'après-midi à Courçay (Indre-et-Loire).

– Pierre Bergé,
président,
Christine Rouzioux, Frédéric Edelmann, Christophe Girard,
vice-présidents,
Tous les membres d'ARCAT-SIDA
et ses volontaires,
ont la douleur de faire part du décès de

Michèle AILLOT,

survenu le 22 septembre 1994.

Nous sommes en deuil, aujourd'hui, avec tous ses amis qui ont connu et apprécié la valeur de son engagement dans la lutte contre le sida.

ARCAT-SIDA,
13, boulevard de Rochechouart,
75009 Paris.

– Mme Athéna Boffy,
Mme Nicole Boffy
et ses enfants,
M. Pierre Boffy
et son fils,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean BOFFY,
ingénieur divisionnaire
des ponts et chaussées ER,
chevalier de la Légion d'honneur,

qui s'est éteint dans la paix le 21 septembre 1994, à Gap, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité de la famille.

16, rue Sleidan,
67000 Strasbourg.

(†)

– Il a plu à Dieu de rappeler à lui sa servante,

Annick MIOCHE,
née Briant,

décédée à l'âge de soixante-trois ans,

Munie des sacrements de l'Eglise et entourée de l'affection de tous les siens.

Le colonel Daniel Mioche et ses enfants Anne, François Xavier et Antoine.

Les familles Briant, Mioche, Soulimas, Lutz, Wilkinson, Morvan et Parker.

Les obsèques seront célébrées le lundi 26 septembre 1994, en l'église Notre-Dame-du-Marthuret, à Riom, où l'on se réunira à 9 h 30.

Pas de condoléances.

« Le Seigneur est mon berger, rien ne saurait me manquer où il me conduit. »

– M. et Mme Henri Jacob,
M. et Mme Jean-François Peyre,
M. et Mme Jean Pourquié,
ses enfants,
Charles et Isabelle de Lamberterie,
Georges et Martine Jacob,
Pascal et Frédérique Jacob,
Patrice et Alix de Saint-Denis,
Denis et Bérengère Monegier du Sorbier,
Maurice (†) et Sybille Bertail,
Christophe et Esther Peyre,
Vincent et Florence Henriet,
Antoine et Cécile Dubuquoy,
Frédéric Peyre,
Marc et Natalie Pinta,
Denis et Fanny Villotte,
Edouard et Jeanne Pinta,
Guillaume et Dominique Pinta,
Thierry Pinta,
ses petits-enfants,
Ses trente-quatre arrière-petits-enfants,
Mme Henri Chardon,
sa belle-sœur,
Mme Libania de Oliveira,
sa fidèle compagne,
Et toute sa famille font part du décès de

Mme Edouard PEYRE
née Germaine Chardon,

survenu le 23 septembre à son domicile à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 26 septembre à 8 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Compiègne dans le caveau de famille.

Ni fleurs, ni couronnes.

Des prières, des messes, dons aux déshérités.

Une messe de souvenir sera dite en l'église de Mévoisins (Eure-et-Loir), le samedi 8 octobre à 9 h 30 et en la chapelle de Bréville-sur-Mer (Manche), le samedi 8 octobre à 18 h 30.

– Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de

Mme Marie-Louise DONNET
née Fèvre,

ont la tristesse de faire part de son décès le 20 septembre 1994.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le 23 septembre, au cimetière de Charnay-lès-Mâcon.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Jeanine Rueff,
professeur honoraire du Conservatoire national supérieur de Paris,
a la douleur de faire part du décès de

Mme Henriette RUEFF,

sa mère,

survenu à Menton (Alpes-Maritimes), le 21 septembre 1994.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Eugène à Paris-9e, le mardi 27 septembre, à 10 h 30 où l'on se réunira.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Le docteur et Mme Jean Schlumberger,
M. et Mme Thierry Schlumberger,
M. et Mme Bertrand Schlumberger,
Mrs Amy Gibson,
Professor et Mrs Walter Murgatroyd,
M. Alain Schlumberger et Mme Danielle Résonnier,
Mme Adolf Rudnicki,

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Ses sœurs et belles-sœurs,

Mme Elizabeth Vlad,
Mme Maria Faundez,

Et toute sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Robert A. SCHLUMBERGER,
née Geneviève Seydoux,

survenu à Paris, le 21 septembre 1994, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 26 septembre, à 15 h 30, au temple protestant d'Etretat, suivie de l'inhumation à Bénouville (Seine-Maritime).

4, avenue de La Bourdonnais,
75007 Paris.

– Mme Solange Fresquet-Schultz,
sa mère,
MM. Thierry et Laurent Schultz,
ses enfants,
La famille Schultz,
ont la profonde douleur de faire part *du décès de*

Bertrand SCHULTZ,

dans sa cinquante-troisième année.

Ancien élève de l'école de chimie de Nancy.

Les obsèques ont été célébrées le 17 septembre 1994, à Annemasse.

17, rue Montgallet,
75012 Paris.
51, hameau de la Rape,
Vétraz-Monthoux 74100.

– Mme Stéphane Ullmann,
M. et Mme Pierre Ullmann,
et leurs fils Nicolas, Philippe,
Frédéric Ullmann,
Agnès Hugon,
et leur fils Léo,
Nathalie Ullmann,
Henri Aubert,
et leurs fils Antoine,
M. et Mme Jacques Bonitzer,
leurs enfants et leurs petits-enfants,
M. et Mme Fred Bonan,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Stéphane ULLMANN,

survenu le 17 septembre 1994, à l'âge de soixante-treize ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, allée Florent-Schmitt,
92210 Saint-Cloud.

Remerciements

– Yves Ghiron,
ses enfants et petits-enfants,
touchés par les chaleureuses manifestations de sympathie qu'ils ont reçues, remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès de

Paulette GHIRON-BISTAGNE.

Grâce à ces nombreux témoignages d'amitié, l'Association Paulette-Ghiron-Bistagne contre l'amylose, créée le 29 août 1994, a pris un départ très encourageant.

Famille Ghiron-Bistagne,
Bastide de Bouenhoure,
Les Platrières,
13090 Aix-en-Provence.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

– Mme Monique Fourcade,
ses enfants,
et toute la famille,
très touchés de l'amitié qui leur a été témoignée lors du décès de

Georges FOURCADE,

prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le samedi 1er octobre 1994, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, Paris-16e, pour le repos de l'âme de

Jean
CABANIUS-MATRAMAN,

rappelé à Dieu, le 5 juillet 1994.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le samedi 1er octobre 1994, à 18 h 30, à l'intention de

Paul-Louis BEAUMONT,
inspecteur général honoraire
de l'instruction publique,
croix de guerre avec palme,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Services religieux

– La réunion annuelle à la mémoire de nos camarades décédés dans l'année aura lieu le jeudi 29 septembre à 20 heures au siège des Eclaireuses, Eclaireurs israélites de France.

27, avenue de Ségur,
75007 Paris.

Anniversaires de Décès

– *« J'ai tout donné au soleil*
Tout sauf mon ombre. »

Paul PÉREZ ARROYO,

nous a quittés le 24 septembre 1992.

– Il y a quatre ans, le 26 septembre 1990, disparaissait

Françoise FINOT
née de Lesseps,

des suites d'une longue et cruelle maladie.

Elle avait cinquante-cinq ans.

Nous n'oublierons jamais son courage et sa dignité.

Bernard Finot,
Emmanuel Finot,
Dorothée Veil.

– La Celle-Saint-Cloud. Lyon. Rillieux.

Il y a deux ans disparaissait

Robert MAZAS,
artiste peintre,
Beaux-Arts de Lyon 1944-1948,
Beaux-Arts de Paris 1948-1951.

... « tu es toujours assis parmi nous, frère »...

– Il y a un an, à l'aube de l'automne, disparaissait, trop tôt,

Jean-Claude DE SANTI.

Son sourire et sa joie de vivre restent dans le cœur de ses amis.

Messe mercredi 28 septembre 1994 à 18 heures, en l'église du couvent Saint-Jacques à Parix-XIIIe.

Souvenirs

– Il y a cinquante ans, à Gravelotte, le 26 septembre 1944, tombait, lors de la libération de Metz,

Francis WEILL,
sous-lieutenant FFL,
membre du réseau Gallia à Marseille.

Arrêté ainsi que toute sa famille et transféré à Drancy. Libéré par la Libération de Paris, il combat dans les corps-francs du colonel Fabien, puis s'engage au 151e RI.

En mémoire de ses parents,
Edith et Paul WEILL,
Strasbourg.

En souvenir,
Nicole et Jean Kahn,
Strasbourg,
Liliane et Georges Weill,
Strasbourg,
Et ses amis.

Servir fut son idéal et la mort son sacrifice.

LITTÉRATURE : mort de l'écrivain américain Robert Bloch, auteur de *Psychose*. – L'écrivain américain Robert Bloch, auteur notamment de *Psychose*, qui a inspiré le film d'Alfred Hitchcock, est mort le 23 septembre à Los Angeles (Californie). Il avait soixante-seize ans. Auteur de plus de quatre cents nouvelles et plus de vingt romans, ainsi que de dizaines de scripts pour le cinéma et la télévision, Robert Bloch a inspiré la littérature fantastique, Stephen King notamment. – *(AFP).*

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 19 AU 23 SEPTEMBRE 1994

PARIS

En trompe-l'œil

INDICE CAC 40

+0,16 %

Sur fond de tension persistante des taux à long terme et de craintes de résurgence de l'inflation, la Bourse de Paris avait entamé la semaine comme elle avait fini les trois précédentes... en baisse. Divine surprise pourtant, vendredi, où la liquidation du terme boursier de septembre redonnait un peu de vigueur au marché et permettait *in extremis* à l'indice CAC 40, de repasser au-dessus du seuil des 1 900 points qu'il avait franchi en baisse mercredi.

D'un vendredi à l'autre, le CAC 40 reprend 0,16 % et s'inscrit à 1 927,35 points. Un bilan en trompe-l'oeil, le marché des actions ayant été encore largement déprimé tout au long de la semaine par la dégradation des marchés obligataires. Le mois boursier de septembre s'est encore conclu sur un repli de 3,93 % et la baisse depuis le début de l'année atteint 15 %. Sur les neuf mois de l'année, deux seulement (janvier et juillet) se sont traduits par des hausses mais après trois semaines consécutives de repli, une pause est toujours la bienvenue. « *D'autant que, sur le fond, la situation reste toujours aussi bloquée par le niveau des taux d'intérêt. Aucune perspective de baisse des taux n'apparaît dans un proche avenir, bien au contraire. Certains s'attendant même à un nouveau tour de vis de la part de la Réserve fédérale américaine lors de la réunion de son comité de politique monétaire, mardi 27 septembre* », explique un analyste.

Alors que, la semaine dernière, la Bourse avait sombré lors de la dernière séance, cette fois le marché a été soutenu lors de la dernière journée de la semaine par des rachats techniques et par le redressement du MATIF. « *Le redressement de vendredi (+ 1,47 %), considéré avant tout comme technique après quatres séances consécutives orientées à la baisse, ne laisse toutefois en rien présager un quelconque prolongement vers un retournement de tendance* », précise un gestionnaire.

Les bonnes nouvelles, notamment celles sur les résultats semestriels des entreprises françaises ainsi que l'annonce d'une croissance monétaire allemande en août moins forte que prévu, ont été ignorées. Le projet de budget de la France présenté mercredi et dont l'une des priorités est la réduction du déficit budgétaire a, lui, été accueilli dans l'indifférence. Depuis plus de deux semaines, les opérateurs sont soumis à la dictature des statistiques américaines qui laissent toutes présager une surchauffe économique et un nouveau tour de vis sur les taux.

La fameuse déconnection entre marchés obligataires européens et américains, voire entre marchés de taux et marchés d'actions, s'apparente toujours à un faux espoir. Elle aurait pourtant, notamment entre les actions et les obligations, certaines raisons de se matérialiser. D'abord parce qu'aux yeux de la quasi-totalité des analystes le niveau particulièrement élevé des taux longs ne constitue en aucun cas un obstacle à la reprise.

Les bonnes surprises de la croissance

Ensuite parce que la croissance continue à réserver de bonnes surprises. Les résultats semestriels sont bons à l'exception notable, il est vrai, du secteur financier. Le gouvernement français prévoit maintenant 3,1 % de croissance l'an prochain. Une estimation jugée très réaliste par la plupart des instituts privés de conjoncture. Quant à l'inflation, elle reste parfaitement sous contrôle (0 % en août et 1,7 % sur un an).

Pour Patrick Artus, directeur des études économiques à la Caisse des dépôts et consignations, la reprise en Europe ne sera pas inflationniste et la hausse de prix en France et en Allemagne devrait se stabiliser autour de 2 % et 2,25 % en 1995, grâce aux gains de productivité dans l'industrie et à la désinflation salariale. Pour lui, la reprise dans ces deux pays semble encore un peu hésitante et les taux de croissance du premier semestre (1,7 % en France et 1,5 % en Allemagne) ne peuvent être extrapolés sur l'année. Tirée au premier semestre essentiellement par la reconstitution des stocks, la croissance pêche par l'insuffisance de l'investissement productif, dont la reprise reste extrêmement modeste, et de la consommation qui a bénéficié de baisses du taux d'épargne. Pourtant, le marché de l'emploi s'améliore dans les deux pays, ce qui est le signe d'une vraie dynamique de reprise.

Les perspectives de croissance des bénéfices des groupes cotés restent favorables. La compagnie Associés en Finance, qui regroupe seize bureaux d'étude de la place parisienne, révise légèrement à la hausse ses prévisions de résultats pour 1994. Pour l'échantillon CAC 40, la révision est de + 0,4 % pour les bénéfices par action de 1994 mais est plus soutenue pour l'échantillon total (+ 1,2 %). Les analystes anticipent actuellement des profits par action en hausse de 29 % cette année et de 28,3 % en 1995. Cela ne semble pas vraiment suffisant pour permettre aux investisseurs de sortir de l'attraction fatale des marchés de taux.

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	23-9-94	Diff.
Bongrain	3 100	– 4,32
Danone (ex-BSN)	712	– 5,06
Eridania Béghin	755	– 10,96
Fromageries Bel	5 050	– 3,99
LVMH	875	– 0,56
Pernod-Ricard	306,20	– 5,34
Remy-Cointreau	223,80	+ 2,89
Saint-Louis	1 413	– 6,73

Assurances

	23-9-94	Diff.
AGF	216,10	– 3,44
AXA	233	– 5,32
GAN	301,60	– 7,90
SCOR SA	123,10	– 1,91
UAP	135,70	– 9,47

Bâtiment et matériaux

	23-9-94	Diff.
Bouygues	607	– 2,56
Ciments français	293	– 4,87
Colas	952	– 2,85
Eiffage	1 035	– 16,86
Eurotunnel	22,65	– 2,59
GTM Entrepose	446,80	– 6,33
Imetal	570	– 3,71
Immob. Phénix	65,70	– 4,64
Jean Lefebvre	386	– 7,06
Lafarge-Coppée	422	+ 0,23
Poliet	385,50	– 8,86
Saint-Gobain	656	+ 2,18
SGE	208,50	– 8,75
Spie-Batignolles	318,30	– 0,99

Chimie

	23-9-94	Diff.
Air liquide (L')	732	– 3,30
Gascogne	610	– 1,92
Michelin	224	– 4,27
Plastic Omnium	615	– 8,88
Rhône-Poulenc A	124	– 7,11
Roussel-Uclaf	617	– 0,32
Sanofi	960	– 1,03
Synthélabo	202,50	– 5,41

Consommation non alimentaire

	23-9-94	Diff.
BIC	1 328	+ 2,78
Chargeurs	1 305	– 10,61
Christian Dior	435,10	– 1,78
Clarins	540	– 5,75
DMC	379,10	– 9,73
EBF	862	– 7,51
Essilor Int	769	+ 0,26
Gr. André	572	– 7,74
Moulinex	122	– 0,08
L'Oréal	1 140	– 4,28
Salomon	2 075	– 2,12
SEB	534	– 2,73
Skis Rossignol	2 070	– 0,95
Sommer-Allibert	2 145	– 2,50
Zodiac	2 280	– 4,20

Crédit et banques

	23-9-94	Diff.
Comp. bancaire	516	+ 6,21
BNP CI	240,30	+ 1,47
CCF	214	– 2,28
Cetelem	1 079	– 8,17
Comptoir Entrep.	–	–
CPR	350,50	– 7,73
CFF	764	– 9,47
CLF	383,30	– 1,13
Créd. lyon. CI	399	– 7,29
Crédit national	374	– 11,16
Société générale	535	– 3,94
SOVAC	428,10	– 11,73
UFB Locabail	393	+ 0,51
UIC	312	– 13,81
Via Banque	375	– 3,88

Distribution

	23-9-94	Diff.
Bon Marché	780	+ 1,56
Carrefour	2 135	– 1,56
Casino	167	– 3,69
Castorama Dubois	659	– 12,01
Compt. modernes	1 370	– 1,43
Damart	5 890	– 0,84
Docks de France	745	– 3,12
Gal. Lafayette	2 280	– 6,93
Guilbert SA	468	– 1,47
Guyenne Gasc.	1 440	– 3,03
Pinault Pr.	912	– 4,50
Primagaz	848	– 6,81
Promodès	990	+ 3,01
Rexel	676	– 1,45

Electricité et électronique

	23-9-94	Diff.
Alcatel-Alst.	555	+ 0,36
Alcatel-Câble	616	– 3,29
CSEE	546	– 0,54
Intertechnique	642	– 4,03
Labinal	730	– 1,35
Legrand	6 690	– 0,74
Matra Hachette	105	– 6,16
Radiotechnique	514	– 3,01
Sagem	2 390	– 5,71
Schneider	392	– 1,50
Thomson-CSF	135	– 8,96

Immobilier et foncier

	23-9-94	Diff.
GFC	380	– 8,87
Olipar	18	– 2,70
Rue Impériale	3 729	– 0,42
Safimeg	379	– 3,78
Simco	395,50	– 8,02
UIF	428	– 2,28
Lucia	–	–
Silic	735	– 0,54
Sogeparc	695	– 3,06

Investissement et portefeuille

	23-9-94	Diff.
Bolloré	376	– 0,52
Cerus	106,90	– 4,38
CGIP	1 095	– 2,66
Eurafrance	1 920	– 5,04
Gaz et Eaux	2 040	– 1,92
Lagardère MMB	124,60	– 4,15
Marine-Wendel	372	– 3,62
Navigation mixte	909	– 4,41
Nord-Est	129	– 5,21
Paribas	325	– 6,74
Suez	250,30	– 2,18
Worms	245	– 5,66
Origny-Desvroise	–	–
Parfinance	195	– 0,51

Métallurgie, mécanique

	23-9-94	Diff.
CarnaudMetalbox	173,30	– 3,18
Dassault Aviation	431	– 2,48
De Dietrich	2 600	– 3,70
Fives-Lille	621	– 1,58
Legris Industrie	352	– 4,86
Métaleurop	85,50	+ 3,51
Pechiney CI	360	– 13,25
Pechiney Int.	139,20	– 16,54
Peugeot SA	794	– 0,75
Strafor Facom	645	+ 0,31
Valeo	278,70	– 0,81
Vallourec	311,90	– 2,68

Mines d'or, diamant

	23-9-94	Diff.
Anglo-American	297,90	+ 1,98
Buffelsfontein	71,30	+ 12,28
De Beers	126,50	– 1,09
Driefontein	84,80	+ 2,78
Gencor Limited	17,20	+ 3,30
Harmony Gold	50,65	+ 17,51
Randfontein	68,05	+ 6,24
Saint-Helena	61,80	+ 2,14
Western Deep	265,50	+ 3,30

Pétrole

	23-9-94	Diff.
Elf-Aquitaine	393,20	– 0,73
Esso	819	– 10,39
Géophysique	420	– 8,49
Total	323,60	– 2,58
BP France	126	
Erap-Elf	333	– 2,63

Sicomi ou ex-Sicomi

	23-9-94	Diff.
Bail Investiss.	878	– 0,11
Genefim	280	– 1,06
Immobail BTP	374,90	– 2,62
Interbail	391	– 6,23
Klepierre	585	– 4,41
Locindus	873	– 3,10
Selectibanque	155	– 6,51
Unibail	452	– 5,83

Transports, loisirs, services

	23-9-94	Diff.
Accor	620	– 6,20
BIS	333	+ 0,60
Canal Plus	851	– 9,08
Cap Gemini Sogeti	176,00	+ 2,92
CEP Comm.	495	– 3,88
Club Méditerranée	448,10	+ 2,75
Eaux (Gle des)	488	– 5,60
Ecco	680	– 0,72
Euro Disney	8,85	– 5,85
Filipacchi Médias	977	– 1,90
Havas	432,50	– 4,31
Lyonnaise des eaux	494	– 1,78
Publicis	468	– 3,51
SITA	740	– 3,77
Sligos	410,70	– 1,51
Sodexho	921	– 2,84
SCAC Delmas	450	– 8,09
Dauphin OTA	–	–
OGF Omn Gest.	798	– 1,84
TF1	518	– 2,44

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	23-09-94	Diff.
6 % 93-97	97,13	– 0,19
EDF-GDF 3 %	6100	– 80
CNB 5 000 F	101,5	–
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	100,85	Inchangé

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel Alsthom	3 253 588	18 073 116
Danone (ex-BSN)	1 374 175	10 219 524
LVMH Moet Vuitton.	1 110 050	9 700 406
Total	2 515 850	8 227 592
Elf Aquitaine	1 939 590	7 550 411
Saint-Gobain	1 027 645	6 775 436
Société gle.	1 142 800	6 390 568
Eaux (Gle des)	1 211 249	6 076 290
Michelin	2 415 100	5 639 852
Peugeot	694 950	5 511 561
Lyonnaise eaux	914 955	4 699 062
Paribas	1 357 080	4 629 182
Carrefour	209 270	4 422 236
Lafarge Coppée	996 785	4 231 744

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Caumartin P.	+ 7,50	Eiffage	– 16,86
Bancaire (Cie)	+ 6,21	Pechiney Intl	– 16,54
Elf Gabon	+ 5,47	UIC	– 13,81
Sidel	+ 3,64	Pechiney CIP	– 13,25
Rochette (La)	+ 3,63	Castorama DI (Li)	– 12,01
Metaleurop	+ 3,51	Sovac	– 11,73
Promodes	+ 3,01	Crédit national	– 11,16
Cap Gemini Sogeti	+ 2,92	Eridania Beghin	– 10,96
Rémy Cointreau	+ 2,89	Bque Colbert	– 10,74
SAT	+ 2,81	Chargeurs	– 10,61
BIC	+ 2,78	Esso	– 10,39
Club Méditerranée	+ 2,75	DMC (Doll. Mi)	– 9,73
UIS	+ 2,56	CCMX (CCMC)	– 9,72
Saint-Gobain	+ 2,18	UAP	– 9,47

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	16-9-94	19-9-94	20-9-94	21-9-94	22-9-94
RM	4 216 994	2 650 326	3 888 863	5 177 375	3 652 758
Comptant R. et obl.	20 613 658	15 820 189	17 559 754	28 975 145	24 484 589
Actions	163 899	99 105	126 662	462 970	147 558
Total	24 994 551	18 569 620	21 575 279	34 615 490	28 284 905

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	19-9-94	20-9-94	21-9-94	22-9-94	23-9-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 337,84	1 331,37	1 280,23	1 313,26	1 328,75
Ind. SBF 250	1 301,82	1 294,88	1 314,59	1 278,47	1 291,75
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 922,87	1 919,25	1 897,18	1 899,37	1 927,35

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 septembre 1994
Nombre de contrats : 158 519

COURS	ÉCHÉANCES SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995
Premier	110,44	109,78	109,08	–
+ Haut	111,12	110,08	109,08	–
+ Bas	110,36	109,78	109,08	–
Dernier	110,78	109,98	109,08	–
Compensation	110,78	110,04	109,34	–

NEW-YORK

La peur de l'inflation

INDICE DOW JONES

-2,60 %

Ebranlée à nouveau par la peur de l'inflation, alimentée cette semaine par la publication de chiffres montrant une aggravation du déficit commercial américain en juillet, Wall Street a perdu du terrain cette semaine. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a cédé en tout, d'un vendredi à l'autre, 101,60 points (– 2,6 %) à 3 831,75 points.

Le déficit commercial a progressé à 10,99 milliards de dollars, contre 9,5 milliards anticipés par les analystes. Cette statistique a relancé les inquiétudes sur un nouveau tour de vis de la Réserve fédérale (Fed) lors de la réunion de son comité de politique monétaire, mardi 27 septembre. Elle a été relayée par l'annonce, mercredi, d'une augmentation supérieure aux attentes des mises en chantier de logements en août. Du coup, certains analystes envisagent un relèvement d'un demi-point du taux d'intérêt interbancaire au jour le jour, qui se situe actuellement à 4,75 %.

Les détenteurs de capitaux n'ont pas été rassurés par les déclarations du sous-secrétaire au Trésor, Larry Summers, et du président de la Fed, Alan Greenspan, qui ont réaffirmé que l'inflation est sous contrôle et que la croissance reste solide aux *Etats-Unis*. « *Les préoccupations liées aux taux d'intérêt dominent le marché en ce moment* », a indiqué Eric Miller, de Donaldson, Lufkin and Jenrette. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, a légèrement progressé à 7,79 %, contre 7,77 % vendredi dernier (mais 7,81 % mercredi), s'approchant de la barre psychologique de 8 %.

	Cours 16 sept.	Cours 23 sept.
Alcoa	86 1/2	84 5/8
Allied Signal Inc.	36 3/8	33 3/4
American Express	30 5/8	30 3/4
ATT	56	54
Bethlehem Steel	22 1/8	21 3/8
Boeing	45 5/8	42 7/8
Caterpillar Inc.	56 3/8	54 1/8
Chevron	42 1/4	41 1/4
Coca-Cola	47 3/4	48 5/8
Disney Corp.	41 5/8	39 1/2
Du Pont de Nemours	59 1/8	57 3/8
Eastman Kodak	53 3/4	52 7/8
Exxon	58 3/4	57 7/8
General Electric	51 1/8	48 3/4
General Motors	50 5/8	46 1/2
Goodyear Tire	33 7/8	32 1/8
IBM	71	69 1/8
International Paper	76 5/8	78 1/4
Morgan (J.P.)	63	60 3/8
McDonnell Douglas	116 1/2	110 7/8
Merck and Co	34 1/4	34 5/8
Minnesota Mining	56 5/8	55 1/8
Philip Morris	59 5/8	58 1/2
Procter Gamble	60 1/4	58 7/8
Sears Roeb. and Co	50 3/4	47 5/8
Texaco	60 1/2	60 5/8
Union Carbide	34 1/4	33 5/8
United Tech.	64	63
Westinghouse El	13 3/4	13 5/8
Woolworth	17 7/8	17

TOKYO

Attentisme

INDICE NIKKEI

+0,20 %

La Bourse de Tokyo a évolué cette semaine dans un marché étroit, les investisseurs restant dans l'attente d'une confirmation de la tendance de l'économie japonaise. L'indice Nikkei a terminé, jeudi 22 septembre – dernière journée de transactions de la semaine, vendredi étant chômé en raison de la Fête de l'équinoxe d'automne –, à 19 833,67 points, en hausse de 37,41 points ou 0,2 % par rapport à la clôture de la période précédente. Environ 336,9 millions d'actions ont été échangées quotidiennement en moyenne contre 261,9 millions de la semaine précédente.

L'indice Nikkei, qui affichait à l'ouverture des cotations une valeur de 19 762,95, a perdu 242,15 points à 19 554,11 points lundi, les grands groupes continuant à vendre leurs portefeuilles pour améliorer les résultats semestriels se terminant fin septembre, ont indiqué des courtiers. Mais le marché a rapidement récupéré ses pertes en gagnant, mardi, 283,16 points, sous l'impulsion de gestionnaires de fonds d'investissement, d'investisseurs étrangers et d'institutions financières japonaises, ont-ils précisé. Le Nikkei a gagné 48,11 points mercredi, puis en a perdu 51,71 jeudi.

Une société d'investissements a exclu que le Nikkei puisse connaître une chute sévère, mais elle a estimé qu'il était encore trop faible pour dépasser la barre des 20 000 points.

Indice du 22 septembre : Nikkei, 19 833,67 (c. 19 796,26) ; Topix, 1 584,22 (c. 1 576,21).

	Cours 16 sept.	Cours 22 sept.
Bridgestone	1 520	1 540
Canon	1 720	1 740
Fuji Bank	2 070	2 110
Honda Motors	1 630	1 640
Matsushita Electric	1 600	1 660
Mitsubishi Heavy	743	765
Sony Corp.	5 880	5 860
Toyota Motors	2 010	2 040

LONDRES

Inquiétudes -1,2 %

Les craintes de poussées inflationnistes rendant nécessaire un nouveau relèvement des taux d'intérêt ont de nouveau fait baisser la Bourse de Londres cette semaine. L'indice Footsie des 100 grandes valeurs a clôturé vendredi à 3 028,2 points, avec une perte hebdomadaire de 36,9 points, soit 1,2 %.

La chute des marchés obligataires européens et l'annonce d'un déficit commercial américain plus élevé que prévu en juillet ont déclenché une baisse de 41,8 points mardi. Mais les chiffres favorables de l'inflation allemande vendredi, une forte baisse du déficit de la balance des paiements britannique au deuxième trimestre et une révision à la hausse de la croissance du PIB pour la même période ont déclenché de modestes gains à la veille du week-end.

Indices « FT » du 23 septembre : 100 valeurs, 3 028,2 (c. 3 065,1) ; 30 valeurs, 2 347,6 (c. 2 388,9) ; mines d'or, 284,9 (c. 273,7) ; fonds d'Etat, 90,23 (c. 89,99).

	Cours 16 sept.	Cours 23 sept.
Allied Lyons	5,75	5,74
BP	4,14	3,97
BTR	3,25	3,14
Cadbury	4,62	4,61
Glaxo	5,84	5,73
GUS	5,40	5,58
ICI	8,33	8,24
Reuters	4,72	4,63
RTZ	8,86	8,90
Shell	7,11	7,05
Unilever	11,22	11

FRANCFORT

Déprime -1,40 %

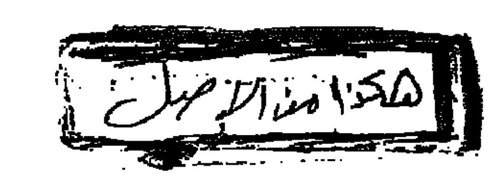
Les turbulences des marchés obligataires ont, dans une large mesure, déprimé cette semaine la Bourse de Francfort. L'indice DAX des 30 valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 098,12 points, soit une baisse de 1,40 % par rapport à la clôture de la semaine passée. Le DAX a baissé de 2 % au total lundi et mardi, passant ainsi sous la barre des 2 100 points.

Les cours étaient affaiblis par le marché des obligations, qui avait vivement réagi à la publication vendredi dernier d'indices américains indiquant une reprise vigoureuse aux Etats-Unis. Ces données pourraient pousser la Réserve fédérale américaine à relever une nouvelle fois ses taux lors de sa réunion mardi prochain, ont indiqué les courtiers.

L'annonce mercredi par la Bundesbank d'un taux de croissance de M3 de 8,2 % en août (taux annualisé), alors que les analystes tablaient sur un chiffre compris entre 8,5 % et 9 %, a réconforté le marché. Vendredi, la publication du taux d'inflation du Land de Bade-Wurtemberg, en baisse de 0,1 % en septembre par rapport à août, a également rassuré le marché allemand.

Indice DAX du 23 septembre : 2 098.12 (c. 2 118,73).

	Cours 16 sept.	Cours 23 sept.
AEG	161,20	161,80
BASF	318,80	311,10
Bayer	362,70	355
Commerzbank	314	315,50
Deutsche Bank	703	706,50
Hoechst	340,50	337,50
Karstadt	618	610
Mannesman	416,50	400,50
Siemens	670,50	659,50
Volkswagen	465,50	458,80



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les difficultés persistent

Les difficultés persistent et l'appétit des investisseurs institutionnels, ceux qui sont capables d'absorber des montants très élevés à la fois, est encore faible. Pourtant, globalement, le volume des nouveaux emprunts contractés sur le marché international demeure important. Il n'est guère éloigné cette année du record enregistré durant la même période de l'année dernière quant tout allait bien et que les taux d'intérêt n'en finissaient pas de baisser.

En fait, la comparaison entre 1993 et 1994 n'a rien de rassurant car elle est révélatrice de l'étendue des invendus. De gigantesques montants de titres lancés ces derniers mois n'ont pas trouvé preneurs à leur prix d'émission. Dans une proportion importante, ils se trouvent vraisemblablement encore auprès des banques dont le rôle normal est de servir d'intermédiaires entre les débiteurs et les souscripteurs. A chaque remontée des rendements, la valeur de ces titres diminue. Les banques cherchent donc à s'en défaire afin de limiter leurs pertes dès que la situation le permet. Aussitôt qu'une amélioration se dessine, elles en profitent pour se débarrasser autant qu'elles le peuvent de ce fardeau.

Ce délestage systématique est une des raisons qui expliquent pourquoi les répits sont si brefs cette année sur le marché international des capitaux. La situation varie selon les compartiments. Celui du deutschemark est particulièrement vulnérable à cet égard.

Pour ce qui est des transactions destinées aux personnes physiques, le ton est au contraire toujours à l'optimisme. C'est la partie du marché qui fonctionne vraiment, comme en témoigne le succès extraordinaire des émissions internationales libellées en francs luxembourgeois. Il reste que l'importance de ce segment demeure moyenne et que, même si elle tend à augmenter actuellement, son développement ne saurait compenser la diminution des affaires enregistrée du côté des très grands emprunts qui s'adressent au portefeuille des investisseurs institutionnels.

La réussite de l'Argentine

D'une manière générale les particuliers ont actuellement une préférence marquée pour les emprunts dont l'échéance n'est pas trop éloignée et dont les débiteurs sont au-dessus de tout soupçon ou du moins réputés pour la qualité de leurs produits. En outre, les épargnants peuvent se laisser tenter par des opérations dont le crédit est discuté, à condition toutefois que ceux-ci leur proposent des rendements bien supérieurs à ceux qu'offrent les meilleurs. La conjoncture actuelle est favorable à ce type d'opération dans les compartiments du mark ou du franc français dans la mesure où ces emprunteurs de second plan s'apprêtent à proposer des taux d'intérêt proches de 10 % l'an.

C'est ce que devraient faire prochainement la Banque nationale de Hongrie qui entend lancer un emprunt en francs, ainsi que plusieurs banques brésiliennes qui cherchent à lever des fonds en marks. De tels niveaux de 10 % associés à des monnaies fortes sont très hauts. Et, pour certains, ils s'avèrent irrésistibles ; dans d'autres monnaies ils sont dépassés depuis longtemps.

Ainsi, l'Argentine qui vient d'émettre un emprunt de 300 milliards de lires italiennes pour une durée de trois ans versera-t-elle à la fin de chaque année un intérêt de 13,45 % aux souscripteurs. Son opération, que dirige la banque Cariplo, retient l'attention d'un grand nombre de spécialistes, non seulement en Italie mais également dans d'autres pays d'Europe, notamment en France où l'Argentine pourrait se présenter bientôt.

La transaction en lires est la première du genre dans ce compartiment. Les autorités italiennes, après avoir longtemps réservé l'accès de leur marché aux emprunteurs de tout premier plan, cherchent maintenant à élargir le cercle des débiteurs. Elles procèdent de façon très prudente, n'autorisant qu'une émission à très haut rendement à la fois, lui laissant tout le temps nécessaire. L'affaire s'est très bien déroulée. Elle s'est placée auprès de compagnies d'assurances et de fonds d'investissement, en Italie principalement, qui se montrent très sensibles à la possibilité de diversifier la composition de leur portefeuille et d'en relever le rendement moyen. C'est en fait, il convient de le souligner, une des rares euro-opérations de la semaine passée, qui a rapidement trouvé la faveur des investisseurs professionnels.

L'Argentine proposait un rendement de 1,85 point de pourcentage de plus que ce que rapportaient mercredi dernier les fonds d'Etat de même durée.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le yen toujours plus fort

Sur des marchés des changes où le dollar évolue dans d'étroites limites vis-à-vis du mark et des autres devises européennes, le yen s'est détaché à nouveau, poursuivant son ascension dans un climat de guerre commerciale avec les Etats-Unis. L'annonce d'une aggravation du déficit commercial américain, à 10,94 milliards de dollars, en juillet, en augmentation de 21,6 % sur celui de juin, et surtout la hausse du déficit avec le Japon, porté à 5,67 milliards de dollars, son plus haut niveau depuis mars, ont une fois de plus rendu les marchés nerveux et déprimé le dollar vis-à-vis d'une devise japonaise derechef propulsée vers ses sommets historiques.

Le durcissement des autorités américaines dans leurs négociations commerciales avec l'Empire du Soleil levant, dont la date-butoir demeure fixée au 30 septembre, n'a rien arrangé. Montant au créneau, le président Clinton a réclamé, à nouveau, l'ouverture des marchés domestiques nippons et agité la menace de représailles. A cet égard, Fred Bergsten, directeur de l'Institut d'économie international à Washington, estime que l'application de la loi américaine Super 301, qui prévoit des sanctions commerciales contre les pays refusant d'ouvrir leurs marchés, serait *« une lourde erreur »*, car elle pourrait nuire aux marchés financiers des Etats-Unis, actuellement très vulnérables. Il prévoit que le dollar pourrait se stabiliser autour de 101 yens, avec une variation *« de plus ou moins 3 % à 5 % »*.

En Europe, le mark s'est un peu redressé après son affaiblissement récent, qui avait été provoqué par des ventes massives d'investisseurs japonais (*voir en rubrique « Marché monétaire et obligataire »*) qui craignent une dépréciation de la devise allemande et, donc, de leurs actifs libellés dans cette monnaie. Un tel phénomène ne déplairait pas à la Bundesbank, qui a toujours surveillé de très près la parité yen-DM, allant même, dit-on, jusqu'à intervenir pour faire baisser la monnaie d'un pays très concurrent.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 19 AU 23 SEPTEMBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5775	-	18,9233	77,8513	64,7165	3,1466	57,7434	0,00641
	1,5835	-	19,0277	78,3392	65,0449	3,1606	58,0046	0,00643
Paris	8,3363	5,2845	-	411,4052	341,9946	16,6284	305,1449	3,3886
	8,3221	5,2555	-	411,7117	341,8434	16,6103	304,8434	3,3797
Zurich	2,0263	1,2845	24,3069	-	83,1284	4,0419	74,1714	0,8237
	2,0213	1,2765	24,2888	-	83,0298	4,0345	74,0429	0,8209
Francfort	2,4376	1,5452	29,2402	120,2958	-	4,8622	89,2251	0,9908
	2,4345	1,5374	29,2532	120,4387	-	4,8590	89,1763	0,9887
Bruxelles	50,1330	31,78	6,0138	24,7411	20,5669	-	18,3508	2,0578
	50,1019	31,64	6,0204	24,7865	20,5802	-	18,3527	2,0347
Amsterdam	2,7319	1,7318	32,77131	1,34823	112,0761	5,44934	-	1,11048
	2,7300	1,7240	32,80373	1,35057	112,1373	5,44880	-	1,10868
Milan	2460,11	1559,50	295,1083	1214,0911	1009,2545	49,07174	900,5081	-
	2462,34	1555	295,8805	1218,1747	1011,4479	49,14665	901,9722	-
Tokyo	154,36	97,85	18,51642	76,17750	63,32514	3,07898	56,50191	0,0627
	156,37	98,75	18,78984	77,35997	64,23182	3,12105	57,27958	0,0635

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 23 septembre 1994, 5,4006 F, contre 5,3220 F le vendredi 16 septembre 1994.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
23 sept. 1994
FLORIN NÉERLAND
FRANC BELGE
MARK ALLEMAND
FRANC FRANÇAIS
COURONNE DAN.
LIVRE IRLANDAISE
ESCUDO PORTUGAIS
PESETA ESPAGNOLE
0
-2
-4
-6
-8
-10
-12
-14
-16
-18
-20
Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (- 18,24) et la lire italienne (- 21,28) ne participent plus au mécanisme de change du SME.
Source : Société générale

MATIÈRES PREMIÈRES

Tempête sur la banane

Une tempête tropicale à des milliers de kilomètres de l'Europe et voilà le laborieux compromis sur le dossier de la banane échafaudé par Bruxelles qui menace d'être remis en cause... Une onde tropicale doublée d'un vent violent a donc ravagé, vendredi 9 septembre, les plantations de bananes des « îles-sous-le-Vent » (Sainte Lucie, Grenade, Dominique, Saint-Vincent), situées dans les Caraïbes. Alors qu'habituellement leur production – la principale ressource de ces îles – oscille entre 380 000 et 400 000 tonnes par an, la récolte ne devrait pas dépasser 250.000 tonnes, selon les professionnels, soit une chute de l'ordre de 40 %, voire davantage.

Pour approvisionner le marché britannique, le débouché traditionnel des bananes « Sous-le-Vent », le principal importateur – une firme américaine –, de crainte de perdre le marché, veut leur substituer cette saison des bananes d'Amérique latine qu'il serait autorisé à importer comme si elles provenaient des Antilles, c'est-à-dire en franchise de droit de douane. C'est là que le bât blesse : les bananes latino-américaines qui entrent dans les pays de l'Union européenne sont soumises à de stricts quotas et lourdement taxées depuis l'entrée en vigueur, en juillet dernier, d'une nouvelle réglementation au sein de l'Union européenne. Dans sa campagne pour obtenir le feu vert des autorités de Bruxelles, l'importateur américain compte sinon sur le soutien, du moins, sur la bienveillance de la France. Le fait est que la Martinique, elle aussi, a été sérieusement malmenée par la récente tempête. Bien que la persistance des pluies interdise pour l'heure toute estimation définitive, entre 60 % et 70 % de la récolte serait perdue, de l'avis des professionnels, soit un manque à gagner de 250 millions de francs pour l'économie de l'île dont les bananes constituent la moitié des exportations.

Cascade de mécontents

La probabilité que l'importateur américain obtienne gain de cause auprès de la Commission est cependant minime. On imagine mal, en effet, Bruxelles prendre le risque de relancer la « guerre de la bananes » et de se mettre à dos une nouvelle fois l'Allemagne – le plus gros consommateur de banane au monde –, adversaire de la nouvelle réglementation. Un adversaire au demeurant déterminé à se battre.

Le dossier plaidé par Bonn peut se résumer en une phrase : le régime de l'Organisation commune du marché (OCM) mis en place par les Douze est discriminatoire. Alors que jusqu'ici les Allemands, bénéficiant d'une dérogation aux règles du marché commun, étaient autorisés à importer en franchise de douane des « bananes dollars », ainsi nommées parce que, provenant d'Amérique du Sud, elles sont payées en billets vert, la nouvelle réglementation les contraint à faire une place aux bananes importées des Antilles françaises, des Canaries ou d'Afrique. Pour le consommateur allemand, le prix à payer n'est pas le même. Le coût d'une journée de travail est de 350 francs dans les DOM, de 20 francs en Afrique francophone, et de l'ordre de 3 francs en Amérique latine. Résultat, le prix de la banane a flambé cet été en Allemagne. Et la consommation accuse une sérieuse baisse.

L'Allemagne a déposé une première requête devant la cour de justice des Communautés européennes pour obtenir l'annulation de cette OCM qui la pénalise. Statuant en référé, la cour a rejeté, le 29 juin 1993, la demande allemande. Le jugement sur le fond, lui, est attendu pour 6 octobre. Donnera-t-il droit au plaignant ? Le réquisitoire de l'avocat général a recommandé de rejeter la demande.

Même débouté, Bonn ne s'en tiendra pas là puisque l'instruction d'une seconde plainte est en cours, relative celle-là aux quotas d'importation alloués par Bruxelles. Certes, ceux octroyés à l'Amérique latine en 1994 totalisent 2,1 millions de tonnes, en hausse de 118 000 tonnes comparé à l'année précédente, et 2,2 millions l'année suivante. Mais il ne s'agit là que d'un relèvement minime. Il ne fait qu'épouser la croissance attendue du marché et ne se compare pas aux traitements de faveur dont bénéficient, par exemple, les anciennes colonies françaises.

En réalité, l'Allemagne n'est pas le seul mécontent dans l'affaire. A peine la nouvelle réglementation entrée en vigueur, l'OCM a dressé contre elle les firmes américaines qui contrôlent les exportations latino-américaines de bananes. Elles ont l'oreille de Mickey Kantor, le représentant américain au commerce, et lui ont demandé de défendre leurs intérêts. Parmi leurs récriminations figure le traitement dont vont bénéficier sur le marché de l'Union européenne, à compter du 1er octobre, quatre des principaux producteurs de bananes du continent sud-américain – le Nicaragua, le Venezuela, la Colombie et le Costa-Rica. Les firmes américaines d'import-export estiment qu'il lèse leurs intérêts. Elles sauront le faire savoir.

JEAN-PIERRE TUQUOI

PRODUITS	COURS DU 23/9
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 570 (+ 80) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 631 (+ 23) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 545 (+ 25) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	329,50 (– 3,60) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	4 067 (+ 136) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 381 (+ 45) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	396 (+ 19) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	217 (– 0,50) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Octobre	165,10 (– 0,20) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Novembre	16,65 (+ 0,84) Dollars/baril
Or (Londres)	396 (+ 6) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 16-9-94	Cours 23-9-94
Or fin (kilo en barre)	66 000	67 150
– (kilo en lingot)	66 400	67 500
Pièce française (20 F)	378	387
● Pièce française (10 F)	380	300
Pièce suisse (20 F)	388	387
Pièce latine (20 F)	383	386
● Pièce tunisienne (20 F)	385	383
Souverain	486	492
● Souverain Elizabeth II	486	495
● Demi-souverain	298	302
Pièce de 20 dollars	2 510	2 600
– 10 dollars	1 280	1 302,50
● – 5 dollars	650	625
– 50 pesos	2 490	2 510
● – 20 marks	470	470
– 10 florins	399	406
● – 5 roubles	260	270

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Sursaut ou sursis ?

Aucune nouvelle catastrophique n'étant tombée, à la veille du week-end, sur les écrans des salles de marchés, contrairement aux deux semaines précédentes (forte hausse des prix de gros américains puis augmentation sensible de la production industrielle outre-Atlantique), un calme relatif a régné à New-York, tandis qu'en Europe le redressement du marché allemand, mieux disposé après son accès de faiblesse de la semaine dernière, faisait tache d'huile : les « bons » chiffres annoncés outre-Rhin (prix et masse monétaire) ont réchauffé un peu l'atmosphère.

Aux Etats-Unis, l'aggravation du déficit commercial n'a affecté que le marché des changes, le marché obligataire restant relativement stable, avec des rendements évoluant entre 7,51 % et 7,57 % pour les obligations du Trésor à dix ans et 7,77 % à 7,81 % pour celles à trente ans. Le chiffre le plus élevé correspond, toutefois, à la fin de la semaine. A New-York, les opérateurs sont un peu nerveux, se demandant si la Réserve fédérale relèvera son taux directeur lors de la réunion de son comité de la politique monétaire de mardi 27 septembre (on parle de 0,50 % de plus), ou si elle attendra le mois suivant, ou même le 15 novembre.

Wayne Angell, ancien administrateur de la Fed, maintenant associé de la firme américaine Bear Stearns, penche pour le 27 septembre, imité par les experts de Goldman Sachs. En ce cas, il est probable que les taux à long terme franchiraient un nouveau cran à la hausse. Mais il n'est pas exclu qu'Alan Greenspan, président de la Réserve, reçoive rapidement, un mandat en blanc pour relever les taux à tout moment si le besoin s'en faisait réellement sentir. Pour la banque centrale américaine, le choix est difficile : il lui faut briser les reins à l'inflation sans attendre son développement, mais ne pas « surréagir » si la croissance se ralentissait en fin d'année, ce qui risquerait de « casser » cette croissance et d'exposer la banque aux reproches amers de l'opinion et surtout de la Maison Blanche, à l'approche des élections du *mid term* de novembre.

En Europe donc, c'est l'accalmie et, même, l'amélioration, légère il est vrai. Mais, dans le climat actuel, les opérateurs trouvent merveilleux que l'on ne s'enfonce plus, inexorablement, de semaine en semaine. Plusieurs événements sont à l'origine de cette amélioration. Tout d'abord la croissance de la masse monétaire M3 en Allemagne est revenue, au rythme annuel de 9,08 % en juillet à 8,2 % en août, à 6,1 % au-dessus du niveau du dernier trimestre 1993, ce qui permet d'envisager un retour aux normes des progressions officielles en fin d'année. Si le volume des crédits accordés continuent d'augmenter, les crédits du secteur public ont diminué pour la première fois depuis dix ans, et ceux accordés au logement ont fléchi. Les dépôts à terme, inclus dans M3, se sont dégonflés, au profit des placements obligataires, non inclus dans cette masse. On se rappelle que le phénomène inverse, provoqué au premier trimestre par la remontée des taux d'intérêt à long terme et les dépréciations des obligations, avait gonflé exagérément M3 pendant le premier mois de l'année.

Ralentissement de l'inflation outre-Rhin

Ensuite, le ralentissement de l'inflation outre-Rhin, avec une augmentation mensuelle (chiffre provisoire) de 0,1 % à la mi-septembre et de 2,8 % en glissement annuel, a favorablement impressionné. Tandis que le climat se rassérénait un peu en Allemagne à l'approche des élections législatives du 16 octobre : les craintes soulevées par la victoire des sociaux-démocrates suédois ont été atténuées par des sondages plus favorables en faveur de la majorité actuelle en RFA.

Enfin, les ventes importantes d'obligations d'Etat allemandes par les investisseurs institutionnels japonais qui, pesant sur le marché, ont été compensées par des achats copieux d'origine américaine. Au Japon, on redoute la baisse du mark par rapport au yen, et on se presse de concrétiser les moins values, pour des raisons fiscales.

En conséquence, le rendement de l'emprunt d'Etat allemand (Bund) à dix ans, qui de 7,69 % il y a huit jours s'était élevé, mardi, à 7,71 %, est retombé, vendredi, à 7,5 %. A Paris, le rendement de l'OAT dix ans qui, parallèlement, était passé de 8,20 % à 8,24 % mardi, se retrouvait à 8,11 % en fin de semaine, au-dessous des 8,12 % d'il y a quinze jours. Sur le MATIF, le cours de l'échéance décembre a terminé à 110,88, en progrès sur la semaine dernière, où il valait 110,32 (en tenant compte des changements d'échéance, septembre remplacé par décembre). On notera qu'à Paris, comme à Francfort, les Nippons ont vendu et les Américains acheté : selon une rumeur insistante, le fonds d'épargne de la Poste japonaise aurait liquidé pour 2 milliards de dollars (10,5 milliards de francs) d'OAT. Selon les statistiques de la Banque de France, les non-résidents ont vendu 150 milliards de francs de titres d'Etat financés au premier semestre 1994, les « sorties » ayant atteint 200 milliards de francs si on ajoute les actions. On notera également qu'Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, prévoit un rendement moyen de 7 % en 1995 pour les emprunts d'Etat financés à dix ans. L'an dernier, il prévoyait 6,50 % pour 1994, mais personne alors ne croyait possible la formidable remontée du premier semestre 1994.

On notera enfin que le marché financier dispose d'abondantes liquidités, formées essentiellement par les non moins abondantes souscriptions de contrats d'assurance-vie, ce qui a permis de mieux absorber les ventes des non-résidents. Paradoxalement, ledit marché manque de « papiers » : les investisseurs institutionnels réclamant des rendements plus élevés que ceux offerts par le Trésor, leur cible était plutôt 8,50 %.

Sur le marché obligataire, la SNCF a levé 2 milliards de francs à onze ans, 8,25 % nominal, avec un rendement de 8,36 % pour les souscripteurs et un écart de 13 centimes au-dessus du rendement de l'OAT correspondant. Cet écart a été jugé trop faible par les investisseurs institutionnels et, une fois de plus, ce sont les guichets des grands réseaux bancaires qui ont écoulé le plus clair de l'emprunt auprès des particuliers qu'attire un rendement nominal supérieur à 8 %.

Cet attrait a été moindre pour les 7,50 % du Crédit foncier de France (1 milliard de francs à dix ans), émis à 95 % du nominal, donc au dessous du pair avec un écart de 18 centimes au-dessous de l'OAT, sous la houlette du Crédit agricole. Bien que le rendement réel de l'emprunt dépasse 8,10 %, les particuliers préfèrent, tout de même, les taux nominaux plus élevés. La SAPAR, enfin, a levé 600 millions de francs sous l'égide du Crédit lyonnais, à un peu moins de neuf ans, 8 % mensuel, 8,04 % par les souscripteurs et 8,20 % par l'investisseur.

FRANÇOIS RENARD

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE COLONEL CHABERT. Film français d'Yves Angelo : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Rex, 2• (36-65-70-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TUEURS NÉS. (**) Film américain d'Oliver Stone, v.o. : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8• (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, 9• (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13• (36-68-75-55) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA CINÉMATHÈQUE

DIMANCHE

Nuits d'orgies : Casanova de Fellini (1976, v.o. s.t.f.), de Federico Fellini, 16 h 30 ; la Messe dorée (1974), de Beni Montresor, 19 h ; Que la fête commence (1975), de Bertrand Tavernier, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : la Patrouille de l'aube (1930, v.o.), de Howard Hawks, 17 h ; la Septième Victime (1943, v.o. s.t.f.), de Mark Robson, 19 h 30 ; Un homme traqué (1955, v.o. s.t.f.), de Ray Milland, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Naples et le cinéma : Misère et noblesse (1954, v.o. s.t.f.), de Mario Mattoli, 14 h 30 ; Graziella, la gitane (1912), de Léonce Perret, 17 h 30 ; O Schiaffo (1923), d'Emanuele Rotondo, 14 h 30 ; Si ve vulesse bene (1922), d'Emmanuele Rotondo, 20 h 30.

LUNDI

Naples et le cinéma : Napoli 90 (1980, v.o. s.t.f.), de S. Petit et B. Fink ; Immacolata et Concetta (1979, v.o. s.t.f.), de Salvatore Piscelli, 14 h 30 ; Macaroni (1985, v.o. s.t.f.), d'Ettore Scola, 17 h 30 ; Napule... e niente cchiu (1928), d'Ubaldo Maria Del Colle, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Le Paris de Truffaut : Parlez!... On tourne (1959), de Pierre Desgraupes ; les Quatre Cents Coups (1959), de François Truffaut, 14 h 30 ; François Truffaut (1991), de Laurent Chartin et Thierry Deshayes ; l'Amour en fuite (1978), de François Truffaut, 16 h 30 ; le Sang d'un poète (1930-1932), de Jean Cocteau ; Partie de campagne (1946), de Jean Renoir, 18 h 30 ; le Dernier Métro (1980), de François Truffaut, 20 h 30.

MARDI

Le Paris de Truffaut : Bande annonce : Les 400 Coups (1959), de François Truffaut ; Tirez sur le pianiste (1960), de François Truffaut, 14 h 30 ; Bande annonce : l'Amour en fuite (1978), de François Truffaut ; la Nuit américaine (1973), de François Truffaut, 16 h 30 ; Une histoire d'eau (1958), de François Truffaut et Jean-Luc Godard ; François Truffaut ou l'esprit critique, 18 h 30 ; Bande annonce : Jules et Jim (1962), de François Truffaut ; les Deux Anglaises et le Continent (1971), de François Truffaut, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

L'AFFAIRE KAREN MCCOY (A., v.o.) : UGC Normandie, 8• (36-68-49-56).

ALADDIN (A., v.f.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

BLINK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; George V, 8• (36-68-43-47).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5• (43-26-84-65).

CHASSEURS DE VAGUES (A., v.f.) : Rex, 2• (36-65-70-23).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

2 GARÇONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

L'EAU FROIDE (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 3 (A., v.o.) : George V, 8• (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

FRESH (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10).

J'AI PAS SOMMEIL (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II (ex Logos II), 5• (43-54-42-34) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

KIKA (*) (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55)

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2• (36-65-70-23) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8• (36-68-43-47).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• ; v.f. : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MAVERICK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MORT D'UN MATHÉMATICIEN NAPOLITAIN (It., v.o.) : Racine Odéon, 6• (43-26-19-68).

MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

NO SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

NOUS, LES ENFANTS DU XXE SIÈCLE (*) (russo-européen, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LES OMBRES DU COEUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

OPÉRATION SHAKESPEARE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8• (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

PARFUM DE SCANDALE (Brit., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

PRIEZ POUR NOUS (Fr.) : George V, 8• (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5• (43-54-15-04) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10).

LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23).

LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; UGC Triomphe, 8• (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

SERIAL MOTHER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67).

SEX AND ZEN (**) (Hongkong, v.o.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6• (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).

SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6• (45-44-28-80) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14• (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LE SOURIRE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).

SPEED (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6• (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8• (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14• (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

SUTURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

THE CROW (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8• (36-68-49-56) ; v.f. : Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

THE FLINTSTONES (A., v.o.) : George V, 8• (36-68-43-47) ; v.f. : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Grand Action, 5• (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14• (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

UN ÉTÉ INOUBLIABLE (Fr.-Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

VIVRE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

WOLF (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (36-68-51-25) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6• (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8• (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9• (36-68-21-24) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15• (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17• (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14• (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15• (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

WYATT EARP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (36-65-70-67) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; George V, 8• (36-68-43-47) ; v.f. : Bretagne, 6• (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) 18 h, 20 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19• (42-09-34-00) 18 h.

ANGIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 20 h 10.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 19 h.

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 18 h 30.

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 45.

LA BÊTE (**) (Fr.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 18 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 05.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 20 h 45.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 18 h 30.

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 20 h 20.

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 20 h.

LE CORRUPTEUR (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17• (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LA DAME DU LAC (A., v.o.) : Action Christine, 6• (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 22 h.

L'EQUIPÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Brady, 10• (47-70-08-86) .

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 15.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) 0 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 20.

HENRY V (Brit., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) 16 h 50.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

HOCUS POCUS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 30.

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) .

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 45.

M. BUTTERFLY (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 18 h 45.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 30.

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 16 h 30.

NIKITA (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h.

PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h.

LES PATRIOTES (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 16 h.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

RASTA ROCKETT (A., v.f.) : Gaumont Gobelins Fauvette, 13• (36-68-75-55) 17 h 35, 23 h 35.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 10.

RUE PRINCESSE (ivoirien) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 18 h.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 16 h.

LE SANG DU CHATIMENT (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 16 h 45, 22 h.

***SEULS* SONT LES INDOMPTÉS** (A., v.o.) : Brady, 10• (47-70-08-86) 16 h 45, 18 h 35, 20 h, 21 h 50.

SOUTH CENTRAL (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 18 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

LES *TROIS MOUSQUETAIRES* (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 18 h 30.

TRUST ME (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 21 h 45.

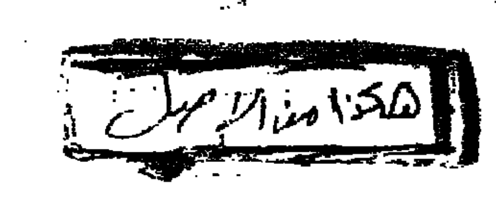
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 20 h.

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 22 h 10.

LES VIES DE LOULOU (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h.

WIND (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h, 22 h.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) 16 h.



RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 24 SEPTEMBRE

TF 1

agazine : Reportages.
-bulls... les chiens de la haine, Francis Warin et Jean Ruelle.
rie : Sydney Police.
rie : Paire d'as.
rie : Chips.
rie : Tarzan.
agazine :
ante millions d'amis.
rie : 21, Jump Street.
vertissement : Vidéo gag.
rie : Beverly Hills.
urnal, Spécial Formule 1, ercé, La Minute hippique et étéo.
vertissement :
per mecs.
ission présentée par Patrick bastien en compagnie de phie Favier. Présidente : therine Lara.
agazine : Ushuaïa.
ésenté par Nicolas Hulot. L'île ngourou (1re partie). Malaïta, e oubliée, de Didier Leroux ; s brumbies, de Christelle Vannberghe ; Le radeau Kahlemu, Axel Charles-Messance ; SOS nithorynque, de Luc Marescot.
agazine : Formule 1.
and Prix du Portugal à Estoril.
urnal et Météo.

FRANCE 2

agazine :
voir plus santé.
ésenté par Martine Allain-gnault et François de Closets. cellulite, n'en faites plus une aladie. Invités : le docteur vid Elia, gynécologue ; Max ontan, chercheur à l'INSERM, écialiste du tissu adipeux.
agazine : Sport aventure.
14.35, Wanka Tanka, le magae du hors-piste : La Guyane ; à 30, Tiercé, en direct d'Evry ; à 30, Cyclisme : Grand Prix des tions ; à 17.45 Judo.
rie : Cobra.
C.
agazine : Chéri (e), j un truc à te dire.
ésenté par Christine Bravo. ème : les scènes de ménage, ode d'emploi.
rage du Loto (et à 20.45).
urnal, Journal des courses Météo.
vertissement :
oubliez pas votre brosse à nts.
ésenté par Nagui.
agazine : Chela ouate.
ésenté par Christian Spitz et lia avec la participation Arnold. L'école.
urnal et Météo.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 ▶ Série : New-York District. Le Trompe-la-mort, de Vern Gillum.
17.45 Magazine : Montagne. Le Radeau de la mémoire, de Daniel Despin et Jean-Pierre Froment.
18.20 Expression directe. UPA.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Vénus d'Ille*, de Prosper Mérimée.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 ▶ Magazine : Tout le sport.
20.50 Téléfilm : Le Paradis, absolument. De Patrick Volson.
22.25 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Invités : Théodore Zeldin, historien, professeur à l'université d'Oxford, *les Françaises et l'Histoire intime de l'humanité* ; Elisabeth Gille, *le Crabe sur la banquette arrière* ; Christophe Bourdin, *le Fil* ; Jean-François Kahn, *Tout change parce que rien ne change* ; Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, député européen ; Marie-Thérèse Gaab, qui s'occupe d'enfants défavorisés dans la banlieue de Strasbourg.
23.25 Météo et Journal.
23.50 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Les *Opéras d'Europe* : le Teatro comunale de Bologne, d'André Delacroix.
0.50 Musique : Cadran lunaire. *Barcarolle*, de Chopin, par Vlado Perlemuter, piano.

CANAL +

14.00 Sport : Basket. *Levallois-Perret contre Cholet.* 3e journée du Championnat de France, en direct de la salle Marcel-Cerdan de Levallois-Perret.
15.45 Sport : Football américain. Steelers de Pittsburgh-Colts d'Indianapolis.
16.20 Sport : Golf. 3e journée du Trophée Lancôme.

En clair jusqu'à 20.30

17.25 Dessin animé : Léa et Gaspard.
17.30 Décode pas Bunny.
18.30 Dessin animé : Les Simpson.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo. Présenté par Michel Field.
20.00 Série : Absolument fabuleux.
20.30 Téléfilm : Requiem pour une illusion. De Rod Hardy.
22.00 Documentaire : Le Harem d'un babouin d'Ethiopie. De Jean-Yves Collet et Antoine de Maximy.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Un faux mouvement. ■ ■ Film américain de Carl Franklin (1992)
0.40 Sport : Boxe. Championnat du monde des poids lourds WBC, en direct de Wembley : Lennox Lewis (Grande-Bretagne)-Oliver McCall (Etats-Unis).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Le Trou dans la couche d'ozone (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Aménager notre territoire. 2. La France à côté de l'Europe.
19.35 Histoire parallèle. Actualités soviétiques et françaises de la semaine du 24 septembre 1944, commentées par Marc Ferro et Predrag Matvejevitch.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Los Angeles, les voix de la ville. De Maxi Cohen, Lea Edwards, Rubin Green, Diana Lee, Francisco Leon, Jesse Lerner, Juri Park et Jennifer Rhodes.
22.10 Téléfilm : La Bande à Marley. De Richard Spence.
23.35 Magazine : Snark. Photocopy Cha Cha, de Chel White ; Jurassic Park vu par Weird Al'Jankovic, de Mark Osborne et Scott Nordlund ; Michael le dinosaure, de Toshisuni Kawahara ; Je suis gros, de Jay Levey ; Michael Jackson, Leave me Alone, de Jerry Kramer et Jim Blashfield.
0.00 Magazine : Intérieur nuit. Bruxelles en feu, de Wilbur Leguebe (40 min).

M6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.00 Série : V.
15.00 Série : Berlin antigang.
16.00 Série : Thunderbirds.
17.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.15 Série : Le Saint.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Musique : Dance Machine 4. Les coulisses de Dance Machine.
20.45 Téléfilm : Si c'était demain (dernière partie). De Jerry London, avec Madolyn Smith, Tom Berenger.
0.00 Six minutes première heure.
0.10 Série : L'Heure du crime.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Temps de la danse.
20.30 Photo-portrait. François Chapon, conservateur de la Bibliothèque Jacques Doucet.
20.45 Fiction. Avignon 94 : *Signes particuliers* d'après La Misère du monde, de Pierre Bourdieu.
22.35 Opus. Festival de Saint-Céré.
0.55 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct de l'Opéra de Paris) : Simon Boccanegra, de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Simone Young ; sol. : Vladimir Chernov, *baryton*, *Roberto Scandiuzzi*, basse, Kallen Esperian, soprano, Franco Farina, ténor, Vassili Gerello, baryton.
23.00 Les Magiciens de la Terre. Par *Daniel Caux.*
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Concert (donné le 17 avril au Musée d'art moderne) : Sérénade pour violon et tuba, de Eotvos ; *Music for trombone*, de Leeuw ; Le Temps du souffle (II) pour saxophone, trombone et violon, d'Amy ; Lituus, de Lopez Lopez, par les solistes de l'Ensemble Inter-Contemporain.

IMAGES

Générations

MADELEINE RENAUD était née avec notre siècle. Paris, qui ne manque jamais d'intuition, avait fêté sa venue au monde en organisant une Exposition universelle, en inaugurant le métro, en mettant en service un funiculaire à Montmartre, en ressuscitant les Jeux olympiques et en installant des bains-douches publics pour les pauvres. Quelques mystères subsistent encore sur la signification de toutes les dispositions prises en cette fabuleuse année 1900. On ignore toujours, par exemple, s'il y avait vraiment un rapport entre la prise de position des médecins condamnant, au nom de l'hygiène, le port de la jupe longue, et l'interdiction du port de la soutane par le maire du *Kremlin-Bicêtre*.

Il est communément admis, en revanche, que le triomphe de Sarah Bernhardt dans *l'Aiglon* n'a pas été sans influence sur la vocation de cette grande dame au sourire étoilé qui cachait une force d'éternité sous la fragilité de ses apparences comédiennes. Mais qui saura raconter la délicatesse de cette Colombine qui a attendu le dernier jour de l'été pour s'en aller rejoindre le Pierrot *de ses amours au paradis des saltimbanques* ? Qui comprendra qu'elle l'avait trop aimé pour ne pas partir sur la pointe des pieds *de peur de lui ravir la vedette à l'ultime scène de leur duo* ?

Madeleine nous a donc plantés là. Nous n'avions pas fini de feuilleter l'album de ses souvenirs que le décor avait changé et que nous nous retrouvions en compagnie de la troupe Balladur-Chirac en tournée à Colmar. Comme d'habitude, ces deux illustres compères se donnaient la réplique dans un registre tenant moins de la Comédie-Française que de la commedia dell'arte. Maître Chirac semblait vouloir s'approprier le rôle du sémillant Scaramouche au détriment de Maître Balladur, voué à celui du peu reluisant Pantalon. Celui-ci était justement en train *de donner la réplique à celui-là* dans une passionnante controverse sur les diverses manières de pratiquer l'immobilisme. Le jeu des caméras, grâce aux plans de coupe, révélait un Chirac bras croisés, lèvres serrés, menton rigide, regard fixe, trop immobile pour exprimer autre chose qu'une activité intérieure intensément volcanique. On avait encore dans l'oreille l'un des commentaires entendus à propos du tempérament de Madeleine : « *Sa tendresse l'incitait parfois à être brutale...* ». On vit dans les aspérités du masque de Maître *Chirac la marque de son affection* pour son fidèle partenaire.

C'est un troisième type de funambules qui se produisait, en soirée, sur le plateau de France 3. L'invité était un extraterrestre. Il se faisait d'ailleurs appeler par son code : MC Solaar. De son vrai nom Claude M'Barali. Un virtuose du rap à la française. Né à Dakar, il y a vingt-cinq ans ; éveillé à la vie dans les coulisses métissées du Paris banlieusard ; habité par la passion des mots découverts dans les livres de Beaubourg. Ce jeune homme ne faisait rien d'autre que parler sans se mettre en scène. *Entre sa* modernité et l'archaïsme des deux professionnels précédents il y avait pourtant beaucoup plus *qu'un écart de générations.*

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE

TF 1

érie : Mésaventures.
ub mini Zig-Zag.
ub Dorothée.
Disney Club.
agazine : Auto Moto.
pécial Grand Prix de formule 1 u Portugal en direct d'Estoril.
étéo (et à 12.18).
agazine : Téléfoot.
0e journée du championnat de rance de D1.
eu : Millionnaire.
eu : Le Juste Prix.
agazine : A vrai dire.
étéo et Journal.
Sport : Formule 1 à la Une. En direct d'Estoril, Grand Prix du Portugal ; à 13.55, Départ de la course ; à 15.50, Le podium.
Série : *Les Dessous de Palm-Beach.*
Disney Parade. Le Voyage de Mickey ; L'Indestructible (2e partie).
Des millions de copains. *Avec la série : Alerte à Malibu.*
Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invités : Jack Lang, Arnaud Marty-Lavauzelle, président du comité *Aides*.
Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
Cinéma : Platoon. ■ Film américain d'Oliver Stone (1986).
Magazine : Ciné dimanche.
Cinéma : Par où t'es rentré ? On t'a pas vu sortir. □ Film français de Philippe Clair (1985).
0 Journal et Météo.
0 Concert : Festival de Prades 1992. *Sextuor nº 2* et *Quatuor pour piano*, de Brahms, par l'Orchestre Sinfonietta de Picardie, dir. : Patrick Fournillier.
15 TF 1 nuit (et à 3.55, 4.30).
20 Documentaire : Constant Permecke.
.00 Série : Côté cœur.
.35 Musique.
.05 *Documentaire :* Histoires naturelles. Italie.

FRANCE 2

6.05 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. Cuba : les eaux du destin.
6.50 Dessin animé.
7.00 *Les Matins de Saturnin.*
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante. *Ce que je crois : Tous les oiseaux du ciel*, court métrage de Jean-Claude Chamay.
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. *Parcours avec... Philippe* Douste-Blazy, ministre de la santé ; A 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 messe. Célébrée en l'église Saint-Nicolas de Troyes (Aube).
12.00 L'Heure de vérité (et à 1.30). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.



12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous avec Claude Nougaro.
15.00 Série : L'Homme à la Rolls.
15.50 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec Marc Lavoine.
17.25 Documentaire : Le Feu de la Terre. *De Haroun Tazieff et Pierre Willemin.* 4. Cordillère de volcans.
18.25 Magazine : Stade 2. Cyclisme ; Football ; Automobile ; Rugby ; Baskettball ; Judo ; Motonautisme.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Guet-apens. ■ ■ *Film américain de Sam Peckinpah (1972).*
23.00 Documentaire : Première ligne. L'enfant qui vivait trop vite, de *Marie-Pierre Raimbault.*
23.55 Magazine : Musiques au cœur. Présenté par Eve Ruggieri. Rossini à Paris. *Petite messe de salon*, par l'Ensemble vocal Michel Piquemal, solistes : Danièle Borst, soprano ; Jacqueline Mayeur, mezzo soprano ; Thierry Migliorini, *ténor* ; *Michel Piquemal*, baryton ; dir. : Michel Piquemal.
1.15 Journal et Météo.
2.20 Magazine : Savoir plus santé (rediff.).
3.40 Dessin animé (et à 4.50).
3.50 Documentaire : Papy Pole.
4.35 Documentaire : L'Aile et la Bête.
5.00 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar.
8.00 Les Minikeums.
10.25 Magazine : C'est pas sorcier. Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Sur le plancher des vaches, à la ferme de Viltain, à Jouy-en-Josas.
10.50 Expression directe. CGPME.
11.00 Magazine : Outremers. Contes et légendes de Tahiti.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. La Croix des coptes, de Valérie Raulin et Laurent Redolfi *(rediff. du mardi).*
14.00 Série : New-York District. Tombent les filles, de Charlie Correll.
14.50 Magazine : Sports dimanche. A 15.00, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.20, Pelote basque : finale des championnats du monde amateurs de cestapunta à Saint-Jean-de-Luz ; A 15.35, Judo : première Coupe du monde, au stade Pierre-de-Coubertin ; A 16.05, Basket : le All Star Magic Johnson contre une sélection française à Levallois.
17.05 Série : Magnum.
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill.
20.50 *Série : Derrick.* Le Sourire du docteur Bloch, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.50 Série : En garde à vue. *La Mort d'un voltigeur*, de Marco Pauly, avec Serge Lama, Sophie Carle.
22.55 ▶ Météo et Journal.
23.15 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Philippe Alexandre et Serge July.
23.40 ▶ Cinéma de minuit. Moyen métrage : Attaque nocturne. ■ De Marc Allégret (1931) (N).
0.05 Cinéma : Lac aux Dames. ■ ■ Film français de Marc Allégret (1933).
1.35 Musique : Cadran lunaire. *Blick, ich am her*, extrait de *Tannhäuser* de Wagner, par Bernd Welkl, l'Orchestre symphonique de Bamberg, dir. : Horst Stein.

CANAL +

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.34).
7.00 Cinéma : Les Pirates de la côte. □ Film italo-français de Domenico Paolella (1960).
8.45 Sport : Boxe. Les meilleurs moments du championnat du monde de Wembley.
9.15 Cinéma : Voulez-vous danser avec moi ? ■ Film français de Michel Boisrond (1959).
10.45 Cinéma : Les Visiteurs. ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1992). Avec Christian Clavier, Jean Reno, Valérie Lemercier. *Lourdingue dans les gags malgré le triomphe public.*

En clair jusqu'à 14.05

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Invités : Christophe Dechavanne et son équipe, Marie-Pierre Raimbault, Christine Ockrent.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols. Un florilège des meilleurs journaux télévisés de la semaine.
14.05 Téléfilm : Droit au but. De Mandie Fletcher, avec Eve Barker, Denis Lawson.
15.30 Sport : Golf. 4e et dernière journée du Trophée Lancôme, en direct.
17.00 Dessin animé : Les Simpson. Homer va à la fac.
17.25 Documentaire : Animaux de toutes les Russies. Le Vent sibérien, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.
18.00 Téléfilm : Match. D'Yves Amoureux, avec Bruno Volkovitch, Marie-Sophie L. Berthier.

En clair jusqu'à 20.35

19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon. Concert en coin-coin ; Déception amoureuse ; Mission cavalière ; Cherche bon maître pour chien abandonné ; Galerie d'art ; Tom et Jerry jouent au billard.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Cinéma : Mediterraneo. □ Film italien de Gabriele Salvatores (1991). Avec Diego Abatantuono, Claudio Bigagli, Giuseppe Cederna.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football : *Juventus-Sampdoria*, Real Madrid-Bilbao, Newcastle-Liverpool ; les buts de D1, de D2 et les buts européens. Kick boxing : réunion au Cirque d'hiver, boxe thaï 5x3 : Danny Bill (France)-Jomhod (Thaïlande) ; Kick boxing, championnat du monde 12x2 : Abel el Quandili (France)-Klemlek (Thaïlande).
0.35 Cinéma : Hoffa. ■ Film américain de Danny De Vito (1992). Avec Jack Nicholson, Danny De Vito, Armand Assante (v.o.). *Biographie du patron du syndicat des camionneurs américains.*
2.50 Surprises.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : Cherche appartement désespérément. De Rolf Silber (rediff.).
18.30 Magazine : Macadam. Caetano Veloso, de Walter Salles (rediff.).
19.00 Série : Slapstick. Le thème : le western. Le film : Un homme honnête, avec Stan Laurel.
19.30 Documentaire : L'Enchantement de la magie. D'Angela Bittner et Peter Sydow. *L'histoire de la magie, rencontre avec quelques « grands » à Las Vegas ou Hollywood. Des archives de plusieurs siècles.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : La Fête de la bière à Munich. Soirée proposée par Susanne Drexl.
20.55 Documentaire : La Grande Ivresse. De Pierre Mathias. *Les coulisses de cette grande beuverie populaire.*
21.50 Court métrage : Karl Valentin et Liesl Karlstadt à la Fête de la bière.
22.05 Documentaire : La Foire du trône de Bavière. Histoire (s) de la Fête de la bière, de Michael Kreitmeier. *Comment cette fête est devenue l'une des plus célèbres du monde.*
23.10 Cinéma : Bierkampf. ■ Film allemand d'Herbert Achternbusch (1977). Avec Herbert Achternbusch, Annamirl Bierbichler, Sepp Bierbichler (v.o., sous-titrée, 81 min).

M 6

8.25 Téléfilm : La Menace invisible. De Waris Hussein, avec Jason Miller, Stephen Collins.
10.05 *Magazine : Ciné 6.*
10.35 Magazine : E = M 6. Records sur l'eau ; La harpe composite ; Embouteillages dans le ciel ; Le vélo.
11.05 *Magazine : Turbo (rediff.).*
11.45 Série : Loin de ce monde.
12.15 Série : Mariés, deux enfants.
12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : Les Incorruptibles.
14.45 Magazine : Culture rock (et à 5.25). Les documents : Hard US. MC 5 Kick ; Blue Oyster Cult ; Ted Nugent ; Aerosmith ; Bon Jovi ; Pearl Jam.
15.15 Musique : Dance Machine 4.
16.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.20 Série : Schimanski.
19.00 Série : Aux frontières du réel.
19.54 Six minutes d'informations, Météo. *Suivi du Trophée des Gazelles.*
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 0.55).
20.40 Téléfilm : L'Enfant du mensonge. *De Sandor Stern.*
22.35 Magazine : Culture pub (et à 5.00).
23.05 Téléfilm : Tendre libertine. De Joe d'Amato, avec Jessica Moore, James Sutterfield.
0.45 Six minutes première heure. Suivi du Trophée des Gazelles.
1.00 Magazine : Rock express.
1.25 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.25 Rediffusions. Le Monde des hélicoptères ; Destination le monde (L'Australie) ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

la suite de la disparition récente de Madeleine Renaud, France-Culture rendra un hommage à la comédienne, de 14 heures à 16 heures, composé d'archives de l'INA et de la rediffusion *des Journées entières dans les arbres*, la pièce de Marguerite Duras qu'elle interpréta.

20.30 Atelier de création *radiophonique*. Bruits de Bangkok, rumeurs de Phnom-Penh quiet and strong.
22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Pierre Emmanuel.
22.35 Concert. Musique et patrimoine. Concert d'orgue et visite guidée de l'église des Blancs-Manteaux.
0.55 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Musique aujourd'hui. Concert (donné le 6 février 1993 à Fontenay-sous-Bois) : El Cimarron, de Henze, par l'Ensemble 2e 2m.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Gorsieb. *La Tour de feu*, de Lazzari.
22.30 Auto-Portrait. Par Mildred Clary.
23.30 Le Pays du blues. Par Lucien Malson.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 h 10 : « L'exclusion », (« Le choix d'Inter »)

RCJ, 11 h 30 : Patrick Devedjian (« Gros plan »).

RTL, 18 h 30 : Valéry Giscard d'Estaing (« Grand Jury »).

Le Monde

Le porte-parole de la Maison Blanche conserve son poste de justesse

WASHINGTON

de notre correspondant

Après Hillary Rodham Clinton, elle est la femme la plus en vue de la présidence américaine. Cela n'a pas empêché Dee Dee Myers de l'avoir *échappé belle, vendredi 23 septembre*. La veille, le New York Times avait même annoncé son remplacement comme porte-parole de la Maison Blanche, à l'occasion d'un *mini*-remaniement des services présidentiels.

On savait, en outre, que Leon Panetta, *le secrétaire général de* la présidence, nommé à ce poste en juin dernier pour remettre de l'ordre au sein d'une équipe qui donne parfois l'impression de tirer à hue et à dia, souhaitait personnellement le départ de Mme Myers. On croyait même connaître son successeur, Michael McCurry, actuel porte-parole du département d'Etat.

C'était mal connaître Dee Dee Myers. Jeudi soir, elle a obtenu de rencontrer *in extremis* le président Clinton, dans le bureau ovale. Et elle s'est battue, avec acharnement. Bill Clinton, qui la connaît bien (elle a fait partie de son équipe électorale), a succombé à son éloquence. Mieux : Dee Dee Myers, qui se plaignait de ne pas bénéficier de toutes les prérogatives normalement liées à ses fonctions, se voit promue.

Première femme à occuper le poste de porte-parole du chef de l'exécutif américain, elle obtient le titre d'*« assistante du président »* et, plus important, elle aura dorénavant un accès *direct à Bill Clinton. Le poste de* directeur de la communication, qui lui faisait de l'ombre, est supprimé. Son titulaire, Mark Gearan, se concentrera sur la *« stratégie de communication »* à long terme et laissera le soin à Mme Myers de « polir » au jour le jour l'image du président.

C'est Leon Panetta lui-même qui a annoncé le résultat de ces négociations en coulisses. Avalant toute rancœur, M. Panetta a affirmé qu'il avait une *« pleine confiance »* en Mme Myers. Du coup, évidemment, M. McCurry reste à son poste. Un épiphénomène du microcosme washingtonien ? Oui et non. Car l'autorité de M. Panetta, nommé à la Maison-Blanche pour renforcer la cohérence et l'efficacité du staff présidentiel avant les difficiles échéances électorales de *novembre, s'en trouve écornée.*

Tout cela confirme que Bill Clinton entend demeurer son propre chef d'état-major. Ce qui est une idée discutable si l'on en juge par sa médiocre image de marque. Le problème, comme l'a souligné sur CNN Hodding Carter, ancien porte-parole du président Jimmy Carter au département d'Etat, *« c'est que les présidents pensent toujours qu'ils ont un problème de communication, alors que c'est souvent leur politique qui est en cause. »*

L. Z.

DATES

Il y a cent quatre-vingts ans se tenait le congrès de Vienne, réuni à l'instigation des trois puissances vainqueurs de Napoléon, la Prusse, la Russie et la Grande-Bretagne. La nouvelle carte de l'Europe à laquelle aboutit ce sommet portait en germe les revendications nationalistes de tout le XIXe *siècle et les guerres franco*-allemandes de 1870 et 1914.

Livres politiques, par André Laurens : « Le pacifisme en France », de Jean Defrasne *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Report de la réforme du Conseil de sécurité

Si tous les pays membres conviennent que la structure *actuelle de l'instance suprême* de l'Organisation des nations unies, héritée de la seconde guerre mondiale, est obsolète, les divisions persistent sur le quand et le comment de la réforme du Conseil de sécurité. Aucune décision ne semble pouvoir être prise avant plusieurs années *(page 5)*.

POLITIQUE

Une entretien avec Dominique Voynet

Dominique Voynet, porte-parole des Verts, confirme qu'elle est *« candidate à la candidature » écologiste pour les* élections présidentielles. Malgré les reproches qu'elle adresse aux différents gouvernements socialistes, elle se déclare favorable à un accord avec le candidat de gauche qui serait présent au second tour *(page 7)*.

COMMUNICATION

Bertelsmann souhaite une libéralisation du marché des médias

A l'occasion de la présentation du bilan de la firme allemande, *le PDG de Bertelsmann a sou*haité une libéralisation et une concentration du marché européen des médias pour lutter contre l'emprise des compagnies américaines *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Une circulaire sur le droit au logement

Les ministres de l'intérieur, de la justice et du logement ont adressé aux préfets une circulaire les enjoignant de veiller en même temps au respect du droit au logement et à l'application des décisions d'expulsion. Un aveu de la mauvaise application de la loi Besson *(page 9)*.

CULTURE

Ouverture du Festival Musica de Stasbourg

Le Collier des ruses, une série de quatre récits du poète arabe du Xe siècle El Hamadhâni mis en scène par Anne Torrès et en *musique par Ahmed Essyad*, monté pour la première fois en Avignon en 1977, a ouvert le Festival Musica de Strasbourg *(page 13)*.

ÉCONOMIE

Contestation syndicale de la privatisation partielle de la CNP

La privatisation partielle – l'Etat *restera l'actionnaire majori*taire – de la Caisse nationale de prévoyance inquiète fortement le personnel du premier assureur-vie français, qui mène depuis le début du mois une série de grèves sporadiques *(page 14)*.

SERVICES

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

La première banque française *par la taille et la première euro*péenne par les fonds propres a cent ans. De plus en plus riche mais de moins en moins vert, le Crédit agricole veut continuer à concilier la proximité avec sa clientèle traditionnelle, les agriculteurs, et une nécessaire internationalisation.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de 1 à VIII et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 24 septembre 1994 a été tiré à 456 059 exemplaires

Haïti : « attachés » contre « lavalassiens »

Les premiers, successeurs des « tontons macoutes », pourchassent les seconds, partisans clandestins du président Aristide

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyée spéciale

Solides gaillards d'ébène dans la jeune quarantaine, Roger et Hector n'ont pas l'air de tueurs. Ils sont doux et plutôt rieurs dans leur vie de tous les jours, comme tous les Haïtiens. Le premier a sans doute plusieurs morts sur la conscience, bien qu'il n'avoue que quelques « tabassages » nocturnes de partisans du président Jean-Bertrand Aristide, renversé par un coup d'Etat en septembre 1991.

Le second confie qu'il aurait volontiers exécuté les basses besognes de l'armée et de la police s'il avait pu obtenir le statut d'« attaché première catégorie » de Roger : une carte avec photographie attestant son appartenance aux services de la brigade anti-gang, signée par le chef de la police de Port-au-Prince, le lieutenant-colonel *Michel François*. Avec en prime plusieurs armes, et un uniforme à revêtir au besoin. Bref, la garantie de l'impunité et d'un certain niveau de revenus dans un pays encore davantage appauvri par l'embargo international quasi total qui pèse sur lui depuis mai.

Affable avec son entourage, Roger fuit les journalistes en ces temps incertains. Il ne nous consent que quelques bribes entrecoupées du même leitmotiv en créole : « Aristide ne reviendra jamais. » Il avance, comme pour se rassurer, que l'accord négocié par l'ancien président américain Jimmy Carter ne mentionne même pas le nom du chef de l'Etat, exilé à Washington ; que ni les attachés ni les militaires n'ont été privés de leurs armes personnelles jusqu'à présent ; que les patrouilles policières « parallèles » entre Américains et Haïtiens ont commencé dans un esprit de « coopération ».

Roger file, d'ailleurs, en cette matinée du 23 septembre, prendre ses ordres au quartier général de la police, afin de savoir s'il doit soit participer à une manifestation anti-Aristide, soit rester dans son quartier sans y intervenir, comme il l'a fait depuis l'arrivée des Américains lundi, soit encore prendre le maquis. Sa femme et ses deux enfants sont déjà en lieu sûr, *« à la campagne »*.

Son voisinage, à Carrefour-Feuilles, un des quartiers des classes moyennes de la capitale, confirme les grandes lignes de son lourd passé. Arrivé à Port-au-Prince en 1985, il s'est engagé dans les « tontons macoutes », la milice créée par le dictateur François Duvalier. Quelques mois plus tard, en février 1986, le fils de papa Doc, Jean-Claude, abandonnait le pouvoir vers un exil français.

Son successeur, le général Namphy, a dissout la milice de triste mémoire. Certains « macoutes » sont alors revenus à la vie civile, d'autres ont été intégrés dans l'armée, dont la police haïtienne est l'un des corps, d'autres encore sont devenus « attachés » à un chef d'unité, comme Roger. Il l'est resté jusqu'en septembre 1988, date à laquelle le régime Namphy a été renversé *par un putsch. Il s'est* ensuite évanoui dans la nature pour réapparaître en mars 1990, comme garde du corps de Roger Lafontant. Cet ancien chef des « macoutes » était revenu en Haïti neuf mois avant l'élection du Père Aristide.

Roger est aux côtés de ce même Lafontant lorsque celui-ci tente, par la force, le 6 janvier 1990, d'empêcher que le président Aristide prenne ses fonctions. Son « patron » en prison, l'attaché reprend du service à l'occasion du dernier coup d'Etat en date. On le voit alors, en uniforme ou en civil, à Carrefour-Feuilles, disperser des troupes de jeunes réunis au crépuscule, avec l'une des armes de sa panoplie, un pistolet mitrailleur Uzi ou un fusil automatique M-14, sans compter les pistolets. Nul ne sait l'usage qu'il en fit ensuite dans l'*obscurité des nuits*.

Vraisemblablement salarié de la police (moins de 200 francs par mois), Roger se vante d'avoir partagé avec des juges les rançons prélevées sur des personnes que lui-même avait arrêtées, soucieuses d'échapper à la prison. Mais il ne veut pas être assimilé aux zengiendos, ces attachés qui se livrent aux pires actes de vandalisme, et violent jusqu'aux adolescentes de douze ans. Ces soudards louent parfois des armes à des sol*dats ou à des policiers en mal* d'argent, pour 75 francs la nuit.

La dernière catégorie d'attachés est comparable au simple indicateur de police, très faiblement rémunérés, suivant l'utilité des tuyaux donnés sur les voleurs qui rôdent la nuit ou sur les partisans potentiels du Père Aristide, les lavalassiens.

Hector, père de trois enfants, a refusé d'être un simple « indic », ou un zenglendo, pour ne pas perdre sa *« réputation d'honnête homme »*, aide-infirmier formé dans une clinique américaine privée. Mais il accepterait volontiers, dit-il, d'être un authentique attaché avec carte, pour *« faire vivre à peu près correctement ma famille »*. Ses conditions d'existence sont restées misérables, parce qu'on n'a pas voulu de lui.

C'est pourquoi il s'est fait agriculteur à *temps* partiel, afin de pourvoir au minimum. *« Avant le coup d'Etat, Aristide s'en prenait aux Américains, en les traitant d'impérialistes,* dit-il, *puis il s'est réfugié chez eux, et ses ennemis d'autrefois risquent maintenant de le ramener. Il ne faut pas qu'il revienne. Il a engendré trop de haine en encourageant les lavalassiens à utiliser le supplice du père Lebrun un pneu enflammé autour du cou »*.

L'errance des « rouges »

Jean-Edouard, étudiant de vingt ans, qui vit provisoirement à Carrefour-Feuilles, hait Roger et se méfie de Hector. Il porte au bras la cicatrice d'une balle reçue au soir du coup d'Etat, sur la place du Champ-de-Mars. Délégué d'une organisation populaire vouée notamment à l'alphabétisation et à l'entraide, il était venu manifester, avec des centaines d'autres personnes, son soutien au président Aristide quand, soudain, les forces militaires chargèrent, une fois l'électricité coupée. Jean-Edouard a transporté sur son dos son ami Etienne, plus grièvement blessé que lui, jusqu'à l'hôpital général, à quelques rues de là. Depuis, il n'est que furtivement retourné chez ses parents – de modestes employés qui se sont grandement sacrifiés pour qu'il aille au lycée privé.

A leur domicile, des attachés sont à plusieurs reprises venus s'enquérir de leur fils, identifié comme *« lavalassien rouge »*. Depuis, il erre d'un domicile à l'autre, chez des parents ou des amis, en ville ou à la campagne.

Une fois rétabli, son ami Etienne s'est fait « boat people » pour gagner la Floride, avant que les Etats-Unis ne repoussent les réfugiés haïtiens. Jean-Edouard, qui a peur de la mer parce qu'il ne sait pas nager, s'est adressé aux services d'immigration américains, dans un anglais qu'il maîtrise bien, pour exposer son état de persécuté. De longues démarches sanctionnées par une réponse négative, en mai dernier. Il espère pouvoir enfin reprendre ses études *fin octobre, si « Titide », le seul sauveur possible »*, dit-il, revient d'ici là comme prévu.

L'opération « Soutien à la démocratie » doit, conformément aux résolutions adoptées par les Nations unies, créer un *« environnement sûr et stable »* en Haïti, pour que le chef de l'Etat légitime *puisse y terminer son mandat.* Même si ces objectifs sont atteints, dans les formes au moins, nul ne peut prédire si les fils de Roger, Hector et Jean-Edouard sauront s'allier pour guérir, sans une longue tutelle étrangère, le pays de sa violence.

MARTINE JACOT

Le président Clinton annonce un programme de rachat d'armes des milices

Les forces américaines en Haïti vont entamer un programme de *« confiscation et de rachat d'armes »* des milices et groupes paramilitaires haïtiens, a annoncé, vendredi 23 septembre, le président Bill Clinton. Les Etats-Unis *doivent également aider les autorités haïtiennes* à mettre en place un système de contrôle sur l'achat et le port d'armes, et ont décidé d'augmenter d'un tiers leur aide alimentaire à destination de Port-au-Prince, en fournissant chaque jour 1,3 million de repas. Samedi, le secrétaire américain à la *défense, William Perry, et le chef* d'état-major interarmes, le général John Shalikashvili, devaient se rendre en Haïti pour se rendre compte sur place de l'état de l'opération « Soutien à la démocratie ».

« L'arrivée des troupes suit le rythme fixé », a déclaré William Perry avant son départ, en ajoutant que, jusqu'à présent, *« tout s'est déroulé de façon harmonieuse »*.

Avec un millier de membres de la police militaire et 1 600 réservistes, le Pentagone compte avoir déployé 15 000 hommes dès la semaine prochaine, pour la majorité en provenance de la 10e division d'infanterie légère Mountain, basée à Fort-Drum (New-York). Le général Shalikahvili n'a pas exclu, dans une interview publiée vendredi par *USA Today*, que la première phase de l'opération *puisse durer « six mois »*, avant de passer le relais à une force multinationale des Nations unies.

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali a par ailleurs nommé vendredi le diplomate algérien Lakhdar Brahimi au poste de représentant spécial de l'ONU en Haïti. L'ancien ministre des affaires étrangères d'Algérie, fréquemment envoyé en mission par l'organisation en Afrique, remplace le diplomate argentin Dante Caputo, qui avait démissionné de son poste après l'accord conclu par la mission Carter. – *(AFP, Reuter.)*

Une famille algérienne soutenue par un village de la Drôme

Le tribunal administratif de Grenoble refuse la reconduite en Algérie d'un ancien élu du FIS

Le tribunal administratif de Grenoble a, par un jugement rendu vendredi 23 septembre, refusé la reconduite en Algérie d'un ancien élu du Front islamiste du salut installé en France depuis deux ans, Nasser Sellami, âgé de quarante-deux ans et père de cinq enfants, qui n'a pas obtenu le statut de réfugié politique. L'autorité administrative a été invitée à lui trouver, ainsi qu'à sa famille, une autre terre d'accueil.

GRENOBLE

correspondance

« Lorsque je suis parti au travail, le village était complètement cerné », raconte un habitant encore sous le choc. Ce matin-là, Pierrelongue, un petit village situé non loin de Buis-les-Baronnies, dans la Drôme provencale, n'en avait pas cru ses yeux. *« Il y avait des gendarmes partout*, confirme une voisine. *Ils sont arrivés et ne leur ont même pas laisser le temps de prendre leur petit déjeuner. »* La première émotion passée, le *« téléphone arabe »* comme l'appelle, sans rire, Bernadette, a fonctionné. De village en village, la nouvelle s'est propagée si bien que le soir, dans la salle des fêtes, ils s'étaient retrouvés plus de deux cent cinquante à dénoncer des méthodes rappelant *« une autre époque »*. Aux portes du tribunal administratif de Grenoble, vendredi, il en restait une soixantaine au moins, venus avec le car affrété grâce à une collecte. Le maire de Pierrelongue et le conseiller général du canton avaient, eux aussi, fait le voyage *« pour le principe »*. Le FIS ? Peu en parlaient.

Le sujet, pourtant, allait occuper une large part des débats *devant le tribunal, notamment* lorsqu'à l'invitation du magistrat, Nasser Sellami, encadré comme son épouse et son fils aîné de solides gendarmes, s'était avancé à la barre. *Il raconta comment il* avait été élu du FIS à l'assemblée communale de son village, un gros bourg de la banlieue d'Alger. *« J'ai vite compris que j'avais affaire à des extrémistes*, devait-il expliquer, *et j'ai décidé de démissionner. »* Victime de pressions (il était cadre commercial dans un magasin d'Etat), voire de menaces à la suite de cette démission, Nasser Sellami décida alors de quitter l'Algérie.

« Erreur manifeste d'appréciation »

Entrée en France avec un visa touristique, la famille s'installe dans la Drôme. Vite intégré à la population, Nasser Sellami occupe des emplois saisonniers, tandis que ses enfants ramènent à Pierrelongue des coupes gagnées dans des compétitions d'athlétisme. Toutefois, ses démarches successives auprès de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) resteront vaines. En dépit d'interventions menées déjà par un certain *nombre d'élus, un premier refus* est confirmé par la commission des recours en novembre 1993, suivi d'un second le 13 septembre dernier, qui sert de base légale à l'arrêté de reconduite à la frontière pris par le préfet de la Drôme.

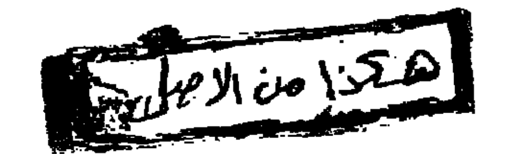
C'est cet arrêté que le tribunal a rendu inapplicable en le privant de destination. Le juge administratif a en effet estimé que le préfet avait commis une *« erreur manifeste d'appréciation »* en renvoyant M. Sellami et sa famille en Algérie alors qu'ils encourent là-bas des risques de représailles. Cette décision du juge ne remet pas en question la légalité de l'arrêté *préfectoral, mais* le diffère.

A l'issue de l'audience, M. Sellami, son épouse enceinte de trois mois et son fils majeur ont ainsi été reconduits au centre de rétention administrative de Sainte-Foy-lès-Lyon où ils sont supposés rester jusqu'au 29 septembre. Faute *d'un nouveau pays d'accueil* trouvé d'ici là, ils pourraient être ensuite assignés à résidence. Les trois enfants mineurs de la famille restent placés dans un foyer d'accueil de la banlieue lyonnaise.

NICOLE CABRET

TRAVAIL CLANDESTIN : une trentaine de représentants d'Herbalife mis en examen dans les Yvelines. – Une trentaine de personnes, membres d'un réseau de la société Herbalife, dans les Yvelines, ont été récemment mises en examen pour travail clandestin par *un juge d'instruction de Versailles*. La distribution dans les Yvelines de produits américains, présentés comme amaigrissants et fortifiants, par des réseaux de particuliers fonctionnant sur un système illégal de vente dite « pyramidale » (par lequel le prix d'achat des produits diminue en fonction du recrutement de nouveaux clients) avait fait l'objet, le 24 mai, de l'ouverture d'une information judiciaire.

JAZZ : mort du compositeur Leonard Feather. – Le compositeur américain Leonard Feather, qui a travaillé avec Louis Armstrong, Count Basie, Duke Ellington, Dizzy Gillespie et Ella Fitzgerald, est mort le 22 septembre à Los Angeles (Californie). Il était âgé de quatre-vingts ans. On lui doit *How Blue Can You Get*, interprété par B. B. King, *Blues For Yesterday*, composé pour Armstrong, et *Singing Off*, pour Ella Fitzgerald. En 1949, il devient un critique réputé en publiant *Inside Be-Bop*. En 1955, paraît la première édition de son *Encyclopédie du jazz*, dont la dernière édition sortira en 1995.



Le Monde

HEURES LOCALES

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE L'ILE-DE-FRANCE

Un Français sur cinq vit dans la région parisienne. Davantage si l'on considère l'étendue réelle de la région, hors de ses limites administratives

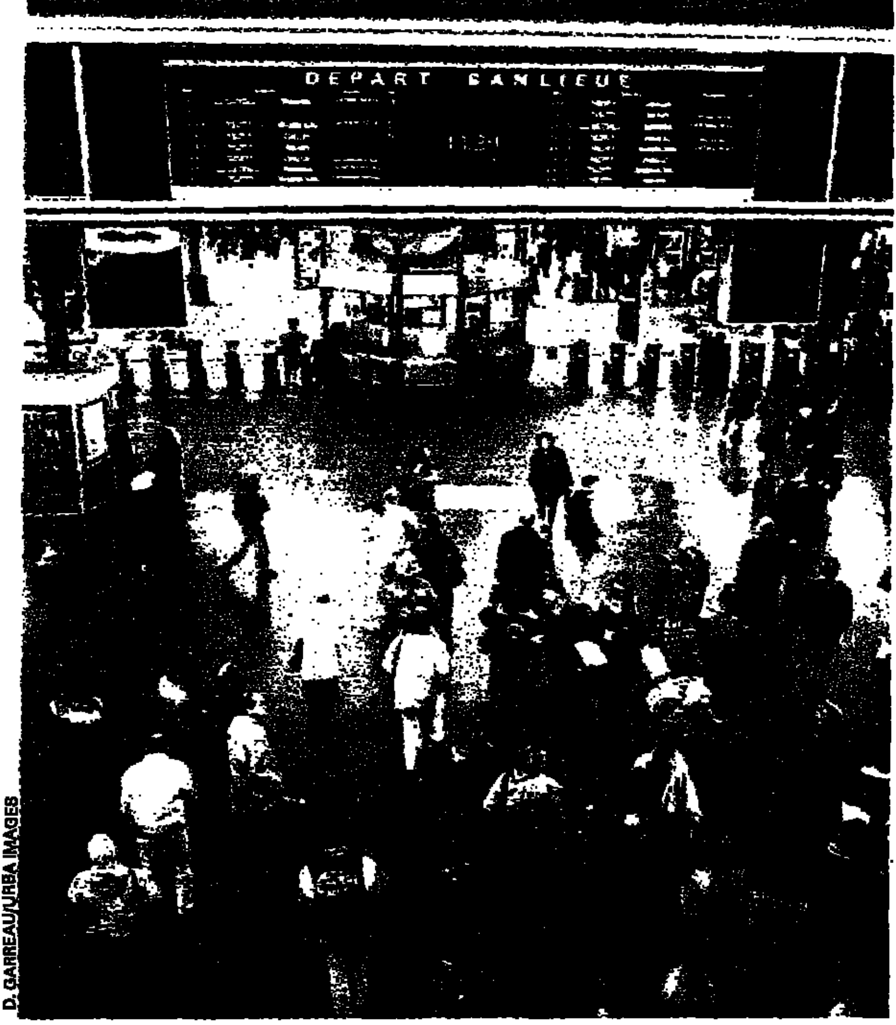
COMMENT vivront les habitants de Paris et de l'Ile-de-France au cours du prochain quart de siècle ? La capitale continuera-t-elle à perdre des logements ? Quel sera le rythme de la croissance démographique de la région ? Sera-t-il proche du maximum de cent trente mille Franciliens de plus chaque année, atteint entre 1962 et 1968, ou du surprenant étiage observé entre les recensements de 1975 et 1982, avec une moyenne de trente mille nouveaux habitants par an ?

Quel sera le développement économique de l'Ile-de-France ? Restera-t-elle une région-capitale compétitive en Europe ? Combien d'heures seront encore perdues, chaque jour, dans les encombrements ? Parlera-t-on toujours d'« îlots sensibles », manière ô combien hypocrite de rappeler l'existence de quartiers construits hâtivement entre 1954 et 1968, dans les « dents creuses » de la petite couronne, loin des centres-villes et des transports, où l'existence se résume trop souvent à une longue « galère » ?

Toutes ces questions, dont les réponses conditionnent leur avenir et celui de leurs enfants, les Franciliens ne sont pas les seuls à se les poser. Sans avoir les illusions du Lucien de Rubempré imaginé par Balzac, beaucoup de Français ont en effet, un jour ou l'autre, à se demander : « Aimerai-je vivre à Paris ? » Que ce soit pour poursuivre des études, répondre à une offre d'emploi, tenter d'y assouvir des ambitions ou, tout simplement, pour un avenir qui se refuse ailleurs, et même – pourquoi pas ? – par amour. Nombreux, parmi ceux-là, sont ceux qui voudraient connaître le futur visage de cette région, aujourd'hui décriée après avoir été tant convoitée.

Une « croissance maîtrisée »

Les hommes politiques eux-mêmes aimeraient pouvoir répondre : du simple conseiller municipal chargé d'administrer l'une des mille deux cent quatre-vingt une communes de la région, à Michel Giraud, président du conseil régional, responsable de l'aménagement de près de 10 000 kilomètres carrés sur lesquels vivent 10,7 millions d'habitants. Au gouvernement, l'avenir de l'Ile-de-France est aussi une préoccupation, sinon toujours une priorité. Michel Rocard en avait fait un de ses « grands chantiers ». Edouard Balladur et Charles Pasqua, deux hommes aux ambitions nationales supposées, ont fait du « rééquilibrage » entre l'Ile-de-France et les autres régions ce qui est apparu ces dix-huit derniers mois comme un véritable « thème de campagne ».



D. GARREAU/URBA IMAGES

Aujourd'hui, un million de Franciliens migrent chaque jour vers la capitale afin d'y travailler.

A la demande des hommes politiques, des techniciens sont donc penchés en permanence sur la vie de l'Ile-de-France et sur celle des Franciliens. Ce sont ceux de la Direction régionale de l'équipement (DRE), qui travaillent avec tous les services de l'Etat, de la préfecture de région aux ministères. Ce sont, aussi, les spécialistes de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF), qui assurent, de leur côté, les études nécessaires aux travaux du conseil régional. Leurs documents (1) permettent d'en comprendre l'histoire, d'en faire un instantané. Ils ne laissent cependant pas facilement deviner le visage de cette région pendant le prochain quart de siècle.

L'avenir de l'Ile-de-France jusqu'en 2015 est pourtant écrit dans un lourd document de plus de 200 pages, au format 30 × 42cm. C'est le nouveau schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF), imposé par décret du gouvernement le 26 avril dernier. Il a été conçu et porté dans la douleur entre 1990 et 1994. On peut y découvrir les chiffres d'une « croissance maîtrisée », ceux qui devraient contribuer à la réussite de l'aménagement du territoire et à l'équilibre que les pouvoirs publics recherchent à l'intérieur de l'Ile-de-France comme sur l'ensemble de la métropole. La population de l'Ile-de-France dans vingt-cinq ans devrait donc être limitée à 11,8 millions d'habitants. On trouve également, dans le SDRIF, le nombre d'emplois, de logements à créer, département par département. Une carte bariolée au 1/150 000 fixe la « destination des sols ». C'est ainsi que tout citoyen peut savoir si telle parcelle d'un hectare – c'est la limite de l'échelle de la carte – est « urbanisée », « urbanisable » ou « partiellement urbanisable », si telle autre restera un « bois », un « espace paysager » ou « agricole », ou deviendra un « espace vert ».

Le SDRIF décrit également ce que devraient être les déplacements des Franciliens du début du troisième millénaire. Après avoir équipé la région et la capitale d'un réseau de transports en commun parmi les plus denses du monde – pour ce qui concerne Paris *intra-muros*, du maillage le plus étroit –, les responsables des transports vont avoir à décider la construction d'un réseau de rocades ferrées et routières.

Pour la « petite couronne », à deux kilomètres du boulevard périphérique, il s'agira d'Orbitale, un réseau ferré en général souterrain, car il n'existe plus là d'espaces disponibles. Orbitale devrait être relié à onze lignes de métro. Il sera complété par de nouvelles transversales comme Météor, un réseau de tramway et de bus en site propre. En grande couronne, c'est un véritable réseau ferré régional qui devra relier entre elles les villes nouvelles et les pôles de développement, tels que Roissy ou Massy.

A l'IAURIF, on a bien pris note de la disposition du projet de loi sur le développement du territoire, en cours de discussion au Parlement, permettant une rapide révision du schéma directeur, conjointement, cette fois, par les élus et l'Etat. Dans les bureaux d'études du conseil régional, on imagine donc déjà les solutions à apporter à un réseau de communications complètement saturé vers Paris. Un million de Franciliens migrent chaque jour vers la capitale afin d'y travailler. Près de 32 % des personnes qui habitent dans les trois départements de la petite couronne y sont employées. Un habitant sur cinq de la grande couronne doit faire des dizaines de kilomètres pour rejoindre son travail.

Christophe de Chenay

(1) *Atlas des Franciliens*, tome 1 : Populations et logements ; 80 pages, 200 francs ; tome 2 : Age, emplois, mode de vie... ; 160 pages, 400 francs. IAURIF. 251, rue de Vaugirard, 75740 Paris Cedex 12.

Lire la suite page IV

SOMMAIRE

EUROPE

LE COMITÉ DES RÉGIONS FAIT SES PREMIERS PAS

La nouvelle institution doit s'imposer à côté de l'Assemblée de Strasbourg

VOILA à peine six mois qu'il existe, et il a déjà des ennemis. Il n'a toujours ni salle de réunion, ni administration, mais il s'est déjà mis au travail. Le comité des régions – l'organe de consultation des collectivités locales voulu par le traité de Maastricht – a fait des débuts particulièrement rapides pour une institution européenne. Le mercredi 9 mars 1994 se tenait sa première assemblée plénière, à Bruxelles, où le Français Jacques Blanc (UDF-PR) était élu président, de justesse et à la surprise générale.

Dans la foulée, les 189 membres du comité des régions, désignés quelques semaines plus tôt par leurs gouvernements respectifs, se sont dotés d'un règlement et ont rendu douze avis que la Commission de Bruxelles les pressait de formuler, dans des domaines aussi divers que les réseaux télématiques, les fonds structurels, l'« Europe contre le sida », ou la modernisation du textile au Portugal. Les 27 et 28 septembre, ils s'apprêtent à en rendre une petite dizaine de plus, à l'occasion de leur quatrième session.

Selon le président du conseil général de Haute-Vienne, Jean-Claude Peyronnet (PS), l'un des vingt-quatre représentants français, une telle mise en jambes donne un inévitable sentiment de « *pagaille* ». Mais les membres de la délégation française se montrent compréhensifs pour ces difficultés de jeunesse. Claude du Granrut (UDF), vice-présidente du conseil régional de Picardie et auteur d'un ouvrage qui plaide justement pour l'Europe à l'heure des régions, s'enthousiasme pour le « *pragmatisme* » des avis rendus. Comme d'autres délégués, tous deux se disent prêts à promouvoir dans leur collectivité, l'action du comité, qui a bien besoin d'un renfort de publicité.

Autour du président du conseil général de Moselle, Philippe Leroy (RPR), qui a pris la tête de la délégation française, est en train de se constituer une équipe de techniciens. Elle devrait permettre, à l'avenir, de mieux préparer des dossiers souvent complexes. Redoutant de se sentir pris en tenaille par les deux grands groupes politiques européens – le PPE (le parti d'origine démocrate-chrétienne) et les socialistes – Jacques Blanc a, en effet, privilégié la constitution de commissions par pays.

« *Il serait bon que nous arrivions à nous prononcer vite sur les grands axes de la politique de développement, sur l'aménagement du territoire, les grands équipements* », estime Philippe Leroy. Le risque est, en effet, de sombrer dans une dispersion, qui caractérise les travaux du Conseil économique et social européen et qui a réduit l'influence de cette assemblée. Les Français se rejoignent peu ou prou dans cette analyse. En fait, une certaine cohésion semble à l'ordre du jour du côté hexagonal. Ainsi, la polémique sur l'incongruité de faire siéger ensemble régions puissantes et petites communes semble s'être assourdie pour le moment (*le Monde* du 7 mars 1994). Les Allemands sont les seuls à montrer quelques réserves « *parce qu'ils n'ont pas encore digéré mon élection* », déplore Jacques Blanc, qui est aussi le président du conseil régional du Languedoc-Roussillon.

Martine Valo

Lire la suite page VI

Le congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux à Lille

LES DÉPARTEMENTS REVENDIQUENT LEUR PART D'AUTORITÉ SUR L'ÉQUIPEMENT

La décentralisation des Ponts et chaussées, bien que prévue par les lois Defferre, se heurte au « jacobinisme » des ingénieurs

LE soixante-quatrième congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), qui s'est réuni à Lille les 13 et 14 septembre (*le Monde* du 16 septembre), a été l'occasion, pour les élus en charge des départements, d'évoquer un grand nombre de sujets sur lesquels ils estiment avoir leur mot à dire, qu'il s'agisse de l'action sociale, du tourisme, de la culture, de l'environnement, de l'Europe ou de l'éducation... Pierre-Rémy Houssin (RPR, Charente), responsable, à l'APCG, de la commission sur le suivi de la décentralisation, a notamment présenté le point de vue de cette association sur deux dossiers qu'il juge *« explosifs »* : les directions départementales de l'équipement (DDE) et les pompiers.

Bien que la décentralisation du secteur de l'équipement ait été prévue par les lois Defferre, elle ne s'est jamais opérée. Les ingénieurs des ponts et chaussées sont hostiles à cette réforme : estimant qu'un service public de qualité ne saurait être que « jacobin », ils militent pour que l'Etat continue d'être présent sur l'ensemble du territoire. Pourtant, les présidents des exécutifs départementaux aimeraient avoir une certaine autorité sur le personnel chargé d'exécuter les travaux qu'ils financent.

Après dix années de péripéties juridiques, des négociations, entamées entre le gouvernement et l'APCG, ont débouché sur un compromis (*le Monde* daté 13 décembre 1992). Une loi de décembre 1992 prévoit que les directions départementales de l'équipement demeurent des *« services de l'Etat »* et que les garanties statutaires des agents sont celles de la fonction publique d'Etat. Toutefois, les départements peuvent demander que le personnel intervenant exclusivement pour leur compte (pour la réfection des routes départementales, notamment), soit placé sous leur autorité fonctionnelle. Il faut, pour ce faire, la signature d'une convention avec le préfet et l'élaboration d'un schéma d'organisation territoriale.

Une loi inapplicable

Une trentaine de départements ont réclamé ce schéma. Cinq seulement l'ont obtenu, les comités techniques paritaires (composés de représentants du personnel et de l'Etat), dont l'accord est requis, traînant les pieds. *« Nous nous heurtons, d'une manière délibérée, quelquefois concertée, inspirée le plus souvent au plus haut de la hiérarchie administrative, à une volonté de faire obstacle à la mise en œuvre de la loi »*, déplore M. Houssin. Jugeant la loi de 1992 inapplicable, l'APCG réclame, désormais, une véritable partition de l'équipement, sur le modèle de ce qui a été accompli en matière d'action sociale. Une délibération, votée au cours du congrès, demande qu'un texte soit déposé au Parlement lors des prochaines sessions.

Le sort des services d'incendie et de secours préoccupe, aussi, les présidents des départements. Aujourd'hui, le financement de ces services (pompiers, tenues, voitures, casernes) est à la charge d'une multitude de collectivités : communes, structures de coopération, départements, services départementaux d'incendie et de secours, etc. Le statut du personnel est, de ce fait, extrêmement disparate, les pompiers bénéficiant par exemple, selon les cas, d'un à trois jours de récupération pour une journée de garde.

La loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République a prévu que l'ensemble des moyens de gestion doivent être placés sous l'autorité unique d'un établissement, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (*le Monde* daté 11-12 janvier 1992). Cette réforme, déjà entreprise dans quelques départements, devrait entraîner des économies d'échelle, unifier le statut du personnel et rationaliser la gestion des ressources humaines : le directeur du SDIS, en effet, pourrait exercer son autorité sur l'ensemble des pompiers en matière de recrutement, de notation, d'entraînement, de formation. Cette meilleure coordination du personnel induirait une plus grande égalité des citoyens devant les sinistres.

« Préserver le cordon ombilical »

Un texte doit préciser les modalités d'application de la réforme, prévue pour 1995. Or sa préparation pose de nombreux problèmes. Les maires, comme dit joliment M. Houssin, *« veulent préserver le cordon ombilical qui existe entre les communes et leurs pompiers »*. Ces élus craignent de perdre leur autorité sur les soldats du feu, qui sont aussi de grands animateurs de la vie locale, s'ils n'en sont plus les patrons. Ils ont peur, en outre, que le SDIS ne modifie la carte des casernes et ne fasse disparaître les centres de première intervention, composés de pompiers volontaires.

Les présidents de conseils généraux hésitent à mécontenter les maires ruraux. A l'inverse de ceux-ci, ils redoutent surtout que l'harmonisation des statuts ne se traduise par un alignement sur le régime le plus favorable de la profession. L'APCG demande que le gouvernement règle le statut des sapeurs-pompiers professionnels, ainsi que le problème de la disponibilité des volontaires, avant de lui en transmettre la charge. Elle ne veut pas, en effet, que la départementalisation des services soit source de dépenses que les élus locaux ne maîtriseraient pas.

Si cette question des moyens n'est pas réglée au préalable, *« seule la prise en charge par l'Etat de l'ensemble des compétences dans ce domaine est à même d'apporter une réponse à ce dossier »*, précise une délibération adoptée pendant le congrès. L'Etat reprendrait la totalité des services et créerait un corps de sapeurs-pompiers national. L'APCG lui proposerait de financer ces mesures par un prélèvement sur les dotations aux collectivités locales. Cette menace, agitée par l'APCG, inquiète le gouvernement : il sait bien, en effet, qu'un immense effort doit être entrepris pour rattraper le retard d'équipement en la matière et qu'il existe là un problème comparable à celui du transfert des collèges et des lycées, au début des années 80.

Rafaële Rivais

La maîtrise du personnel

L'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), réunie en congrès à Lille, les 13 et 14 septembre, a rappelé qu'elle est très sensible au problème de la fonction publique territoriale. *« Les moyens humains ont un rôle primordial à jouer dans la relance du processus de décentralisation. Ils sont aussi importants, sinon plus, que les moyens financiers »*, a déclaré Albert Vecten (UDF, Marne), président de la commission fonction publique territoriale.

Cet élu revendique depuis longtemps la possibilité, pour les responsables des départements, d'être les véritables « patrons » de leur personnel (*le Monde* daté 29-30 septembre 1991). Or, cette prétention, qui s'appuie sur le principe de libre administration des collectivités locales issu de la décentralisation, se heurte à la règle de la parité entre fonctions publiques, ainsi qu'à la nécessité de préserver les garanties qui s'attachent au statut des fonctionnaires.

En 1990, M. Vecten s'était illustré en introduisant, au Sénat, un amendement donnant aux élus la possibilité de fixer librement le régime indemnitaire de leurs agents. Craignant un effet de contagion entre les trois fonctions publiques, le gouvernement socialiste avait réduit la portée de ce texte par un décret qui encadrait strictement l'attribution des primes, tout en permettant un peu de souplesse. Jean-Pierre Sueur, alors secrétaire d'Etat aux collectivités locales, avait ensuite créé une mission destinée à mesurer les « dysfonctionnements » de la fonction publique territoriale.

Un « toilettage » des statuts

Lorsque Daniel Hoeffel est devenu ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, il s'est appuyé sur le diagnostic émis par son prédécesseur pour rédiger un projet de loi devant porter remède aux problèmes les plus urgents (augmentation du nombre des contractuels, inflation des « reçus-collés », ces lauréats des concours qui n'obtiennent pas d'affectation). Le cabinet de M. Hoeffel craignait que M. Vecten, jouant les récidivistes, ne provoque un dérapage du texte, lors de son examen en première lecture au Sénat, mais le sénateur de la Marne a respecté la discipline de parti (*le Monde* du 7 juillet). Toutefois, au congrès de l'APCG, il a vivement regretté que le texte du gouvernement n'aille pas aussi loin qu'il le souhaitait et qu'il *« s'apparente plus à un toilettage des statuts qu'à une véritable réforme en profondeur »*.

Les élus socialistes ont refusé de voter la délibération relative à la fonction publique territoriale présentée par M. Vecten. Jean-Claude Peyronnet (PS, Haute-Vienne), ancien président du Centre national de la fonction publique territoriale, a déploré que le projet du gouvernement ne règle pas la *« vraie »* question relative au statut de l'organisme, celle du choix entre *« une fédération d'établissements publics locaux et un établissement unique »*. Mais il a ajouté que la gauche ne pouvait approuver une disposition telle que le recrutement sans concours des fonctionnaires du bas de la catégorie C, cette mesure *« enfonçant un coin dans les règles de la fonction publique territoriale »*. Alors que la droite et certains syndicats y sont favorables, estimant qu'elle légalise une pratique et participe à la lutte contre le chômage, la gauche estime que cette dérogation aux règles de la fonction publique favoriserait le clientélisme.

R. Rs.

Effet de ciseaux sur les finances

Les perspectives financières critiques annoncées par l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG) au congrès de Colmar, en 1992, sont en train de se vérifier : les budgets des départements connaissent un *« effet de ciseaux »*, c'est-à-dire que leurs dépenses augmentent plus vite que leurs recettes. Les départements ont enregistré, en 1994, une nouvelle hausse des dépenses sociales, une progression modérée des dotations de l'Etat, ainsi qu'un recul, lié à la crise économique, du produit de la fiscalité indirecte (droits de mutation sur les transactions immobilières, vignette automobile).

Pour équilibrer les budgets, les élus jouent sur l'emprunt et la fiscalité directe. Depuis trois ans, observe la direction générale des collectivités locales (DGCL) dans son Bulletin d'informations statistiques du mois d'août, le recours à l'emprunt a été important, ce qui a sensiblement élevé le niveau d'endettement par habitant.

Certains départements ont dû renoncer à poursuivre leurs efforts d'équipement. Dès 1991, un conseil général sur quatre réduisait ses dépenses d'investissement, indique la DGCL. On comprend que les élus soient mécontents, puisque l'essentiel de la politique d'un conseil général réside dans cette marge de manœuvre et que l'investissement est plus payant, politiquement, que l'action sociale.

Les départements ont joué, aussi, sur la fiscalité directe. Le taux de la taxe d'habitation a augmenté de 6,34 %, entre 1993 et 1994, indique l'hebdomadaire *Décision locale* (daté 9 septembre). Certes, précisent les spécialistes de cette revue, un quart des départements n'ont pas augmenté leurs taux (c'est le cas, entre autres, de la Manche, de la Somme, de la Gironde, de l'Ardèche, de la Lozère, de la Meuse, de la Marne, des Alpes-Maritimes), mais plus d'une vingtaine d'entre eux les ont majorés de 4,80 % à 15,36 % (entre autres, la Corse-du-Sud, la Seine-Maritime, l'Oise, la Haute-Marne, les Bouches-du-Rhône, la Dordogne, la Vendée, la Loire-Atlantique).

R. Rs.

Des peignoirs pour la presse

Avec la décentralisation, les élus locaux ont découvert les vertus et les vices de la communication. Certains n'hésitent pas à se montrer très généreux avec la presse.

En 1993, les journalistes chargés de « couvrir » le congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), à Toulon, avaient été couverts de cadeaux : bouquets d'herbes de Provence, stylos-plumes gravés au nom des rédacteurs, cravate pour ces messieurs, bustier en soie naturelle pour ces dames. Le tout offert par... Maurice Arreckx (UDF-PR), alors président du conseil général du Var.

Cette année, Jacques Donnay (RPR), président du conseil général du Nord, ne s'est pas montré en reste. Bouteille de champagne, flacon de genièvre, savons, chocolats et, fin du fin, peignoir brodé aux initiales du conseil général du Nord attendaient les journalistes dans leur chambre d'hôtel.

R. Rs

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Urbanisme et culture.** – A l'occasion de leur quinzième rencontre nationale, les agences d'urbanisme ont choisi d'aborder le thème de la culture et de la cohésion sociale dans la ville. Du mercredi 28 au vendredi 30 septembre à Lille, urbanistes, élus, acteurs et responsables culturels doivent mener ensemble une réflexion sur les nouvelles pratiques des habitants, sur les moments forts d'occupation de l'espace ainsi que sur les politiques et les équipements nécessaires aux communes.
▶ **Renseignements au (16) 20-63-33-57.**

■ **Aménagement du territoire.** – Alors que le débat sur l'aménagement du territoire doit bientôt commencer au Sénat, le service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) organisent un séminaire sur cette question, mercredi 28 et jeudi 29 septembre, à Paris. Les participants (nombreux représentants de la DATAR, notamment) feront le diagnostic des handicaps (inégalités entre territoires, difficultés institutionnelles et financières). Ils examineront les solutions apportées à l'échelon local, se livreront à une réflexion prospective (logique d'entreprise et localisation, conséquences de l'ouverture à l'Est ou de l'Union européenne, relations villes-campagnes...), et présenteront la loi d'orientation et le schéma de développement du territoire. Le débat final, intitulé « Vers une nouvelle politique d'aménagement du territoire ? » aura lieu en présence de Pierre-René Lemas, directeur de la DATAR.
Renseignements au (16-1) 44-39-07-50.

■ **Elections municipales.** – La Maison des collectivités locales organise, mardi 4 octobre, une réunion sur le thème : *« Ce que vous avez le droit de comptabiliser et de faire avant les prochaines élections municipales. »* Mercredi 5 octobre, une journée d'étude nationale sera consacrée à la question du bilan de fin de mandat et du projet de mandature.
▶ **Renseignements : (16-1) 40-26-00-44.**

■ **Congrès des sociétés d'économie mixte.** – La Fédération des sociétés d'économie mixte (SEM), qui compte aujourd'hui plus de mille deux cents entreprises participant à la vie locale, a décidé d'aborder la question du renouveau du développement territorial, lors de son vingt-huitième congres, qui a lieu du mercredi 5 au vendredi 7 octobre à Tours. Débats et carrefours doivent permettre aux élus présents de réfléchir sur leurs perspectives d'action au moment où le gouvernement prépare une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.
▶ **Renseignements au (16-1) 44-94-20-00.**

Rectificatifs. – Deux erreurs se sont glissées dans l'article intitulé « Tempête sur l'office d'HLM du Gard » (*le Monde*-« Heures locales » daté 11-12 septembre). Il fallait lire : la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon et non celle de Provence-Côte d'Azur. Il fallait lire, aussi, le procureur de la République de Nîmes, et non celui de Nantes.

Par ailleurs, nous avons omis de signaler que la photographie illustrant notre article sur le quartier d'affaires de la Défense (*le Monde*-« Heures locales » daté 18-19 septembre) datait de plusieurs mois. Comme l'indiquaient nos informations, l'autoroute A 14, qui sera inaugurée en 1996, est enterrée, alors que notre illustration montrait des viaducs aujourd'hui détruits.

Le Monde

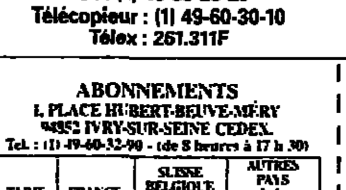
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

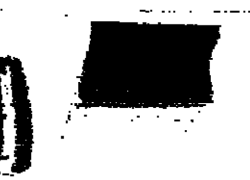
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex





VAL-D'OISE

FEUX CROISÉS SUR LE MAIRE D'ARGENTEUIL

Robert Montdargent, ancien député, communiste « refondateur », est exposé aux critiques de la droite, des socialistes et... du PCF

UNE mairie, mais pour qui ? En participant, à la mi-septembre, à l'inauguration officielle de leur nouvel hôtel de ville, les habitants d'Argenteuil ne pouvaient pas ne pas se poser cette question. Leur maire, Robert Montdargent, député sortant (PCF), a été battu de plus de 2 000 voix (sur 37 808 suffrages exprimés, pour 60 527 électeurs inscrits) aux élections législatives de mars 1993, par un candidat du RPR, Georges Mothron, ingénieur chimiste et arrière-petit-fils d'un ancien maire (radical) d'Argenteuil. Depuis, le maire actuel conjugue sur son nom toutes les oppositions, au premier rang desquelles celle de son propre parti.

L'affaire n'est pas mince. Après Le Havre, où, précisément, un passage de témoin est en train d'être opéré – en douceur – entre un vieux maire, André Duroméa, et son premier adjoint, Daniel Colliard (*le Monde* du 20 septembre), Argenteuil est, avec ses 95 000 habitants, la deuxième ville de France, en importance, gérée par un communiste. Aux élections cantonales de mars dernier, à Saint-Denis, dans la banlieue nord de Paris, il y avait déjà eu au premier tour, fait exceptionnel, une « primaire » entre le candidat des militants « encartés » et celui des communistes contestataires – ce dernier l'a finalement emporté –, mais il ne s'agissait, alors, que d'un siège dans un conseil général largement dominé par le Parti communiste.

Cette fois, le problème est posé dans une grande ville, dotée d'un budget de près de 700 millions de francs et dont le maire d'une commune voisine n'est autre que Robert Hue, le secrétaire national du PCF. Place du Colonel-Fabien, comme chez les contestataires communistes, la question est toujours la même, empoisonnante : que faire ? Autrement dit, faut-il « débarquer » le maire d'Argenteuil ? Le peut-on ? Sans trop de dommages ? Si oui, comment ? Et pour le remplacer par qui ?

Dans le rôle de l'accusateur public – c'est la règle du jeu, en démocratie – M. Mothron se fait modéré. Avec, encore, une certaine fraîcheur, le nouveau député s'étonne surtout des « barrages » que lui oppose la municipalité en place. Lors d'une première cérémonie commémorative devant le monument aux morts, au printemps de 1993, le nouvel élu doit constater qu'il ne figure pas parmi les personnalités invitées. Deux mois plus tard, pareil ! Le député RPR doit sortir sa carte de parent d'élève pour pouvoir se glisser dans la traditionnelle cérémonie de départ des instituteurs. Et, à la différence de Bezons, l'autre commune de la circonscription, il n'a pu obtenir du maire d'Argenteuil la possibilité de tenir une permanence dans un bureau de l'hôtel de ville.

Le contestataire contesté

Témoin à charge, plutôt embarrassé, Manuel Valls. Agé de trente-deux ans, cet ancien membre du cabinet de Michel Rocard à l'Hôtel Matignon a rompu, le premier, dès 1992, la « solidarité de gestion » avec l'équipe conduite par M. Montdargent. Lors des élections législatives de 1993, il s'est désisté de façon « *très moyenne* », confesse-t-il aujourd'hui, en faveur du député sortant. « *Robert Montdargent cumule tous les inconvénients liés à son appartenance au PCF, sans tirer aucun bénéfice de son parcours de « refondateur »*, analyse M. Valls.

Cette année, la contestation du maire d'Argenteuil par le responsable socialiste a été rejointe par le refus de quatre conseillers municipaux communistes de voter le budget de la ville. Au printemps dernier, le conseiller général communiste du canton d'Argenteuil-ouest, Roger Ouvrard, est même parti en campagne contre le maire. Branle-bas de combat au PCF : la section locale publie, le 1er juillet, une « *déclaration* », quelque peu alambiquée, d'où il ressort que, si « *bien des difficultés trouvent leurs causes dans la crise économique engendrée par la politique gouvernementale et dans les pressions exercées sur les ressources des collectivités locales* », il y a « *des problèmes spécifiques* » à Argenteuil.

Secrétaire de la section d'Argenteuil et, en outre, membre du comité national du PCF, Michel Dauba se verrait bien dans le rôle de médiateur. « *On écoute les gens*, dit-il, *et sans qu'il faille jeter un doute sur la gestion sociale de la municipalité, des questions se posent sur l'attitude de notre maire. On décide pour eux. Cela devient insupportable, cela porte une ombre au bilan qu'on peut défendre.* » Bref, dans le langage très réfléchi et très convenu des cadres du PCF, il s'agit là d'une exécution, en bonne et due forme, du maire communiste d'Argenteuil par le principal responsable, à ce niveau, de son parti. M. Dauba corrige : « *C'est un problème strictement argenteuillais. On ne veut pas « faire le ménage » dans l'équipe municipale. Le débat est pollué par les désaccords politiques de Robert Montdargent avec le parti. S'il le faut, on ira à la bataille avec une autre tête de liste, ce que nous ne souhaitons pas, mais, dans ce cas, il ne s'agirait nullement d'une sanction politique.* »

Puis, comme les nouvelles circulent vite, parfois, au siège du PCF, un dirigeant communiste fait, tout à trac, cette confidence, destinée à être partagée, sous couvert d'anonymat : « *J'ai appris que vous faites une enquête sur Argenteuil. Si Joël Druais, le premier adjoint, voulait bien se décider, ce serait une solution possible.* » Dont acte : message transmis.



IMPRESSIONS/ROGER BRULE

Le nouvel hôtel de ville d'Argenteuil est devenu l'enjeu d'un bel imbroglio municipal.

Un « procès en sorcellerie »

Le Parti communiste est – pourrait-on dire ? – salement embarrassé par ce dossier. M. Hue, secrétaire national du PCF et maire de la commune voisine de Montigny-lès-Cormeilles, ne détesterait pas forcément, à l'occasion de prochaines élections législatives, devoir glisser vers la cinquième circonscription (Argenteuil-Bezons) du Val-d'Oise. Mais trancher dans le vif l'imbroglio municipal, non, il n'en est pas question. Et l'on comprend pourquoi.

Dès qu'on retire la bonde, tout se déverse, de tous côtés, sur M. Montdargent : un « autocrate », devenu député par accident (1), puis maire sans avoir été tête de liste aux élections municipales ; un « parachuté » plus intéressé par les affaires étrangères, à l'Assemblée nationale, que par les affaires particulières d'Argenteuil. Dans le rôle qui lui est prêté d'ennemi public numéro un, M. Montdargent se veut serein : « *D'une certaine manière, c'est un procès en sorcellerie* », constate-t-il.

Ancien premier secrétaire de la fédération du Val-d'Oise du PCF, il fait volontiers remonter la requête en suspicion dont il fait l'objet à la publication, en 1984, de *Kremlin-PCF, conversations secrètes*, un ouvrage signé « Jean Fabien » au nom d'un prétendu « groupe » lié à la section de politique extérieure du Parti communiste (l'auteur s'est démasqué depuis lors : il s'agit d'un ancien journaliste d'*Humanité-Dimanche*, Pierre Olivieri, dont la sœur est une collaboratrice du maire d'Argenteuil). M. Montdargent avait été, à l'époque, soupçonné d'appartenir à ce « groupe ». Il préfère, aujourd'hui, faire le compte, avec minutie, des lycées, des crèches, des stades, des maisons de quartier, du nombre d'emplois existants dans sa ville. « *Moi, je travaille* », dit-il, à l'évocation de tous les reproches qu'on lui fait.

Le rappel à l'ordre de la Cour des comptes, en 1993, selon lequel Argenteuil n'utiliserait pas assez le potentiel fiscal de ses habitants ? M. Montdargent l'a reçu « *plutôt comme un hommage* ». L'endettement de la commune ? Ses dossiers sous le bras, le maire en tire cette attestation : un récent article du quotidien *les Echos*, qui lui délivre un brevet de « *gestion de bon père de famille* ». Comme d'autres élus contestataires du PCF, M. Montdargent a créé un « comité de citoyens », puis une association, destinée, en priorité, à réfléchir sur l'emploi et sur l'exercice de la démocratie. « *Le débat avec le Parti ne peut pas être exclusif* », observe-t-il.

Puis, comme on cherche à comprendre, tout de même, la perte sèche d'un siège dans une ville réputée de gauche, où le « non » l'avait emporté, à plus de 55 %, au référendum sur le traité de Maastricht et où la liste d'union de la gauche avait été élue dès le premier tour des élections municipales en 1989, avec 54,83 % des suffrages exprimés, M. Montdargent exprime une certitude, accusatrice : « *Ce siège n'a pas été perdu. Il a été livré.* »

Jean-Louis Saux

(1). M. Montdargent était devenu député, en 1974, à la suite du décès de Léon Feix, dont il était le suppléant. Il est maire d'Argenteuil depuis 1977.

ESSONNE

GUERRE DES POMPES FUNÈBRES A LONGJUMEAU

Le maire socialiste, Philippe Schmit, a juré de contraindre les entrepreneurs à baisser leurs prix

FAIRE baisser le prix des services des pompes funèbres, c'est l'objectif que s'est fixé Philippe Schmit, le maire (PS) de Longjumeau. « *Il est inadmissible que certaines entreprises, profitant du désarroi des familles, pratiquent des prix parfois sans commune mesure avec le coût réel et la nature des prestations* », assure M. Schmit, dont la commune, avec ses deux maisons de retraite, sa clinique et son hôpital (où meurent en moyenne deux personnes par jour), est... terre bénie pour les entreprises spécialisées.

Anticipant sur la loi Sueur de 1993, qui a mis fin au monopole et permis la libre concurrence, M. Schmit avait pris l'initiative de susciter l'implantation de nouvelles sociétés pour stimuler la concurrence et contrecarrer l'hégémonie de l'unique entreprise exerçant sur la commune. Celle-ci est par ailleurs propriétaire du funérarium local. « L'objectif était d'élargir le choix offert aux familles et, surtout, de tenter de faire baisser les « *prix des services extérieurs de pompes funèbres* », explique le premier magistrat de Longjumeau. Aujourd'hui, quatre entreprises ont pignon sur rue dans cette commune de dix-huit mille habitants et le prix moyen demandé pour une inhumation serait, selon son maire, tombé de moitié pour se situer autour de 7 000 francs.

Concurrence en partie faussée

« *Pour nous, ce sont les gens qui doivent être seuls juges* », assure Denis Dupont, le patron de l'établissement Roc'Eclerc (la marque franchisée du groupe Leclerc) de Montlhéry, qui a ouvert une filiale à Longjumeau il y a trois ans. Pour permettre aux familles d'opérer librement leur choix, la mairie de Longjumeau vient d'éditer un livret sur les obsèques. Si ce guide s'attache, d'abord, à résumer toutes les formalités administratives à remplir en cas de décès, il s'efforce, aussi, d'orienter dans le maquis des prestations funéraires, en proposant notamment des devis types.

En outre, les personnes devant faire face à un enterrement peuvent consulter, à la mairie, les différents tarifs des entreprises exerçant sur le territoire communal. « *Les informations portent aussi bien sur l'aménagement du cercueil, les articles funéraires, l'impression des faire-part. Nous mentionnons également les coûts des diverses vacations et le prix des concessions* », précise une responsable des affaires générales.

Il n'en demeure pas moins que la concurrence reste en partie faussée par le fait que le funérarium est l'unique chambre mortuaire de la commune. « *Cela coûte évidemment d'enlever les corps et de les transporter au funérarium mais, en contrepartie, son exploitant peut espérer capter entre 60 % et 80 % des clients.* »

« *D'autant plus que son bureau de représentation se trouve au funérarium lui-même, ce qui n'est pas normal* », insiste M. Dupont. M. Schmit a bloqué les tarifs de l'établissement depuis deux ans, à défaut de faire mieux, car l'entreprise bénéficie d'une concession trentenaire qui lui assure d'être préservée de la concurrence jusqu'en 2004. Cela n'empêche pas le maire de préconiser la réouverture de la « salle de repos » du centre hospitalier. Dans beaucoup d'établissements, ces chambres mortuaires existent encore et pourraient fonctionner.

Mais cette solution est-elle à l'ordre du jour des gestionnaires d'hopitaux ? « *Le recours au secteur privé est le moins coûteux pour nous* », reconnaît Chantal Prime directeur du Centre hospitaliers local. « *Avoir un tel équipement devant fonctionner 24 heures sur 24 nécessite trois agents.* » A condition d'y mettre du personnel, ce qui n'est pas forcément à l'ordre du jour des gestionnaires.

Le jeune et impétueux maire de Longjumeau – âgé de trente et un ans, M. Schmit est un ancien collaborateur de Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne et animateur de la Gauche socialiste – voudrait, aussi, établir un « code de bonne conduite » entre les différentes entreprises de pompes funèbres. Son idée : les réunir pour édifier une charte commune. Un projet, pour l'instant en suspens, en attendant la publication des décrets d'application de la loi Sueur.

Quoi qu'il en soit, M. Schmit ne désarme pas et projette à présent de créer, avec d'autres communes, une société d'économie mixte de pompes funèbres. « *Les tarifs pratiqués aujourd'hui me paraissent encore trop élevés*, dit-il. *La création de cette société permettrait peut-être de les faire baisser.* »

Patrick Desavie

CORRESPONDANCE

« Paris retrouve son Charléty »

A la suite de la publication, dans le cahier « Heures locales » du Monde *daté 4-5 septembre, d'un article comparant le coût du nouveau stade Charléty à ceux du Parc des Princes et du stade olympique de Montréal, Roger Taillibert, architecte de ces deux dernières réalisations, nous a adressé la lettre suivante au titre du droit de réponse :*

« M. Edelmann a mis en cause dans son article intitulé « Paris retrouve « son » Charléty » paru dans le Monde daté 4-5 septembre 1994 des « *dérapages monumentaux du stade de Montréal* » dont j'aurais été responsable et ajoute que, « *vingt ans plus tard, les Canadiens continuaient de payer leur ambition sportive* ».

» Il s'agit de contre-vérités flagrantes !

» En quelques mots :

» – la Cour supérieure du Québec, à la suite d'une longue et minutieuse procédure, a reconnu ma totale absence de responsabilité dans les dépassements des coûts du chantier de Montréal, ainsi que la qualité de mes prestations ;

» – le stade de Montréal, intégré parfaitement dans la vie urbaine, est fréquenté par plus de cinq millions d'usagers par an ; il est devenu la fierté et le symbole universellement reconnu de cette ville ;

» – les revenus liés aux Jeux olympiques ou à leurs suites ont rapporté à seize ans plus de 2,5 milliards de dollars, alors que le coût total de toutes les installations olympiques a été de 1,2 milliard de dollars.

» J'ajoute qu'il est injuste de comparer le Parc des Princes, qui est un stade urbain, décidé par la Ville et l'Etat sur un site défini par eux, réalisé pour un coût total en 1972 de 90 millions de francs, au stade de Charléty, dont le coût se monte à 700 millions de francs. »

DOSSIER

Le développement de la région parisienne

LE VOLCAN FRANCILIEN DÉBORDE

L'agglomération continue de s'étendre sans se soucier des limites régionales exportant logements, population... mais aussi mal des banlieues

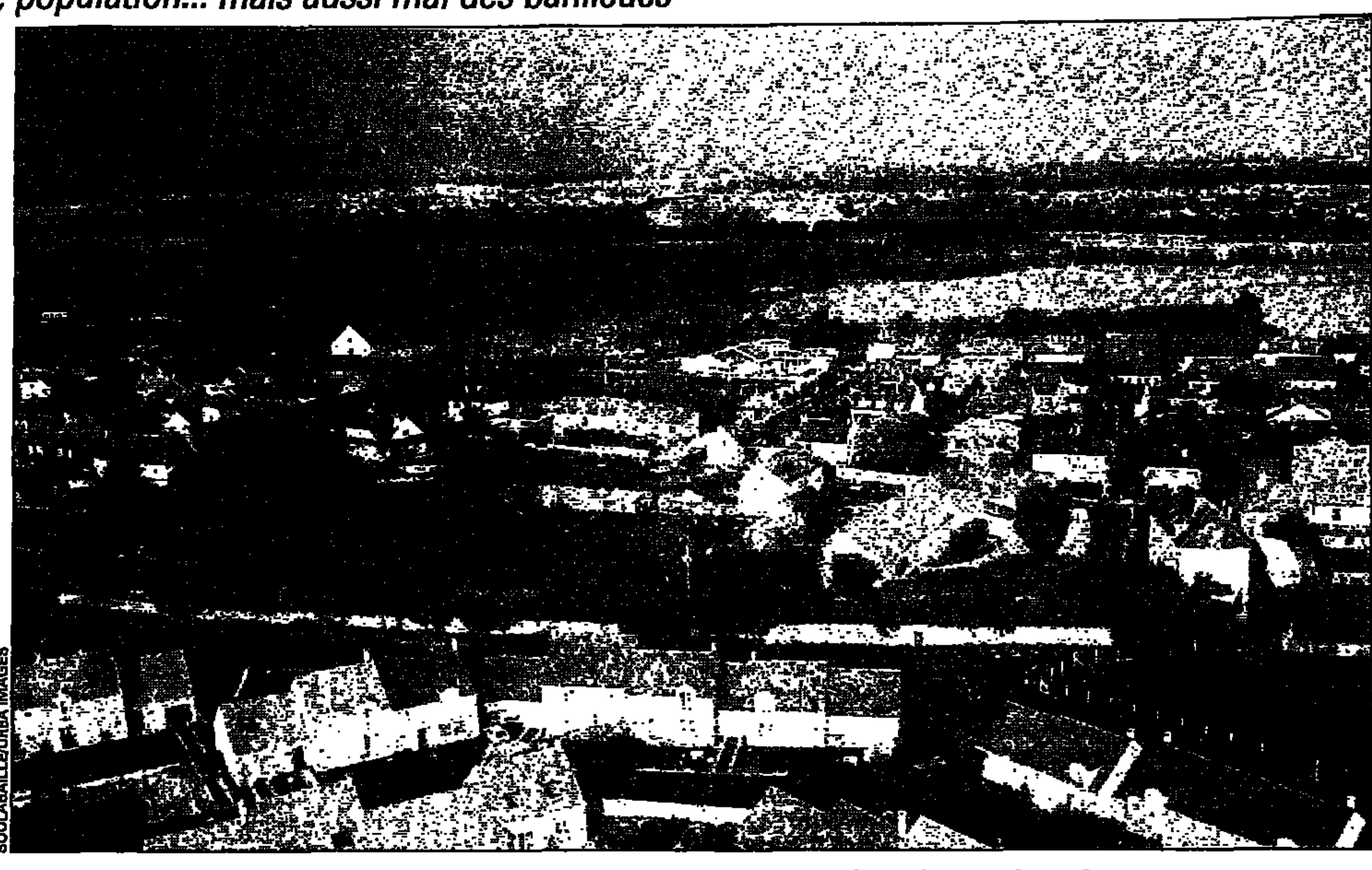
L'ILE-DE-FRANCE peut être comparée à un volcan, dont les laves s'échappent et gagnent peu à peu la province limitrophe. Le Loiret et l'Eure-et-Loir sont des départements enviés au sein de la région Centre. Une étude récente, menée par la Chambre régionale de commerce et d'industrie du Centre (1), montre pourtant qu'il n'y a pas que des avantages à retirer de cette situation. Le « volcan » francilien continue de « déborder », sans se soucier des limites régionales, mais il amène avec lui le mal des banlieues.

Derrière le moutonnement des blés se profilent, maintenant, les zones pavillonnaires et la grisaille du béton. La banlieue gagne du terrain et, avec elle, tout son cortège de problèmes économiques et sociaux. Maniant la métaphore volcanique, les auteurs de cette étude s'interrogent : *« Nous sommes bien obligés de constater la réalité de ces coulées de lave qui sont venues se figer dans nos départements, mais s'agit-il de laves fertiles ? »*

Entre les deux recensements de 1982 et 1990, par exemple, les gains de population de presque tous les cantons de la région Centre situés en bordure de l'Ile-de-France ont dépassé 10 % et, pour certains, comme ceux d'Anet et de Nogent-le-Roi, 20 %. On retrouve la même progression dans les quartiers périphériques de Chartres et de Dreux. Entre ces deux recensements, aussi, l'Eure-et-Loir et le Loiret ont accueilli chacun entre vingt mille et trente mille nouveaux habitants, autant que les Yvelines et l'Essonne.

Une ville comme Orléans, qui met pourtant la Beauce entre elle et la capitale, respire à la fois la province et la banlieue. Revigorée dans les années 1960-1970 par la déconcentration des activités parisiennes, la capitale régionale n'a jamais cessé de continuer discrètement son expansion. Parmi les agglomérations de plus de deux cent mille habitants qui ont connu le plus fort taux de croissance démographique entre 1975 et 1990, la cité de Jeanne d'Arc occupe le troisième rang (+16,3 %), derrière Cannes et Toulouse, mais devant Montpellier, Nice ou Toulon.

Un autre chiffre amène à s'interroger. Près de quarante mille personnes partent quotidiennement d'Eure-et-Loir et du Loiret pour aller travailler en Ile-de-France. Cela signifie que les emplois quittent moins facilement la région parisienne que les travailleurs eux-mêmes. Les collectivités franciliennes préfèrent, c'est évident, conserver les emplois plutôt que construire des logements. La pénurie de logements sociaux en Ile-de-France pousse nombre de familles aux revenus modestes à franchir les limites de la région parisienne pour aller s'installer dans le Loiret ou l'Eure-et-Loir, où elles sont attirées par les prix des terrains à bâtir en zone rurale.


SOULABAILLE/URBA IMAGES

De lotissements en zones pavillonnaires, les banlieues continuent à gagner du terrain

Canaliser les « coulées »

Ce sont aussi des populations fragiles, qui, en cas de chômage ou d'éclatement du milieu familial, sont guettées par la paupérisation. Cette situation, selon les auteurs de l'enquête, peut entraîner un risque de *« prolétarisation »* du nord de la région Centre. *« C'est bien pour suppléer aux carences du logement social en Ile-de-France que plus de la moitié du parc locatif d'Eure-et-Loir est constitué de logements HLM »*, indique l'étude.

Le schéma directeur de l'Ile-de-France estime à 1 250 000 personnes et à 950 000 emplois, d'ici à 2015, l'excédent de croissance de la région parisienne qui pourrait être redistribué à la province. Pour le Centre, qui se trouve en première ligne, cela pourrait signifier l'arrivée de quelque 250 000 personnes et une manne de 200 000 emplois. Les auteurs de l'enquête ne semblent pas croire à ce scénario généreux. Ils estiment, au contraire, que l'Ile-de-France sera tentée de conserver pour son propre compte ce surplus de croissance éventuel. Il lui faut, en effet, écouler l'énorme stock de construction de bureaux accumulé, dont les deux tiers n'ont pas encore été commercialisés du fait de la récession. En revanche, on risque de faire toujours appel aux régions limitrophes pour le logement, les entreprises n'étant accueillies finalement que d'une façon « subsidiaire ». Ainsi reculera-t-on plus loin encore les bornes du bassin d'emploi parisien. Face à ce *« danger d'une extension en tache d'huile de la banlieue parisienne, avec la perspective pour les collectivités locales du Loiret et de l'Eure-et-Loir d'avoir à payer le coût social de ce débordement, il convient de s'organiser »*, recommandent les auteurs de l'étude. *« Ce n'est pas en construisant une ligne Maginot face à l'Ile-de-France que nous résoudrons notre problème de « frontière ». Le problème est de savoir comment nous devons « canaliser » ce débordement pour en tirer le maximum de profits »*, précise François Ribert, rédacteur de l'étude. *« Ne nous posons pas en victimes de ce voisinage ! »*, insiste Alain Barbier, président de la chambre régionale de commerce du Centre.

« Si l'Ile-de-France n'existait pas, la région Centre ne serait pas la cinquième région industrielle française, elle n'aurait pas un taux de chômage encore inférieur à la moyenne nationale », souligne Bertrand Hieaux, président de la chambre de commerce d'Eure-et-Loir, qui a piloté l'étude. Il souhaite qu'*« un schéma global d'aménagement associant le Loiret et l'Eure-et-Loir, soit mis en chantier d'urgence »*. *« Abandonnons notre complexe de banlieusards*, dit-il, *nourrissons-nous de la sève parisienne ! »* Sinon, prévient-il, *« nos départements vont finir par être totalement satellisés par la planète francilienne, avec, à terme, un risque de dislocation de la région Centre »*.

Déjà confronté à une « rebellion » de ses « sudistes » du Cher et de l'Indre, le pouvoir régional aurait, alors, bien du mal à résister à une « sécession » nordiste.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat

(1) Chambre régionale de commerce et d'industrie du Centre (CRCI), BP 109, 45142 Saint-Jean-de-la-Ruelle Cedex ; tél. : 38-43-19-90 ; fax : 38-43-00-39.

Deux heures et demie aller et retour

Transports, travail, garde d'enfants : pour Ghislaine, trente-trois ans, secrétaire, habitant à Longjumeau, dans l'Essonne, avec un petit garçon de dix-huit mois, la conciliation de ces trois impératifs tient du cauchemar. Au point qu'elle vient de refuser deux postes pour incompatibilité d'horaires entre les temps de trajet et sa vie familiale. Avant la naissance de son fils Olivier, elle travaillait à Antony, où elle se rendait en un quart d'heure de voiture. Licenciée pour raisons économiques, elle est à la recherche d'un nouvel emploi. Deux propositions lui ont été faites, qu'elle a décidé de refuser plutôt que de courir quotidiennement de RER en garde d'enfants, l'œil rivé sur sa montre.

Le premier poste était à la porte de Passy, le second porte de Champerret. Pour « embaucher » à 9 heures, elle devait partir à 7 heures et quart de chez elle, prendre sa voiture jusqu'à la gare RER de Massy-Palaiseau, changer à la station Châtelet, puis à Charles-de-Gaulle et encore une fois à la station Villiers. Total : une heure trois quarts. Sans compter le temps nécessaire pour déposer son fils chez une nourrice, les crèches n'étant pas ouvertes de si bonne heure. L'autre solution qui consiste à prendre le RER à Longjumeau, avec arrivée à la gare d'Austerlitz ou à la station Saint-Michel n'est guère plus rapide. Le soir, en quittant son bureau à 18 heures, elle ne pouvait pas espérer être chez elle avant 20 heures. *« J'aurais eu tout juste le temps de donner son biberon à mon fils et de le coucher »* conclut-elle.

Impossible de compter sur son mari pour l'aider. Ingénieur, Gilles travaille actuellement dans le quartier de la gare Saint-Lazare. Il quitte son appartement à 8 heures et rentre vers 20 heures. Lorsque le RER n'est pas resté bloqué vingt minutes à la station Châtelet ! Et lorsqu'il devra se rendre à Puteaux où sa société va déménager, il devra partir une demi-heure plutôt. La voiture jusqu'à Paris ? *« C'est encore pire* répond Ghislaine. *La nationale 20 et l'autoroute sont complètement bouchées. Et à Paris, il faut payer des parcmètres pour se garer. »*

F. Ch.

NOUVELLES FRONTIÈRES

Suite de la page I

En 1990, 260 000 personnes travaillaient en Ile-de-France sans y résider. Ces « navetteurs » sont essentiellement installés dans les huit départements frontaliers de l'Ile-de-France et, plus particulièrement, dans l'Oise, d'où partent chaque matin près de 60 000 personnes, soit 20 % des actifs. En raison du renchérissement très sensible du coût de l'habitat dans la région parisienne dans les années 80, les familles à la recherche de logements plus vastes et moins coûteux se sont installées de plus en plus loin de la capitale. Séduits, un temps, par le retour à la campagne, les cadres repartent de plus en plus vers le centre de l'agglomération. Ils sont remplacés, à la périphérie de la région, par des familles plus modestes et plus nombreuses.

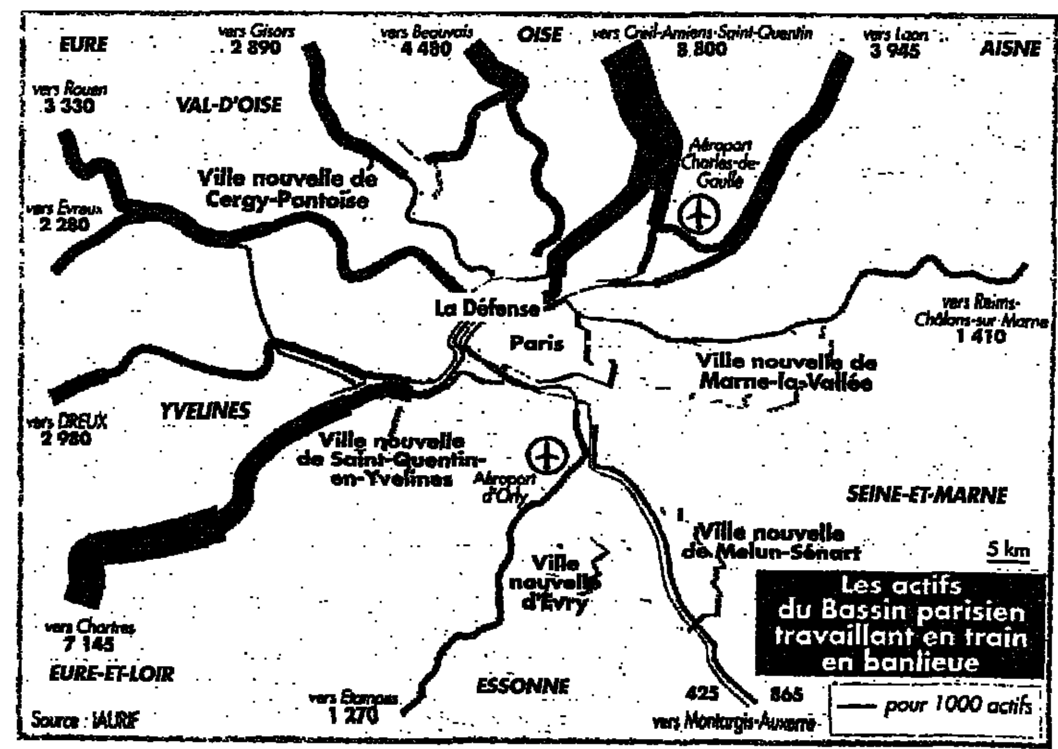
Les leçons de la planification

Avec le réseau ferré du Bassin parisien et les missions interrégionales express (MIRE), les spécialistes de l'IAURIF espèrent trouver une solution à la saturation des lignes existantes, dont les deux tiers des passagers se rendent dans la capitale. Ces trains, fréquents et confortables, permettraient de créer des liaisons rapides entre les principales villes du Bassin parisien et les pôles d'emplois et de services d'Ile-de-France.

Pour les routes, les techniciens comme les politiques – gagnés bon gré mal gré par les idées écologistes – estiment qu'on ne pourra plus faire de nouvelles infrastructures à l'intérieur de l'A86, la deuxième rocade de la région. Il faudra, seulement, réparer à grands frais les erreurs du passé, pour réduire des nuisances insupportables. Les rocades en cours de construction depuis plusieurs dizaines d'années devraient enfin être achevées en 2015. Malgré les difficultés d'insertion dans l'environnement, des voies rapides devront être percées pour relier entre elles les villes de grande banlieue.

Ce vaste programme, qui comporte également d'importants volets relatifs à l'amélioration de l'environnement, aux télécommunications et à l'énergie, sera-t-il respecté et achevé pendant le prochain quart de siècle ? Les décideurs le souhaitent pour plusieurs raisons. La plus importante est le bilan des précédents schémas directeurs. Sans les idées de Paul Delouvrier, inscrites dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 1965, il n'y aurait pas pas de RER, pas d'aéroport à Roissy, pas de villes nouvelles.

Avant les premiers effets de ce SDAU, la croissance de l'Ile-de-France avait été anarchique. En « tache d'huile » longtemps, lorsqu'elle était complètement incontrôlée, en « doigts de gant » ensuite, quand elle avait



commencé à suivre les infrastructures et les zones de développement organisées, la croissance de la région n'avait pu commencer à être maîtrisée qu'avec les « prescriptions Delouvrier ». Ce sont elles qui ont créé une « ceinture verte ». Une grande partie de la croissance démographique de la région a pu être canalisée sur les deux axes reliant les villes nouvelles du nord de la région (Marne-la-Vallée et Cergy-Pontoise, en passant par Saint-Denis, Bobigny et Rosny-sous-bois) et celles du sud (Melun-Sénart, Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines).

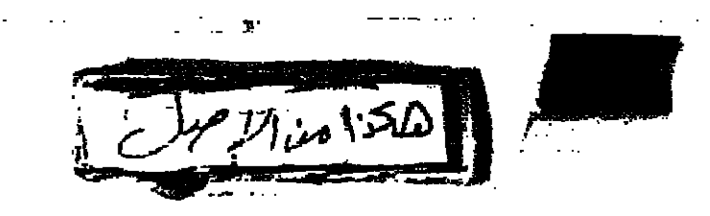
Pourtant, le schéma directeur n'a pas suffi à faire de l'Ile-de-France une région où il fait bon vivre pour tout le monde. La majorité des Franciliens ont le sentiment de perdre des heures, chaque jour, dans les transports. Cette impression ne correspond pas aux moyennes qui figurent dans une enquête, menée par la DRE à partir du recensement, auprès de seize mille foyers. Depuis quinze ans, le nombre de déplacements quotidiens reste de 3,5 par personne. Seuls 2 % des Franciliens effectuent des déplacements de plus d'une heure et quart. Dans une région où les mouvements quotidiens dépassent aujourd'hui 33 millions les conséquences inévitables de ces migrations, c'est-à-dire les embouteillages, et le taux d'occupation des transports en commun donnent aux Franciliens ce fameux « stress » dont se gaussent souvent les provinciaux.

Car la planification a des limites. Les villes nouvelles reposaient sur une grande idée : un habitant, un emploi. En fait, on n'y trouve, au mieux, qu'un emploi pour un logement, mais dans ces villes nouvelles, comme dans le reste de la région, peu de Franciliens (23 %) travaillent dans la commune où ils résident. C'est la conséquence de la richesse de l'Ile-de-France, de son marché du travail très ouvert, de sa structure démographique, qui voit beaucoup de femmes travailler.

La charte et le plan interrégional du Bassin parisien (*le Monde* du 21 septembre) viennent aussi de traduire une prise de conscience de l'ensemble des responsables : éviter que ne se poursuive le développement anarchique des franges de l'Ile-de-France. Ils devraient permettre de contrebalancer l'attractivité de la capitale par un réseau de villes bien desservies, aux centres universitaires et de recherche compétitifs.

L'enjeu essentiel pour l'avenir de l'Ile-de-France tient à la capacité des responsables à réaménager la petite couronne. Les communes autour de Paris ont une densité démographique identique à celle de Lyon, mais, trop souvent, sans le réseau de transports et les équipements dignes d'une grande ville. Il va falloir les construire en urgence dans les prochaines années. C'est surtout dans ces nouvelles limites que devra être réussi l'aménagement de l'Ile-de-France durant le prochain quart de siècle.

Christophe de Chenay



et les nouveaux modes de vie de ses habitants

LE NOUVEAU CHIC DE LA « CEINTURE ROUGE »

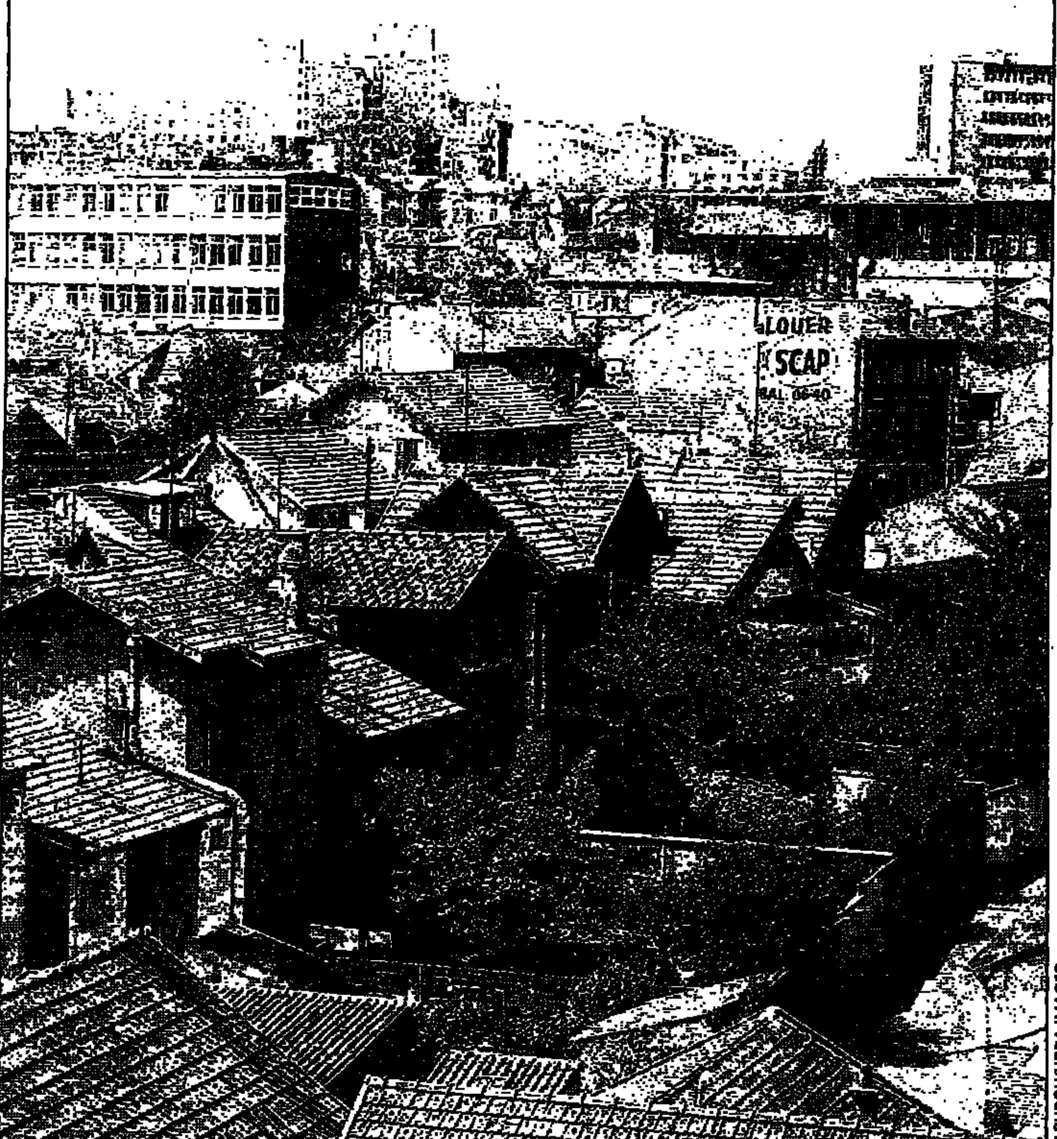
Les prix de l'immobilier parisien incitent à découvrir un charme insoupçonné aux pavillons de la proche banlieue

UN petit pavillon de trois étages avec un jardinet et le métro à dix minutes à pied, pour 8 000 francs à 12 000 francs le mètre carré : c'est le rêve que certains Parisiens, excédés par le prix de l'immobilier dans la capitale, réalisent en s'offrant leur « Sam'suffit » dans les communes de la petite couronne. Après Issy-les-Moulineaux et Malakoff à la fin des années 70, Gentilly, Montreuil et Bagnolet, notamment, sont devenus les terrains de chasse des familles qui veulent de l'espace sans trop s'éloigner de Paris. Ainsi courtisées, ces communes de l'Est et du Nord, celles de la « banlieue rouge », ouvrière et contestataire, sont en train de changer d'image.

De sa courette reconvertie en jardin d'hiver, Christine Grina peut suivre le voyage des nuages dans le ciel. Il y a trois ans qu'elle a acheté cette ancienne blanchisserie de 100 mètres carrés, où ses deux garçons de sept et quatorze ans disposent de l'espace dont ils rêvaient. Le RER arrive au bout de la rue, et le centre ville de Gentilly est à deux pas, une vraie place de village avec mairie, platanes et petit restaurant avec terrasse. Ce petit air de province, à l'ombre du tout neuf stade Charléty, est celui que vantent les agences immobilières pour vendre ces pavillons d'allure modeste.

Dans toutes les communes limitrophes de la capitale, il y a de ces rues bordées de pavillons ouvriers, construits il y a quarante ou cinquante ans. Les matériaux utilisés sont souvent humbles, et les plans sans originalité, mais ils ont tous au moins deux étages et ils offrent un espace idéal pour des familles avec enfants. Certains disposent, même, d'une courette, où entre les pavés, pousse quelque végétation. Leurs anciens propriétaires, arrivés à l'âge de la retraite, ou leurs héritiers les mettent en vente. « *Cela représente la moitié de notre activité*, indique l'agence immobilière Century de Montreuil, *mais les éventuels acquéreurs sont exigeants, notamment sur la proximité d'une station de metro.* »

Les familles avec enfants trouvent là une solution à leurs problèmes de logement et des conditions supportables d'accession à la propriété. Pour une somme comprise entre 1 million et 1,5 million de francs, des ménages qui gagnent entre 20 000 francs et 50 000 francs par mois peuvent s'offrir un espace qui leur coûterait près du double dans la capitale, et cela dans une maison, un rêve quasiment irréalisable dans Paris. Mieux vaut, tout de même, prévoir quelques travaux de réhabilitation.



F. ACHDOU/URBA IMAGES

Dans les communes limitrophes de la capitale, les pavillons ouvriers, construits il y a plusieurs dizaines d'années, représentent souvent un espace idéal pour les familles avec enfants.

L'intégration n'est pas totale

Il n'en reste pas moins que ces nouveaux arrivants apparaissent fortunés par rapport aux populations traditionnelles de ces banlieues qui, depuis des lustres, élisent des communistes à la tête de leurs mairies. A Gentilly, par exemple, plus de la moitié des vingt mille habitants vivent dans des HLM et sont ouvriers, employés ou chômeurs.

Si les nouveaux arrivants – enseignants, artistes, journalistes, professions libérales, cadres moyens ou supérieurs – ne vivent pas en ghetto, leur intégration à la population locale n'est cependant pas totale. La plupart reconnaissent, notamment, que leurs enfants vont à l'école... de l'autre côté du boulevard périphérique. « *Le matin et le soir, le bus 57, qui va de la mairie de Gentilly à la gare de Lyon, est rempli de lycéens* », observe une nouvelle Gentilléenne.

Cependant, ces nouveaux habitants apprécient les services offerts, notamment pour les loisirs des enfants, par ces municipalités communistes, depuis toujours expertes dans le domaine social. Ils en paient tout de même un peu la facture : pour son pavillon de 100 mètres carrés à Gentilly, Christine Grina verse 5 000 francs d'impôt foncier et 3 000 francs de taxe d'habitation ; de l'autre côté du périphérique, dans le quinzième arrondissement, Alain Martin acquitte, au total, 7 800 francs pour une maison de 150 m² et 85 m² de jardin. Même en matière de taxes,les Parisiens ne seront plus longtemps des privilégiés.

Françoise Chirot

ROUEN, TROP PRÈS, TROP LOIN

Le port normand pâtit d'une mauvaise liaison ferroviaire avec la capitale

LA Normandie – singulièrement la Haute-Normandie – a souvent mal vécu ses relations avec Paris. Les difficultés du transport ferroviaire en témoignent. Port le plus en amont où peuvent remonter les navires de haute mer, et dotée d'industries lourdes, Rouen a bénéficié de sa place de porte maritime de Paris et de l'Ile-de-France. Ce fut l'une des raisons de la construction du chemin de fer Paris-Rouen, la première grande ligne du réseau français (avec Paris-Orléans), ouverte dès 1843.

Au fil du temps ces atouts se sont retournés contre le chef-lieu de la Seine-Maritime : absence de sièges sociaux, donc de lieux de pouvoir ; aspiration des étudiants vers les universités parisiennes ; infrastructures de transport trop longtemps exclusivement développées le long de la Seine... Les déplacements se sont donc multipliés entre Rouen et Paris, sur des axes routiers et ferroviaires de plus en plus chargés. Et, comme pour toutes les grandes villes du Bassin parisien, la dégradation de la relation avec la capitale est plus vivement ressentie par les usagers du rail que par les automobilistes. Les quelque deux mille personnes qui se rendent chaque jour à Paris pour y travailler supportent des temps de parcours allongés, d'autant que la régularité des trains s'est fortement altérée. A plusieurs reprises ils ont manifesté leur colère devant la dégradation du service.

La SNCF explique ces difficultés par l'encombrement croissant des lignes à partir de Mantes-la-Jolie. Les Normands sont ainsi pénalisés par l'asphyxie des transports en Ile-de-France. Comme le reconnaît aujourd'hui Antoine Rufenacht, président (RPR) du conseil régional de Haute-Normandie, « *cette situation est en partie due au manque d'engagement des responsables politiques normands par le passé* ».

L'ambition est maintenant venue. D'abord a été lancée l'idée d'un TGV normand reliant Paris à Caen via Rouen. Mais sa rentabilité, proche du zéro, a incité les élus régionaux à reprendre le dossier d'une modernisation de la ligne actuelle, opération nettement moins coûteuse mais néanmoins très complexe en raison de son tracé à l'approche de Paris. Le contrat interrégional du Bassin parisien qui a été signé mardi 20 septembre à Troyes prévoit justement d'importants aménagements des gares de Vernon (Eure) et des Mureaux (Yvelines) ainsi qu'un accès à la future gare TGV de La Défense, elle-même reliée à Roissy.

Un obstacle et un risque

Rouen ne serait plus qu'à 45 minutes de Paris-La Défense, ce qui ne diminuerait pas pour autant les temps de parcours de ceux qui travaillent dans le centre de Paris. Et surtout ne réglerait pas la question posée par les relations entre Paris, l'Ile-de-France et la Haute-Normandie : ainsi la suggestion sans cesse renouvelée d'élargir les zones de la Carte orange se heurte à un obstacle, son mode de financement, et surtout présente un risque, celui de renforcer le caractère de « super-banlieue parisienne » de l'agglomération rouennaise.

Étienne Banzet

PRESLES-EN-BRIE, UNE BOURGADE A LA RECHERCHE DE SON ÉQUILIBRE

Les villages de la Brie sont accueillants aux « rurbains », mais ils ne veulent pas perdre leur tranquillité

« HEUREUSEMENT, nous avons Maurice André. » Le trompettiste est l'habitant le plus célèbre de Presles-en-Brie, une petite commune de Seine-et-Marne aux portes de la forêt d'Armainvilliers, dont le charme attire les « rurbains ». Reconnaissant, Dominique Rodriguez, le maire (divers droite), raconte : « *Avec ses dons, nous avons réalisé des espaces de jeux pour les enfants et quelques massifs fleuris. Tout récemment, il a donné un concert à Meaux dont il a offert la moitié de la recette pour la restauration de la cathédrale. Il nous a fait don du reste.* »

Lorsque le trompettiste s'est installé à Presles, au début des années 50, le village comptait moins de cinq cents âmes. Il fallut attendre les années 70 et la création d'un lotissement de deux cents pavillons pour qu'il dépasse le millier d'habitants. Au fil des nouvelles réalisations immobilières, la population a depuis lors doublé, le plateau de Brie attirant Parisiens et banlieusards en mal de maisons individuelles.

Signe de ces changements, en 1989, l'agriculteur qui tenait la mairie depuis une vingtaine d'années a dû abandonner son fauteuil à Dominique Rodriguez, dirigeant de société. Seine-et-Marnais certes, mais originaire de la partie la plus urbanisée du département. « *Je connais suffisamment les villes qui ont grandi trop vite et trop mal pour refaire les mêmes erreurs ici. Je sais bien que la pression démographique va continuer de s'exercer sur notre région, mais je ne souhaite pas que nous dépassions deux mille cinq cents habitants* », affirme ce « rurbain » devenu maire qui, veut faire de sa commune « *une bourgade équilibrée* ».

Maîtriser davantage le développement que dans les années 70, est son objectif : « *Les premières opérations immobilières se sont faites sur des opportunités foncières, sans réel souci d'équilibre. Les promoteurs n'ont pas cherché à intégrer les lotissements au vieux village. Et l'on n'a sans doute pas mesuré non plus l'impact du développement sur les finances de la commune. Les quatre cinquièmes des gens qui vivent ici travaillent à Paris et ils veulent disposer des mêmes équipements et des mêmes services que dans la partie de la région plus urbanisée.* »

L'appétit des promoteurs

Il y a cinq ans, l'une des premières décisions de la nouvelle équipe municipale a consisté à créer une zone artisanale fournisseuse de taxes professionnelles et foncières. Une quinzaine d'entreprises s'y sont depuis lors installées, permettant à la commune de financer un nouveau groupe scolaire. Inaugurée en juin dernier, l'école dispose de locaux que ne renieraient pas des villes plus importantes. Elle accueille, en outre, le centre de loisirs et l'accueil pré et post-scolaire qui permet de prendre les enfants en charge de sept heures du matin à sept heures du soir.

L'ancien groupe scolaire, conçu au moindre coût dans les années 70, devrait être mis prochainement à la disposition des associations, sous réserve d'une restauration menée avec le concours de bénévoles et grâce au soutien financier du conseil général.

Les réserves foncières de la Brie suscitent l'appétit des promoteurs. Ainsi la SINVIM, une filiale de la Compagnie bancaire, et le groupe japonais Kagima souhaitent réaliser, à Presles, un golf de trente-six trous, dessiné par l'ancien champion Jack Niklaus, sur un terrain de 192 hectares. Un investissement de l'ordre de 700 millions de francs.

Ce coin de campagne à une quarantaine de kilomètres des portes de Paris n'a pas fini de se développer. Presles partage avec ses voisines, Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers (respectivement cinq mille cinq cents et sept mille cinq cents habitants) un projet de station d'épuration prévue pour environ cinquante mille habitants. Dominique Rodriguez veut aussi redynamiser le centre de son village afin d'éviter la fuite de ses administrés vers sa périphérie. Pour cela, il envisage un ensemble de quatre vingt-dix logements collectifs avec commerces en pied d'immeubles. Presles deviendra, peut-être, une petite ville, mais les enfants des villageois pourront rester dans le pays de leurs parents.

Roland Puig

Les Toulousains aussi...

L'allongement des distances entre le lieu d'habitation et le lieu de travail n'est pas un phénomène propre à la région parisienne. Toulouse et ses environs, par exemple, connaissent la même évolution. Cependant, selon une étude de l'INSEE, qui porte sur l'ensemble de Midi-Pyrénées, 47 % des personnes qui ont déménagé, en 1990, dans le même département, ont parcouru moins de 10 kilomètres. Seules 23 % d'entre elles se sont éloignées de plus de 20 kilomètres de leur lieu de résidence antérieur. L'INSEE constate que ces migrations « *se font, en général, au détriment des villes grandes ou moyennes, et au profit de leur banlieue* ». Un exemple : entre 1982 et 1990, Toulouse a perdu soixante-sept mille habitants, partis vivre dans une autre commune de la Haute-Garonne.

D'autres sont allés plus loin encore, dans l'un des départements de Midi-Pyrénées, à l'exception de l'Aveyron et du Lot, trop loin de la capitale régionale. Sur la période de référence, entre 1982 et 1990, les plus nombreux à prendre le large sont les vingt-cinq à trente-neuf ans – onze mille personnes, en fait, diplômées de l'enseignement supérieur pour 39 % d'entre elles –, mais ce départ n'est pas forcément une rupture avec Toulouse. Nombreux – entre le tiers et le quart – sont ceux qui continuent à y travailler, signe d'un développement que les spécialistes appellent « périurbain ». Cinq cantons de quatre départements différents ont accueilli, à eux seuls, 16 % de ces migrants. « *Un signe d'une dissociation grandissante, choisie ou subie, entre le lieu de résidence et le lieu de travail* », précise l'INSEE.

Il est vrai qu'à partir des années 70 l'Etat a encouragé l'accession à la propriété. En banlieue, se sont développés d'immenses lotissements de maisons individuelles. La ville a mangé la campagne, créant l'une des agglomérations la moins dense de France avec neuf cent douze habitants au kilomètre carré, contre deux mille à Strasbourg. Ce développement a conduit à une spécialisation caricaturale des territoires – lieux à dormir, lieux à consommer, lieux à travailler – et à une croissance exponentielle des déplacements automobiles. Avec 1,21 véhicule par ménage, Toulouse est l'une des villes de France les plus motorisées et, donc, à certaines heures, fortement embouteillée, malgré d'importants travaux d'infrastructure en cours d'achèvement.

Reconquérir le centre-ville

Certes, le phénomène a tendance à se ralentir en raison du coût des transports, du temps passé sur la route, du vieillissement de la population concernée aussi. Il n'en demeure pas moins que la périphérie est plutôt famille et enfants, quand Toulouse s'affiche jeune, étudiante et... âgée. Pour inverser ce mouvement, la reconquête de la ville-centre, en partie amorcée dans certains quartiers, s'impose dans le domaine de l'habitat. Toulouse a perdu en effet, entre 1975 et 1990, près de quinze mille habitants.

Même s'il a été choisi, le départ de la ville est rarement un aller sans retour. En revanche, quand il est subi, pour des raisons de coût des terrains et d'espace habitable, le départ est souvent définitif, en dépit des contraintes et des dépenses occasionnées par les déplacements quotidiens.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Vallès

Les collectivités locales et l'Europe

LE COMITÉ DES RÉGIONS FAIT SES PREMIERS PAS

Suite de la page I

A priori, le comité des régions ne démarre donc pas sous d'aussi *mauvais auspices que certains* l'avaient imaginé. Ses membres – y compris les élus des Länder allemands – se montrent assidus. Comme il était prévu, les fonctionnaires de la Commission européenne suivent attentivement les travaux de la jeune institution. Celle-ci peut s'enorgueillir de quelques visites remarquables, comme celles de Jacques Delors et d'Egon Klepsh, président du Parlement européen jusqu'au élections de juin dernier. Celui-ci fut même le premier à lui souhaiter la bienvenue et à l'accueillir pour sa séance inaugurale, dans l'hémicycle bruxellois des parlementaires européens. Cette faveur ne s'est pas renouvelée.

« J'espère, et je pense surtout à votre propre intérêt, que vous pourrez disposer très bientôt de votre propre salle de réunion » : dès les premiers mots d'Egon Klepsh, les représentants des collectivités locales ont su à quoi s'en tenir, au grand dam de Jacques Blanc, qui aspire justement à quitter les locaux du comité économique et social *« trop petits »*, assure-t-il. Trop marqués, surtout, par un aréopage qui a bien du mal à se faire une place dans le paysage bruxellois.

Le sens de l'hospitalité des députés est moins en cause que leur goût des symboles. Que l'hémicycle reste vide lorsqu'ils siègent à Strasbourg ne change rien à l'affaire, les assemblées parlementaires ne sont pas prêteuses, c'est là *« une tradition dans la plupart des Etats »*, explique Nicole Péry (PS), vice-présidente du Parlement et chargée des rapports avec les autres institutions européennes. Le comité des régions pourrait néanmoins se voir céder, avec moult réticences, une des salles de l'espace Léopold, l'*ensemble construit* pour accueillir le Parlement à Bruxelles.

La création du comité a suscité des réactions *« frileuses »*, admet Mme Péry, employant précisément le même terme que son homologue Jean-Pierre Rafarin (UDF-PR), questeur du Parlement. En fait, les députés, conscients de ne pas s'être imposés autant qu'il sied à une assemblée élue au suffrage universel, réagissent devant ce nouvel organe doté, pourtant, d'une simple fonction consultative, comme devant un concurrent. *« Pourquoi les députés douteraient-ils de notre légitimité ? Je ne remets pas en cause la leur ! »*, lance Jacques Blanc, qui ne dédaigne pas la provocation.

Des poids lourds politiques

L'homme, qui s'est montré habile négociateur jusque là, saura-t-il mettre suffisamment les formes pour amadouer les parlementaires ? *« Il nous faut devenir partenaires. Un affrontement affaiblirait à terme le processus régionaliste en Europe »*, s'inquiète Jean-Pierre Rafarin, qui depuis longtemps défend la place des régions en Europe. *« Nous pourrions les soutenir sur des conflits ponctuels face à la Commission ou au conseil des ministres »*, renchérit le président du Languedoc-Roussillon. Car ce dernier compte sur le poids politique de son comité, où siègent des présidents de régions allemandes, belges, espagnoles, pour se faire entendre

« Le Parlement européen pourra collaborer avec le comité, quand celui-ci aura clarifié ce qu'il veut devenir », analyse Elisabeth Gateau, secrétaire générale du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), l'une des deux associations – avec l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) –, qui ont œuvré pour la prise en compte des *collectivités territoriales par* l'Union européenne. Certains rêvent, en effet, d'un rôle de codécision pour le comité des régions ; d'autres n'ont pas abandonné l'idée de séparer les régions des autres collectivités locales, en deux chambres distinctes. Jacques Blanc est de ceux-là.

Nombre d'hypothèses plus ou moins réalistes circulent. Elles peuvent sembler lointaines. La révision du traité de Maastricht en 1996 risque d'accélérer les débats et surtout de raviver les querelles. Il n'est pas difficile de prédire que la commission des affaires institutionnelles du comité des régions (la seule à n'avoir pas encore entamé ses travaux) s'annonce animée. Ce n'est pas un hasard si elle a à sa tête un trio de choc : Jacques Blanc dans le rôle du président, Jordi Pujol (centre droit), président de la communauté autonome de Catalogne et chef de file de l'ARE dans celui du rapporteur, et Pasqual Maragall (socialiste), maire de Barcelone et président du CCRE dans celui du vice-président.

La conclusion s'impose à tous : le comité des régions ne dispose que peu de temps pour convaincre qu'il est bien le *« gardien naturel de la subsidiarité»*, selon les termes de son actuel président. Cette assemblée va devoir acquérir très vite une crédibilité suffisante si elle ne veut pas être trop secouée par les turbulences engendrées par la révision des institutions européennes.

Martine Valo

UNE CHARTE POUR LES ZONES D'ALTITUDE

La troisième conférence des régions de montagne a réuni une quinzaine de pays

« LES régions de montagne ne peuvent assurer leurs fonctions d'intérêt général sans que soient sauvegardés leurs paysages et leurs ressources naturelles, maintenue une présence humaine, mis en œuvre un développement économique... », indique le préambule d'un projet de charte européenne, qui, en trente et un articles, trace les lignes directrices d'une action commune pour les régions de montagne.

Ces dernières se sont réunies sous l'égide du Conseil de l'Europe, dont sont membres *trente-deux Etats*, du 15 au 17 septembre à Chamonix (Haute-Savoie). Elles avaient déjà formulé le vœu d'une démarche concertée, lors de la précédente conférence, qui s'était tenue en mai 1988, à Trento, en Italie. Encore à l'état de projet, ce document devrait être soumis au Conseil de l'Europe, puis aux différentes instances communautaires. S'il est ensuite ratifié par les états, à l'horizon 1996 ou 1997, il pourrait être considéré comme traité international.

La portée d'un tel texte n'est évidemment pas la même pour les *pays déjà dotés* d'*une politique* relativement élaborée dans ce domaine – comme la Suisse, l'Autriche, l'Italie ou, de façon plus récente, la France, dont la « loi montagne » ne date que de 1985 – et pour ceux qui en restent encore largement dépourvus, notamment en Europe du Sud ou, plus encore, en Europe centrale et orientale. Cinq de ses représentants – la Roumanie, la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie et la Slovaquie – participaient à cette rencontre.

La première motivation du Conseil de l'Europe est, justement, de faire reconnaître, par-delà l'extrême diversité des situations prévalant dans les Alpes ou dans les Carpates par exemple, la *« spécificité des problèmes »* auxquels se trouvent confrontées les populations des hauts espaces, aux économies fragiles et aux milieux naturels sensibles.

La seconde préoccupation de l'organisation intergouvernementale est de tenter de *« dépasser la dichotomie traditionnelle entre développement et protection »*. Le projet de charte, qui insiste fortement sur le premier aspect, fait en quelque sorte pendant à la *convention alpine signée* en novembre 1991 par les ministres de l'environnement des sept pays de l'arc alpin (1). Il vise avant tout à préserver un patrimoine naturel souvent *menacé* par les infrastructures de transports et le suréquipement touristique.

La convention alpine, ratifiée par l'Autriche, le Liechtenstein et l'Allemagne, a en revanche suscité de vives critiques en France, notamment de la part de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM). Certains lui reprochent, en effet, de vouloir *« transformer les Alpes en une réserve d'Indiens »*.

A Chamonix, au pied du Mont-Blanc, tous sont convenus de considérer les deux démarches comme *« complémentaires et non pas concurrentes »*. Le ministre de l'environnement, Michel Barnier, également président de la Conférence des pays alpins, a même affirmé qu'elles *« convergent vers le même objectif : celui d'un développement durable, c'est-à-dire économe des ressources naturelles »*. Ce consensus retrouvé, a-t-il indiqué, devrait permettre à la France de ratifier prochainement la convention alpine.

de notre bureau régional à Lyon
Pierre Le Hir

(1) Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Suisse et Slovénie.

LOIRET

Orléans n'a pas le droit de taxer les balcons

La redevance sur les balcons, perçue par la ville d'Orléans, vient d'être déclarée illégale par le tribunal administratif de la ville. C'est une contribuable tenace, Odette Louis, qui a mis en échec les services municipaux, en demandant à la *juridiction administrative* d'annuler la redevance de 366 F que lui réclamait la ville au titre de l'*« occupation privative »* du domaine public », son balcon se *situant en « surplomb »* de la voirie.

Les municipalités se fondent d'ordinaire sur le code des communes et le code de la voirie routière pour justifier et percevoir cette redevance. L'article L. 131-5 du code des communes stipule, en effet, par exemple que *« le maire peut, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif d0ment établi, donner des permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique... »*

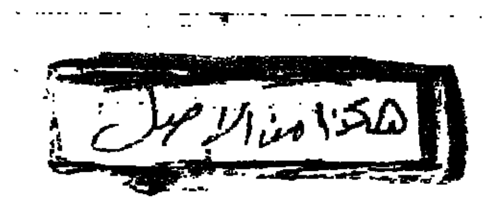
Le paiement de la redevance représente en quelque sorte la contrepartie de l'avantage spécial consenti à l'occupant qui a ainsi la jouissance du domaine public. Le tribunal a estimé que le balcon litigieux, bien que formant *« saillie au-dessus de la voie publique »*, ne saurait être regardé comme *« constituant un stationnement, un dépôt temporaire »*, et il a donné raison à Mme Louis. Jugement qui va dans le même sens qu'une décision rendue en 1993 par le Conseil d'Etat dans une affaire comparable concernant Montrouge (Hauts-de-Seine).

Un règlement centenaire

Du côté de la ville d'Orléans, on fait observer que le règlement de voirie, instituant une redevance sur l'emprise du domaine public, est plus que centenaire. Les services municipaux conservent encore pieusement un exemplaire des droits de voirie perçus sur les balcons en 1883... Tarifs qui sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal. *« Cette nouvelle jurisprudence risque de créer des problèmes. Que va-t-il se passer par exemple pour les enseignes qui empiètent sur le domaine public ? Si l'on ne peut plus percevoir de droits, certains seront tentés de faire n'importe quoi »*, affirme Jean-Pierre Delport, adjoint au maire d'Orléans, le socialiste Jean-Pierre Sueur.

Pas moins de dix-neuf « articles », donnant droit à la perception d'une redevance pour occupation du domaine public, relèvent du règlement de voirie d'Orléans. Cela va des palissades de chantiers jusqu'aux réseaux de la télévision par cable, en passant par les *enseignes ou les passages* aériens au-dessus de la voirie. Tous ces « articles » procurent des recettes non négligeables à la ville, un million de francs environ, non compris les « droits de place », autre forme temporaire d'occupation du domaine public. 548 contribuables sont assujettis à cette redevance sur les balcons, pour une recette de 186 700 F. *« Mais nous n'avons pas lancé son recouvrement en 1994 »*, ajoute M. Delport. La ville devrait annoncer les prochains jours si elle obtempère, ou si elle fait appel de la décision du tribunal.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat



Après les mesures de délocalisation annoncées par le gouvernement à Troyes

LA RUDE BATAILLE D'AGEN

L'histoire retiendra que la victoire fut acquise au cours d'un petit déjeuner

« COMBATS *singuliers* », dit le premier. « *Travail de sape, surenchère permanente* », renchérit le second, sans crainte de dénoncer – fût-ce en souriant – les « *tentations homicides* » des concurrents. Ce n'était pas la guerre, mais cela y ressemblait fort. Au point que Jean François-Poncet, sénateur (UDF) du Lot-et-Garonne, et Paul Chollet, maire d'Agen et député CDS, n'ont pas craint d'emprunter au glossaire des joutes pour donner la juste mesure d'une « *victoire historique* » : l'annonce faite à Troyes de l'implantation prochaine à Agen de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire. Promesse d'un investissement de 390 millions de francs et de l'injection dans l'économie locale d'une masse salariale équivalant à celle de l'unité Guyenne d'UPSA, le champion de l'effervescent, fleuron de l'industrie agenaise.

La petite histoire retiendra pourtant que ce succès s'est peut-être noué, un matin d'été, à la table de Pierre Méhaignerie. C'était pendant l'université estivale du CDS. Le garde des sceaux, président du mouvement, accueillait, le temps d'un petit déjeuner, deux de ses amis. Tout aussi empressés. Et surtout préoccupés par ce qu'Edouard Balladur allait annoncer à Troyes.

De Paul Chollet (Agen) ou de Georges Chavanes (Angoulême) qui allait l'emporter ? Le premier, lancé avant l'été sur la piste de la délocalisation de l'*Ecole nationale de l'administration pénitentiaire* – les amitiés et les indiscrétions infléchissent parfois le cours des affaires de l'Etat –, venait plaider une nouvelle fois la cause de sa ville. Un chef-lieu de département, encore meurtri par son échec dans la course pour l'Ecole des mines. Une cité qui se relève mal du départ de La Ruche moderne (près de sept cents emplois perdus) après qu'elle eut été absorbée par Casino. Une ville qui va devoir assumer le départ de l'Ecole des sous-officiers d'active des transmissions, pour cause de restructuration des implantations militaires.

Le poids du sénateur

Le second, Georges Chavanes, ancien ministre, et lui aussi CDS bon teint, *n'avait pas moins* de bleus à l'âme à faire valoir : le legs Boucheron ; la déconvenue de la délocalisation forcée de la SEITA. L'un comme l'autre, dans la course à la délocalisation, se situent en position de favori. Les frimas de Roubaix, la ville d'André Diligent, autre député centriste, semblaient avoir dissuadé des personnels et des étudiants dont on prend maintenant grand cas, lorsque l'on parle de délocalisations.

Devant le café et le thé, il fallait bien faire valoir des atouts. Alors, Georges Chavanes parla gros sous. Il mit en avant l'éligibilité d'Angoulême au Fonds européen et posa sur la table les millions de francs que les collectivités locales étaient disposées à apporter. Paul Chollet *s'insurgea. Et même s'il sut* convaincre le département et la région d'augmenter leur participation, il se refusa à apporter plus de 40 millions de francs. Cela ne l'empêcha donc pas de l'emporter.

Agen, il est vrai, avait un dossier solide, et défendu par une ville, un département et une région unis et soutenus par le préfet. Elle pouvait aussi mettre en avant une politique de création d'infrastructures dans laquelle Jean François-Poncet, ancien président du conseil général, a joué un rôle prééminent. Le sénateur du Lot-et-Garonne, d'ailleurs, n'a pas oublié de mettre en exergue ses interventions « *au plus haut niveau* ». Peut-être même a-t-il fait valoir qu'il serait opportun de ne pas déplaire à celui qui va présider la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de *Charles Pasqua sur l'aménagement* du territoire.

de notre correspondant à Agen
Philippe Tugas

ANGOULÊME MANGERA DU MERLE

Déjà échaudée par la non-venue de la SEITA, la Charente cache mal sa déception

« FAUTE *de grives, Angoulême mangera du merle* », titrait, mercredi 21 septembre, le quotidien local *la Charente libre*. Le titre est cruel pour Georges Chavanes, maire d'Angoulême et député CDS, mais il est juste. Après les quatre cents emplois de la SEITA promis par Edith Cresson, puis les cent cinquante salariés permanents de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire espérés sous Edouard Balladur, Angoulême devra se contenter d'une centaine d'emplois du Centre de documentation de l'armement (CEDOCAR). Et probablement pas les plus qualifiés. Au-delà de la satisfaction de façade affichée par les élus locaux, la déception est amère.

Tout commence le 8 novembre 1991, avec un comité interministériel d'aménagement du territoire présidé par le premier ministre. Edith Cresson en personne annonce la délocalisation à Angoulême du siège social de la SEITA, soit quatre cents emplois parmi les trois mille qui sont délocalisés ce jour-là. Georges Chavanes exulte. La renégociation de la dette contractée par la municipalité socialiste a beau avoir reçu les appuis politiques des ex-camarades de Jean-Michel Boucheron, le compte n'y est pas. Et le « cadeau » de la SEITA fait figure de soulte.

L'ennui est que personne à la SEITA ne veut quitter le bel immeuble parisien du quai d'Orsay, siège de la société. Du *PDG qui traîne les pieds* jusqu'au moindre syndicaliste qui hurle au mauvais coup contre l'entreprise, personne ne veut d'Angoulême. Pas parce que c'est Angoulême, mais parce que ce n'est pas Paris. Et tout le monde joue la montre, en attendant l'alternance politique prévue pour les législatives de mars 1993.

Une décision « à la hussarde »

Une faille juridique vient renforcer les arguments des opposants au départ : la SEITA n'est pas une entreprise de service publique, mais une société nationale industrielle et commerciale dont les salariés n'ont pas le statut de fonctionnaire. En mars 1993, le Conseil d'Etat ne peut que donner raison au comité d'entreprise qui l'avait saisi. *Mais, sans attendre*, la ville avait déjà fait son deuil de cette implantation.

Georges Chavanes se rabat alors sur l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire : cent cinquante salariés permanents, trois cents à mille élèves selon la période de l'année. La ville monte un dossier. Sérieux. Douze autres villes font la même chose. Mais trois se détachent du peloton : Roubaix, Agen et Angoulême. Le personnel fait savoir clairement qu'il ne veut pas aller se perdre dans les brouillards du Nord. Reste Agen et Angoulême. C'est-à-dire Jean François-Poncet, sénateur du Lot-et-Garonne, et Georges Chavanes, deux anciens ministres centristes mais complètement opposés et concurrents sur cette affaire. Chacun fait du lobbying, mais c'est Agen qui gagne.

En catastrophe, Angoulême récupère le CEDOCAR. Enfin, pas tout le centre, mais une petite moitié : cent cinq emplois sur deux cent trente. Et pas des emplois d'officiers supérieurs, comme on commençait à le croire, mais de simples emplois de documentalistes encadrés par quelques ingénieurs civils. Ce centre, en effet, exploite de la documentation « ouverte » dispersée dans un certain nombre de revues et d'études non confidentielles, dans le domaine de l'armement, de l'aéronautique et de l'électronique. Cette documentation est ensuite rediffusée aussi bien à l'administration militaire d'Etat qu'à des industriels privés.

Le CEDOCAR est actuellement installé à la Cité de l'air, près de la porte de Versailles, au bout du Parc des expositions. L'idée d'une *délocalisation était dans* l'air depuis plusieurs mois, mais la seule destination dont le personnel ait entendu parler était... Palaiseau. A portée sinon de fusil, du moins d'Exocet de la porte de Versailles. Angoulême, c'est beaucoup plus loin. Deux heures vingt en TGV, autant dire le désert de Gobi. Déjà les syndicats ont fait savoir qu'ils étaient opposés à toute idée de délocalisation. La moyenne d'âge du personnel est d'environ quarante-cinq ans. Il s'agit donc de gens installés avec les problèmes classiques de travail du conjoint et d'études des enfants.

Dans la pratique, il y a au CEDOCAR un bataillon d'ingénieurs qui planchent sur les documents, les analyses, les classes, et qui ont besoin d'être au plus près des centres de décision et de la médiathèque qui est l'instrument de commercialisation du CEDOCAR. Cette médiathèque traite 80 % de son marché par correspondance, mais n'emploit qu'une quarantaine de personnes. Et, sur les deux cent trente personnes que comprend le Centre de documentation, cent quarante personnes (fonctionnaires ou ouvriers d'Etat) ont statutairement le droit de demander leur mutation *dans une autre administration*. Les autres sont contractuels.

Angoulême se retrouve donc avec une délocalisation « à la hussarde », non préparée sur place et non souhaitée par le personnel. Bref, quelque chose qui ressemble furieusement à la délocalisation manquée de la SEITA.

de notre correspondant à Angoulême
Jean-Pierre Dufrenne

COMMENTAIRE

La méthode Balladur

« *Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent...* » Edouard Balladur a-t-il fait sien ce constat si souvent prêté à Jacques Chirac ? Les décisions qu'il a annoncées à l'issue du comité interministériel d'aménagement du territoire tenu à Troyes, mardi 20 septembre, peuvent le laisser croire. Tous les responsables provinciaux qui attendaient beaucoup du vaste plan de reconquête du territoire voulu par Charles Pasqua, mais dont le chef du gouvernement avait dit faire une de ses priorités, ne peuvent que constater que leurs espoirs se sont envolés.

C'était promis-juré, le nécessaire serait fait pour redonner vie à toutes ces petites cités victimes de l'hypertrophie parisienne et des grandes métropoles de province. Certes, comme l'explique le ministre de l'intérieur, le temps n'est plus à *l'implantation volontaire de* grandes unités de production ; aujourd'hui, il faut se contenter d'aider à la création d'emplois nouveaux. Mais, pour faire renaître la vie, il faut un « noyau » au tour duquel elle puisse se cristalliser. Dans bien des cas, ce « noyau » ne peut apparaître que par la volonté de la puissance publique. L'Etat, s'il en a le courage, en a les moyens : en implantant dans une de ces villes moyennes une de ces administrations qui prolifèrent à Paris, il ne crée peut-être pas des emplois, mais il insuffle une animation qui rend possible une revitalisation de l'environnement économique.

Apparemment, ces temps-ci, l'Etat n'a pas ce courage. Il l'a eu, du temps où Edith Cresson relançait les délocalisations administratives, même si elle le fit sans beaucoup d'efficacité. Edouard Balladur avait bien promis de continuer, mais c'était du temps où, derrière Charles Pasqua, il arpentait la province pour convaincre ses notables qu'il n'était pas un technocrate parisien. Objectif atteint. Aujourd'hui, il semble se dire qu'il ne doit pas désespérer l'Ile-de-France, cette région où habite le cinquième de la population française donc 20 % des électeurs)...

Tant pis pour la province. Le gouvernement n'a trouvé que 10 200 emplois administratifs pouvant quitter Paris, et, en plus, il en délocalise le quart dans la banlieue de la capitale. Les Parisiens, et surtout leurs élus, comprendront-ils un jour *que leur qualité de vie a tout à* gagner à la fin de la concentration de tout ce qui réfléchit, commande, administre en France? Parmi les handicaps dont souffre le pays, celui-ci est certainement un des plus importants. Mais, s'il est régulièrement dénoncé, des remèdes efficaces sont bien rarement mis en œuvre.

Fidèle à la méthode qui lui a permis d'atteindre des records de popularité, Edouard Balladur promet, annonce, mais n'agit qu'avec tant de prudence que, sur bien des dossiers, il fait du surplace. Celui de la décentralisation en est un. Mais pour ne pas déplaire aux Franciliens, il prend le risque de vexer les provinciaux. Est-il si difficile de faire comprendre que l'on peut vivre aussi bien, si ce n'est mieux, à Angoulême qu'à Paris ? Qu'une *administration de l'Etat peut être* aussi efficace à Roubaix que sur les bords de la Seine ?

Une occasion a été perdue. Il reste à espérer qu'elle sera ressaisie, lorsque, la présidentielle franchie, le courage de trancher pourra réapparaître.

Thierry Bréhier

DEUX ÉCOLES POUR LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Roubaix et Tourcoing sont satisfaites, mais la région espérait plus

« ON *est loin du compte.* » C'est sans enthousiasme excessif que les Nordistes ont accueilli l'annonce des délocalisations d'administrations décidées par le gouvernement. Deux cent soixante emplois transférés, auxquels il faut ajouter un peu plus de quatre cents stagiaires fonctionnaires qui passeront dans les centres de formation délocalisés, l'Ecole des douanes à Tourcoing et le Centre national de formation et d'études de protection judiciaire de la jeunesse à Roubaix. Dans une lettre adressée au premier ministre, avant la tenue du comité interministériel d'aménagement du territoire, Marie-Christine Blandin, la présidente du conseil régional, avait chiffré à pas « *moins d'un millier de postes* » les espoirs du Nord-Pas-de-Calais.

Se sentant plus ou moins « *marginalisée* » par le projet de loi Pasqua sur l'aménagement du territoire, candidate malheureuse à l'accueil d'Euronews, puis de la chaîne du savoir, la région pouvait espérer mieux, souligne Mme Blandin, « *d'autant que son sous-équipement administratif et les difficultés de sa reconversion économique sont notoires* ». Pour la seule présidente « verte » de région « verte », l'opération de délocalisation a une « *portée bien limitée* » : « *Il suffit pour s'en convaincre*, ironise-t-elle, *de relever que la région bénéficiant du plus grand nombre de transferts d'emplois (2 602) est l'Ile-de-France, de Paris à Saint-Denis...* ».

Il est vrai que le Nord-Pas-de-Calais a encore en mémoire la triste expérience de la première vague de délocalisations lancée par Edith Cresson en 1991. Des divers transferts annoncés dans le Nord, deux ont résisté à l'épreuve du temps et des réticences : l'Ecole nationale de techniciens de l'équipement à Valenciennes et les Voies navigables de France à Béthune. Tout le reste s'est évanoui, parfois sans bruit, parfois avec perte et fracas, comme dans le cas du dossier de l'Institut national de la propriété industrielle, qui devait se délocaliser à Lille (quatre cents emplois) ; la ville en a gardé un si mauvais souvenir qu'elle ne veut plus se porter publiquement candidate en première ligne sur « *des dossiers mal ficelés* », *ce qui finit par ternir son image.*

Front commun

La capitale du Nord s'est d'ailleurs, cette fois, mise hors jeu. Elle veut simplement éviter que l'annonce de la création d'une cour administrative d'appel, selon toute vraisemblance à Douai, ne fasse pas rebondir le projet du transfert vers cette ville du tribunal administratif installé chez elle.

Il reste que, pour le versant nord-est de l'agglomération lilloise, le secteur économiquement très sinistré de Roubaix-Tourcoing, l'annonce des deux plus importantes opérations de transfert vers le Nord, l'Ecole des douanes et le *Centre national de formation et* d'études de protection judiciaire de la jeunesse, est saluée comme une bonne nouvelle, même si elle demande des confirmations rapides. Sur place, on manifeste d'ailleurs un peu plus d'entrain que dans le reste de la région. A Tourcoing, qui a bataillé ferme avec Marseille, pour accueillir l'Ecole des douanes, le maire socialiste Jean-Pierre Balduyck et le député RPR Christian Vanneste se félicitent, dans un même communiqué, de l'aboutissement de leurs efforts communs. Alors qu'un autre élu RPR, Patrick Delnatte, veut voir dans ce résultat le fruit de l'action du conseil général dont il est membre. Tous cependant ont hâte de voir la délocalisation entérinée par la direction générale de l'Ecole des douanes.

Dans la ville voisine on est aussi plutôt sastifait. le maire CDS de Roubaix, René Vandierendonck, apprécie d'accueillir dans quelques années les cent vingt permanents et trois cent cinquante stagiaires du Centre national de formation et d'études de protection judiciaire de la jeunesse. Mais il regrette de n'avoir pas obtenu aussi, comme il le souhaitait, l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, transférée finalement à Agen. Il y aurait eu, note-t-il, une certaine cohérence à la transférer également à Roubaix, où est déjà implantée l'Ecole de police. Pour Michel Ghysel, député RPR, « *la créance du gouvernement n'est pas complètement apurée vis-à-vis de l'agglomération Roubaix-Tourcoing* ».

de notre correspondant à Lille
Jean-René Lore

Le Monde

Édité par la SARL le Monde

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

La préparation des élections municipales de juin 1995

SONDAGE, DIS-MOI : SUIS-JE TOUJOURS LE MEILLEUR ?

Les maires accordent une importance de plus en plus grande aux études d'opinion pour déterminer leur politique

A quoi tient la défaite ? Écartons les grands courants politiques nationaux et les jacqueries électorales, qui emportent les gérontes agrippés aux accoudoirs de leurs fauteuils. Oublions les inconscients, qui éventrent leur ville pour y construire un parc de stationnement souterrain à quelques mois du scrutin. Le plus souvent, un Waterloo municipal tient à un enchevêtrement de petits riens et de pas grand-chose, qui taraudent la confiance d'une ville envers son maire plus sûrement que le plus grand des scandales.

Naturellement soucieux de leur sort, les maires ont longtemps limité leur curiosité aux études d'opinion confidentielles mesurant les intentions de vote à quelques semaines du scrutin. Eblouis par la clarté mathématique, presque magique, des résultats, le regard entendu en cas d'heureux présages, la paupière abattue en cas d'oracles funestes, les élus n'en savaient guère plus, en revanche, sur la mécanique de leurs succès ou de leurs déboires à venir.

En l'espace d'une décennie, cependant, l'usage des sondages s'est particulièrement diversifié. Dans le même temps, les informations détectées par les enquêtes d'opinion se sont prodigieusement enrichies. Les mesures quantitatives de notoriété ou d'intentions de vote n'ont pas disparu, loin de là : très en amont des scrutins, elles demeurent un outil essentiel pour les partis qui doivent arbitrer entre plusieurs candidats. Elles restent très prisées par les personnalités issues de la société civile, tentées par une incursion en politique.

Souvent gestionnaires, celles-ci n'ont aucune réticence à recourir à une technique d'estimation utilisée très régulièrement dans le monde de l'entreprise. Alain Afflelou, intéressé un instant par la mairie de Bordeaux, s'est immédiatement adressé à la SOFRES pour mesurer ses chances. Le résultat semble avoir été assez concluant pour que l'opticien, président du club de football des Girondins, s'en tienne là... Les études quantitatives permettent également à un candidat de définir son meilleur « positionnement » politique. A la fois mesure d'opinion et outil de marchandage, elles facilitent la négociation d'un ralliement ou la consolidation d'une candidature indépendante.

Ces analyses, strictement quantitatives, ne suffisent plus aujourd'hui, observe Stéphane Rozès, directeur des études d'opinion de l'*institut CSA*, en raison de « *la versatilité croissante de l'électorat* ». Elles sont complétées par des questionnaires plus diversifiés et plus réguliers, portant aussi bien sur l'image de l'équipe municipale, qui se résume souvent à celle du maire, que sur la qualité des services municipaux ou sur les réalisations principales des municipalités. Devenus, depuis la décentralisation, de véritables gestionnaires, les maires ont envie d'en savoir plus. La plupart des grandes villes disposent, ainsi, d'un « baromètre » mensuel ou annuel de l'action municipale, qui décrit les grandes tendances de la ville.

Des informations précieuses

Dernier outil de connaissance de la cité, l'étude qualitative réalisée à partir d'entretiens mettant en présence, autour d'un psycho-sociologue meneur de jeu, un échantillon représentatif de dix à vingt personnes. Ses enseignements sont riches, mais ils peuvent être rudes pour le responsable politique. « *Le maire, qui se pense toujours légitime, doit accepter de voir son action disséquée, mise à nue* », explique M. Rozès.

Deux facteurs réduisent cependant l'utilisation de ces nouvelles méthodes d'information sur la vie de la cité. En premier lieu, la taille de la ville. « *Les sondages qualitatifs ou les baromètres concernent les villes d'environ vingt mille habitants* », estime Stéphane Wahnich, de SCP-Communication. Si les instituts peuvent enregistrer, ponctuellement, des demandes d'enquêtes qualitatives, émanant de villes de dix mille habitants, celles-ci restent marginales. Une étude qualitative est sensiblement plus onéreuse qu'une mesure mathématique d'intentions de vote, qui coûte, selon les cas, entre 50 000 francs et 150 000 francs.

La jurisprudence du Conseil constitutionnel limite considérablement le recours à l'enquête qualitative en période pré-électorale (*voir ci-dessous*). Intégrées quasi systématiquement dans les comptes de campagne – alors que les dépenses électorales sont plafonnées –, ces enquêtes grèvent lourdement les budgets des candidats. « *Il s'agit incontestablement d'un frein* », constate Pierre Giacometti, directeur des études politiques de l'institut BVA. Très sollicités pour les études qualitatives jusqu'au mois de juin dernier, date à partir de laquelle toute dépense est susceptible d'être considérée comme une dépense de campagne, les instituts de sondages voient désormais leurs services se limiter singulièrement à la mesure de niveaux de popularité et d'intentions de vote.

Dans sa forme la plus achevée, l'enquête d'opinion, dont la finalité électorale est toujours présente à l'esprit de son commanditaire, constitue un véritable outil d'aide à la décision. Les maires les plus sensibles à la *vox populi* ont d'ailleurs tendance à la rendre systématique avant tout arbitrage. Dominique Baudis, maire (UDF-CDS) de Toulouse, a poussé cette logique jusqu'à la caricature. De la couleur des pavés de la place du Capitole à la restauration de l'église Saint-Sernin, en passant par la création d'un Musée de l'espace, il est peu de choix engagés sans que le maire ne se fût, préalablement, assuré de leur popularité dans l'opinion toulousaine.



Au-delà de la recherche obstinée du consensus, l'enquête d'opinion permet aussi à M. Baudis de rationaliser sa gestion municipale. Un sondage, destiné à évaluer les besoins des jeunes couples avec enfants – espaces verts, aires de jeu, crèches –, pour que ceux-ci renoncent à déserter le centre-ville au profit des communes périphériques, peut être, pour le maire de Toulouse, un bon argument de négociation auprès des promoteurs. De même, une étude mesurant le degré d'information des habitants sur le sida permet au service social de la ville de définir au mieux les thèmes d'une campagne de santé publique efficace et adaptée aux besoins de la population toulousaine.

Plus discutable apparaît, en revanche, la consultation publique et ostentatoire des administrés, pour connaître leurs attentes et leurs jugements sur la politique municipale. Si ces questionnaires, traités directement par l'équipe municipale ou confiés à un institut d'étude de l'opinion, peuvent apporter des éléments d'information utiles à la décision, on constate que leur vogue se développe tout particulièrement dans les mois qui précèdent une échéance municipale. Une certaine démagogie y trouve davantage son compte que la démocratie.

En juin 1994, Jean-Marc Ayrault, maire (PS) de Nantes, se découvre une curiosité subite pour l'image de sa ville auprès de ses citoyens-futurs électeurs. Depuis le mois d'avril, le maire de Marseille, Robert Vigouroux, a ouvert des « états généraux » sur le cadre de vie, qui lui donnent l'occasion, utile en ces temps d'impopularité, de rencontrer ses administrés. En mai 1994, cent mille Montpelliérains ont appris, par leur maire Georges Frêche (PS), que leur « *point de vue* » sur la ville était « *unique* ».

« *Ces consultations n'ont aucune valeur scientifique, puisque ne répondent que ceux qui le souhaitent, mais c'est un extraordinaire coup de « pub » pour le maire* », explique Hugues Cazenave, directeur d'Infométrie. « *Donner aux gens l'impression qu'on s'occupe d'eux, qu'on est à leur écoute, est essentiel. Pour le candidat qui souhaite accroître sa notoriété, comme pour le maire sortant, cette image peut être un excellent argument électoral* », ajoute-t-il. « *Tout est dans le calendrier*, observe, pour sa part, M. Wahnich. *Il ne faut pas mener ce type de consultation trop tôt : sinon, en l'absence de réalisations concrètes, on finit par créer une frustration, qui se retourne contre le maire.* »

Plus performants qu'auparavant, donc plus utilisés, les sondages ne peuvent en aucun cas se substituer à une observation directe du « terrain ». A Bordeaux, il n'était pas nécessaire d'attendre la publication, en juillet, par le quotidien *Sud-Ouest*, des résultats d'un sondage sur le métro, pour mesurer l'hostilité de la majorité de la population à ce projet. Les élections cantonales de mars, qui avaient vu le chef de file des opposants au métro atteindre un score inattendu, alors que les membres de l'équipe municipale n'étaient reconduits que d'extrême justesse, témoignaient déjà d'un profond malaise.

Un sondage, surtout, doit être correctement interprété. La rigueur des chiffres ne rend pas toujours compte de la réalité sociale. Un indice de satisfaction de 50 % pour une équipe ou un service municipal ne se traduit pas en autant d'intentions de vote. C'est, au contraire, un signal d'alarme. De même, si seulement une minorité de citoyens se déclarent favorables au financement, par la ville, d'une équipe de football, mieux vaut évaluer parallèlement ses réseaux, ses relais d'opinion – souvent extrêmement efficaces – et sa capacité de mobilisation, avant de trancher dans le sens souhaité par le plus grand nombre.

« *Un bon maire n'est jamais surpris par les résultats d'une enquête d'opinion*, explique M. Wahnich. *Elle ne fait souvent que confirmer et rationaliser ce qu'il sait déjà de l'humeur de ses administrés.* » Si c'est seulement au vu des résultats d'un sondage que le maire découvre le désarroi d'un quartier, les ratés de sa politique culturelle ou l'hostilité des personnes âgées de sa ville, peu importent alors les initiatives, les plans d'urgence et les consultations massives qu'il décidera. Il n'y lira, tout au plus, que les premières lignes de la chronique de sa défaite annoncée.

Gilles Paris et Pascale Robert-Diard

Biarritz : quand un sondage devient une arme politique

Le sondage d'opinion, instrument d'information, peut très facilement se transformer en arme politique. Bernard Marie (RPR), ancien maire de Biarritz, en avait fait l'expérience à ses dépens en 1991. Elu à la tête de la municipalité en 1977, reconduit très confortablement dans ses fonctions en 1989, le maire décide alors de rouvrir un dossier immobilier en souffrance, particulièrement sensible pour les Biarrots : le remplacement du vieux casino de la ville par un hôtel-casino flambant neuf.

Le projet de M. Marie rencontre très vite l'opposition de ses administrés, très attachés au vieil édifice. Il n'en a cure et décide de passer outre : un avis d'appel d'offres à candidature est publié dans *le Moniteur des travaux publics* du 4 mai 1990. Au sein de l'équipe municipale, en revanche, le premier adjoint, Didier Borotra (UDF-CDS), prend la mesure du ressentiment qui enfle contre le projet du maire, et décide de faire réaliser une étude d'opinion sur ce dossier.

Les résultats confirment la forte hostilité de la population au projet de M. Marie. M. Borotra passe alors à l'offensive. Il assure la publicité de son étude dans l'édition locale du quotidien *Sud-Ouest* et provoque ensuite une crise municipale en rejoignant l'opposition et en fédérant autour de lui les opposants à la reconstruction du casino. Le maire réplique par l'organisation de nouvelles élections. La campagne, virulente, se cristallise sur ce dossier immobilier en mars 1991. Au second tour de l'élection partielle, M. Borotra distance nettement M. Marie et lui ravit son fauteuil de maire.

G. P.

La loi et les candidats

Un candidat averti en vaut deux. La loi Rocard (15 janvier 1990) sur la limitation et la transparence des dépenses électorales et la loi Sapin (29 janvier 1993) dite anti-corruption ont dessiné un nouvel environnement juridique contraignant, encore peu maîtrisé par les intéressés, mais qui a déjà pesé sur deux échéances : les législatives de mars 1993 et les cantonales de mars 1994. Elections annulées, candidats inéligibles, recours gagnants devant les tribunaux administratifs, nul n'est désormais à l'abri d'un « troisième tour » judiciaire.

A neuf mois des élections municipales, trois juristes lyonnais, spécialisés en droit public ou en gestion locale (1), ont publié *le Bréviaire du candidat*, où ils ont rassemblé les textes épars qui aujourd'hui réglementent le déroulement des campagnes. Cette classification des obligations et des interdits est éclairée par les cas de jurisprudence. Ce guide est à double lecture : il présente les éléments de protection pour le candidat, mais aussi les éléments de recours en cas de contestation. Car les dispositifs judiciaires offrent dorénavant une belle matière à contentieux.

Il reste néammoins encore des zones d'ombre à l'application de la loi, conséquence notamment de la proximité prévue de l'élection présidentielle et des municipales. Ainsi, pour *un meeting tenu dans une ville* par un candidat à la magistrature suprême aux côtés du maire postulant à sa propre succession : à quel compte de campagne cette dépense sera-t-elle intégrée ?

de notre bureau régional à Lyon
B. C.

(1) Dominique Deporcq, avocat, Philippe Duret, consultant en gestion locale et Marianne Moliner, maître en droit public. Leur ouvrage a été rédigé avec le soutien d'Agoral, société de conseil pour la gestion locale agréée par le ministre de l'intérieur pour la formation des élus.

▶ *Le Bréviaire du candidat, municipales 1995* ; 120 pages, 195 francs ; éditions IRES, 38, rue Tramassac, 69005 Lyon.

Enquêtes d'opinion ou propagande électorale ?

Cinq ans après l'entrée en application de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, les candidats aux élections municipales de juin 1995 vont en subir, pour la première fois, le cadre contraignant : l'obligation, pour eux, de désigner un mandataire financier et celle de tenir un compte de campagne retraçant l'ensemble des recettes perçues et des dépenses effectuées.

Comme le précise la loi de 1990, qui s'applique pour l'élection des conseils municipaux dans les communes de neuf mille habitants et plus, le compte de campagne doit détailler « *l'ensemble des recettes* » et « *l'ensemble des dépenses engagées ou effectuées en vue de l'élection* », cela « *pendant l'année précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où l'élection a été acquise* ».

Cette loi, dont l'objectif est de limiter les dépenses de campagne (1), interdit « *l'affichage et la publicité commerciale à des fins de propagande électorale* » dans les trois mois précédant l'élection. Parallèlement, et pour ne pas favoriser l'équipe sortante, qui pourrait être tentée de détourner à son profit la communication institutionnelle – vantant, par exemple, les grandes réalisations de la municipalité –, la loi précise que, dans les six mois avant l'élection, « *aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin* ».

Le recours de plus en plus fréquent, par les maires, à des instruments de communication sophistiqués – sondages quantitatifs ou qualitatifs, consultations à grande échelle des attentes de la population – pose la question de la définition des ces dépenses. Doivent-elles ou non être considérées comme des dépenses de propagande électorale et, donc, être intégrées dans les comptes des candidats ?

Une philosophie « de bon sens »

Si la loi de 1990 n'apporte pas de réponse explicite, on peut en revanche tirer quelques enseignements de la jurisprudence établie par le juge de l'élection lors d'élections partielles, ou de scrutins généraux intervenus depuis l'entrée en application du texte. Deux contentieux, liés à l'élection de René Galy-Dejean, député (RPR) de Paris, en février 1991, et de Jack Lang, député (RPR) du Loir-et-Cher en mars 1993, ont permis au Conseil constitutionnel de donner son interprétation de la loi.

Dans sa décision du 31 juillet 1991, le Conseil a établi une distinction entre les sondages effectués « *en vue de déterminer les chances de succès d'éventuels candidats à une élection* » et ceux commandés « *par un candidat, ou avec son accord, même tacite, par les personnes physiques ou morales, les groupements et partis qui lui apportent un soutien* » et qui « *servent à l'orientation de sa campagne électorale dans la circonscription* ». Si les premiers ne constituent pas une dépense électorale, les seconds doivent être intégrés dans les comptes de campagne. Cette distinction a conduit l'assemblée du Palais-Royal à prononcer l'invalidation de l'élection de M. Lang, pour dépassement du plafond de dépenses autorisé par la loi de 1990, en réintégrant partiellement dans son compte de campagne le coût d'un sondage qui avait fait l'objet d'une « exploitation » électorale.

Pour les sondages dits « qualitatifs », ou pour les consultations, qui apportent une vision approfondie de la perception d'une gestion municipale par les habitants de la ville, ou de leurs souhaits, la liberté d'interprétation du juge est encore plus grande. Face à l'inflation des contentieux, la commission nationale des comptes de campagne, chargée de l'instruction des dossiers, a défini une philosophie qui se veut « *de bon sens* ». Saisie d'une demande de vérification des comptes de campagne, elle soumet chaque dépense à la même interrogation : « *Le candidat aurait-il engagé cette dépense en l'absence d'une échéance électorale proche ?* »

Elle distingue ensuite deux cas : un sondage, resté confidentiel ou seulement partiellement révélé, qui a une influence directe sur l'élaboration des thèmes de campagne du candidat, est considéré comme une dépense électorale et doit donc être, à ce titre, intégré dans les comptes ; en revanche, une consultation dont tous les résultats sont rendus publics et dont l'exploitation peut ainsi bénéficier à *tous les candidats*, est perçue comme un « *avantage partagé* » et n'entre, en conséquence, dans aucun compte de campagne.

Cette faille dans la loi de 1990 n'a échappé ni aux instituts de sondages, ni aux maires, qui multiplient ce type de consultations en se donnant, à quelques mois des élections municipales et sans encourir les foudres du juge de l'élection, l'image opportune d'un élu attentif, ouvert, tout à l'écoute de sa population.

G. P. et P. R.-D.

(1) La loi fixe un plafond pour les dépenses de chaque liste de candidats. Ce plafond est dégressif en fonction de la taille de la commune. *Il est de 11 francs* par habitant pour les communes n'excédant pas 15 000 habitants, de 10 francs pour celles qui comptent entre 15 001 et 30 000 habitants, de 9 francs pour celles entre 30 001 et 60 000 habitants, de 8 francs pour celles entre 60 001 et 100 000, de 7 francs pour celles entre 100 001 et 150 000, de 6 francs entre 150 000 et 250 000 et, enfin, de 5 francs pour les villes comptant plus de 250 000 habitants.



